



la situation économique et sociale des auteurs du livre

- rapport de synthèse -

Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre



avec le concours de
Agessa
Centre national du livre
Direction générale de la création artistique
Département des études, de la prospective et des statistiques

en collaboration avec
Société des gens de lettres
Conseil permanent des écrivains

et avec la participation de
MOTif, observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France
Fill, Fédération interrégionale du livre et de la lecture



- décembre 2016 -

DGMIC/Service du livre et de la lecture, décembre 2016

direction scientifique et coordination de l'étude
Hervé Renard (DGMIC/SLL), Anouk Deiller (DGMIC/SDDEC)

enquêtes quantitatives nationales sur l'activité et les revenus des auteurs

enquêtes Précomptés (MCC/DGMIC-DGCA) et Affiliés (CNL/CPE) de l'Agessa :
People Vox : Thibault Bordeaux (dir.), Anaïs Boggini et Simon Roux
pilotage des enquêtes : Hervé Renard, Pascal Murgier (Précomptés), Anne-Sophie Métais (Affiliés)
production des données consolidées : Thibault Bordeaux
enquête Précomptés, traitement et analyse des questions ouvertes : Anouk Deiller, Hervé Renard
relecture et mise en forme des annexes Paroles d'auteurs (corpus intégral des réponses des auteurs du livre
aux questions ouvertes des enquêtes Précomptés et Affiliés) : Roman Kudelka, Hervé Renard, Anouk Deiller

exploitation longitudinale de la base Affiliés Agessa 1979-2013 (MCC/DEPS) :
Marie Gouyon, Gwendoline Volat
pilotage de l'exploitation spécifique sur les auteurs du livre : Marie Gouyon, puis Loup Wolff, Tristan Picard

enquêtes régionales associées

enquête sur la reconnaissance professionnelle des écrivains (MOTif) : *Profession ? Écrivain*,
Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.) (CESSP-CNRS/EHESS),
Madeline Bedecarré, Julien Gaffiot, Jérôme Pacouret, Myrtille Picaud, Hélène Seiler
pilotage de l'enquête : Marie-Christine Roux

enquête interrégionale sur les activités connexes des auteurs du livre (Fill) :
Retours à la marge, les revenus connexes des auteur(e)s,
analyse et synthèse : Emmanuel Négrier (CEPEL-CNRS)
pilotage de l'enquête : Stéphanie Meissonnier, support technique : Claire Castan et l'équipe de l'ArL PACA

rapport de synthèse

Hervé Renard, avec le concours de Gaëlle Bebin (DGMIC/SLL)

remerciements

à l'ensemble des membres du comité de suivi (*annexe I-1*),
et, pour leur relecture attentive des questionnaires des enquêtes Précomptés et/ou Affiliés :
Valentine Goby (CPE), Geoffroy Pelletier (SGDL), Emmanuel de Rengervé (SNAC),
Laurence Kiefé (ATLF), Carole Trebor (Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse),
Véronique Perlès (SACD), Nicolas Mazars (SCAM), Roger-Pierre Hermont (SACEM),
Frédérique Patureau, Marie Gouyon (MCC/DEPS)

remerciements particuliers

aux quelque 4 000 auteurs, dont 3 000 auteurs du livre, qui ont pris le temps de répondre
aux questionnaires parfois complexes (et indiscrets) des différentes enquêtes,

à Jean Claude Bologne, Marie Sellier et Geoffroy Pelletier (SGDL)
pour avoir patiemment œuvré pour la réalisation de cette étude,

à Thierry Dumas et Anne-Élise Hayoun (Agessa)
pour l'avoir rendue possible,

à Rémi Gimazane (DGMIC/SLL)
pour ses avis éclairés tout au long de son élaboration et de son déroulement,

ainsi qu'aux relectrices et aux relecteurs de ce rapport,
qui ont trouvé le temps, entre juillet et novembre 2016, d'en relire une version préliminaire

Table des matières

RÉSUMÉ.....	6
la feuille de route - le dispositif d'étude.....	7
une vision précisée de la cartographie des auteurs.....	8
une cartographie des types d'activité et des domaines de publication.....	9
une photographie des différentes populations d'auteurs du livre en 2013.....	11
un aperçu des préoccupations des auteurs du livre.....	13
la perception des évolutions récentes.....	14
les revenus des auteurs du livre en 2013.....	14
l'évolution du revenu des ventes de livres : une analyse des évolutions du contexte.....	16
l'évolution des revenus des affiliés du livre (1979-2013).....	19
▪ l'évolution du revenu d'auteur.....	19
▪ l'évolution du revenu d'activité global des affiliés du livre.....	23
et après ?.....	23
Introduction.....	24
les objectifs de l'étude.....	25
[le cas des auteurs relevant de la Maison des artistes].....	27
[GLOSSAIRE : Agessa, affiliés, précomptés, assujettis, diffuseurs...].....	28
un enjeu particulier pour l'étude : les auteurs non affiliés (« précomptés »).....	29
un dispositif inédit par son ampleur et son exhaustivité.....	32
un déroulement partiellement séquentiel des différents volets.....	34
des enquêtes sur les revenus de l'année 2013.....	35
[les contraintes particulières de l'enquête Précomptés].....	35
1ère partie - Les auteurs du livre en 2013 : une photographie.....	37
[Avertissement : résultats consolidés vs résultats des rapports techniques].....	37
I-1. quelques précisions sur le mode de présentation des résultats consolidés.....	38
I-1.1 une segmentation selon le « degré d'implication » : les tableaux synoptiques.....	38
[à propos des auteurs du « 1er cercle »].....	40
I-1.2 des segmentations selon le type d'activité et le domaine éditorial.....	41
I-1.3 la mention du libellé des questions.....	41
I-2. données de cadrage.....	42
I-2.1 les types d'activité des auteurs du livre.....	42
I-2.2 les domaines éditoriaux.....	44
[pour bien lire les résultats selon le type d'activité et le domaine éditorial].....	48
I-2.3 multi-activité et multi-domanialité.....	49
I-2.4 caractéristiques socio-démographiques, habitat et foyer.....	54
▪ sexe et âge.....	54
▪ région de résidence.....	56
▪ logement.....	56
▪ nombre de personnes au foyer.....	57
▪ revenus du foyer.....	58
I-3. la place des activités d'auteur dans la vie professionnelle.....	60
I-3.1 indicateurs du degré d'implication dans les activités d'auteur du livre.....	60
[le temps consacré aux activités d'auteur chez les précomptés du livre].....	62
I-3.2 l'existence d'autres activités professionnelles.....	64
I-3.3 les auteurs retraités.....	67

I-4 la production des auteurs du livre.....	67
I-4.1 les modalités de publication.....	67
I-4.2 le type de contributions.....	68
I-4.3 le nombre de publications.....	69
I-5. modalités et conditions d'exercice des activités d'auteur du livre.....	71
I-5.1 régime fiscal - TVA - dispense de précompte.....	71
I-5.1a régime fiscal.....	71
I-5.1b TVA.....	72
I-5.1c dispense de précompte.....	73
I-5.2 l'adhésion à des sociétés d'auteurs.....	74
I-5.3 représentation par un agent littéraire.....	75
I-5.4 les conditions de rémunération.....	76
I-5.4a montant des à-valoir.....	76
I-5.4b taux de droits proportionnels du dernier contrat signé.....	79
I-5.4c tarif au feuillet du dernier contrat signé (traducteurs).....	80
I-5.5 la relation avec les éditeurs - les « mauvaises pratiques » des éditeurs.....	81
I-5.6 cotisation aux régimes de retraite complémentaire des auteurs.....	83
I-5.7 bénéficiaires de la CMU.....	84
I-5.8 utilisation des fonds AFDAS de formation professionnelle.....	85
I-5.9 lieu d'exercice des activités d'auteur.....	86
I-6. les activités connexes.....	87
I-7. les autres activités professionnelles : statut, type de contrat, temps de travail.....	88
▪ statut.....	88
▪ type de contrat.....	90
▪ temps de travail.....	90
I-8. les revenus des auteurs du livre.....	91
I-8.1 les revenus artistiques.....	91
I-8.1.a les revenus de vente ou d'exploitation des œuvres.....	91
▪ montant.....	91
[Combien d'auteurs du livre peuvent-ils « vivre de leur plume » ?].....	93
▪ structure (mode de rémunération/format de publication).....	95
I-8.1.b les revenus de vente d'originaux.....	96
I-8.1.c les revenus des activités connexes.....	96
I-8.1.d les revenus au titre de l'usage collectif ou de la copie privée numérique.....	97
I-8.1.e les revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre.....	100
I-8.1.f les prix littéraires.....	101
I-8.2 les autres revenus.....	102
I-8.2.a les revenus des autres activités professionnelles.....	102
I-8.2.b la part salariale de certaines activités artistiques.....	103
I-8.2.c les allocations et aides sociales.....	104
I-8.2.d les revenus des retraites.....	105
I-8.3 le revenu global.....	106
I-8.3.a montant.....	106
I-8.3.b des structures très différenciées.....	106
I-9. tableau récapitulatif des profils des différentes populations d'auteurs du livre.....	109
2e partie - L'évolution de la situation des auteurs du livre	111
II-1. l'évolution du contexte : les évolutions du marché du livre.....	111
II-1.1 les évolutions sur période longue (1986-2014).....	111
▪ le chiffre d'affaires par exemplaire vendu.....	111
▪ le montant des droits versés.....	114

II-1.2 la période récente (2007-2014).....	116
▪ le nombre de titres disponibles - la production de nouveautés.....	116
▪ le ratio droits versés/CA PPHT.....	117
II-1.3 zoom sur les secteurs jeunesse et BD (1994-2014).....	118
II-2. cinq indicateurs quantitatifs du ressenti des évolutions récentes.....	120
II-2.1 l'évolution de l'investissement dans les activités d'auteur.....	120
II-2.1.a l'évolution du temps consacré aux activités d'auteur.....	120
II-2.1.b l'évolution du nombre de publications.....	121
II-2.2 l'évolution des revenus d'auteur.....	122
II-2.2.a les revenus de vente et d'exploitation des œuvres.....	122
II-2.2.b l'impact du numérique sur l'évolution du revenu d'auteur.....	124
II-2.2.c les revenus des activités connexes.....	125
II-3. l'évolution du revenu des auteurs du livre affiliés à l'Agessa (1979-2013).....	126
[pour bien lire les résultats (1) : types d'activité].....	127
II-3.1 éléments de cadrage : l'évolution des effectifs.....	128
II-3.2 les affiliés du livre 1979-2013 : l'évolution du revenu.....	129
deux approches complémentaires : approche « en coupe » et évolution du revenu individuel...129	
une rupture d'homogénéité des données de revenu d'auteur en 1994.....	130
[pour bien lire les résultats (2)].....	131
II-3.2.a l'évolution du revenu d'auteur.....	132
▪ l'évolution du revenu d'auteur de « l'affilié moyen » (approche « en coupe »).....	132
[des revenus d'auteur plus inégalitaires chez les écrivains].....	135
▪ l'évolution du revenu individuel (approche « micro »).....	137
II-3.2.b l'évolution du revenu d'activité global.....	140
II-3.3 synthèse.....	142
 3e partie - Paroles d'auteurs (analyse des questions ouvertes).....	 144
III-1. les activités d'auteur du livre « en un mot ».....	145
III-2. le ressenti des évolutions.....	148
des modalités de réponse différenciées chez les précomptés et les affiliés.....	148
un effet de loupe sur les réponses des affiliés.....	149
III-2-1 la dégradation des conditions d'activité.....	149
« travailler plus pour gagner moins ».....	150
la dégradation du revenu d'auteur : durcissement des conditions de rémunération et baisse des ventes.....	150
les préoccupations particulières des traducteurs.....	154
la « frilosité » croissante des éditeurs.....	157
la dégradation des relations avec les éditeurs.....	158
... ou du moins avec certains éditeurs.....	158
... mais aussi une conscience de leurs difficultés.....	158
... mais aussi des doutes sur le caractère particulièrement difficile de la période actuelle.....	159
l'apport des revenus connexes.....	159
la tentation de l'auto-édition.....	161
l'avenir ?.....	162
la précarité.....	164
des reconversions envisagées ou déjà engagées.....	165
des comparaisons avec d'autres secteurs ou d'autres pays.....	167
quelques témoignages positifs cependant.....	168
... voire totalement à contre-courant.....	169

III-2-2 les sujets sociaux et fiscaux.....	170
III-2-2.a les précomptés : un système jugé injuste.....	170
III-2-2.b les affiliés : un statut d'auteur jugé insuffisamment connu, insuffisamment protecteur, et des projets de réforme préoccupants.....	171
la méconnaissance du statut d'auteur par les autres administrations	171
un statut insuffisamment protecteur	172
une méconnaissance de certaines dispositions fiscales	172
l'absence d'assurance chômage - le rêve d'un régime similaire à l'intermittence ?.....	172
l'inquiétude face aux réformes en cours.....	174
quelques commentaires parfois virulents envers les pouvoirs publics et les organismes de gestion.....	175
... mais aussi quelques témoignages isolés de satisfaction sur les apports du régime.....	176
III-2-2c des suggestions pour améliorer la vie des auteurs.....	177
III-2-3 une catégorie particulière de précomptés : les universitaires et les chercheurs.....	177
III-3. les remarques sur l'enquête.....	180
des critiques attendues.....	180
moins attendus : des remerciements (et des attentes).....	182
... mais aussi des doutes.....	184
... ou une totale absence de doute.....	184
III-4. des paroles et des chiffres : une brève (re)mise en perspective.....	185
En forme de conclusion.....	186
LISTE DES ANNEXES.....	189
A-I – ANNEXES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	189
Annexe I-1 – liste des membres du comité de suivi.....	190
Annexe I-2 – questionnaires et courriers des enquêtes Précomptés et Affiliés.....	192
Annexe I-2-1a – questionnaire de l'enquête Précomptés.....	192
Annexe I-2-1b – courrier joint et courrier de relance.....	201
Annexe I-2-2a – questionnaire de l'enquête Affiliés.....	205
Annexe I-2-2b – courrier joint et courriel de relance.....	213
Annexe I-3 – note sur la consolidation des résultats des enquêtes Précomptés et Affiliés.....	215
A-II – LISTE DES RAPPORTS DES ENQUÊTES ET DE LEURS ANNEXES.....	189

RÉSUMÉ

En mars 2014, la ministre de la culture et de la communication, lors d'une conversation informelle avec des représentants de la Société des gens de lettres (SGDL) dans les allées du Salon du livre de Paris, s'est engagée à ce que le ministère conduise une enquête aussi complète que possible sur la situation économique et sociale de l'ensemble des auteurs du livre.

Portée depuis plusieurs mois par les organisations d'auteurs, la demande d'une telle étude répondait à un besoin ressenti chaque jour de façon plus pressante par les auteurs, dans un contexte où se superposaient - entre autres - la transition numérique d'un marché du livre entré en phase de légère contraction des ventes depuis 2010, les discussions avec les éditeurs sur l'adaptation du contrat d'édition à l'ère numérique et la reprise des réflexions des pouvoirs publics en vue de l'unification des organismes de gestion de sécurité sociale des artistes auteurs.

Il est vrai qu'en dehors des éléments partiels fournis par les travaux du Deps sur les revenus des auteurs affiliés à l'Agessa¹ et des indications de tendance données par les outils développés par les organisations d'auteurs (baromètre SCAM-SGDL sur les relations auteurs-éditeurs, enquêtes ATLF sur la rémunération des traducteurs), on ne disposait d'aucune vue statistique d'ensemble sur la totalité de la population des auteurs du livre, c'est-à-dire :

- non seulement les quelque 5 400 écrivains, traducteurs et illustrateurs affiliés à l'Agessa ;
- mais aussi les auteurs affiliés d'autres domaines (cinéma & audiovisuel, photographie, théâtre...) percevant de façon minoritaire dans leurs revenus d'auteur des revenus du secteur du livre ;
- et surtout les quelque 80 000 ou 100 000 auteurs du livre « précomptés » de l'Agessa², c'est-à-dire ceux dont les revenus d'auteur n'atteignent pas le seuil d'affiliation à cet organisme (900 fois la valeur horaire du SMIC, soit 8 487 € bruts en 2013) ou qui n'ont pas demandé à s'affilier.

De cette dernière population, hormis ses effectifs impressionnants et, du moins pour la majeure partie d'entre elle, son faible ou très faible niveau de revenu d'auteur³, et enfin le fait qu'elle était surtout composée d'écrivains, on ne savait... rien.

Or, si la faiblesse de leurs droits d'auteur laisse supposer qu'il s'agit d'auteurs « occasionnels », ou en tout cas, d'auteurs qui ne peuvent pas envisager de « vivre de leur plume », ils n'en concourent pas moins à la vitalité de la production éditoriale et sont à ce titre eux aussi des « auteurs du livre ».

C'est pourquoi, dès avril 2014, le Service du livre et de la lecture de la direction générale des médias et des industries culturelles (Dgmic, ministère de la culture et de la communication) réunissait la SGDL, le Centre national du livre (CNL), le MOTif (Observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France) et la Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture) bientôt rejoints par l'Agessa, le Deps (département des études et de la prospective, MCC), la Dgca (direction générale de la création artistique, MCC), d'autres organisations d'auteurs du Conseil permanent des écrivains (CPE) et, plus tardivement, des représentants des États généraux de la bande dessinée (EGBD)⁴, pour réfléchir à l'élaboration d'un dispositif d'étude permettant de fournir aux auteurs comme aux pouvoirs publics des données aussi précises, détaillées et exhaustives que possible sur la situation économique et sociale des auteurs du livre.

1 Association pour la gestion de la sécurité sociale des artistes auteurs. L'Agessa est l'organisme qui gère pour le compte de la sécurité sociale l'accès au régime général des artistes auteurs relevant de la branche des écrivains, des auteurs et compositeurs de musique, du cinéma et de l'audiovisuel et de celle de la photographie. Les artistes auteurs des branches des arts plastiques et des arts graphiques relèvent de la Maison des artistes.

2 Le mécanisme du précompte ne facilite pas une identification précise de l'activité des auteurs. Si l'Agessa obtient aujourd'hui cette information pour 90 % des précomptés, la nature exacte de l'activité reste imprécise pour environ 20 000 précomptés qui sont simplement définis comme « auteurs » par les organismes qui leur versent des droits.

3 En 2013, 74% des précomptés, tous domaines confondus (livre, photographie, cinéma & audiovisuel, auteurs et compositeurs de musique), avaient perçu en revenu d'auteur moins de 1 429 €, le montant nécessaire pour valider un trimestre de cotisation vieillesse.

4 Lancés en octobre 2014 afin de rassembler des éléments objectifs sur la situation, jugée préoccupante, des auteurs de bandes dessinées, les EGBD ont rendu publics en janvier 2016 les résultats d'une première enquête : <http://www.etatsgenerauxbd.org/2016/01/29/enquete-auteurs-les-resultats-statistiques/>.

la feuille de route - le dispositif d'étude

Les premiers échanges entre les différents membres du comité de suivi ainsi constitué ont conduit à fixer la feuille de route assignée à cette étude, qui s'organisait autour de **4 objectifs** :

- fournir une **photographie** de la situation économique et sociale des auteurs du livre, que cette activité d'auteur soit exercée ou non à titre principal, notamment sur les points suivants :
 - caractéristiques socio-démographiques ;
 - structure de l'activité et des revenus ;
 - type d'activité dans le domaine du livre ;
 - régularité de l'activité et des revenus ;
 - quantification de la production ;
 - domaines éditoriaux ;
- chercher à appréhender **l'évolution** de leurs revenus ;
- porter une attention particulière à la question des **activités et revenus « connexes »**, c'est-à-dire l'ensemble des activités qui se situent dans le prolongement de leurs activités d'auteurs du livre, qu'il s'agisse des rencontres autour de leur œuvre, des lectures, des participations à des festivals littéraires, des signatures, des bourses ou des résidences, etc.
- éclairer les données quantitatives recueillies par des éléments plus **qualitatifs**.

En septembre 2014, le comité a validé les grandes lignes d'un dispositif d'étude comportant **5 volets complémentaires**, qui s'organisent en 2 séries de travaux :

- une série **d'enquêtes quantitatives nationales sur échantillon représentatif ou sur base exhaustive**, réalisées par les services et les établissements du ministère, incluant :
 - une enquête sur **l'activité et les revenus** adressée à un vaste **échantillon de 30 000 des 195 000 auteurs « précomptés » de l'Agessa**, dont une moitié d'auteurs du livre (enquête People Vox pour Dgmic-Dgca, lancée en avril 2015, 1 742 réponses retenues) ;
 - une enquête similaire sur **l'activité et les revenus** adressée à la **totalité des 5 900 auteurs « affiliés »**⁵ de l'Agessa ayant perçu des revenus du domaine du livre (enquête People Vox pour CNL, lancée en octobre 2015, 1 068 réponses retenues) ;
 - une exploitation longitudinale spécifique sur les auteurs du livre de la **base des auteurs affiliés à l'Agessa entre 1979 et 2013** (Deps, début de l'exploitation : juillet 2015) ;
- et une série **d'enquêtes régionales associées** au dispositif, visant plus particulièrement à approfondir la question des activités et revenus connexes des auteurs du livre, incluant :
 - une **enquête qualitative sur la reconnaissance professionnelle des écrivains** (60 entretiens approfondis avec des écrivains et des représentants d'organismes impliqués dans les dispositifs ou manifestations accueillant des écrivains), pilotée par le MOTif, observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France, lancée en décembre 2014 ;
 - et une **enquête quantitative sur les activités et revenus connexes des auteurs du livre**, menée dans **12 régions**⁶ et coordonnée par la Fill, Fédération interrégionale du livre et de la lecture (lancement en décembre 2015, 1 549 réponses).

Ces différentes enquêtes et exploitations ont été réalisées **de façon coordonnée** sur une durée de 10 mois (avril 2015-janvier 2016), la **consolidation** et la **synthèse des résultats** intervenant au cours des mois de février et mars 2016. Compte tenu de ce calendrier très serré et du caractère volontairement séquentiel du déroulement de certaines enquêtes, ce résumé du rapport de synthèse de l'étude porte uniquement sur la série d'enquêtes quantitatives nationales, la clôture des enquêtes régionales étant intervenue trop tardivement pour que leurs résultats puissent être pleinement intégrés.

Au total, on peut estimer que **plus de 3 000 auteurs du livre** ont répondu à l'une ou l'autre de ces enquêtes.

⁵ Quelle que soit la part du livre, majoritaire ou minoritaire, dans leurs revenus d'auteur.

⁶ Bourgogne, Bretagne, Centre-Val de Loire, Limousin, Languedoc-Roussillon, CRL Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

C'est la toute première fois qu'un dispositif d'étude d'une telle ampleur sur la situation des auteurs du livre a été mis en place.

Deux des volets de l'étude sont **particulièrement inédits** : c'est en effet la toute première fois qu'une enquête est menée sur la **vaste population des auteurs « précomptés »** dont, on l'a dit, on ne savait jusqu'alors pratiquement rien, et c'est aussi la première fois qu'une analyse de **l'évolution du revenu des affiliés** est réalisée sur une **profondeur historique de près de 35 ans**.

L'étude apporte-t-elle toutes les réponses aux questions que l'on peut se poser sur la situation économique et sociale des auteurs du livre et sur ses évolutions ?

Il convient d'avoir l'humilité de reconnaître que la réponse est non, à la fois parce qu'une première étude réussit rarement à épuiser tous les sujets, mais surtout, parce qu'il y a des raisons techniques qui font que **certaines questions ne recevront probablement jamais de réponses**, en particulier celle de l'évolution de la situation des auteurs « précomptés ».

Mais elle apporte **une somme d'éléments à la fois totalement inédits** et aussi **fiables au plan statistique** qu'il était possible de l'envisager dans le cadre d'une première investigation approfondie.

Si l'on ne sait pas tout sur la situation des auteurs, à tout le moins, **on en sait déjà beaucoup plus**.

une vision précisée de la cartographie des auteurs

Le premier apport de l'étude est de préciser la vision que l'on pouvait avoir des effectifs et de la cartographie des auteurs du livre.

Si les statistiques produites par l'Agessa permettaient précédemment de savoir que, parmi les 15 000 artistes auteurs affiliés à cet organisme, 5 000 relevaient principalement du domaine du livre et que, parmi les 195 000 auteurs « précomptés » non affiliés, au moins 80 000 avaient perçu des revenus du secteur du livre, les deux enquêtes menées par la société People Vox auprès des précomptés et des affiliés du livre permettent de préciser cette cartographie.

L'extrapolation des données de ces deux enquêtes permet ainsi de chiffrer à **un peu plus de 100 000 le nombre des auteurs du livre en 2013 (101 600)**, ou, pour le dire plus précisément, des personnes ayant perçu en 2013 des revenus d'auteur dans le secteur du livre.

Cette vaste population a été segmentée selon deux dimensions :

- la **part des revenus du livre dans leur revenu global d'auteur** (majoritaire ou minoritaire), puisque des personnes ayant des activités d'auteur dans les autres domaines artistiques relevant de l'Agessa (photographie, cinéma, audiovisuel, musique, théâtre, chorégraphie, multimédia) peuvent percevoir de façon minoritaire des revenus d'auteur dans le secteur du livre ;
- le **montant de leur revenu d'auteur par rapport au seuil d'affiliation** à l'Agessa.

Dans la mesure où ce seuil permet, depuis 1975, de bénéficier du régime spécifique de protection sociale des artistes auteurs ⁷, on a effet considéré qu'il valait, de la part du législateur, reconnaissance de la qualité d'auteur à part entière.

Or les enquêtes ont confirmé qu'à côté des auteurs du livre ayant demandé leur affiliation à l'Agessa (5% des auteurs du livre, soit 5 400 auteurs dont la majorité du revenu d'auteur provient du livre), une partie non négligeable de la vaste population des **précomptés majoritaires du livre** ⁸ (90% des effectifs totaux, **92 000 auteurs**) recevaient des droits d'auteur supérieurs à ce seuil d'affiliation : 7% des auteurs du livre, soit **près de 7 000 auteurs**.

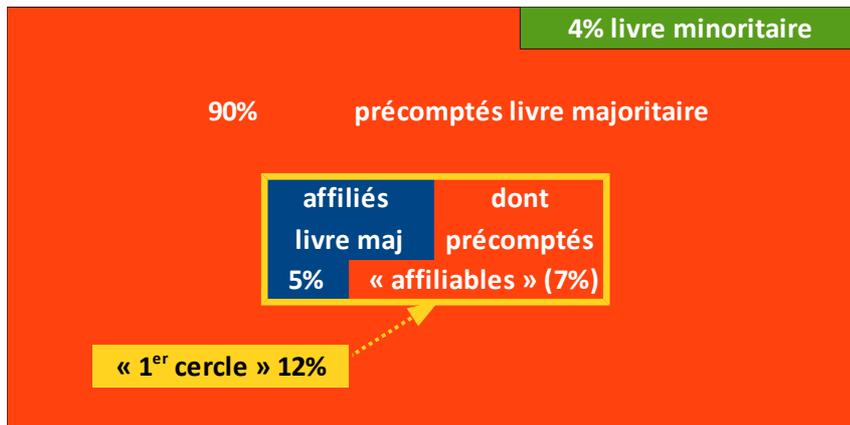
Il a donc paru pertinent, pour l'analyse des résultats des enquêtes, de regrouper **cette catégorie particulière de précomptés, qui sont de fait « affiliables » à l'Agessa**, même s'ils n'en ont pas fait la demande, avec l'ensemble des 5 400 affiliés majoritaires au sein d'un même groupe d'auteurs les plus « actifs » (par opposition à des auteurs plus occasionnels) que l'on a désigné sous l'appellation d'**auteurs du « 1^{er} cercle »** (12% des auteurs du livre, soit une population de **12 100 auteurs**).

⁷ Même si l'examen par les commissions professionnelles de l'Agessa permettent, sous conditions, l'affiliation des personnes dont le revenu est inférieur au seuil.

⁸ Précomptés dont la totalité ou la majeure partie du revenu d'auteur provient du secteur du livre.

Enfin, dans la mesure où elles pouvaient avoir des caractéristiques relevant de domaines artistiques autres que le livre, on a regroupé dans une même catégorie la petite population de personnes, affiliées ou précomptées, qui exercent leur **activité principale d'auteur dans un autre domaine que le livre** (photographie, cinéma ou audiovisuel, musique, théâtre, chorégraphie, multimédia), mais perçoivent néanmoins des revenus du secteur du livre (**4 300 auteurs « minoritaires »** du livre, 4% de la population).

Le graphique ci-dessous, réalisé à l'échelle, permet de visualiser le **poids de chacune des populations** distinguées dans les tableaux de résultats du rapport.



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Si elle contribue à affiner très sensiblement le dénombrement de la population des auteurs du livre, l'étude n'a cependant pas permis de la chiffrer de façon parfaitement exhaustive :

- en premier lieu, parce qu'elle n'a pas permis, pour des raisons de faisabilité, de toucher la fraction des **auteurs qui exercent leur activité artistique principale dans le domaine des arts plastiques et graphiques (certains illustrateurs et auteurs BD notamment)**, et qui à ce titre relèvent non pas de l'Agessa mais de la Maison des artistes, mais qui peuvent également percevoir des revenus du secteur du livre⁹ ; le nombre de ces auteurs est à ce jour inconnu (quelques centaines ? quelques milliers ?) mais doit être ajouté aux 101 600 auteurs du livre dénombrés par l'étude ;
- en second lieu, parce que, parmi les auteurs relevant de l'Agessa, n'ont été considérés comme auteurs du livre que les auteurs ayant perçu un revenu du secteur du livre en 2013 : ne sont donc inclus dans ce chiffrage ni les personnes qui auraient perçu des revenus du livre dans les années antérieures mais pas en 2013 (*a priori*, surtout des auteurs très occasionnels), ni les auteurs du livre qui auraient perçu pour la première fois des revenus d'auteur à partir de 2014.

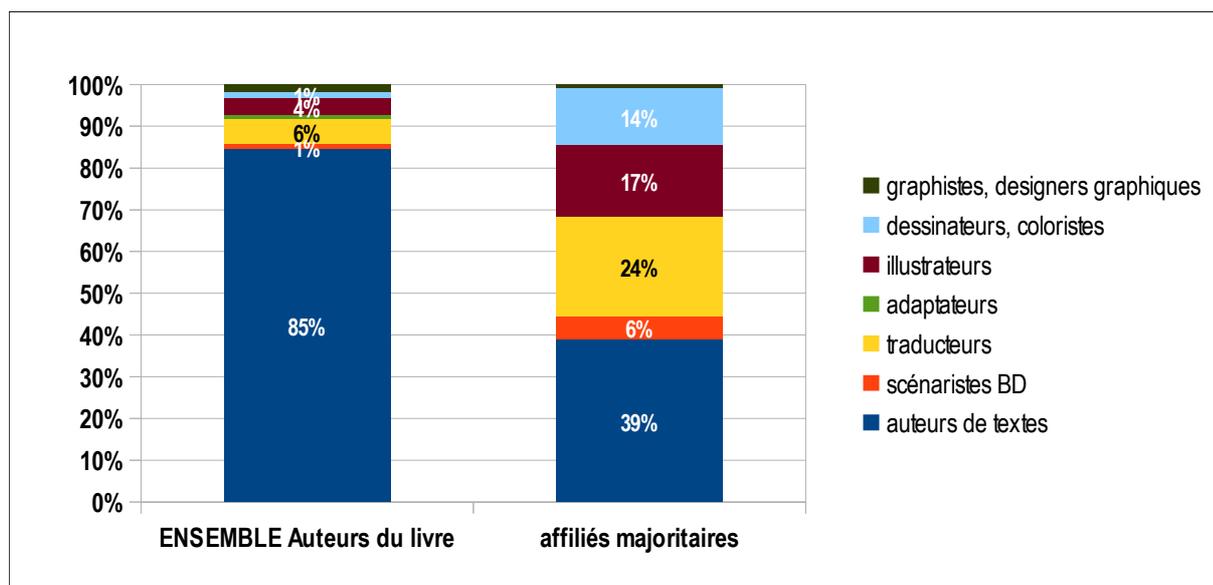
Le chiffre exact des auteurs du livre est donc **quelque peu supérieur aux 101 600 auteurs dénombrés par l'étude**, mais selon toute probabilité guère plus élevé si l'on considère la population des auteurs dont les œuvres sont toujours disponibles.

une cartographie des types d'activité et des domaines de publication

Les **auteurs de textes** (écrivains, essayistes, poètes, auteurs de non fiction) constituent l'immense majorité de la population totale des auteurs du livre (85%), devant les **traducteurs** (6%), les **illustrateurs** (4%), les activités spécifiques du secteur de la **bande dessinée** (scénaristes 1%, dessinateurs et coloristes 1%), les graphistes et designers graphiques (1%) et les adaptateurs (1%).

La répartition par type d'activité est **sensiblement différente chez les affiliés**, dont les auteurs de textes représentent à peine 40% des effectifs. Les traducteurs (24%), les illustrateurs (17%) et les dessinateurs/coloristes de BD (14%) y représentent plus de la moitié des effectifs, contre seulement un peu plus de 10% sur l'ensemble de la population des auteurs du livre.

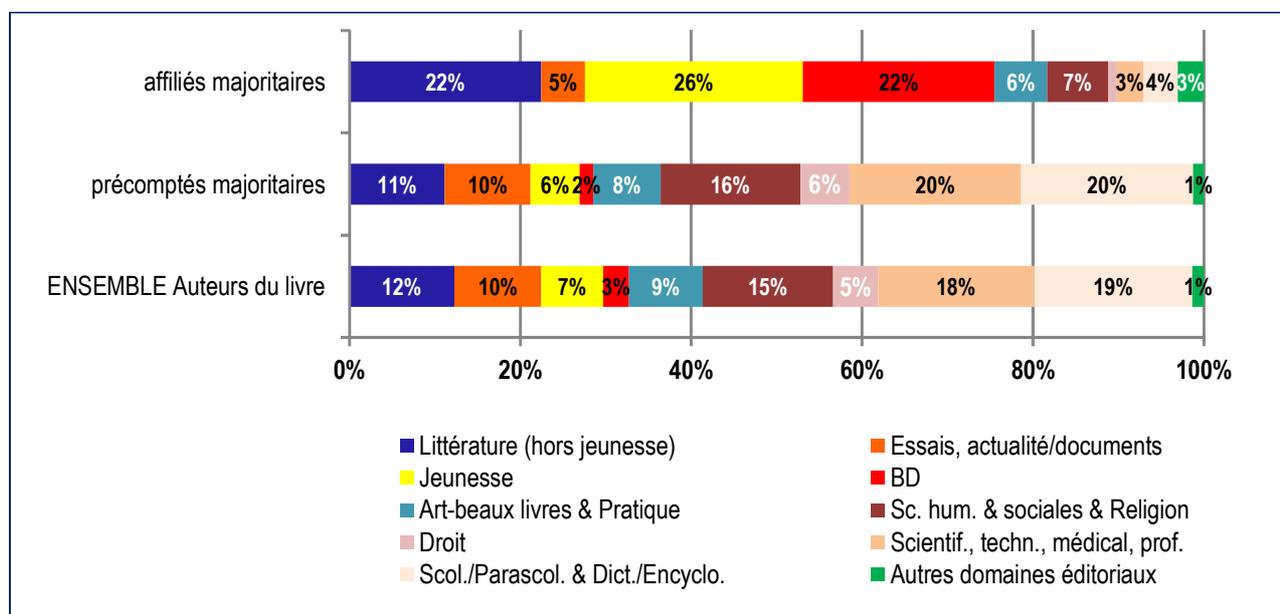
⁹ Cette population n'est cependant pas totalement absente du dispositif d'étude puisque les auteurs affiliés à la MdA représentent 8% des répondants à l'enquête interrégionale sur les activités et les revenus connexes des auteurs du livre coordonnée par la Fill.



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

De la même façon, on observe une répartition très différente selon le **domaine principal de publication** entre les précomptés (et donc l'ensemble de la population des auteurs du livre) et les affiliés :

- chez les **précomptés**, les **domaines du savoir** (sciences humaines & sociales [SHS], droit, scientifique, technique, médical et professionnel [STMP], scolaire & encyclopédies) sont nettement majoritaires (62%, contre 15% seulement des affiliés) ;
- à l'inverse, chez les **affiliés**, ce sont les différents domaines de la **fiction** qui sont très largement représentés (70% des effectifs : jeunesse 26%, littérature 22%, BD 22%).



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

une photographie des différentes populations d'auteurs du livre en 2013

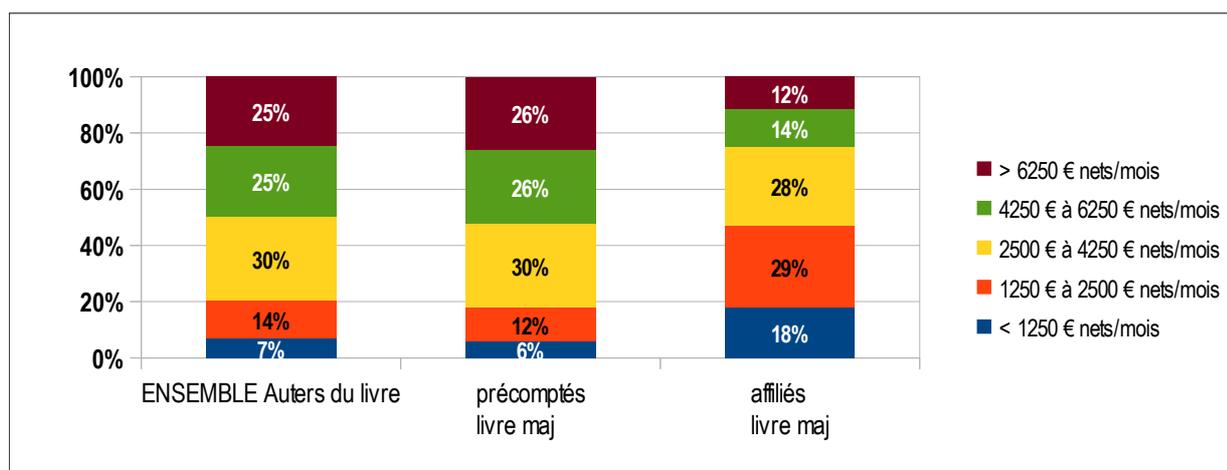
• qui sont les auteurs du livre ?

- une population plutôt **masculine et âgée, sauf chez les affiliés** :
=> ensemble auteurs du livre : hommes 63%, 70% de plus de 50 ans
=> affiliés majoritaires : femmes 55%, 55% de moins de 50 ans

Le domaine jeunesse est le plus féminisé (63%), contrairement à celui de la BD (21%) et au domaine scientifique & technique (20%).

- ... majoritairement **francilienne** (44%)
=> Auvergne-Rhône-Alpes (9%), Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (8%), Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon (7%), Pays de la Loire (5%), PACA (5%)
- ... majoritairement **propriétaire** de son logement (76%, affiliés 66%)
- ... et vivant dans des **foyers à revenus plutôt élevés** : 50% des auteurs du livre vivent dans un foyer dont le revenu est supérieur à 4 250 € nets par mois.
Pour mémoire, la même année, les données Insee retraitées par l'Observatoire des inégalités ne dénombrent que 20% des foyers vivant avec un revenu supérieur à 4 100 € mensuels après impôt ¹⁰.

Mais il y a un **fort contraste entre les auteurs précomptés et les affiliés**, lesquels vivent dans des foyers à revenus plus modestes : un affilié sur deux (47%) vit dans un foyer dont le revenu est inférieur à 2 500 € nets par mois, contre seulement 18% des précomptés.



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

note de lecture : maj = majoritaire : auteurs dont la totalité ou la majeure partie du revenu d'auteur provient du secteur du livre

• la place des activités d'auteur du livre dans la vie professionnelle

Une large majorité des auteurs du livre (67%) exerçait en 2013 **une autre activité professionnelle**, dont une minorité (11%) dans un domaine artistique et culturel.

Pour les précomptés, cette autre activité s'exerce dans 2 cas sur 5 dans le domaine de **l'enseignement, scolaire ou universitaire, et de la recherche**, et dans 1 cas sur 20 dans le domaine de la presse (journalistes) ou des professions médicales.

Comme le montrent les réponses aux questions ouvertes de l'enquête, une partie significative des précomptés enseignants et chercheurs ne se considère d'ailleurs pas comme des « auteurs du livre », leur activité d'écriture étant pour eux l'un des prolongements de leur activité principale.

¹⁰ http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1432&id_rubrique=171&id_groupe=9&id_mot=130

La proportion d'**affiliés** exerçant une autre activité professionnelle est **beaucoup plus faible** (35%) et dans 1 cas sur 2 (19%), cette autre activité s'exerce dans un domaine artistique et culturel (enseignement artistique 15%, presse culturelle 10%, édition 9%). Les autres domaines d'activité sont principalement l'enseignement (22%), la traduction technique, la presse (10%) et la formation (8%).

Seule une minorité d'auteurs du livre (5% de la population totale, mais **22% des affiliés**) déclare ne jamais avoir eu d'autre activité professionnelle que son activité d'auteur.

Autre différence notable entre les différentes populations d'auteurs : **les précomptés exercent majoritairement cette autre activité professionnelle à plein temps** (85%), à l'inverse des affiliés (15% dans le cas d'une autre activité dans le domaine culturel, 23% dans un autre domaine). Pour la grande majorité des précomptés, « l'autre activité professionnelle » est en fait l'activité principale, alors que, pour une proportion presque équivalente d'affiliés, il s'agit d'une activité d'appoint.

À côté des auteurs qui n'ont jamais eu d'autre activité professionnelle que leur activité artistique (4% des précomptés, mais 22% des affiliés), un dernier groupe rassemble les auteurs qui ont déjà exercé une autre activité professionnelle mais ne l'exerçaient plus en 2013 (28% de l'ensemble, 43% des affiliés), ce qui correspond à deux cas de figure :

- le **départ à la retraite**, qui est le cas de figure majoritaire pour l'ensemble de la population des auteurs : en 2015, au moment de l'enquête, 32% de l'ensemble des auteurs (7% seulement des affiliés) déclaraient avoir fait valoir leurs droits à la retraite ;
- **l'exercice devenu exclusif des activités d'auteur**, ce qui est le cas de plus d'un affilié sur trois.

• modalités et conditions d'exercice des activités d'auteur du livre

- 11% des auteurs du livre, mais **un affilié sur deux** (49%), étaient adhérents au moment des enquêtes d'une **association d'auteurs**. 6% l'avaient été dans le passé et 4% envisageaient de le devenir.

- une très petite minorité des auteurs du livre (1,5%) a recours aux services d'un **agent littéraire** pour ses droits d'édition (0,7%), ses droits étrangers (0,7%) ou ses droits d'adaptation. La proportion est **3 fois plus élevée chez les affiliés** (4,6%).

- les auteurs affiliés se déclarent massivement satisfaits (81%) de leur **relation avec leur éditeur principal** (bonne 60%, excellente 21%)¹¹.

Ce taux élevé de satisfaction est d'autant plus remarquable qu'un affilié sur deux (49%) déclare avoir rencontré chez son éditeur principal au cours des deux dernières années **au moins l'une des 6 pratiques régulièrement déplorées par les auteurs** listées par le questionnaire, principalement **l'absence de reddition des comptes** sur un ouvrage paru depuis moins de 5 ans (29%) et le non paiement des droits pour cause de montant trop faible (25%).

Les auteurs précomptés sont moins nombreux (32%) à déclarer avoir été confrontés à l'une de ces pratiques (absence de reddition des comptes 19%, non paiement des droits pour cause de montant trop faible 15%).

- le montant **médian du dernier à-valoir perçu**, pour les auteurs concernés, est d'un peu moins de 1 000 € pour les auteurs de textes (c'est-à-dire que, pour un auteur de textes sur deux ayant perçu un à-valoir, cet à-valoir est d'un peu moins de 1 000 €), d'un peu plus de 2 000 € pour les traducteurs et de 1 200 € pour les illustrateurs (tous auteurs confondus, affiliés ou précomptés).

C'est dans le secteur de la BD que les à-valoir semblent les plus élevés (4 500 €), soit deux fois plus qu'en littérature (2 000 €) et quatre fois plus que dans le secteur jeunesse (1 000 €).

- le montant médian du **taux minimum de droits proportionnels du dernier contrat signé** par les répondants aux enquêtes est de 8% pour les scénaristes et illustrateurs BD et les auteurs du secteur essais & actualités, de 7% pour les auteurs de textes de littérature, de 6% pour les auteurs des secteurs art & pratique, SHS et STMP et de 5% pour les auteur(e)s de textes et illustrateurs du secteur jeunesse.

Pour les traducteurs du secteur littérature, le taux médian est de 1%¹².

- au-delà des affiliés, pour qui l'affiliation à l'Agessa entraîne l'affiliation au **régime de retraite complémentaire obligatoire des auteurs** géré par l'IRCEC, 1% des précomptés du livre déclarent cotiser à ce régime ou à l'un des deux autres gérés par cet organisme (RACD, RAFL) ; la proportion atteint 15% chez les précomptés du « 1^{er} cercle ».

¹¹ Question non posée dans l'enquête Précomptés.

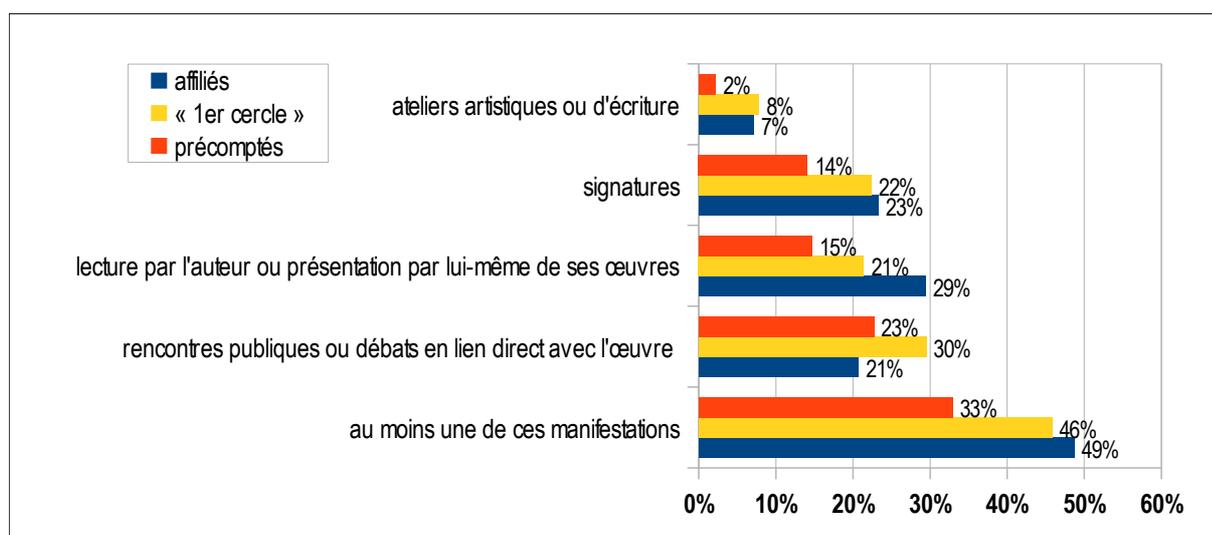
¹² Les taux proportionnels pour les traducteurs sont beaucoup plus bas que ceux des autres auteurs du livre pour des raisons notamment liées au calcul de leurs à-valoir sur des tarifs au feuillet ou au nombre de signes.

- 15% des affiliés et 8% des précomptés du « 1^{er} cercle » ont sollicité l'AFDAS pour la prise en charge d'une **formation professionnelle** par le fonds Artistes auteurs. Les illustrateurs (affiliés ou précomptés 13%) et les auteurs de BD (9%) sont en proportion les plus nombreux à l'avoir fait.

- 35% des auteurs du livre ont participé à au moins une **manifestation littéraire ou une signature** au cours de l'année : c'est le cas d'un affilié sur deux (49%) et d'un précompté sur trois (33%, mais 46% des précomptés du « 1^{er} cercle »).

Les **auteurs de BD** sont de loin les plus nombreux à participer à ces manifestations (76%), qu'il s'agisse des signatures (61%) ou des lectures/présentations de l'œuvre (41%). Viennent ensuite les auteurs de **littérature** (58%) et les auteurs **jeunesse** (55%).

La moitié des auteurs qui ont participé à des lectures ou à des rencontres l'ont fait à 3 reprises dans l'année.



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

un aperçu des préoccupations des auteurs du livre

En complément des questions fermées ou de demandes d'indication de montants qui constituent l'essentiel des questionnaires des enquêtes, **4 questions ouvertes** figuraient en fin de questionnaire afin d'avoir un aperçu aussi ouvert que possible de la façon dont les personnes interrogées :

- ressentent les **évolutions récentes de leur activité d'auteur** (place dans la vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales),
- dont elles en projettent l'évolution à moyen terme,
- et aussi de savoir comment elles définissaient « en un mot » ce métier ou cette activité d'auteur ¹³.

Les réponses aux deux premières questions tournent souvent autour de la **tension entre la passion investie** dans leurs activités d'auteur **et les rémunérations jugées insuffisantes** qu'ils en retirent. Comme c'est souvent le cas dans ces espaces de libre expression, la **tonalité est plutôt négative et pessimiste, en particulier chez les affiliés**, et le discours souvent **revendicatif** : envers les éditeurs, les pouvoirs publics, les sociétés de gestion collective ou le régime de protection sociale dont ils peinent à percevoir les avantages.

Les réponses à la question « en un mot » illustrent les différences d'état d'esprit entre les précomptés et les affiliés : si la passion domine dans l'expression des deux populations, les préoccupations financières et de précarité ressortent massivement chez les affiliés pour qui, contrairement aux précomptés, l'activité d'auteur est la source principale de revenus.

¹³ En complément de l'analyse thématique qui constitue la 3^e partie du rapport de synthèse, le corpus intégral des réponses des auteurs du livre à ces questions ouvertes est disponible en téléchargement en annexe des rapports des deux enquêtes (annexes *Paroles d'auteurs 1 et 2*).

Précomptés



Affiliés



source : People Vox pour MCC/DGMIC-DGCA (enquête Précomptés) et CNL/CPE (enquête Affiliés), 2016

la perception des évolutions récentes

Une petite moitié (42%) des auteurs du livre ne constate pas d'évolution significative du **temps consacré à ces activités** au cours des 5 dernières années ; pour les autres, on note un contraste entre les auteurs du « 1^{er} cercle » qui déclarent majoritairement y avoir consacré plus de temps (34%, contre 22% qui y ont consacré moins de temps), et les précomptés qui, de façon plus marquée, déclarent y avoir consacré moins de temps (42% contre 17%).

Corrélativement, **les auteurs n'ont pas publié plus de titres** au cours des 5 dernières années qu'au cours des périodes précédentes : la tendance est même plutôt à la baisse sur l'ensemble de la population (plus : 17%, moins : 29%) et à peine à la hausse chez les auteurs du « 1^{er} cercle » (plus : 27%, moins : 24%).

Un petit tiers des auteurs du livre déclarent que les **revenus de vente ou d'exploitation** de leurs œuvres sont restés globalement stables au cours des 5 dernières années. Pour les autres, **l'évolution constatée est globalement orientée à la baisse**, avec là encore un contraste entre l'ensemble de la population des auteurs (en hausse : 11%, en baisse : 45%) et ceux du « 1^{er} cercle », chez qui ce constat est moins marqué (en hausse : 28%, en baisse : 42%).

La très grande majorité des auteurs du livre (84%) juge que **le développement du numérique n'a pas eu d'impact mesurable à ce jour sur leurs revenus d'auteur**. Les auteurs des secteurs STMP et scolaires & encyclopédies sont en proportion les plus nombreux à avoir ressenti un impact (respectivement 27% et 21%), qu'ils jugent très majoritairement négatif (solde : -8 et -7 points). À l'inverse, la minorité des auteurs de littérature (14%) et celle plus petite encore des auteurs de BD (8%) qui déclarent avoir ressenti un impact l'estiment plutôt positif (solde +6 pts et +4 pts).

Les réponses à la question ouverte sur le ressenti des évolutions récentes attestent de **l'importance des questions de revenus dans les préoccupations des auteurs**, de leur orientation majoritairement à la baisse et de leur caractère insuffisamment rémunérateur au regard de l'investissement dans le travail de création.

les revenus des auteurs du livre en 2013

Si **le revenu global¹⁴ des auteurs du livre est relativement élevé** (1 auteur sur 2 déclare un revenu supérieur à 35 600 € nets par an, soit l'équivalent de 2,7 SMIC), **celui des affiliés du livre**, la catégorie d'auteurs dont le revenu global dépend le plus des revenus d'auteur, **est très sensiblement plus faible**, avec un montant médian de 22 000 € (1,6 SMIC).

Le revenu global est **nettement moins inégalitaire** chez les affiliés que dans les autres catégories d'auteurs : les 10% d'affiliés qui ont le revenu le plus élevé gagnent 9 fois plus que les 10% qui ont le revenu le plus faible (plus de 59 000€ contre moins de 6 400 €), alors que le rapport est de 16 fois plus chez les précomptés (80 000€ contre 5 000 €).

14 Hors revenus de transfert et revenus du patrimoine.

Les **affiliés majoritaires** ont en effet **une structure de revenu global très différente** de celle de l'ensemble des auteurs du livre. Les revenus liés à leur activité d'auteur sont pour eux **prépondérants** : 83% contre seulement 12% pour l'ensemble des auteurs du livre.

• les revenus d'auteur

- Cette différence de structure se reflète dans le **niveau des revenus d'auteur** :
 - globalement très faibles chez les précomptés (1 sur 2 perçoit moins de 900 € nets) et donc dans l'ensemble de la population des auteurs du livre ;
 - et significatifs chez les affiliés (1 sur 2 perçoit plus de 15 500 €, soit l'équivalent de 1,15 SMIC).

revenu d'auteur (hors revenus connexes)* perçu en 2013	affiliés livre majoritaire	tous auteurs livre
10% des auteurs ont perçu moins de	4 266 €	60 €
25% des auteurs ont perçu moins de	8 802 €	200 €
50% des auteurs ont perçu moins de	15 529 €	886 €
25% des auteurs ont perçu plus de	25 626 €	3 500 €
10% des auteurs ont perçu plus de	44 050 €	10 403 €
<i>effectifs extrapolés</i>	5 357	101 588

* revenu de vente et d'exploitation des œuvres et ventes d'originaux
source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Le revenu d'auteur médian ¹⁵ est donc **plus élevé pour les catégories d'auteurs qui comptent une forte proportion d'affiliés** : les dessinateurs/coloristes de BD (9 600 €), les traducteurs (4 000 €), les scénaristes BD (3 500 €), les illustrateurs (3 415 €), à l'inverse des auteurs de texte (670 €), particulièrement dans le domaine scientifique, technique, médical et professionnel (STMP, 550 €) et celui des sciences humaines et sociales (SHS, 325 €).

- Quel que soit le poids du revenu d'auteur dans le revenu global, les **revenus de vente et d'exploitation des œuvres** (hors ventes d'originaux) constituent l'essentiel des revenus liés à l'activité d'auteur du livre : 89% du revenu d'auteur des affiliés (soit 74% de leur revenu total d'activité) ; 85% du revenu d'auteur de l'ensemble des auteurs du livre (soit 10% de leur revenu total d'activité).
- Les **revenus connexes** constituent la deuxième principale composante des revenus liés au livre (8% chez les affiliés, 7% dans l'ensemble de la population), devant **les revenus liés à l'usage collectif** (droit de prêt, reprographie) ou à la copie privée numérique (2% chez les affiliés comme pour l'ensemble des auteurs) et les **ventes d'originaux** (moins de 1% chez les affiliés comme dans l'ensemble des auteurs).

¹⁵ Le revenu médian est celui qui partage une population en deux parties d'effectifs égaux, c'est à dire qu'une moitié de cette population a perçu un revenu inférieur à ce revenu médian, l'autre moitié un revenu supérieur.

Combien d'auteurs peuvent-ils « vivre de leur plume » ?

En 2013, on estime qu'un peu plus de **8 000 auteurs du livre ont perçu des revenus d'auteur supérieurs au SMIC**, près de **3 000** des revenus supérieurs à **2 fois le SMIC** et 1 600 auteurs des revenus supérieurs à 3 fois le SMIC.

revenu d'auteur perçu en 2013	affiliés livre majoritaire		tous auteurs livre	
	%	nb estimé	%	nb estimé
plus de 1 SMIC (13 445€ nets)	59%	3 150	8%	8 100
plus de 2 SMIC (26 890€ nets)	24%	1 300	3%	2 900
plus de 3 SMIC (40 335€ nets)	10%	560	2%	1 620
effectifs extrapolés		5 357		101 588

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

• les autres revenus

Pour l'ensemble de la population des auteurs du livre, ce sont les **revenus des autres activités professionnelles** (61%) et des **retraites** (25%) qui constituent les composantes principales du revenu global, contre respectivement 7% et 3% du revenu des affiliés.

Les **allocations chômage et de solidarité** (revenu de solidarité active [RSA], allocation de solidarité spécifique [ASS], aides sociales aux auteurs) représentent dans les deux cas 1% du revenu global.

Les **autres activités professionnelles** constituant une activité d'appoint pour la grande majorité des affiliés, les revenus qui en sont issus sont **très sensiblement plus faibles** pour eux que pour les précomptés : 3 fois plus faibles s'agissant des activités dans un domaine artistique et culturel (médiane : 5 900 € affiliés, 18 600 € précomptés), 5 fois plus dans les autres domaines (médiane : 7 600 € affiliés, 36 600 € précomptés).

Pour les mêmes raisons, le montant des **retraites** perçues est également 2 fois plus faible pour les affiliés (médiane 17 900 €) que pour les précomptés (36 000 €).

l'évolution du revenu des ventes de livres : une analyse des évolutions du contexte

• sur période longue (1986-2014)

Sur période longue, l'appréciation des facteurs macro-économiques pesant sur l'évolution des revenus issus des ventes de livres ne peut être menée qu'à partir des années 1986-1987, date à laquelle deux types de données nouvelles apparaissent dans l'enquête statistique annuelle du Syndicat national de l'édition (SNE) : le **nombre d'exemplaires vendus** (1986) et le **montant des droits d'auteur versés par les éditeurs** (1987).

Le montant des droits d'auteur versés étant, aujourd'hui encore, **un chiffre global**, sans ventilation aucune entre les différents destinataires des droits versés (ni géographique : France/étranger, ni par type d'auteurs : écrivains, traducteurs, illustrateurs..., ni par domaine éditorial ¹⁶), **il est nécessaire, pour pouvoir commencer à en analyser l'évolution, d'étudier les variations du chiffre d'affaires et de sa structure** sur la période.

16 Or les différents domaines ont des modalités de rémunération des auteurs très variables : si la rémunération proportionnelle est la règle, des secteurs comme les encyclopédies ou le pratique recourent fréquemment à des rémunérations forfaitaires (ouvrages collectifs notamment). Par ailleurs, comme l'ont confirmé les enquêtes Précomptés et Affiliés, le niveau des taux proportionnels varie de façon sensible selon les domaines. Enfin, le niveau des taux varie de façon plus marquée encore selon le type d'auteurs : les auteurs de textes bénéficient des taux les plus élevés, les traducteurs des taux les plus bas, pour les raisons précédemment indiquées (*note 12*).

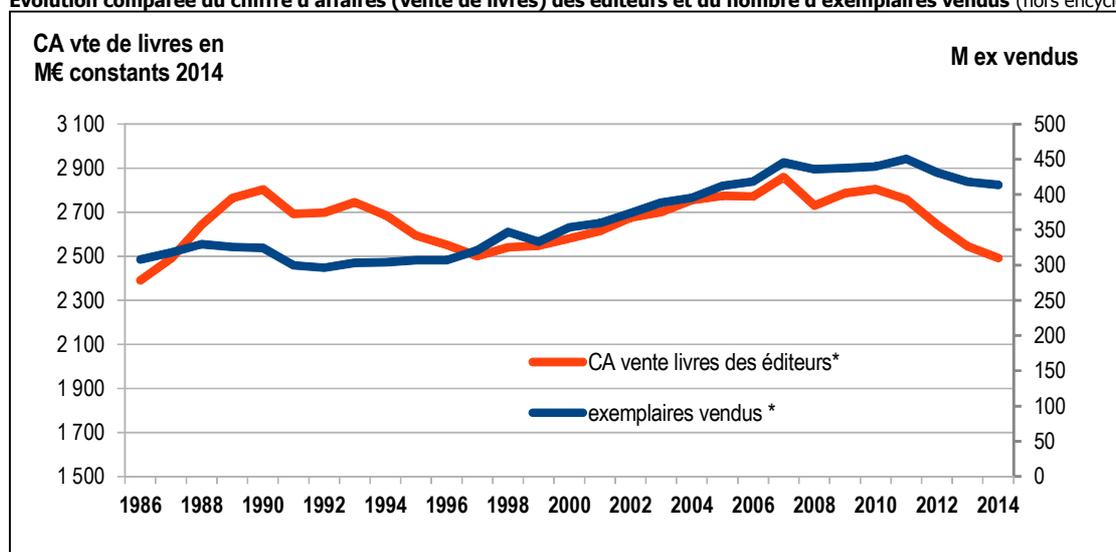
La comparaison des courbes d'évolution du chiffre d'affaires et du nombre d'exemplaires vendus montre **des divergences notables** en début et en fin de période. On remarque notamment :

- **en début de période**, une baisse très marquée du CA entre 1994 et 1997, qui correspond pour l'essentiel au début de l'effondrement, au profit des supports électroniques, du secteur des encyclopédies, jusqu'alors gros contributeur au CA de la branche (13% en 1994, hors fascicules), qui intervient simultanément à une période de stabilité des ventes en volume ;
- **en fin de période**, un effet de ciseaux à partir de 2007 entre la courbe du CA qui commence à décroître, de façon accentuée à partir de 2010, tandis que celle des ventes en volume reste stable, avant de décroître elle aussi à partir de 2011, mais de façon plus modérée que le CA.

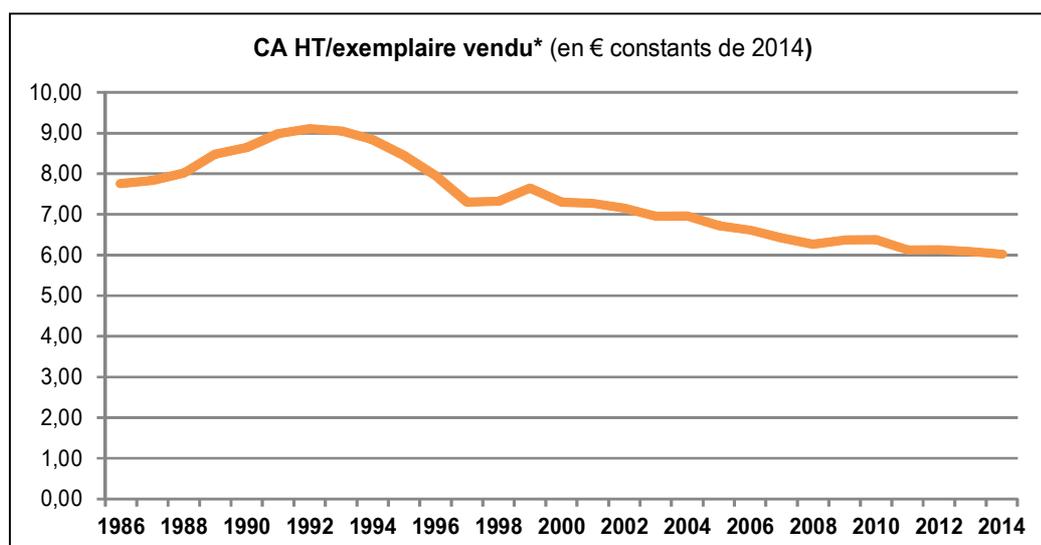
Si l'on ajoute que, dans la période intermédiaire 1997-2007, la croissance des ventes en volume a été presque toujours supérieure à celle des ventes en valeur, il en résulte que **le chiffre d'affaires unitaire a baissé de façon quasi interrompue à partir de 1994**.

Tant que le nombre d'exemplaires vendus augmente (jusqu'en 2007), cette baisse du chiffre d'affaires unitaire n'est pas nécessairement synonyme de baisse du revenu des auteurs ; elle le devient en revanche lorsque le nombre d'exemplaires vendus stagne (2007) ou, *a fortiori*, décroît (2011).

Évolution comparée du chiffre d'affaires (vente de livres) des éditeurs et du nombre d'exemplaires vendus (hors encyclopédies en fascicules)



Lecture du graphique : en 1986, le CA vente de livres des éditeurs est de 2 391 millions d'euros constants de 2014 (échelle de gauche) et le nombre d'exemplaires vendus de 308 millions (échelle de droite) / source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)



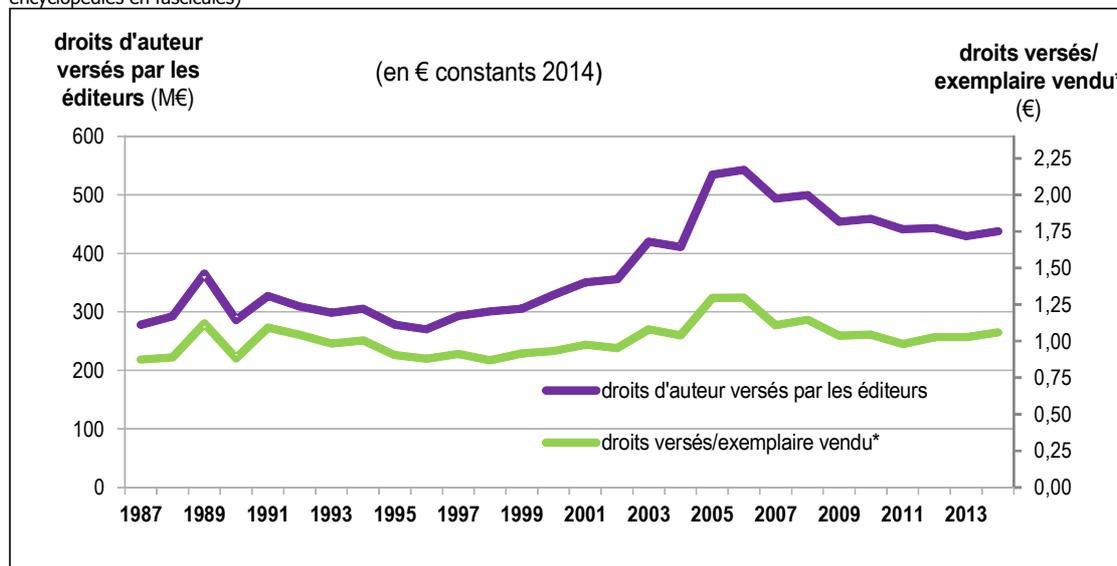
* hors ventes d'encyclopédies en fascicules / source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)

L'évolution du **montant des droits d'auteur versés** est elle aussi affectée par l'effondrement du secteur des encyclopédies : la hausse de la courbe entre 1997 et le milieu des années 2000 traduit la hausse d'un chiffre d'affaires désormais réalisé dans des secteurs où la rémunération des auteurs est globalement plus importante (notamment parce que proportionnelle) que dans le secteur des encyclopédies. Le pic des années 2005/2006 est probablement en partie à mettre au compte de l'inflation des à-valoir pour l'acquisition de best-sellers étrangers, régulièrement dénoncée à cette période ¹⁷. Le déclin amorcé à partir de 2008 traduit la baisse du chiffre d'affaires précédemment indiquée.

Évolution un peu surprenante : la courbe des droits versés par exemplaire à partir de 2011 amorce une légère remontée alors même que le CA diminue plus vite que les ventes en volume. Cela s'explique par le fait qu'entre 2011 et 2014, le montant des droits versés a augmenté plus vite que le chiffre d'affaires (de 16% du CA à 18%).

=> En conclusion, il ressort des évolutions du montant des droits versés qu'elles accèdent également, sur la période récente, non affectée par les variations de structure observées en milieu de période (encyclopédies), l'hypothèse d'une **baisse du revenu des auteurs, particulièrement entre 2007 et 2012**.

Évolution comparée du montant des droits d'auteur versés par les éditeurs et du montant des droits par exemplaire vendu (hors encyclopédies en fascicules)



Lecture du graphique : en 1987, le montant des droits d'auteur versés par les éditeurs est de 278 millions d'euros constants de 2014 (échelle de gauche) et le montant des droits par exemplaire vendu de 0,87 euro (échelle de droite)

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)

• sur la période récente (2007-2014)

Le diagnostic peut être affiné sur la période récente grâce à la disponibilité d'un plus grand nombre d'indicateurs statistiques sur le marché du livre, et en particulier des données relatives au nombre de titres disponibles et au nombre de nouveautés commercialisées chaque année ¹⁸.

Les évolutions de ces deux indicateurs renforcent le diagnostic de baisse du revenu unitaire sur la période récente : la **hausse soutenue du nombre de titres disponibles** (+25% entre 2007 et 2014) comme de la **production annuelle de nouveautés**, qui réalisent environ 60% du chiffre d'affaires de la branche (+13%), crée un **effet de ciseaux** avec la baisse du chiffre d'affaires, et une baisse marquée, de l'ordre de -30%, du chiffre d'affaires par titre.

Sous réserve des variations du montant des droits versés aux auteurs et éditeurs étrangers, **ces évolutions convergent vers un diagnostic de baisse du revenu individuel des auteurs du livre**.

¹⁷ Le chiffre publié du montant des droits versés est un chiffre global, qui inclut, dans une proportion inconnue, les droits versés aux auteurs et aux éditeurs étrangers.

¹⁸ Sur une base plus exhaustive que la production des 300 éditeurs interrogés par l'enquête de branche du SNE, même si ces 300 éditeurs représentent environ 90% du chiffre d'affaires de la branche.

L'évolution des revenus des affiliés du livre (1979-2013)

La **seule population** pour laquelle on puisse disposer sur période longue de données d'évolution des revenus est celle des **affiliés du livre**.

Si les affiliés majoritaires du livre ne représentent que 5% des auteurs du livre et 44% des auteurs du « 1^{er} cercle », la convention signée en juin 2015 entre l'Agessa, la Maison des artistes et le ministère de la culture et de la communication a néanmoins permis de disposer pour cette population ¹⁹, sur une période d'une **profondeur historique rare**, de données exhaustives et fiables sur l'évolution de ses **revenus d'auteur** comme de ses **revenus globaux d'activité**.

L'exploitation spécifique sur les affiliés du livre réalisée par le Deps pour compléter les résultats « photographiques » des enquêtes Précompté et Affiliés confirme en premier lieu la **forte croissance des effectifs de cette population**, qui ont plus que triplé en l'espace de 35 ans (de 1 556 en 1979 à 5 279 en 2013 ²⁰), ainsi que la **profonde modification de structure** qu'elle a connu sur la période : les écrivains ²¹, qui représentaient 75% des affiliés du livre en 1979, n'en représentent plus que 47% en 2013, tandis que la part des illustrateurs est passée de 14% à 31 % et celle des traducteurs de 11% à 22 %.

• L'évolution du revenu d'auteur

L'analyse des évolutions du revenu d'auteur sur la période étudiée est perturbée par la possibilité ouverte aux auteurs du livre à partir de 1994 de déclarer leurs droits selon le régime fiscal des Bénéficiaires non commerciaux (BnC), comme les photographes, et non exclusivement en Traitements & salaires (TS) comme c'était le cas antérieurement ²². Les données disponibles sur le revenu d'auteurs marquent donc une **rupture d'homogénéité en 1994** puisque, pour les auteurs ayant opté pour le régime des BnC (12% des affiliés en 1994, 34% en 2013, principalement des illustrateurs), on dispose de 2 indicateurs de montant des droits qui ne sont pas directement comparables aux montants des droits des déclarants TS : le bénéfice, qui est toutes choses égales par ailleurs légèrement inférieur, et le chiffre d'affaires ²³, qui est un peu plus élevé, sans qu'il soit possible de recalculer à partir de ces données un montant strictement comparable à celui des déclarants en Traitements & salaires.

L'exploitation des données par le Deps a été menée successivement sur ces deux indicateurs : le choix de l'un ou l'autre indicateur de revenu d'auteur pour les déclarants BnC **ne modifie pas les grandes tendances qui s'observent sur la période**, même s'il affecte, principalement pour les illustrateurs, le niveau du revenu médian.

Nonobstant cette rupture d'homogénéité, l'évolution des revenus peut être abordée de deux façons complémentaires :
 - soit par une **analyse « en coupe »**, en observant l'évolution du revenu d'auteur de « **l'affilié moyen** » présent dans la base entre deux dates – cet « affilié moyen » n'étant plus le même par le jeu du renouvellement des effectifs et des évolutions de structure ;
 - soit par une analyse de **l'évolution du revenu individuel**, c'est à dire en suivant pour un auteur ou une population constante d'auteurs l'évolution du revenu.

19 Ou du moins pour la population des affiliés majoritaires du livre (5 000 en 2013), les données transmises par l'Agessa au ministère n'isolant pas, au sein des autres populations d'affiliés de l'Agessa (photographes, auteurs du cinéma ou de l'audiovisuel...) ceux qui perçoivent de façon minoritaire des revenus du secteur du livre.

20 L'extraction de la base Agessa communiquée au Deps ayant été faite en juin 2015, le nombre d'affiliés majoritaires du livre est légèrement inférieur à celui communiqué à People Vox en octobre.

21 Regroupés pour des raisons statistiques avec la petite population des dramaturges (149 auteurs en 2013).

22 Cette décision fait suite à de longs débats sur d'une part la possibilité pour les écrivains de recourir au régime des BnC et, d'autre part, sur les interprétations différentes que faisaient l'Agessa (et la Cour des comptes) et la Maison des artistes de la loi de 1975 à propos de l'assiette des cotisations sociales.

23 Indicateur finalement retenu par le Deps pour les résultats présentés dans la note de Gwendoline Volat, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, mars 2016.

- analyse « en coupe »

L'analyse « en coupe » montre que le revenu médian des auteurs du livre, en **euros constants** (valeur de 2013) a progressé jusqu'à la décennie 1990, avant de connaître, du moins pour les écrivains et les traducteurs, une période de relative stabilité, suivie, pour toutes les catégories d'auteurs du livre, d'une période de baisse plus ou moins heurtée jusqu'en 2013.

On relève cependant certaines **singularités dans l'évolution du revenu d'auteur des 3 types d'auteurs affiliés**, tant dans les dates de « pic » du revenu d'auteur que dans l'évolution de ce revenu entre 1979 et 2013 :

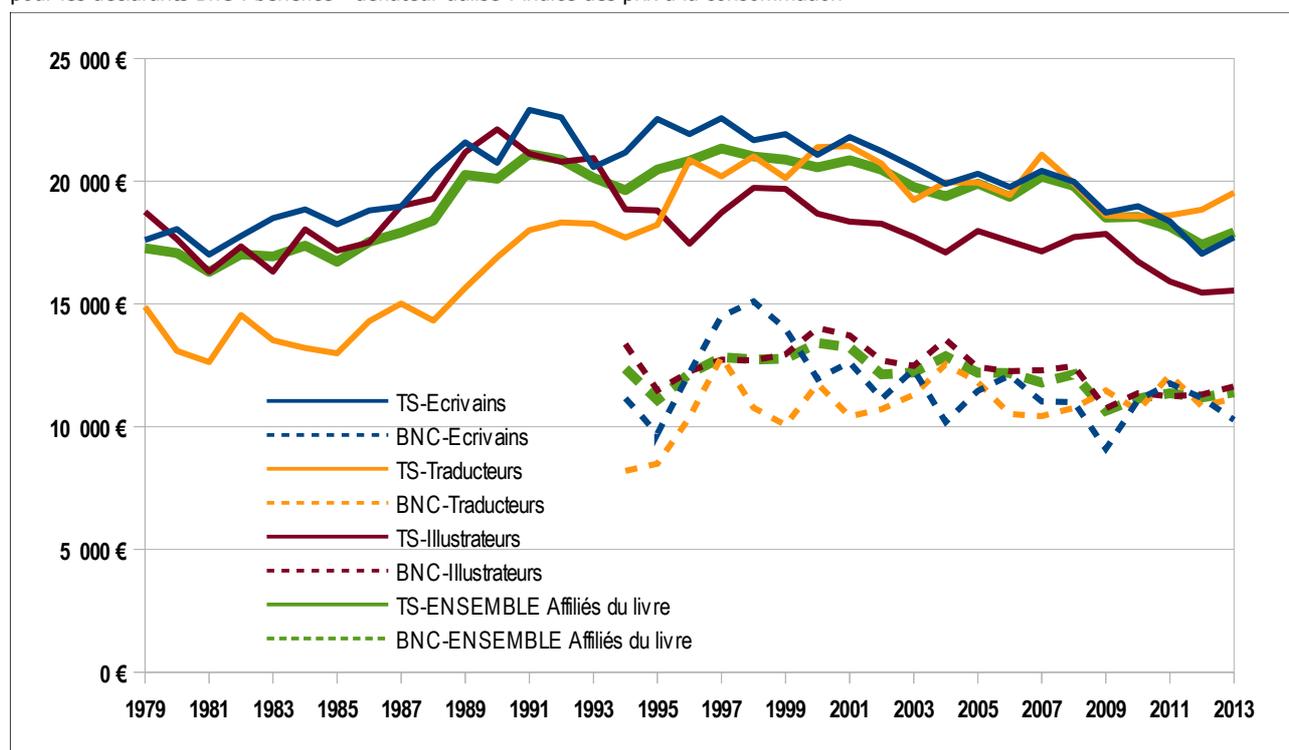
- tandis que les données indiquent que le revenu d'auteur des **écrivains affiliés** se situe en 2013 à un niveau assez proche de ce qu'il était en 1979 ²⁴, celui des **illustrateurs** ressort plutôt en baisse, même si le niveau de cette baisse reste difficile à apprécier ²⁵ ;
- en revanche, quel que soit l'indicateur considéré, le revenu d'auteur des **traducteurs affiliés** a au contraire augmenté de façon significative sur la période, entre +25% et +30% ²⁶.

Si l'on isole les déclarants BnC pour **éliminer l'impact du changement d'indicateur** (*graphique ci-dessous*) pour observer l'évolution du revenu des seuls auteurs déclarants leur revenu en Traitements & salaires :

- le revenu d'auteur des écrivains déclarant en TS (84% des effectifs d'écrivains en 2013) se situe quasiment au même niveau en 2013 qu'en 1979 (+0,6%) ;
- celui des traducteurs déclarant en TS (86% des effectifs de traducteurs) est de +36% plus élevé ;
- et, pour la minorité (27%) d'illustrateurs déclarant leur revenu en TS, le revenu médian de 2013 est inférieur de -17% à son niveau de 1979.

Sur l'ensemble des affiliés majoritaires du livre déclarant leurs revenus en TS, le revenu d'auteur médian est en très légère hausse sur la période (+4%).

Évolution du revenu d'auteur médian des affiliés du livre, 1979-2013 (revenu brut HT, euros constants de 2013) - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

24 Légèrement inférieur (-7%) selon l'indicateur Bénéfice, légèrement supérieur selon l'indicateur CA (+2%).

25 Nettement inférieur (-32%) selon l'indicateur Bénéfice, légèrement inférieur selon l'indicateur CA (-5%).

26 +24% selon l'indicateur Bénéfice, +31% selon l'indicateur CA.

En revanche, par rapport au pic de revenus d'auteur des différentes catégories d'affiliés déclarant leurs revenus en Traitements & salaires, le revenu médian de 2013 est en baisse de -28% pour les écrivains, de -42% pour les illustrateurs et de -11% pour les traducteurs (-27% pour l'ensemble des affiliés).

Pour les déclarants BnC, on observe également l'existence d'un pic de revenu entre 1997 et 2005 selon les catégories, suivie là aussi d'une baisse du bénéfice médian déclaré.

Ces évolutions du revenu d'auteur médian s'expliquent en partie par un **effet de génération** : après dix ans d'affiliation, un auteur sur deux de la génération 2000-2004 des affiliés du livre déclare un revenu d'auteur inférieur de -17% à celui des affiliés de la génération 1980-1984²⁷. Ces effets de générations sont propres aux écrivains et aux illustrateurs et n'affectent pas les traducteurs.

Compte tenu des variations de structure et de l'effet génération, **ces évolutions « en coupe » du revenu d'auteur ne signifient pas nécessairement cependant qu'au niveau individuel, le revenu des affiliés du livre a évolué dans les mêmes proportions.**

Dans l'approche « en coupe », le revenu de « l'affilié moyen » peut baisser simplement parce que la structure de la population a changé (les illustrateurs, dont le niveau de revenu est plus faible, pèsent davantage dans la base en 2013 qu'en 1979 : effet de structure) ou que les auteurs qui étaient là au début des années 1980 sont moins nombreux 35 ans plus tard et ont été rejoints par des générations d'auteurs dont les perspectives de revenus sont plus faibles à chaque génération. Mais si ce renouvellement de la base entraîne une baisse du revenu médian de l'ensemble des affiliés, cela ne veut pas nécessairement dire que, par exemple, le revenu des auteurs qui étaient dans la base en 1980 et qui le sont toujours en 2013 ait baissé.

- évolution du revenu individuel

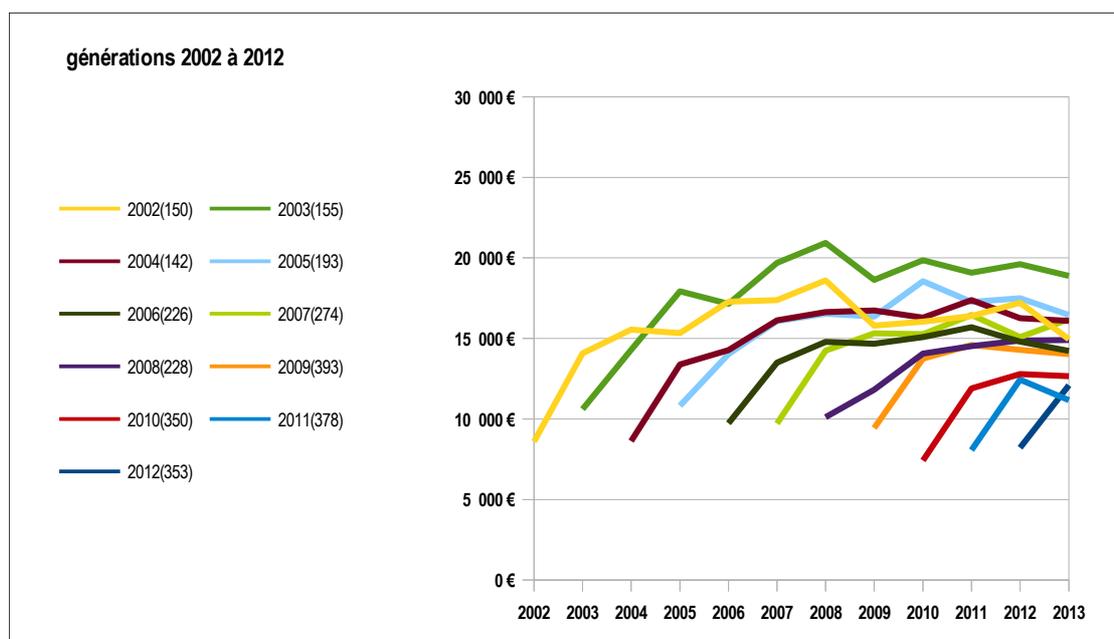
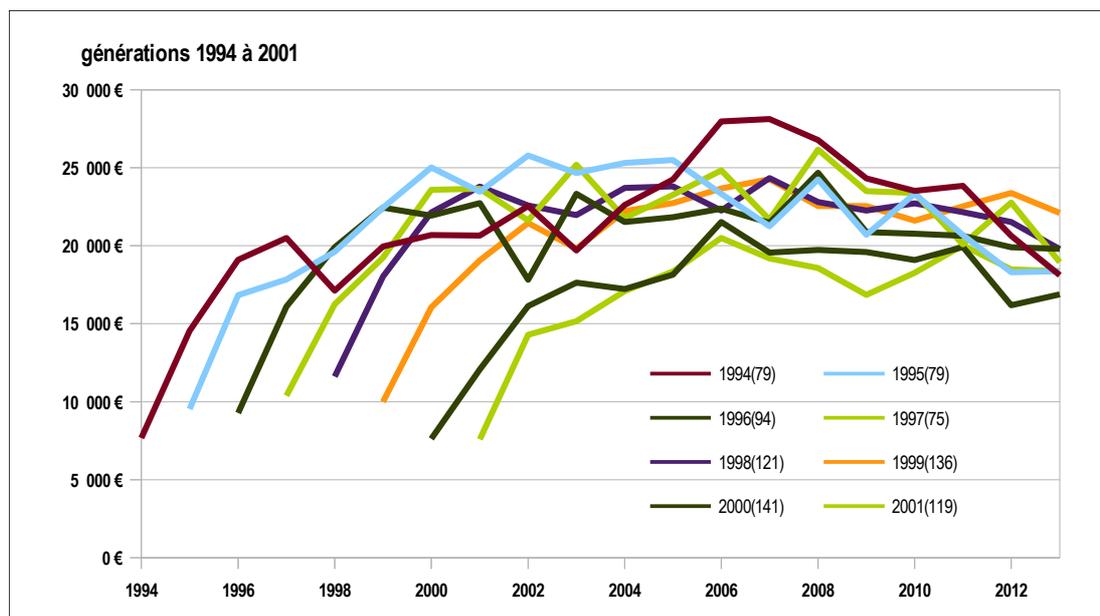
Une analyse spécifique a donc été réalisée afin de suivre **l'évolution du revenu individuel** des affiliés présents dans la base en 2013, en les regroupant par « générations » en fonction de leur date d'affiliation, ce qui permet de neutraliser l'essentiel des effets de variation de structure et d'effectifs de la base en suivant le **revenu du même groupe d'individus**, sans sortants ni nouveaux entrants. Pour limiter l'impact de la rupture d'homogénéité des données en 1994, l'analyse a été menée sur les générations qui se sont affiliées à partir de 1994.

Cette analyse confirme l'existence d'un effet de génération (les générations les plus récentes ont de moindres perspectives de progression de leur revenu d'auteur que les générations antérieures) et conclut également, quel que soit l'indicateur retenu pour les déclarants BnC, à une **baisse du revenu médian par rapport au pic de revenu** connu par chacune de ces générations :

- cette baisse est toutefois **2 fois plus faible que la baisse mesurée par l'analyse des évolutions « en coupe »** pour les générations récentes d'affiliés (2003-2012) ;
- et, pour les générations antérieures (1994-2002), dont le pic intervient entre 2005 et 2007, seulement **un peu moins marquée** que celle qui s'observe dans l'analyse « en coupe ». Contrairement aux générations plus récentes, le caractère plus prononcé de cette baisse du revenu individuel peut s'expliquer en partie par **l'effet « fin de carrière »** propre aux carrières artistiques.

²⁷ Gwendoline Volat, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, op. cit., p. 9. Indicateur utilisé pour les déclarants BnC : CA. L'écart est plus marqué encore si l'on retient l'indicateur Bénéfice.

Évolution du revenu d'auteur individuel médian des affiliés du livre, 1979-2013 (revenu brut HT, euros constants de 2013) - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

lecture des graphiques : on appelle ici « génération 1994 » l'ensemble des auteurs du livre qui se sont affiliés en 1994 et sont toujours présents dans la base en 2013 ; la « génération 1994 » comprend, de 1994 à 2013, les mêmes 79 auteurs, dont la courbe retrace l'évolution du revenu d'auteur médian.

=> Quelle que soit l'approche, les données indiquent donc une **baisse du revenu d'auteur des affiliés du livre sur la période récente par rapport à un pic de revenu**, qui intervient entre 1990 et 2000 dans l'analyse « en coupe » et après quelques années d'affiliation dans l'approche individuelle :

- du fait des effets de génération, cette **baisse est sensible dans l'analyse « en coupe »** (en 2013, l'affilié moyen gagne moins que l'affilié moyen de 2000), mais **moins marquée cependant pour les traducteurs** ;

- en termes d'évolution du revenu individuel, si le revenu d'auteur 2012-2013 de toutes les générations d'affiliés est **en baisse par rapport au pic de chaque génération**, cette baisse du revenu individuel est en revanche **2 fois plus faible que dans l'analyse « en coupe » pour les générations les plus récentes**

(2003-2012) ; ce n'est pas le cas des générations plus anciennes (1994-2002), dont la baisse du revenu individuel est à peine moins marquée que dans l'analyse « en coupe », ce qui peut s'expliquer pour partie par l'effet « fin de carrière » propre aux carrières artistiques.

• l'évolution du revenu d'activité global des affiliés du livre

L'analyse « en coupe » du **revenu global** des affiliés, incluant le revenu de leurs autres activités professionnelles, montre que, dans des proportions variables, les auteurs affiliés du livre ont cherché à **compenser la baisse de leur revenu d'auteur** par rapport aux pics des années 1990/2000 en développant d'autres activités professionnelles.

Il apparaît en effet que l'exercice d'une autre activité professionnelle sert d'amortisseur aux variations du revenu d'auteur : on note ainsi que c'est au cours de la décennie 1990, période de pic des revenus d'auteur, que la proportion d'affiliés du livre déclarant des revenus d'autres activités professionnelles a été la plus faible (30%), à l'inverse du début et de la fin de la période d'analyse (47% et 46%).

Le développement de la pratique d'autres activités professionnelles a donc contribué, en particulier pour les écrivains, à **amortir quelque peu la baisse du revenu d'auteur**.

• en conclusion

L'analyse spécifique des données sur les affiliés du livre de la base Agessa permet donc de conclure pour **deux des catégories des affiliés du livre**, les écrivains et surtout les illustrateurs, à une **relative dégradation du revenu d'auteur par rapport au pic de revenu atteint après quelques années d'affiliation** ; cette dégradation relative est en revanche **sensiblement moins marquée pour les traducteurs affiliés**.

Dans des proportions variables (les écrivains davantage que les illustrateurs), les affiliés du livre ont cherché à **compenser cette dégradation** de leur revenu d'auteur **en développant d'autres activités professionnelles**.

On rappellera enfin en conclusion que **cette analyse ne concerne qu'une fraction des auteurs du livre**, les affiliés ne représentant que 44% des effectifs des auteurs du « 1^{er} cercle » et une proportion bien plus faible (5%) de l'ensemble de la population des auteurs du livre.

Si détaillée que soit l'analyse des évolutions du revenu de cette fraction de la population des auteurs du livre, **on se gardera donc de la tentation naturelle de considérer qu'elle est représentative de l'évolution des revenus de l'ensemble des « auteurs du livre »**.

et après ?

Par-delà la connaissance inédite qu'elle apporte sur la situation économique des auteurs du livre et, pour une petite moitié des auteurs du « 1^{er} cercle », sur l'évolution de leurs revenus, l'étude clarifie également les conditions dans lesquelles un **outil de suivi** pourrait être mis en place

Si la communication annuelle au ministère de la culture d'une extraction anonymisée de sa base des auteurs affiliés à l'Agessa permet d'envisager sereinement le suivi annuel des évolutions de revenu de cette population, il en va tout autrement du **suivi de la situation des précomptés du « 1^{er} cercle »**, qui serait cependant nécessaire pour assurer la représentativité du dispositif, et dont il conviendrait d'affiner le périmètre pour identifier les auteurs qui en font partie de façon récurrente.

La possibilité d'un tel suivi pourrait à cet égard être utilement intégrée aux réflexions en cours sur la refonte du système d'information de l'Agessa. Les partenaires de la présente étude ont donc déjà une bonne occasion de se revoir...

mars 2016

(version révisée en décembre 2016)

Introduction

À partir du début des années 2010, les organisations professionnelles des auteurs du livre, et notamment la Société des gens de lettres (SGDL), bientôt suivie par le Conseil permanent des écrivains (CPE)²⁸, ont ressenti, dans le contexte de stagnation du marché du livre et des modalités et des perspectives encore incertaines de sa transition numérique, le besoin croissant de disposer d'éléments plus complets, et idéalement plus réguliers, sur la situation économique et sociale des auteurs du livre.

Les 5 années de repli du marché qui ont suivi, conjuguées à la poursuite de la hausse du nombre de titres publiés comme à celle du nombre de titres disponibles, ont rendu chaque année plus pressant pour ces organisations le besoin d'avoir une mesure objective de la situation des auteurs, leurs adhérents étant de plus en plus nombreux à témoigner de la dégradation des conditions d'exercice de leur activité sur un marché de plus en plus fragmenté.

Force est de reconnaître que, contrairement à l'édition (de longue date) et à la librairie (de façon plus récente), la connaissance de la situation économique des acteurs dont la production nourrit la chaîne du livre, les auteurs, restait bien parcellaire en dépit du développement par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la culture (Deps), en liaison avec la direction devenue en 2010 direction générale de la création artistique, Dgca), de travaux de suivi et d'analyse de l'emploi culturel et des revenus des créateurs.

28 Le Conseil permanent des écrivains regroupe les 17 principales associations ou sociétés d'auteurs du livre (écrivains, traducteurs, dramaturges, illustrateurs, scénaristes, photographes) : ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques), ATLF (Association des Traducteurs Littéraires de France), La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, Cose-Calcre, EAT (Écrivains associés du théâtre), Maison de Poésie, PEN club, SADC (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques), SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), SAIF (Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe), SCAM (Société civile des auteurs multimedia), SELF (Syndicat des écrivains de langue française), SGDL (Société des Gens de Lettres), SNAC (Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs), UNPI (Union Nationale des Peintres-Illustrateurs), UPP (Union des Photographes Professionnels), Union des Poètes & Compagnie.

L'agenda politique est venu renforcer encore ce besoin de connaissance, d'abord avec la négociation entre auteurs et éditeurs pour l'adaptation du contrat d'édition à l'ère numérique (2011-2014), puis avec la reprise, courant 2013, de la réflexion conjointe des ministères des affaires sociales et de la culture et de la communication en vue de l'unification des organismes de gestion de sécurité sociale des artistes auteurs.

En mars 2014, la ministre de la culture et de la communication, lors d'une conversation informelle avec des représentants de la SGDL dans les allées du Salon du livre de Paris, s'est fermement engagée à répondre à ce besoin de connaissance, et dès le mois d'avril, le Service du livre et de la lecture de la Dgmic réunissait la SGDL, le CNL, le MOTif et la Fill, bientôt rejoints par l'Agessa, le Deps, la Dgca, d'autres organisations d'auteurs du CPE et, plus tardivement, par des représentants des États généraux de la bande dessinée (EGBD)²⁹, pour réfléchir à l'élaboration d'un dispositif d'étude permettant de fournir aux auteurs comme aux pouvoirs publics des données aussi précises, détaillées et exhaustives que possible sur la situation économique et sociale des auteurs du livre.

les objectifs de l'étude

Les premiers échanges entre les différents membres du comité de suivi ainsi constitué ont conduit à fixer **4 objectifs** à l'étude :

- fournir une **photographie** aussi précise et fiable que possible de la situation économique et sociale des auteurs du livre, notamment sur les points suivants :
 - caractéristiques socio-démographiques ;
 - structure de l'activité et des revenus ;
 - type d'activité dans le domaine du livre ;
 - régularité de l'activité et des revenus ;
 - quantification de la production ;
 - domaines éditoriaux ;
- chercher à appréhender l'**évolution** de leurs revenus ;
- porter une attention particulière à la question des **activités et revenus « connexes »**, c'est-à-dire l'ensemble des activités qui se situent dans le prolongement de leur activité d'auteurs du livre, qu'il s'agisse des rencontres autour de leur œuvre, des lectures, des participations à des festivals littéraires, des signatures, des bourses ou des résidences, etc.
- éclairer les données quantitatives recueillies par des éléments plus **qualitatifs**.

²⁹ Lancés en octobre 2014 afin de rassembler des éléments objectifs sur la situation, jugée préoccupante, des auteurs de bandes dessinées, les EGBD ont rendu publics en janvier 2016 les résultats d'une première enquête : <http://www.etatsgenerauxbd.org/2016/01/29/lenquete-auteurs-les-resultats-statistiques/>.

Ces objectifs une fois définis, la première question qui s'est ensuite posée au comité est : **qu'est-ce qu'un « auteur du livre » ?**

Cette question basique recouvre en fait deux dimensions :

- en premier lieu, celle des **types d'activité**, à laquelle la définition de la « branche des écrivains » dans le code de la sécurité sociale (art. R 382-2) apporte une première réponse :

Entrent dans le champ d'application du présent chapitre les personnes dont l'activité, relevant des articles L. 112-2 ou L. 112-3 du code de la propriété intellectuelle, se rattache à l'une des branches professionnelles suivantes :

1°) Branche des écrivains :

- auteurs de livres, brochures et autres écrits littéraires et scientifiques ;
- auteurs de traductions, adaptations et illustrations des œuvres précitées ;
- auteurs d'œuvres dramatiques ;
- auteurs d'œuvres de même nature enregistrées sur un support matériel autre que l'écrit ou le livre ³⁰.

À côté de la figure emblématique de l'écrivain, souvent assimilée dans le discours commun à celle du seul romancier, le comité s'est parfaitement retrouvé dans cette définition extensive des différents créateurs qui concourent à la production d'un livre : les auteurs de textes, qu'ils soient littéraires, scientifiques, pratiques, destinés à l'enseignement ou à l'édition de référence, les traducteurs, les illustrateurs comme les différents « métiers » liés à la bande dessinée (scénaristes, dessinateurs, coloristes...) font tous partie du champ des « auteurs du livre » visés par l'étude ³¹.

- en second lieu, celle du **caractère principal ou accessoire de l'activité d'auteur** : à côté d'un petit noyau d'auteurs « vivant de leur plume », la nécessité ou l'existence d'un « second métier » a de longue date été établie par les quelques études précédemment consacrées aux auteurs du livre ³².

Sur ce second point, la réponse du comité a été sans équivoque : l'étude devait viser à **appréhender la situation de l'ensemble des auteurs du livre**, quels que soient la régularité ou le volume de leur production, même si la situation des auteurs les plus actifs devait bien sûr être l'objet d'une attention particulière.

Ce souci d'**exhaustivité** se doublait naturellement d'un objectif de **représentativité** de la population des auteurs du livre.

C'est en effet principalement sur ces deux points que les données jusqu'alors connues étaient jugées insuffisantes :

- soit parce que, pour des raisons de disponibilité des sources, elles ne portaient que sur une fraction de la population des auteurs du livre, celle des quelque 5 000 auteurs du livre ayant fait la démarche de s'affilier à l'Agessa ;

30 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=513097B11F0D37CC0F5280B5DDFF0194.tpdila11v_1?cidTexte=LEGITEXT000006073189&idArticle=LEGIARTI000006749878&dateTexte=20160202&categorieLien=cid#LEGIARTI000006749878

31 Pour des raisons différentes, le comité s'est cependant interrogé sur l'inclusion ou non dans le champ de l'étude des deux dernières catégories énumérées par l'article R 382-2 : les « auteurs d'œuvres dramatiques » notamment parce qu'ils se considèrent le plus souvent comme des auteurs de théâtre plutôt que comme des auteurs du livre ; la seconde, celle des auteurs d'œuvres multimedia, d'ailleurs individualisée dans les nomenclatures de l'Agessa, parce qu'elle rassemble des populations n'ayant parfois qu'un rapport lointain avec le livre.

32 Notamment, Michèle Vessilier-Ressi, *Le métier d'auteur*, Dunod, 1982, Bernard Lahire, *La Condition littéraire. La double vie des écrivains*, La Découverte, 2006.

- soit parce que, faute de pouvoir s'appuyer sur un recensement exhaustif des auteurs du livre, elles provenaient d'enquêtes réalisées sur des échantillons non représentatifs au sens statistique, ou sur la base d'une participation volontaire à ces enquêtes, ce qui conduit à considérer leurs résultats avec prudence.

- S'agissant de l'**objectif d'exhaustivité**, la participation de **l'Agessa** à l'étude permettait presque à elle seule de l'atteindre.

Créée en 1977, l'Agessa est en effet l'organisme qui gère pour le compte de la sécurité sociale la protection sociale des artistes auteurs de la branche des écrivains, ainsi que de ceux des branches des auteurs et compositeurs de musique, du cinéma et de l'audiovisuel et enfin de la photographie.

Elle connaît donc la quasi-totalité des artistes auteurs exerçant leur activité artistique principale dans l'une de ces branches :

- soit par relation directe dans le cas des 15.000 auteurs qui sont aujourd'hui **affiliés** à cet organisme, dont 5.000 dans le domaine du livre ;
- soit par les informations que lui communiquent les différentes structures (éditeurs, sociétés de gestion, salons et festivals littéraires...) versant des droits d'auteur aux auteurs « **précomptés** » de ces branches, c'est-à-dire les auteurs qui ne remplissent pas les conditions d'affiliation ou n'ont pas effectué la démarche de s'affilier (*voir la définition des termes en gras dans le Glossaire page suivante*).

Dans la mesure où tout versement de droits à un auteur de ces branches doit être déclaré à l'Agessa, cet organisme est donc celui qui, dans l'ensemble de ces domaines, a la vision la plus exhaustive de toutes les personnes qui perçoivent des revenus d'auteur du livre, c'est-à-dire à la fois les personnes dont le revenu d'auteur provient majoritairement du domaine du livre, mais aussi les auteurs des autres domaines ayant perçu de façon minoritaire des revenus d'auteur du secteur du livre.

Il n'a en revanche pas été possible d'inclure dans le champ de l'enquête la petite population des auteurs minoritaires relevant de la Maison des artistes (*voir encadré ci-dessous*).

[le cas des auteurs relevant de la Maison des artistes]

Dans son souci d'exhaustivité, le comité s'est interrogé sur le cas des artistes auteurs qui exercent principalement leur activité dans l'une des deux autres branches distinguées par le code de la sécurité sociale : celle des **arts graphiques (hors livre)** et celle des **arts plastiques**, qui relèvent non pas de l'Agessa mais de la **Maison des artistes (MdA)**. Comme l'avait indiqué une organisation d'auteurs au comité de suivi, un certain nombre d'illustrateurs et de dessinateurs sont en effet affiliés à la MdA mais ont cependant des revenus minoritaires provenant du secteur du livre (BD notamment) – et l'on peut penser que c'est également le cas d'un certain nombre de plasticiens.

La prise en compte des auteurs du livre minoritaires de ces deux branches s'est toutefois heurtée à un problème pratique : le système informatique de la MdA ne permet pas de ventiler les revenus par domaine artistique et donc de repérer au sein des 55 000 affiliés et assujettis de cet organisme ceux qui perçoivent des revenus du secteur du livre de façon minoritaire.

Considérant que **la situation des auteurs minoritaires du livre serait déjà raisonnablement couverte par l'interrogation de ceux qui relèvent de l'Agessa**, le comité a donc validé le choix pragmatique de renoncer à

interroger les auteurs de la MdA ³³, préférant concentrer son effort sur une interrogation exhaustive des affiliés Agessa du livre plutôt que sur une coûteuse interrogation « à l'aveugle » des affiliés MdA, dont seule une minorité risquait d'être concernée par une enquête sur le livre.

Ce choix affecte donc, dans une proportion inconnue (quelques centaines ? quelques milliers ?), l'inclusion dans l'enquête des illustrateurs et des dessinateurs qui tirent des revenus minoritaires du secteur du livre ; mais **les illustrateurs et dessinateurs dont les revenus proviennent majoritairement de ce secteur** relèvent de l'Agessa et sont donc **parfaitement couverts** par les enquêtes du dispositif.

- S'agissant de l'**objectif de représentativité**, anticipant le risque d'un faible taux de réponse à une enquête qui se devait à la fois d'être détaillée et par nature indiscrette, le comité a fait le choix de se donner les moyens de l'assurer à un degré aussi élevé que possible :
 - en constituant un vaste échantillon représentatif de la population des quelque 195 000 précomptés (30 000 questionnaires envoyés, soit un taux de sondage de 15%)
 - en interrogeant de façon exhaustive les 5 900 affiliés Agessa percevant des revenus du livre (5.400 de façon majoritaire, 500 de façon minoritaire).

[GLOSSAIRE : Agessa, affiliés, précomptés, assujettis, diffuseurs...]

Agessa (Association pour la gestion de la sécurité sociale des artistes auteurs)

Organisme chargé depuis le 1er janvier 1978, dans le cadre du régime de protection sociale des artistes auteurs mis en place par la loi n°75-1348 du 31 décembre 1975, d'une mission de gestion pour le compte de la sécurité sociale, placé sous la double tutelle du ministère des affaires sociales et du ministère de la culture et de la communication.

L'Agessa assure l'affiliation au régime général de la Sécurité Sociale des artistes auteurs relevant de la branche des écrivains, des auteurs et compositeurs de musique, du cinéma et de l'audiovisuel et de celle de la photographie. Un autre organisme, la **Maison des Artistes** (MdA) assure l'affiliation des auteurs relevant des branches des arts graphiques et des arts plastiques.

L'Agessa n'est pas une caisse de sécurité sociale. Elle sert de passerelle entre les auteurs et les caisses primaires d'assurance maladie pour déterminer les conditions d'affiliation au régime de sécurité sociale des artistes auteurs et faire bénéficier les auteurs affiliés des prestations sociales et de la carte Vitale.

L'Agessa ne verse aucune prestation. Ce rôle reste dévolu à l'ensemble des caisses concernées (branche maladie, branche famille, branche vieillesse).

L'Agessa recouvre pour le compte de la sécurité sociale les cotisations et contributions dues sur les rémunérations artistiques. Ces fonds sont transférés journalièrement à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS).

(source : d'après www.secu-artistes-auteurs.fr/agessa ³⁴)

33 Cette population n'est cependant pas totalement absente du dispositif d'étude puisque les auteurs affiliés à la MdA représentent 8% des répondants à l'enquête interrégionale sur les activités et les revenus connexes des auteurs du livre (Fill). Quelques répondants à l'enquête Précomptés ont par ailleurs indiqué tirer l'essentiel de leur revenu d'auteur dans les domaines des arts graphiques et des arts plastiques.

34 NB. Cette section a été rédigée avant la fusion en juin 2016 des sites de l'Agessa et de la Maison des artistes dans le site désormais commun www.secu-artistes-auteurs.fr. On s'est efforcé, dans cette section comme dans le reste du rapport, de remplacer les liens de l'ancien site www.agessa.org vers les liens correspondants du nouveau site.

« Affiliés »

Auteurs qui ont fait la démarche auprès de l'Agessa de demander à être affiliés au régime de protection sociale des artistes auteurs et dont l'affiliation a été prononcée par l'Agessa.

Toute personne qui a perçu au cours d'une année civile des revenus d'activités d'auteur supérieurs au seuil d'affiliation (depuis 2001 : 900 fois la valeur horaire moyenne du SMIC ³⁵, soit une assiette sociale supérieure à 8 703 € en 2016) doit adresser à l'AGESSA une demande d'affiliation.

L'assiette sociale est égale au revenu brut hors TVA si la personne déclare ses droits en Traitements et salaires, et au BnC majoré de 15 % si la personne déclare ses droits en Bénéfices non commerciaux.

En cas de revenu inférieur au seuil, l'affiliation peut cependant être prononcée par une commission professionnelle de l'Agessa si la personne apporte la preuve qu'elle a exercé habituellement l'une des activités relevant de l'Agessa durant la dernière année civile.

(source : d'après www.secu-artistes-auteurs.fr/agessa)

« Précomptés » (parfois également appelés **« Assujettis »**)

Appellations utilisées par commodité pour désigner les personnes qui ont perçu des rémunérations au titre d'une activité d'artiste auteur et qui ne sont pas affiliées à l'Agessa.

L'appellation « précomptés » vient du fait que les organismes qui leur ont versé ces rémunérations (les **« diffuseurs »** selon la terminologie du code de la sécurité sociale) ont prélevé à la source les cotisations sociales sur ces rémunérations pour les verser directement à l'Agessa (mécanisme du **précompte**).

Cette opération est totalement transparente pour les auteurs non affiliés, qui n'ont aucune démarche à effectuer et qui, comme l'a révélé l'enquête Précomptés, n'ont souvent jamais entendu parler de l'Agessa.

Les appellations « précomptés » comme « assujettis » pour désigner ces auteurs non affiliés sont en fait toutes deux **quelque peu impropres** : les affiliés sont en effet également « assujettis » au prélèvement de cotisations sociales, et une partie d'entre eux, ceux qui déclarent leurs revenus d'auteurs en Traitements et salaires, sont également précomptés. Mais comme il n'est guère commode de les désigner de façon répétée par l'appellation « non affiliés », **on a choisi dans ce rapport d'utiliser l'appellation « précomptés »** qui est numériquement moins fautive que l'appellation « assujettis », puisque seulement une partie des affiliés est aussi précomptée alors que tous les affiliés sont assujettis.

« Précomptés affiliables »

Par commodité également, on utilisera dans la suite de ce rapport le terme de « précomptés affiliables » pour désigner les personnes ayant perçu au cours de l'année des **revenus artistiques supérieurs au seuil d'affiliation mais n'ayant pas adressé à l'Agessa une demande d'affiliation** au régime des artistes auteurs.

un enjeu particulier pour l'étude : les auteurs non affiliés (« précomptés »)

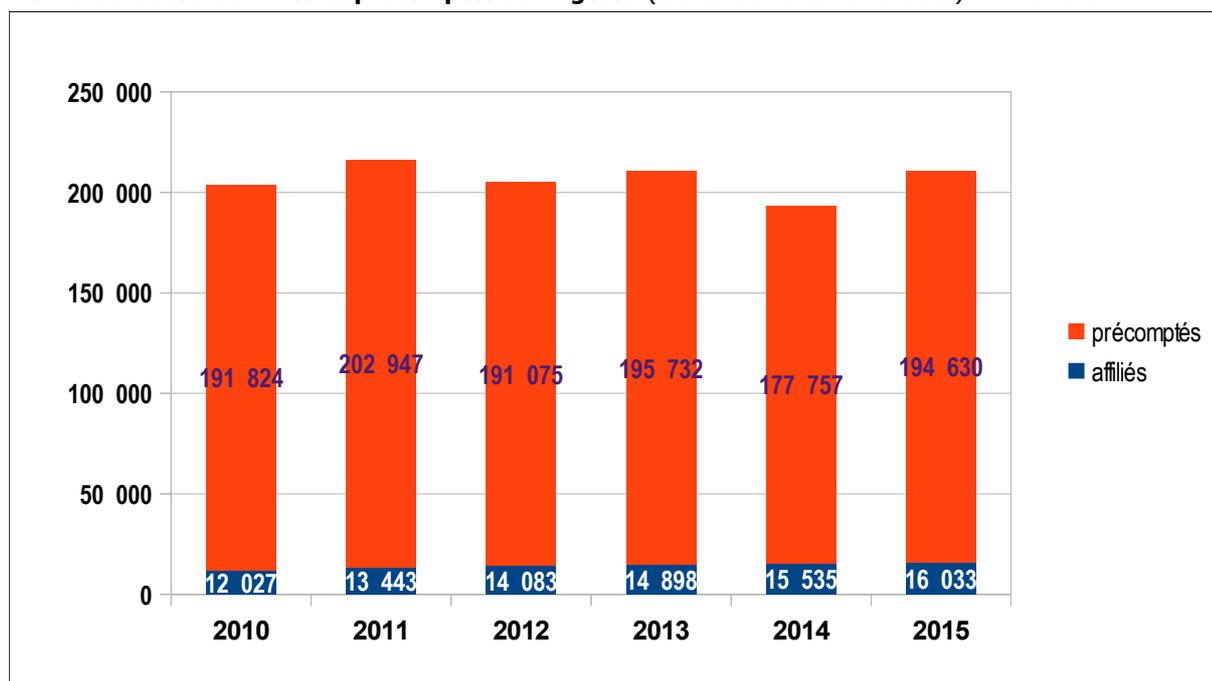
Si les travaux du Deps ont permis à compter de 2007 d'avoir une première connaissance des différents types de revenus et des caractéristiques socio-démographiques des auteurs affiliés à l'Agessa depuis 1993 ³⁶, ce n'est que très récemment (2011) qu'ont été diffusés pour la première fois des éléments, beaucoup plus succincts, relatifs à la population des auteurs précomptés, nettement plus importante en nombre : 227 938 en 2008 contre 11 018 affiliés, tous domaines confondus ³⁷.

Depuis cette date, le nombre de précomptés dénombrés par l'Agessa s'est stabilisé entre 190 000 et 200 000 auteurs chaque année, sauf en 2014 où il est tombé à 178 000, avant de remonter à 195 000 en 2015.

³⁵ De la création de l'Agessa à juillet 2001, le seuil d'affiliation était fixé à 1 200 fois la valeur horaire du Smic.

³⁶ Éric Cléron Frédérique Patureau, *Écrivains, photographes, compositeurs... les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2005*, MCC/Deps, 2007 : cette étude comporte des éléments d'analyse de l'évolution de la situation des affiliés de l'Agessa entre 1993, 2000 et 2005.

³⁷ Marie Gouyon, *Écrivains, photographes, compositeurs... les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008*, MCC/Deps, 2011.

Nombre d'auteurs affiliés et précomptés de l'Agessa (toutes branches confondues) - 2010-2015


source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données Agessa

Cette mesure tardive, comme la relative pauvreté des informations disponibles sur ces auteurs précomptés, s'expliquent à la fois par la masse des déclarations reçues par l'Agessa en provenance de près de 25 000 diffuseurs différents chaque année et par les particularités du mécanisme du précompte.

L'Agessa, dont la mission première est de prélever les cotisations sociales, ne demande en effet aux diffuseurs que 5 types d'informations sur les auteurs précomptés que ces diffuseurs peuvent lui communiquer facilement et dont elle a besoin pour documenter ce précompte :

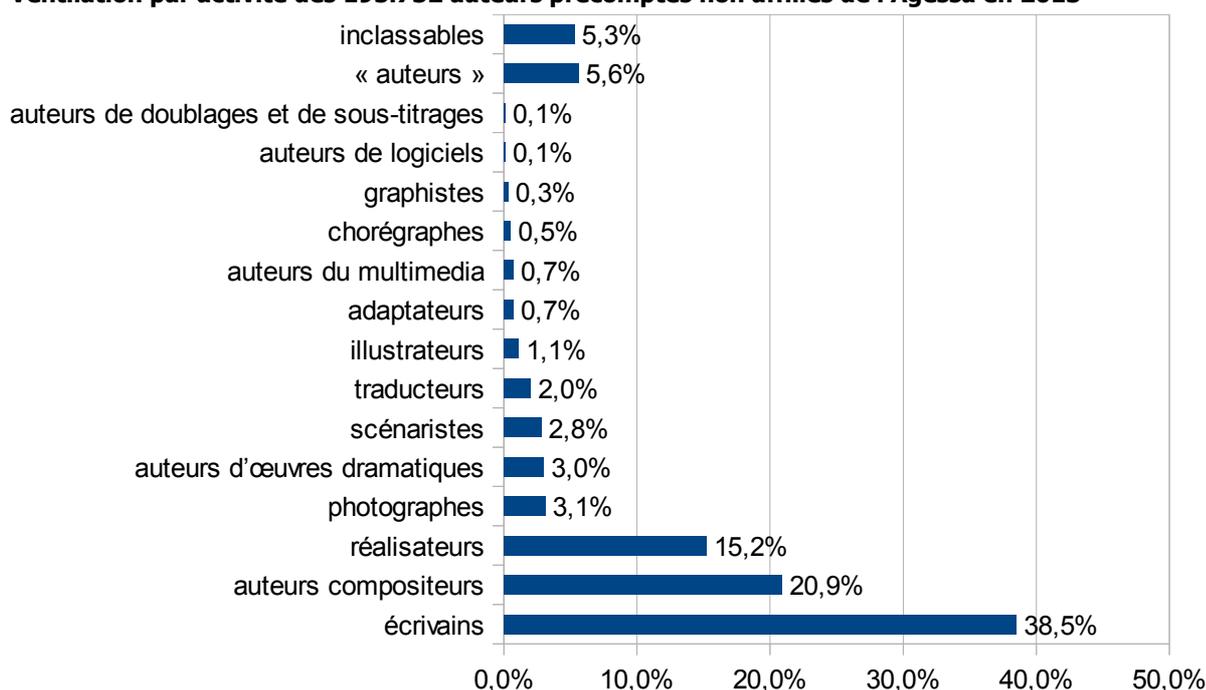
- le montant des droits d'auteur versés,
- le nom et l'adresse de l'auteur,
- son numéro de sécurité sociale (NIR) ;
- la nature de l'activité de l'auteur, en premier lieu afin de s'assurer que l'auteur relève bien de l'Agessa et non de la Maison des artistes,
- ainsi que la mention de l'éventuel statut d'héritier pour la perception de ces droits ³⁸.

La rubrique concernant la nature de l'activité de l'auteur était cependant initialement assez mal renseignée par les diffuseurs : pour les revenus de l'année 2008, la rubrique n'était utilement renseignée que pour un peu plus de 60 % des précomptés (24 % d'écrivains, 19 % d'auteurs compositeurs, 6 % de photographes, 13 % d'activités artistiques autres), les 41 % restant étant déclarés comme « auteurs », sans autre précision, ou avec la mention d'une activité non artistique.

Un important travail de relance auprès des diffuseurs a permis d'améliorer très sensiblement la connaissance de la nature des activités des précomptés, qui était connue dans 80 % des cas dès 2012 et dans 90% des cas depuis 2013 (91,6% en 2015).

³⁸ Cf. le bordereau déclaratif Diffuseurs sur le site de l'Agessa : <http://www.secu-artistes-auteurs.fr/sites/default/files/pdf/Bordereau%20d%C3%A9claratif.pdf>

Ventilation par activité des 195.732 auteurs précomptés non affiliés de l'Agessa en 2013



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données : Agessa, *Éléments statistiques 2013*

Si cette ventilation fournit une **première estimation-plancher du nombre de précomptés du secteur du livre**, de l'ordre de 80 000 en 2013, ce chiffre reste à affiner :

- en premier lieu pour savoir quelle proportion des 10 % « d'inclassables » et « d'auteurs » de domaines indéterminés relèvent du domaine du livre,
- mais aussi parce que cette ventilation par type d'activité ne recouvre pas exactement une répartition par domaine (par exemple, tous les traducteurs ne relèvent pas du domaine du livre).

Deuxième élément particulièrement intéressant : **une proportion non négligeable de précomptés** (7 % en 2008, 6 % en 2013, soit entre 12 000 et 14 000 auteurs) **perçoivent des revenus d'auteur supérieurs au seuil d'affiliation**. A supposer que cette proportion soit la même pour les précomptés du domaine du livre, cela signifierait qu'il y aurait presque autant de précomptés « affiliables » dans le domaine du livre que d'auteurs effectivement affiliés (4 800 contre 5 200 affiliés du livre en 2013).

La connaissance des précomptés est donc nécessaire non seulement pour appréhender la diversité des auteurs du livre, mais aussi pour mieux connaître la population des auteurs que l'on peut supposer être les plus actifs, c'est à dire ceux à qui la législation, depuis maintenant près de 40 ans, accorde ou est prête à accorder le statut d'artiste auteur parce que leurs revenus atteignent le seuil d'affiliation, et dont les précomptés représenteraient au moins la moitié des effectifs.

un dispositif inédit par son ampleur et son exhaustivité

Compte tenu de ces objectifs, le dispositif d'étude, dont les grandes lignes ont été validées par le comité à l'automne 2014, a été élaboré selon le schéma suivant :

- une série d'enquêtes quantitatives nationales, sur échantillon représentatif ou base exhaustive (**volets 1 et 2**) :

=> deux enquêtes de type « photographique » :

- **volet 1a** : enquête auprès d'un large échantillon de **précomptés non affiliés** de l'Agessa

La Dgca du ministère de la culture ayant de son côté un projet d'enquête sur cette population de précomptés, la Dgmic s'est rapprochée d'elle et les deux directions ont décidé de mutualiser leurs moyens pour adresser à un large échantillon de précomptés, tous domaines confondus, un questionnaire de 4 pages (une soixantaine de questions), dont la moitié réservée spécifiquement aux auteurs du livre.

Initialement fixée à un minimum de 20 000 auteurs, la taille de l'échantillon a été portée à 30 000 dans le cahier des charges du marché, qui a été remporté par la jeune société toulousaine People Vox.

Enquête par voie postale sur échantillon (tirage aléatoire stratifié par activité).
financement et pilotage de l'enquête : Dgca-Dgmic, réalisation : People Vox
 envoi des questionnaires : avril 2015, 1 954 réponses, 1 742 retenues

- **volet 1b** : enquête auprès de l'ensemble des **affiliés du livre** de l'Agessa

Même si les travaux antérieurs du Deps ont permis de disposer de premiers éléments de connaissance sur les caractéristiques socio-démographiques et les revenus des affiliés de l'Agessa, il n'était pas envisageable dans le cadre de cette étude de ne pas approfondir cette connaissance de façon à disposer d'éléments au moins équivalents à ceux que fournirait l'enquête sur les précomptés.

Contrairement à l'enquête Précomptés, le nombre plus réduit d'affiliés percevant des revenus du livre, à titre majoritaire (5400 en 2013) ou minoritaire (500), permettait d'envisager d'interroger de façon exhaustive la population étudiée, avec un questionnaire adapté au plus près de celui de l'enquête Précomptés, de façon à obtenir l'information la plus homogène sur les deux populations. L'appel d'offres de cette enquête a également été remporté par People Vox.

Enquête par voie postale sur l'ensemble de la base des affiliés du livre en 2013.
financement et pilotage de l'enquête : CNL, réalisation : People Vox
 envoi des questionnaires : octobre 2015, 1 239 réponses, 1 068 retenues

=> une analyse statistique des évolutions

- **volet 2 : analyse longitudinale de la base des affiliés Agessa 1979-2013** : exploitation spécifique sur les auteurs du livre

Bien que les éléments ne soient disponibles que pour les auteurs affiliés ³⁹, il paraissait en outre indispensable de compléter les quelques éléments déclaratifs qui pourraient être recueillis dans les 2 premiers volets quant à la perception par les auteurs des évolutions de leurs revenus,

³⁹ Contrairement à la base Affiliés, la base des précomptés de l'Agessa n'était pas, au moment de l'enquête, une base d'auteurs, mais un ensemble de bases annuelles de lignes de déclaration des diffuseurs. Comme indiqué précédemment, la nature des activités des auteurs précomptés n'a en outre été renseignée que tardivement.

nécessairement limitée à une période relativement récente, par des éléments plus objectifs sur la réalité de cette évolution - et cela, pour une population plus large que les seuls auteurs présents dans la base en 2013 interrogés dans ces deux enquêtes « photographiques ».

La première modalité envisagée pour ce volet était de réaliser une exploitation particulière sur l'évolution des revenus des auteurs du livre à partir d'une extraction anonymisée de la base des affiliés Agessa précédemment transmise au Deps et à la Dgca, qui comprenait les revenus de l'ensemble des auteurs présents dans cette base entre 2007 et 2012.

La perspective d'un travail beaucoup plus complet pour la réalisation de ce volet s'est toutefois ouverte à l'automne 2014 avec l'élaboration d'une convention entre le ministère de la culture, l'Agessa et la Maison des artistes pour la transmission annuelle au Deps d'une extraction anonymisée des bases de ces deux organismes comprenant, sur un certain nombre d'indicateurs socio-démographiques et de revenus, **l'intégralité** des enregistrements de ces bases depuis leur première année de disponibilité, soit 1979 pour ce qui est de l'Agessa, en vue de leur exploitation par le Deps, la Dgca et la Dgmic.

Cette convention permettait donc d'envisager pour la réalisation de ce volet **un travail parfaitement exhaustif sur l'évolution des revenus des affiliés**, sur une profondeur historique inédite de presque 35 ans.

Ces extractions anonymisées de l'intégralité des bases ayant été communiquées pour la première fois au Deps au début de l'été 2015, une exploitation spécifique de la base Agessa a été demandée par la Dgmic au Deps, qui a conduit pour le ministère l'ensemble des traitements préliminaires des deux bases en liaison avec l'Agessa et la MdA, afin de constituer le 3^e volet quantitatif du dispositif de la présente étude.

pilotage et réalisation des analyses statistiques : Deps
réception de la base et début de l'exploitation : juillet 2015

- **une série d'enquêtes régionales associées au dispositif (volets 3 et 4)**

Le MOTif, observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France, qui, à la demande des auteurs présents à son conseil d'administration, avait élaboré courant 2013 un premier projet d'enquête quantitative sur la situation des auteurs du livre, a très naturellement été associé de façon privilégiée au dispositif d'étude national.

Opératrices des politiques régionales en direction des auteurs du livre, notamment *via* leurs dispositifs de résidences d'auteurs et de soutien aux manifestations littéraires, d'autres structures régionales du livre (SRL), représentées au comité de suivi par la Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture), ont également souhaité contribuer à cette étude.

Pour compléter les enquêtes quantitatives nationales, le ministère a proposé que la contribution du MOTif et des autres structures régionales porte plus particulièrement sur un approfondissement de la question des revenus connexes des auteurs du livre, notamment par une approche qualitative (entretiens avec des auteurs et des « diffuseurs ») destinée à éclairer les éléments nécessairement un peu factuels qui pourraient être réunis par les enquêtes quantitatives nationales.

- **volet 3** : enquête qualitative sur **la reconnaissance professionnelle des écrivains**

Le MOTif a accepté de ré-orienter dans la direction souhaitée par le MCC le projet qui avait été confié à l'été 2014 à Gisèle Sapiro et son équipe (CESSP-CNRS/EHESS)⁴⁰, qui a proposé fin 2014 un nouveau projet d'enquête qualitative abordant ces questions via deux séries d'entretiens approfondis avec des écrivains (30) et des diffuseurs (30 également).

financement et pilotage de l'enquête : MOTif
début de l'enquête : décembre 2014

- **volet 4** : enquêtes quantitatives en région sur **les activités et les revenus connexes des auteurs du livre**

Les autres structures régionales désireuses de contribuer à l'étude ont préféré le faire *via* des enquêtes quantitatives réalisées sur des bases différentes des enquêtes quantitatives nationales (les fichiers auteurs des structures régionales participantes), en élargissant la problématique de cet approfondissement sur les activités connexes à la question des activités non rémunérées des auteurs, au-delà de la seule question de leur contribution en termes de revenus.

Au total, ce sont 12 structures régionales⁴¹ qui se sont jointes à ce projet coordonné par la Fill, avec un envoi du questionnaire commun par chacune des structures à son fichier auteurs (soit un total de 3 394 envois) et une réponse en ligne centralisée sur plateforme Sphinx Online préparée par l'ArL PACA.

Le SLL a été convié à deux réunions de travail du sous-groupe « Revenus des auteurs », de la commission Vie littéraire de la Fill pour réagir sur le projet de questionnaire d'enquête, qui a été finalisé dans sa version ultime par Emmanuel Négrier (CNRS)⁴², à qui la Fill a confié le travail d'analyse et de synthèse des enquêtes.

financement et coordination des enquêtes : Fill
lancement de l'enquête: décembre 2015, 1 549 réponses

un déroulement partiellement séquentiel des différents volets

3 volets du dispositif ont été menés de façon volontairement séquentielle :

- il a été décidé d'attendre de disposer d'une exploitation déjà approfondie des réponses à l'enquête Précomptés (*volet 1a*) avant d'engager le lancement de l'enquête Affiliés (*volet 1b*), de façon à en tirer tous les enseignements utiles pour améliorer le questionnaire d'enquête ou à le compléter ponctuellement, dans la contrainte cependant d'une bonne articulation entre les deux questionnaires ;
- par ailleurs, il a été décidé d'attendre la clôture de l'enquête Affiliés avant de lancer les enquêtes régionales du volet 4, afin d'éviter un télescopage de deux questionnaires auprès des affiliés présents dans les fichiers des structures régionales.

40 Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP-Paris), UMR 8209 de l'Université Paris-Panthéon-Sorbonne, du CNRS et de l'EHESS.

41 CRL Bourgogne, Livre et lecture en Bretagne, Ciclic Centre-Val de Loire, CRL en Limousin, Languedoc-Roussillon livre et lecture, CRL Lorraine, CRL Midi-Pyrénées, CRL Nord-Pas-de-Calais, CRL Basse-Normandie, ARL Haute-Normandie, ARL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Arald Rhône-Alpes.

42 Centre d'études politiques de l'Europe latine (CEPEL), CNRS, Université de Montpellier.

Ce déroulement séquentiel explique que la clôture des enquêtes régionales soit intervenue très tardivement (janvier 2016), et que leurs résultats - complets ou préliminaires ⁴³ - n'aient pu être pris en compte dans le résumé publié en mars 2016 du présent rapport de synthèse.

des enquêtes sur les revenus de l'année 2013

Le calendrier de lancement de l'enquête Précomptés et le souhait de disposer de données comparables dans l'enquête Affiliés expliquent que ces enquêtes portent sur les revenus 2013 des auteurs du livre.

En effet, compte tenu du caractère particulier de la structure de la base Précomptés de l'Agessa, à la date souhaitée pour le lancement de l'enquête Précomptés (avril 2015), le rapprochement des déclarations des diffuseurs pour 2014 n'était pas encore disponible et l'extraction d'un échantillon de précomptés ne pouvait être effectué que pour les auteurs précomptés en 2013.

Dès lors, dans la perspective de pouvoir consolider les données des enquêtes Précomptés et Affiliés, la base comme le questionnaire de l'enquête Affiliés devaient par cohérence porter sur les revenus de 2013 - même si le calendrier plus tardif de lancement de l'enquête aurait permis de travailler sur l'année 2014.

[les contraintes particulières de l'enquête Précomptés]

Comment réaliser une enquête approfondie sur les revenus auprès d'une population, celle des précomptés, dont les statistiques de l'Agessa indiquaient qu'en 2013, 74% des effectifs avait perçu moins de 1 429 € de revenu d'auteur, 7% plus des 8 487 € du seuil d'affiliation et 2,5% plus de 20 000 € ?

Comment de surcroît adresser un questionnaire dont la moitié est consacrée à l'activité des auteurs du livre à une population dont on sait que seulement 40% à 50% sont des auteurs du livre et dont, pour 10% des effectifs, on ignore totalement le domaine d'activité artistique ?

Telles étaient les questions qui se posaient au comité de pilotage de l'enquête Précomptés à l'automne 2014.

Plusieurs pistes avaient été évoquées afin que l'envoi d'un questionnaire indiscret (la question des revenus est toujours sensible) à une population aussi disparate soit aussi efficace que possible pour assurer un taux de retour suffisant :

- adresser un questionnaire allégé aux auteurs à faible revenu artistique ;
- vérifier sur 2 ou 3 années consécutives le montant des revenus d'auteur pour repérer les auteurs qui n'auraient que ponctuellement perçu un niveau de revenu significatif ;
- n'adresser le questionnaire Livre qu'aux auteurs repérés comme auteurs du livre.

In fine, aucune de ces pistes n'a été suivie :

- la structuration particulière du fichier Agessa des précomptés, qui est un fichier de lignes de déclaration des diffuseurs et non un fichier d'individus, faisait qu'il n'était pas possible dans les délais souhaités ni de qualifier le fichier adresses par le montant cumulé des droits perçus en 2013, ni *a fortiori* de repérer sur plusieurs années consécutives les niveaux de revenus significatifs ;
- l'envoi du questionnaire Livre aux seuls auteurs du livre présentait l'avantage principal de permettre d'adresser aux précomptés des autres domaines un questionnaire de seulement 2 pages, sans doute plus apte à déclencher une

⁴³ Le rapport de l'enquête Fill et une synthèse du rapport de l'enquête du MOTif ont été mis en ligne en mars 2016, le rapport complet de l'enquête du MOTif en juin 2016.

décision de réponse à l'enquête qu'un long questionnaire de 4 pages dont 2 ne les concernaient probablement pas. Mais cette stratégie d'envoi ciblé présentait également un inconvénient majeur : elle ne permettait pas d'atteindre les précomptés des autres domaines artistiques qui ont des revenus minoritaires dans le domaine du livre - ce qui était incompatible avec l'objectif d'exhaustivité maximale assigné à l'étude.

Et c'est ainsi que le long questionnaire de 4 pages a été adressé à l'ensemble des 30 000 précomptés de l'échantillon, y compris à la grande masse de précomptés percevant des faibles revenus d'auteur, ce qui a suscité de la part de quelques précomptés des commentaires tels que celui-ci :

*Vous avez vraiment du temps à perdre pour vous intéresser à mes 44 euros... annuels ! ⁴⁴
enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, revenu d'auteur 44 €, retraité*

La longueur et la précision du questionnaire au regard de la faiblesse des revenus d'auteur perçu n'a pas été le seul motif de perplexité des destinataires. Les premiers messages adressés à People Vox après réception du questionnaire montraient en particulier deux types de réactions récurrentes :

- les destinataires ne se percevaient pas comme des « auteurs » et ne se sentaient donc pas concernés par l'enquête ;
- la mention de l'Agessa dans le titre de l'enquête constituait pour d'autres destinataires une bonne raison de ne pas se sentir concernés (« Je n'ai aucun rapport avec l'Agessa ») ; en effet, en raison du caractère invisible du précompte, la très grande majorité des personnes interrogées n'avaient probablement jamais entendu parler de l'Agessa et n'avaient non plus aucune raison de se reconnaître dans l'appellation « d'assujetti précompté de l'Agessa » !

C'est pourquoi le courrier de relance de l'enquête (*annexe I-2.1.b*) a été rédigé sous forme de foire aux questions visant à expliquer aussi clairement que possible aux destinataires pourquoi ils étaient bien concernés par l'enquête. Objectif atteint pour au moins l'un des destinataires :

*Ne me considérant pas comme un auteur assez régulier ou un artiste digne d'un statut spécial, je n'avais dans un premier temps pas souhaité répondre à ce questionnaire. Votre relance postale m'y a incité.
enquête Précomptés, H, 35-49 ans, auteur multimedia, revenu d'auteur 50 €*

En dépit de ces diverses contraintes, et grâce à la mobilisation des sociétés d'auteurs associées à l'enquête Précomptés ⁴⁵, près de 2 000 précomptés ont répondu à l'enquête (1 954) et les 1 742 réponses retenues ont constitué une base suffisante pour assurer une robustesse acceptable aux résultats, notamment en raison du bon degré de représentativité des réponses reçues, tant par domaine que par niveau de revenu d'auteur, même si les auteurs du livre ont en proportion un peu plus répondu que les autres, de même que les auteurs recevant des droits un tant soit peu significatifs.

44 Cette citation comme la suivante sont des réponses à la Q 54 du questionnaire Précomptés (« Vos remarques »).

45 SGDL, SNAC, ATLF, Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, SACD, SCAM, SACEM.

1^{ère} partie - Les auteurs du livre en 2013 : une photographie

Cette section présente, de façon consolidée et en les extrapolant à l'ensemble de la population des « auteurs du livre », telle qu'elle a précédemment été définie, les **principaux résultats** des deux enquêtes « photographiques » conduites entre avril et novembre 2015 :

- auprès d'un échantillon représentatif de 30 000 précomptés non affiliés de tous domaines (*enquête People Vox pour MCC/DGMIC-DGCA, avril 2015*) ;
- et auprès de la base exhaustive des 5 904 auteurs affiliés à l'Agessa ayant perçu en 2013 des revenus d'auteur du domaine du livre, que ce soit à titre majoritaire ou minoritaire (*enquête People Vox pour CNL/CPE, octobre 2015*).

Cette consolidation est rendue possible par le fait que les questionnaires de ces deux enquêtes (*Annexe I-2*) sont communs à plus de 90%, y compris dans le libellé des questions posées ⁴⁶. On trouvera en Annexe I-3 une note présentant la méthode utilisée pour la consolidation des données.

Le parti pris d'exposition adopté pour cette section est avant tout descriptif : l'objectif est de rendre compte de façon aussi complète que possible des résultats consolidés des deux enquêtes et de la masse considérable de données produite par les questionnaires.

Au-delà des quelques éléments analytiques ou de contexte qui accompagnent ponctuellement la présentation de ces résultats, il appartiendra dans un deuxième temps aux professionnels ou à d'autres chercheurs de s'en emparer pour en poursuivre l'analyse.

[Avertissement : résultats consolidés vs résultats des rapports techniques]

Bien qu'ils soient issus des mêmes données, **les résultats consolidés présentés dans ce rapport peuvent différer de ceux figurant dans les rapports techniques des enquêtes** établis par People Vox. Cela s'explique par le fait que, dans ces rapports, les résultats sont exprimés sur **des périmètres différents** de populations d'auteurs :

- dans le rapport de l'enquête Précomptés, une partie des résultats est présentée en % de la population de l'ensemble des auteurs précomptés (tous domaines confondus) et les résultats relatifs aux précomptés du livre portent sur l'ensemble des précomptés du livre, majoritaires ou minoritaires ;
- dans le rapport de l'enquête Affiliés, les résultats portent sur l'ensemble des affiliés du livre, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires.

⁴⁶ Compte tenu des différences de nature des personnes auxquelles ils s'adressaient, leur structure est cependant légèrement différente et certaines questions spécifiques ne figurent que dans le questionnaire Affiliés.

I-1. quelques précisions sur le mode de présentation des résultats consolidés

Les choix opérés pour la présentation de ces résultats tiennent compte :

- à la fois de l'objectif général de l'étude (rendre compte de la situation de **l'ensemble des auteurs du livre**),
- mais aussi de l'extrême **disparité des situations** puisque la définition très extensive de ce champ fait que l'on trouve à côté d'auteurs vivant de longue date « de leur plume » des personnes - qui ne se considèrent d'ailleurs pas forcément comme des « auteurs du livre » - qui ont ordinairement des activités éloignées du monde du livre mais qui ont perçu une rémunération pour la publication ou une collaboration ponctuelle à la publication d'un livre.

I-1.1 une segmentation selon le « degré d'implication » : les tableaux synoptiques

Afin de ne pas gommer artificiellement la disparité des situations, il a semblé nécessaire de rendre compte, pour caractériser la population des auteurs du livre, de leur « **degré d'implication** » dans cette activité. À ce titre, deux dimensions particulières ont été prise en compte pour la présentation des résultats consolidés :

- le **poids du domaine du livre dans leurs revenus d'auteur** (majoritaire ou minoritaire) ;
- le niveau de leur revenu d'auteur par rapport au **seuil d'affiliation** de l'Agessa : si le fait d'être ou non affilié à l'Agessa constitue un premier indicateur du poids relatif de l'activité artistique dans les revenus des personnes, cet indicateur est quelque peu asymétrique puisque, comme cela a été précédemment indiqué, une partie non négligeable des précomptés non affiliés (6% à 7%) perçoit des revenus d'auteur supérieurs au seuil d'affiliation.

Afin de remédier à cette asymétrie, les précomptés « affiliables » du domaine du livre ont donc été regroupés avec la population des affiliés majoritaires de ce domaine au sein d'une même catégorie dénommée (faute d'avoir trouvé une appellation plus explicite) « **auteurs du 1^{er} cercle** », qui vise à rassembler l'ensemble des auteurs du livre *a priori* les plus impliqués ou les plus actifs dans cette activité, tout au moins suffisamment pour que les textes en vigueur leur permettent de bénéficier du statut d'artiste auteur au titre de leurs activités d'auteurs du livre.

Le croisement des données communiquées par l'Agessa avec les réponses fournies par les personnes interrogées permet d'affiner l'estimation des effectifs et de la structure de la population des auteurs du livre selon ces deux dimensions (*cf. Annexe I-3*).

Sur les quelque 210 000 artistes auteurs affiliés ou précomptés non affiliés recensés par l'Agessa en 2013, on peut estimer que **101 600 personnes (48%) sont des auteurs du livre** : 97 300 à titre majoritaire (96% des auteurs du livre), 4 300 à titre minoritaire (4%).

Effectifs estimés de la population des auteurs du livre selon la part du livre dans le revenu d'auteur

effectifs estimés	affiliés	précomptés	ensemble
livre majoritaire	5 357	91 933	97 290
livre minoritaire	547	3 751	4 298
ensemble	5 904	95 684	101 588
% effectif total estimé			
livre majoritaire	5,3%	90,5%	95,8%
livre minoritaire	0,5%	3,7%	4,2%
ensemble	5,8%	94,2%	100,0%

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

S'agissant des effectifs du groupe des « auteurs du 1^{er} cercle », on peut les estimer à un **peu plus de 12 000 auteurs**, qui regroupent en données extrapolées d'une part les 5 350 affiliés majoritaires du livre et d'autre part quelque 6 750 précomptés majoritaires « affiliables ».

Le tableau ci-dessous donne, selon la **présentation synoptique** adoptée dans la suite du rapport pour la présentation des résultats consolidés des enquêtes, les effectifs de réponse et les effectifs extrapolés des différentes populations mentionnées dans les tableaux de résultats, ainsi que le poids de ces différentes populations dans la population totale des auteurs du livre.

Effectifs et poids des différentes populations d'auteurs du livre selon la présentation-type des résultats consolidés

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
% effectifs extrapolés	95,8%	5,3%	90,5%	11,9%	4,2%	100,0%
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922
% réponses enquêtes	94,8%	51,6%	43,3%	54,7%	5,2%	100,0%

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

L'objet de cette présentation synoptique est de rassembler sur un même tableau les **principaux groupements de populations pertinents** pour l'analyse des résultats. Elle permet en effet à la fois :

- de présenter les résultats sur le champ de l'ensemble des auteurs du livre (colonne F),
- tout en isolant le profil des auteurs les plus « actifs » qui constituent le groupe du « 1^{er} cercle » (colonne D), c'est-à-dire les affiliés majoritaires et les précomptés majoritaires « affiliables »,
- et de comparer les profils de populations structurellement distinctes :
 - celle des auteurs « majoritaires » du livre (colonne A) et des « minoritaires » (colonne E), qu'ils soient précomptés ou affiliés ;
 - et, au sein des majoritaires, celle des affiliés (colonne B) et des précomptés (colonne C).

Pour ne pas alourdir exagérément ce tableau synoptique, on a fait le choix de ne pas faire apparaître le profil des **précomptés « affiliables »** qui constituent, aux côtés des affiliés majoritaires, l'autre composante du « 1^{er} cercle ». Les spécificités de ce groupe, lorsqu'il y en a, sont toutefois indiquées dans le commentaire de chacun des tableaux.

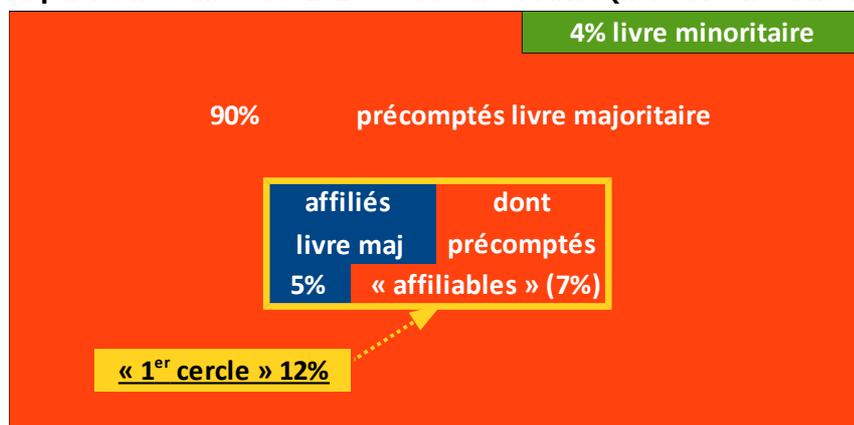
Ses principales caractéristiques sont également rappelées dans le **tableau récapitulatif des profils** des différentes populations d'auteurs du livre figurant à la fin de la 1^{ère} partie de ce rapport (I.9).

Dans la mesure où elles pouvaient avoir des caractéristiques relevant de domaines artistiques autres que le livre, on a fait le choix de regrouper au sein d'une même catégorie la petite population de personnes, affiliées (550 auteurs) ou précomptées (3 650 auteurs, 87% des effectifs de cette population), qui exercent leur activité principale d'auteur dans un autre domaine que le livre (photographie, cinéma ou audiovisuel, musique, théâtre, chorégraphie, multimedia), mais perçoivent néanmoins des revenus du secteur du livre (4 300 auteurs « **minoritaires** » du livre, 4% de la population) ⁴⁷.

Les précomptés majoritaires représentant un peu plus de 90% de l'effectif extrapolé total, leurs caractéristiques pèseront fortement sur le profil global des auteurs du livre, et les résultats des colonnes (A) et (F) seront généralement, du moins pour tous les résultats en répartition, identiques à 1% près.

Le graphique ci-dessous, réalisé à l'échelle, permet de visualiser le poids de chacune des populations distinguées dans les tableaux de résultats.

Répartition estimée des 101 600 auteurs du livre (hors auteurs Maison des artistes)



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

[à propos des auteurs du « 1^{er} cercle »]

On gardera à l'esprit pour la lecture des résultats relatifs à cette population que le périmètre de la catégorie des auteurs du « 1^{er} cercle », telle qu'elle a été construite, est sans doute un peu trop extensif : en soi, le fait pour un auteur précompté d'être « affiliable » une année donnée (2013 en l'occurrence) ne garantit pas que cet auteur fasse partie du cercle des auteurs du livre les plus actifs. On peut en effet tout à fait imaginer que l'on trouve parmi les précomptés « affiliables » des auteurs d'un *fast-seller* ponctuel ou des auteurs occasionnels ayant perçu un important à-valoir pour la réalisation d'un livre.

Une définition plus précise de ce « 1^{er} cercle » supposerait de pouvoir croiser plusieurs années de suite les données sur les revenus d'auteur des précomptés de façon à le resserrer sur les seuls auteurs y figurant de façon permanente ou, tout au moins, récurrente. Cela n'a pas été possible dans le calendrier de l'étude.

⁴⁷ Comme chez les précomptés majoritaires, on notera qu'une partie des précomptés minoritaires du livre est « affiliable » (environ 700 auteurs en données extrapolées). Les revenus artistiques de ces auteurs étant par définition principalement issus d'autres domaines que le livre, ils n'ont pas été inclus dans la population des auteurs du livre du « 1^{er} cercle ».

Un certain nombre de résultats de l'enquête Précomptés laissent cependant penser que la part des auteurs très occasionnels au sein des précomptés « affiliables » est cependant réduite : si l'on ne devait en retenir qu'un, on mentionnera le fait qu'à la question sur l'évolution des revenus d'auteur au cours des 5 dernières années (question 13P, voir II2.2.a), les précomptés « affiliables » sont les moins nombreux à répondre que leurs activités d'auteur sont trop récentes pour pouvoir répondre à la question : 1,5%, contre 4% des affiliés et 13% pour les auteurs minoritaires comme pour l'ensemble des précomptés - ce qui constitue un indice assez probant du fait que cette population n'est pas majoritairement constituée d'auteurs occasionnels ⁴⁸.

Cette hypothèse reste cependant à confirmer lors de futurs travaux. D'ici là, cette toute première approche de cette population des auteurs du « 1^{er} cercle », à défaut d'être parfaitement exacte, n'en demeure pas moins utile pour décrire les spécificités de la fraction la plus active des auteurs du livre.

En revanche, il n'apparaît pas judicieux de resserrer le périmètre de ce « 1^{er} cercle » en excluant les auteurs affiliés dont le revenu d'auteur, une année donnée, n'atteint pas le seuil d'affiliation, puisque leur maintien dans le régime des artistes auteurs a été prononcé par une commission professionnelle de l'Agessa, ce qui vaut reconnaissance du caractère professionnel de leur activité.

I-1.2 des segmentations selon le type d'activité et le domaine éditorial

Si elle permet une meilleure appréhension des résultats, la segmentation de la population des auteurs du livre selon le « degré d'implication » ne constitue cependant pas la seule grille d'analyse à prendre en compte.

Sur nombre de sujets (volume de production, modalités de rémunération, etc.), le **type d'activité d'auteur du livre** comme le **domaine éditorial** constituent également des éléments-clés pour l'analyse des résultats :

- au niveau le plus fin, les questionnaires distinguent **7 types d'activité d'auteur du livre** ; pour des raisons de lisibilité mais aussi de robustesse statistique, ces 7 catégories ont été regroupées en 3 grandes catégories : celle des auteurs de textes, scénaristes et adaptateurs, celle des traducteurs et celle des illustrateurs, dessinateurs et coloristes ;
- de la même façon, on a regroupé les **17 domaines éditoriaux** distingués dans les questionnaires en **10 grandes catégories** (nomenclature agrégée).

C'est pourquoi, en complément de la présentation par « degré d'implication » des tableaux synoptiques, les commentaires des résultats sont accompagnés des **résultats par type d'activité d'auteur ou par domaine éditorial**.

I-1.3 la mention du libellé des questions

Pour chacun des résultats présentés, on a fait précéder le tableau ou le graphique du libellé intégral de la question posée, ainsi que le numéro de la question dans chacun des deux questionnaires.

ex : la mention Q 32P/10A (question : « Dans quels domaines éditoriaux publiez-vous le plus souvent ? ») renvoie à la question n° 32 du questionnaire papier de l'enquête Précomptés (P) et à la question n° 10 de l'enquête Affiliés (A)

⁴⁸ Un autre indice réside dans la proportion de précomptés du livre (12%) déclarant consacrer plus de 30 heures par semaine ou plus de 200 jours par an à leurs activités d'auteur (voir l'encadré de la partie I-3.1), dont on peut supposer qu'elle englobe assez largement la population des auteurs « affiliables ».

I-2. données de cadrage

I-2.1 les types d'activité des auteurs du livre

La répartition par type d'activité révèle **de profondes différences de structure entre affiliés et précomptés** : alors que les auteurs de textes constituent l'écrasante majorité de la population des précomptés (89%), ils représentent moins de 40% des auteurs affiliés (39%).

Il convient cependant de souligner que, si le poids des traducteurs et des illustrateurs/dessinateurs est corrélativement très sensiblement plus élevé chez les affiliés majoritaires (respectivement 24% et 32%) que chez les précomptés (5% dans les deux cas), il n'en demeure pas moins que, compte tenu de la masse des effectifs des précomptés, il y a chez les précomptés **près de 4 fois plus de traducteurs que chez les affiliés** (4 700 contre 1 300) et **3 fois plus d'illustrateurs/dessinateurs** (4 200 contre 1 700).

Phénomène que l'on retrouvera sur la plupart des résultats : **les auteurs du « 1^{er} cercle » présentent un profil intermédiaire**, mais qui n'est pas la simple résultante de l'addition au profil des affiliés des caractéristiques générales du profil des précomptés : les précomptés « affiliables » ont en effet un profil déjà très sensiblement plus proche de celui des affiliés (traducteurs 13%, illustrateurs/dessinateurs/graphistes 10%) que de celui des autres précomptés.

En termes de types d'activité, les auteurs « minoritaires » ont un profil globalement assez proche de celui des auteurs du « 1^{er} cercle » (auteurs de textes 59% contre 57%, illustrateurs/dessinateurs 13% contre 18%), mais ont la spécificité de compter une proportion élevée de graphistes/designers graphiques (21%), alors que cette activité ne représente que 1% des effectifs des auteurs majoritaires, chez les affiliés comme chez les précomptés.

Effectifs selon le type d'activité principale dans le domaine du livre

Q 1P/1A - En 2013, avez-vous perçu des droits d'auteur ou des rémunérations au titre de vos activités d'artiste auteur dans un ou plusieurs des domaines suivants ?

Si vous avez perçu des revenus pour seulement une de ces activités, inscrivez le chiffre correspondant dans la 1^{ère} case ci-dessous.

Si vous avez perçu des revenus pour plusieurs de ces activités, classez-les par ordre décroissant de revenus en 2013.

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
auteur de texte	86%	39%	89%	57%	59%	85%
scénariste BD	1%	6%	1%	3%	1%	1%
traducteur	6%	24%	5%	19%	6%	6%
adaptateur	1%	0,1%	1%	0,1%	0%	1%
illustrateur	4%	17%	3%	11%	9%	4%
dessinateur, coloriste	1%	14%	1%	7%	4%	1%
graphiste, designer graphique	1%	1%	1%	2%	21%	2%
ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>s/t auteur de texte, scénariste BD, adaptateur</i>	88%	45%	90%	61%	59%	87%
<i>s/t traducteur</i>	6%	24%	5%	19%	6%	6%
<i>s/t illustrateur, dessinateur, coloriste, graphiste, designer graphique</i>	6%	32%	5%	20%	35%	7%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922

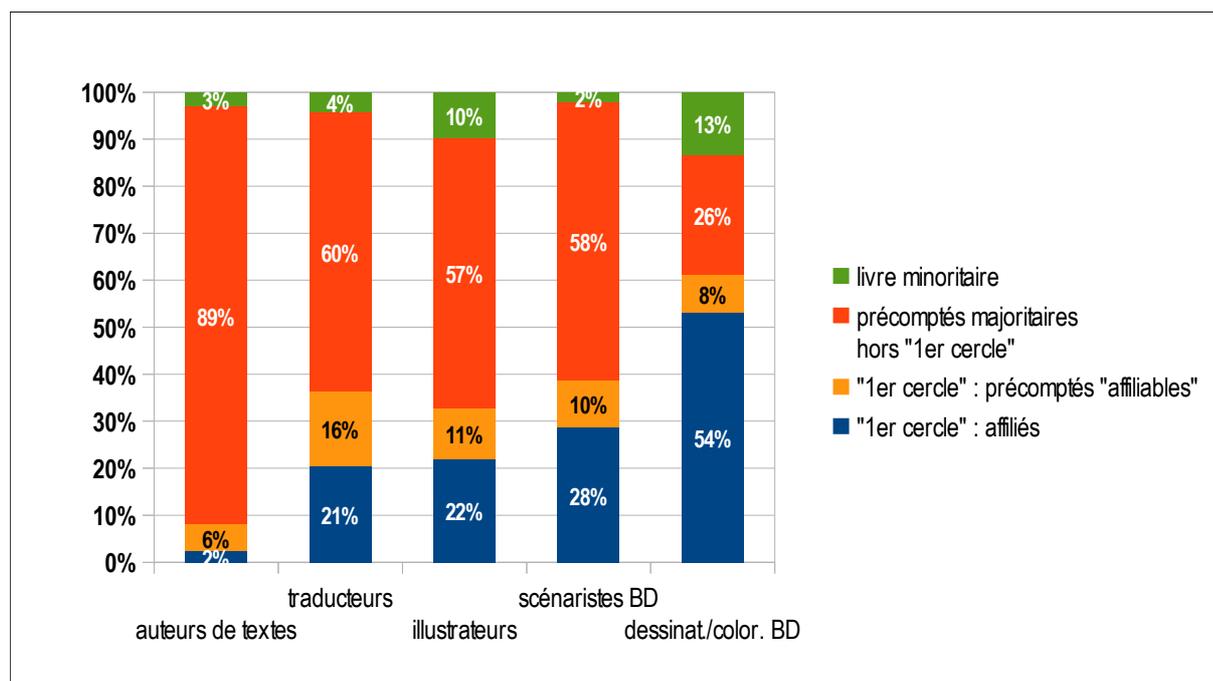
source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

En corollaire de ces différences de structure des différentes populations d'auteurs (*tableau ci-dessus*), les différentes activités d'auteur du livre présentent des profils extrêmement contrastés au regard de notre typologie : si les précomptés « non affiliables » constituent l'écrasante majorité des auteurs de textes (89%), les auteurs du « 1^{er} cercle » représentent plus du tiers des effectifs des traducteurs, des illustrateurs et des scénaristes BD et plus de 60% de la population des dessinateurs/coloristes.

Cette dernière population présente également la particularité, qu'elle partage avec les illustrateurs, de compter une proportion significative d'auteurs « minoritaires » (respectivement 13% et 10%).

Ces différences de structure expliquent la plupart des écarts que l'on trouve tout au long des résultats entre les auteurs de textes et les dessinateurs/coloristes, notamment en termes de poids des activités d'auteur dans l'activité globale comme dans les revenus. De même, la composition relativement proche des autres activités d'auteur du livre (traducteurs, illustrateurs et scénaristes BD) explique que ces activités occupent, sur bon nombre de résultats, une position intermédiaire entre les auteurs de textes et les dessinateurs.

Part des différentes populations d'auteurs selon le type d'activité principale d'auteur du livre

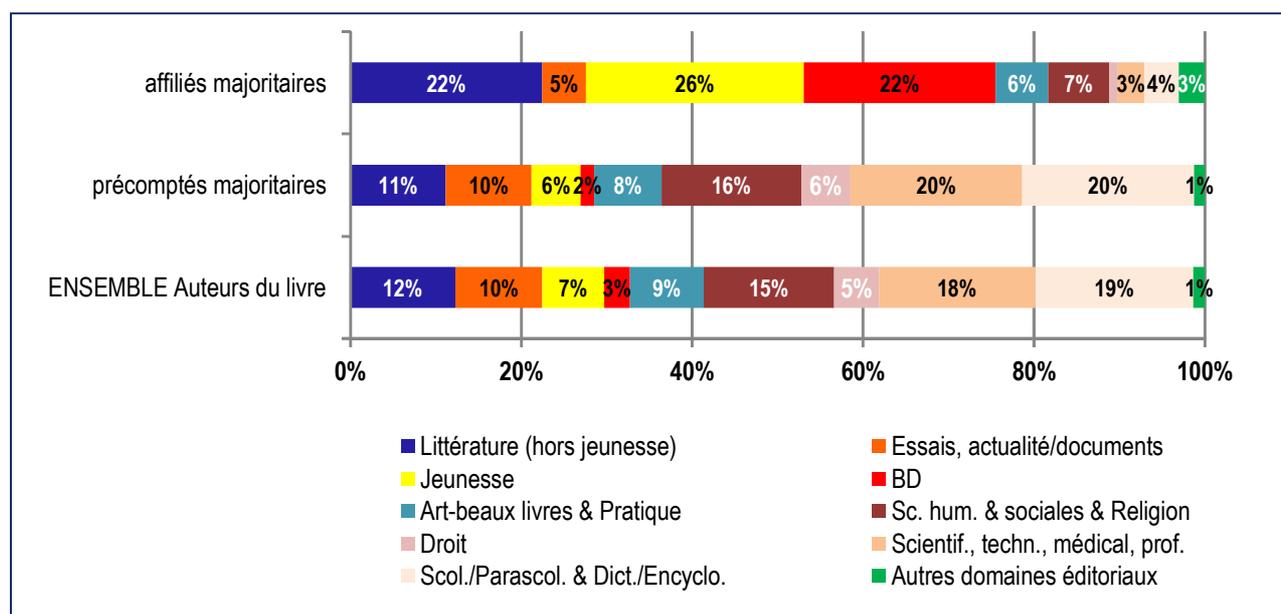


source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

I-2.2 les domaines éditoriaux

À nouveau, la répartition selon le domaine principal de publication révèle **de profondes différences de structure entre affiliés et précomptés** : tandis que les domaines de la **fiction** (littérature, jeunesse et BD) regroupent, dans des proportions à peu près équivalentes, **70% des auteurs affiliés**, ces 3 catégories représentent moins de 20% des effectifs des **précomptés**, où les **domaines du savoir** représentent 62% des effectifs (SHS + droit 22%, STMP 20%, scolaire 20%).

Comparaison de la répartition des précomptés et des affiliés majoritaires selon le domaine principal de publication - nomenclature agrégée



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Le profil des **auteurs du 1^{er} cercle** se situe sur une position partiellement intermédiaire, mais partiellement seulement, les précomptés « affiliables » présentant là encore un profil déjà sensiblement plus proche de celui des affiliés que de l'ensemble des précomptés :

- les domaines du savoir n'y représentent que 40% des auteurs (62% pour l'ensemble des précomptés),
- et le poids de la littérature y est 2 fois plus élevé (20% contre 11%), atteignant un niveau comparable à celui des affiliés ;
- à un moindre degré, le poids des secteurs BD et jeunesse est également 2 fois plus élevé chez les auteurs du « 1^{er} cercle » (15% contre 8% chez les précomptés), même s'il reste très inférieur à ce qu'il est chez les affiliés (47%).

Répartition des auteurs du livre selon le domaine principal de publication - nomenclature agrégée

Q 32P/10A - Dans quels domaines éditoriaux publiez-vous le plus souvent ?

Si vous avez publié des livres dans plusieurs domaines, classez-les par ordre décroissant de fréquence de publication.

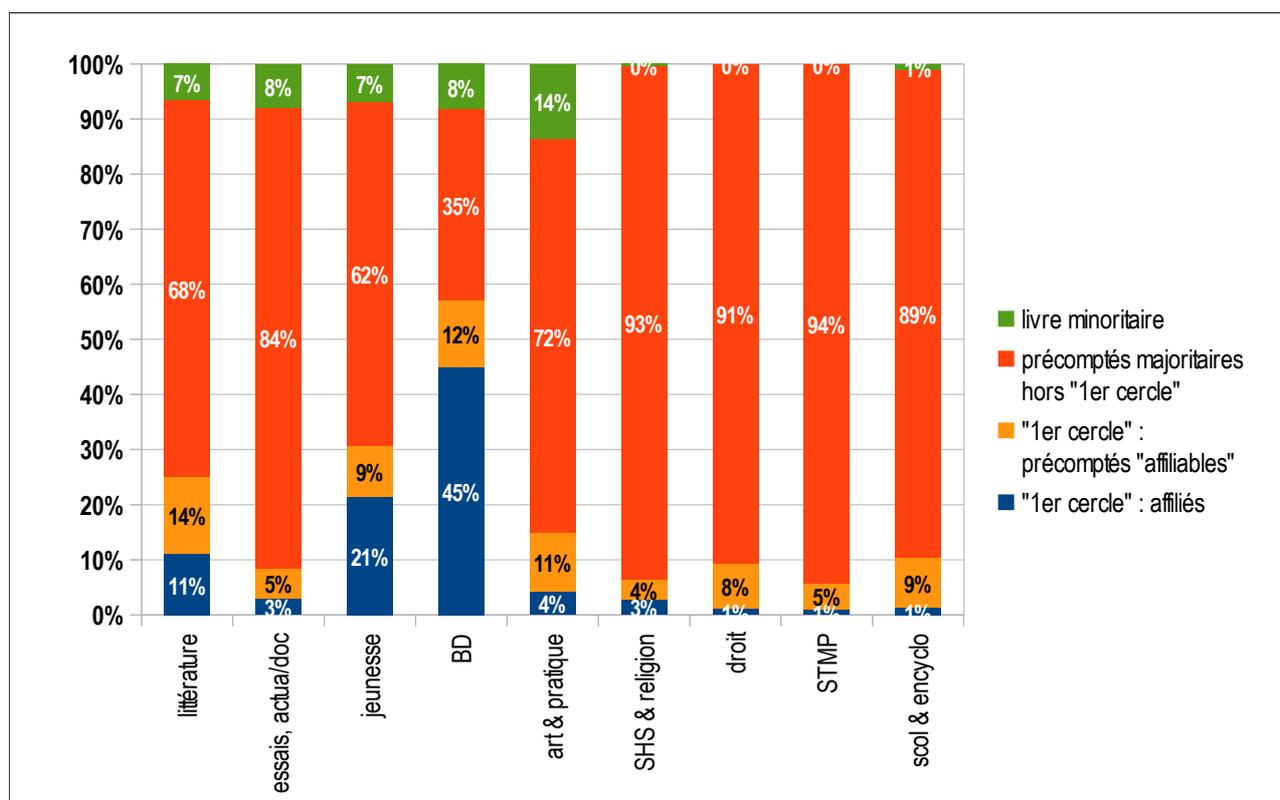
	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire artistes auteurs d'autres domaines affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
Littérature (hors jeunesse)	12%	22%	11%	22%	21%	12%
Essais, actualité/documents	10%	5%	10%	6%	21%	10%
Jeunesse	7%	26%	6%	16%	13%	7%
BD	3%	22%	2%	12%	6%	3%
Art-beaux livres & Pratique	8%	6%	8%	9%	31%	9%
Sc. hum. & sociales & Religion	16%	7%	16%	7%	2%	15%
Droit	5%	1%	6%	4%	0%	5%
Scientif., techn., médical, prof.	19%	3%	20%	8%	0%	18%
Scol./Parascol. & Dict./Encyclo.	19%	4%	20%	14%	5%	19%
Autres domaines éditoriaux	1%	3%	1%	2%	2%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 667	970	697	1 034	82	1 749

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Comme dans le cas des types d'activité des auteurs du livre, les différents domaines éditoriaux présentent des profils très différenciés : les **domaines du savoir** comptent une **proportion écrasante de précomptés « non affiliables »** (plus de 90%), tandis que ces derniers ne représentent que 35% des effectifs du secteur BD, où les auteurs du « 1^{er} cercle » sont majoritaires (57%). Les secteurs jeunesse et littérature sont, après le BD, ceux où la part du « 1^{er} cercle » est la plus élevée (respectivement 30% et 25%).

Autre ligne de différenciation : les **auteurs minoritaires** sont quasiment absents des domaines du savoir, alors qu'ils représentent un peu moins de 10% des effectifs des autres domaines et 15% de ceux du secteur art, beaux livres & pratiques.

Part des différentes populations d'auteurs selon le domaine principal de publication



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Comme cela a été précédemment indiqué, les questionnaires distinguaient au total 17 domaines éditoriaux qui, pour une plus grande lisibilité de ces résultats de cadrage, ont été regroupés en 10 catégories ⁴⁹.

On trouvera ci-dessous le détail de la répartition de ces catégories agrégées :

- les 12% d'auteurs dont le domaine principal de publication est la **littérature** sont très majoritairement des romanciers (10%) et, pour une minorité d'auteurs, des poètes (1,5%) et des auteurs de théâtre (0,5%) ;
- les 7% d'auteurs dont les livres pour la **jeunesse** constituent le domaine principal de publication se répartissent de façon plus équilibrée entre les auteurs d'albums et de livre d'éveil (3%), les auteurs de romans pour la jeunesse (2%) et les auteurs de documentaires et encyclopédies pour la jeunesse (2% également) ;
- répartition équilibrée également dans le domaine agrégé **Arts, beaux livres et pratique** (9% des auteurs) avec 5% d'auteurs Arts & beaux livres et 4% d'auteurs du domaine Vie pratique ;
- à l'inverse, le domaine agrégé **Scolaire, parascolaire, encyclopédies & dictionnaires** (19%) est très majoritairement constitué d'auteurs de livres d'enseignement (18%) contre 1% seulement d'auteurs du secteur Encyclopédies & dictionnaires.

⁴⁹ Dont une catégorie Autres domaines éditoriaux un peu fourre-tout où se sont classés 1% des auteurs qui ne se retrouvaient pas dans les libellés des catégories du questionnaire.

[pour bien lire les résultats selon le type d'activité et le domaine éditorial]

Pour compléter la présentation consolidée des réponses sous la forme de tableau synoptique, on a fait suivre chaque tableau de résultats d'un commentaire visant à mettre en lumière les éventuels écarts existant entre les différents types d'activité d'auteurs du livre (auteurs de textes, traducteurs, illustrateurs, etc.) exercée à titre principal ou entre les différents domaines éditoriaux.

Sauf exception signalée, ces commentaires doivent être lus de la façon suivante :

- les résultats indiqués pour chaque type d'activité portent sur **l'ensemble des auteurs, affiliés ou précomptés**, qui exercent cette activité comme activité artistique principale, **quel que soit leur domaine d'activité éditorial principal** :

ex : « Les femmes sont majoritaires chez les traducteurs/trices (57%) »

doit se lire : les femmes représentent 57% des auteur(e)s du livre, affilié(e)s ou précompté(e)s, qui sont traducteurs à titre principal, tous domaines éditoriaux confondus

- les résultats indiqués pour chaque domaine éditorial portent sur **l'ensemble des auteurs du livre publiant de façon principale dans ce domaine, affiliés ou précomptés, majoritaires ou minoritaires, quel que soit leur type d'activité** : auteurs de textes, traducteurs, illustrateurs, etc.

ex : « Les femmes sont très largement majoritaires dans le secteur jeunesse (63%) »

doit se lire : les femmes représentent 63% de l'ensemble des auteurs (auteur(s) de textes, illustrateurs, traducteurs, etc.) ayant le secteur jeunesse comme domaine de publication principal.

Cela explique que la lecture de certains résultats puisse surprendre, car on a spontanément tendance à associer un domaine à un type d'activité : la littérature aux écrivains (mais il y a aussi des traducteurs qui ont la littérature pour domaine principal), les traducteurs à la littérature (mais il y a aussi des traducteurs qui ont la jeunesse ou les secteurs SHS ou STMP comme domaine principal), le secteur jeunesse aux illustrateurs (mais il y a aussi des illustrateurs qui ont la BD pour domaine principal), etc.

De la même façon, le fait que les résultats portent sur l'ensemble des auteurs, qu'ils soient affiliés ou précomptés, tend à atténuer les spécificités des réponses des affiliés d'un type d'activité ou d'un domaine éditorial donné par rapport à celles des précomptés de ce type d'activité ou de ce domaine.

Enfin, on précisera que les données par domaine éditorial portent sur un périmètre un peu plus large, dans la mesure où elles incluent également les réponses des auteurs minoritaires, à la différence des données par type d'activité, qui ont été construites sur le type d'activité principal tous domaines confondus et ne comprennent donc que les réponses des auteurs majoritaires du livre.

Pour certains résultats (ex : taux de droits proportionnels figurant au contrat, *cf. I.5.4*), dans la mesure où l'on sait qu'il existe des spécificités à la fois selon le type d'activité et le domaine éditorial (les taux sont plus bas pour les traducteurs que pour les auteurs de textes, les taux sont par ailleurs plus bas dans les domaines du savoir qu'en fiction), les résultats sont présentés selon une **segmentation croisée type d'activité x domaine d'activité** (ex : traducteurs du domaine littérature).

Compte tenu du nombre élevé de types d'activité et surtout de domaines éditoriaux distingués dans l'enquête, cette segmentation croisée, sans doute plus pertinente, n'a été faite que pour quelques questions, eu égard à la masse de données qu'elle aurait générée et surtout, aux problèmes d'effectifs insuffisants dans la plupart des catégories croisées pour permettre une extrapolation robuste des réponses.

I-2.3 multi-activité et multi-domanialité

15% des auteurs du livre exercent plusieurs activités artistiques (11% des auteurs majoritaires et, par définition, la totalité des auteurs minoritaires) et 30% d'entre eux publient dans plusieurs domaines éditoriaux.

Les affiliés sont très sensiblement plus « polyvalents » que les précomptés :

- 41% d'entre eux exercent plusieurs activités artistiques, contre seulement 9% des précomptés ;
- et 57% publient dans plusieurs domaines éditoriaux, contre 28% des précomptés.

• multi-activité artistique

La question de la multi-activité artistique se pose en termes différents pour les 97 000 auteurs majoritaires du livre, dont seule une minorité est concernée par cette pratique, et pour les 4 300 auteurs minoritaires qui, par définition le sont tous puisqu'ils exercent leur activité artistique principale dans un domaine autre que le livre.

- les auteurs majoritaires

Pour les 11% d'auteurs majoritaires déclarant exercer plusieurs activités artistiques, ces autres activités s'exercent d'abord, mais pas exclusivement, dans le domaine du livre.

En proportion, les auteurs du secteur de la BD sont les plus polyvalents des auteurs du livre :

- 60% des dessinateurs/coloristes déclarent également avoir perçu des revenus au titre d'autres activités artistiques : 39% en tant qu'illustrateurs et 34% en tant que scénaristes BD ;
- la proportion est de 50% chez les scénaristes BD : 20% au titre de leur activité de dessinateur/coloriste, 14% en tant qu'auteur de textes mais aussi en provenance du domaine du théâtre (10% en tant qu'auteur, 10% également en tant que metteur en scène).

Les petites populations des adaptateurs et des graphistes du secteur du livre semblent également être caractérisées par un niveau élevé de multi-activité (respectivement 51% et 37%), mais le faible nombre d'observations ne permet pas de l'établir de façon assurée.

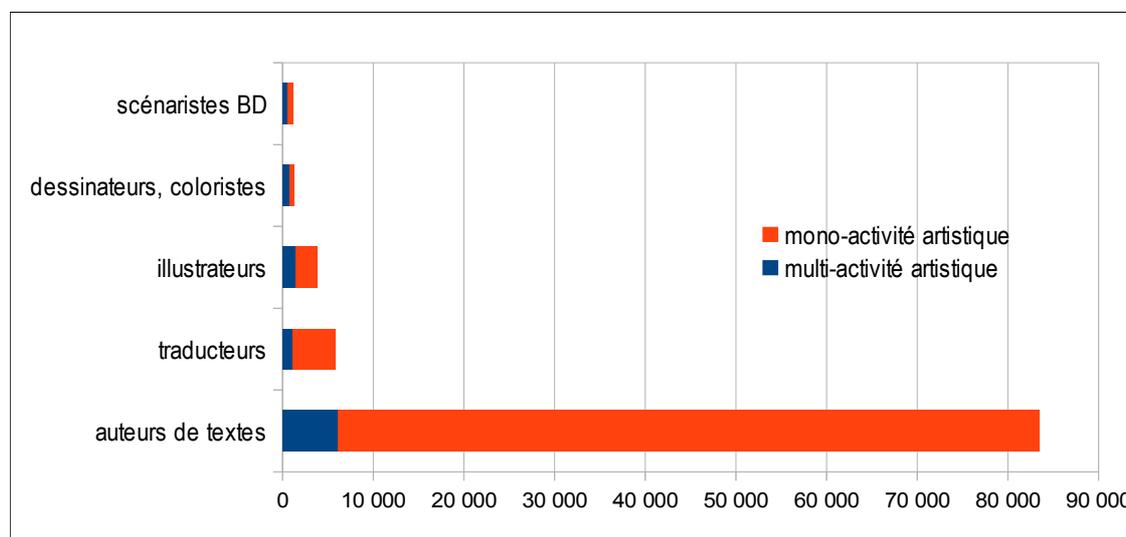
Viennent ensuite :

- les illustrateurs (38% de multi-actifs), qui déclarent également des revenus en tant que graphistes/designers graphiques (10%), en tant qu'auteurs de textes (10% également), en tant que dessinateurs/coloristes BD (9,5%) mais aussi en provenance du secteur du multimédia (graphistes 4%, auteurs multimédia 3%) et du secteur des arts graphiques (4%) ;
- les traducteurs (19% de multi-actifs), dont 14% ont perçu des revenus en tant qu'auteurs de textes et, en tant que traducteurs dans d'autres domaines artistiques, en provenance du cinéma et de l'audiovisuel (5%) et du domaine du théâtre (2,5%) ;
- et, très loin derrière, les auteurs de textes dont 7% déclarent des revenus au titre d'autres activités artistiques : dans le domaine du livre, 1,6% en tant que traducteurs et 1,1% en tant qu'illustrateurs et, dans d'autres domaines, 1,3% des revenus du multimédia, 1,1% du domaine de la photographie, un peu plus de 1% des revenus des domaines de la photographie et du cinéma & de l'audiovisuel et 0,5% de celui du théâtre.

De façon logique, la proportion de multi-actifs est plus élevée dans pour les activités d'auteur du livre comptant une forte proportion d'affiliés.

La relativement faible propension à la multi-activité des auteurs de textes doit cependant être corrigée par **les effectifs des différentes populations d'auteurs du livre** : avec un peu plus de 6 000 auteurs multi-actifs, les auteurs de textes constituent numériquement le groupe le plus important des auteurs multi-actifs du livre.

Mono et multi-activité artistique selon le type d'activité d'auteur du livre



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

En termes d'effectifs, c'est **la combinaison auteur de textes/traducteur** qui est la plus présente parmi les auteurs du livre : un peu plus de 2 100 auteurs (1 300 auteurs de textes à titre principal et 800 traducteurs).

- les auteurs minoritaires

- le domaine principal des auteurs minoritaires

Si le faible nombre d'observations chez les précomptés minoritaires du livre ne permet pas d'établir avec assurance le profil global des auteurs minoritaires, les données montrent cependant que l'on trouve dans tous les autres domaines artistiques des auteurs percevant de façon secondaire des revenus du secteur du livre :

- avec plus du tiers des effectifs, les auteurs du **cinéma et de l'audiovisuel** représenteraient le groupe le plus important des auteurs minoritaires du livre ;
- les **photographes** et les **auteurs du multimédia** constitueraient ensuite les groupes les plus importants (un peu plus de 15% des effectifs chacun), devant un groupe d'auteurs déclarant retirer l'essentiel de leurs revenus artistiques des secteurs des **arts graphiques et plastiques** (un peu moins de 15% des effectifs) ⁵⁰ ;
- viendraient ensuite, avec un peu moins de 10% des effectifs chacun, les auteurs du secteur du théâtre et de la musique.

⁵⁰ Ce résultat est quelque peu surprenant dans la mesure où ces secteurs relèvent en principe de la Maison des artistes. On précisera cependant que les auteurs minoritaires qui ont déclaré réaliser la majeure partie de leurs revenus artistiques dans les secteurs des arts graphiques et plastiques sont uniquement des précomptés.

Compte tenu d'un nombre d'observations plus élevé, le profil des **affiliés minoritaires** (550 des 4 300 minoritaires du livre, 13% des effectifs) est plus assuré, mais aussi quelque peu différent : si les auteurs du cinéma et de l'audiovisuel y sont les plus nombreux (36%), les **auteurs du théâtre** constituent le deuxième groupe le plus important (32%), devant les photographes (12%) et les auteurs du multimedia (10%).

- les activités des auteurs minoritaires dans le domaine du livre

Comme chez les auteurs majoritaires, l'activité d'auteur de textes est la plus répandue chez les auteurs minoritaires, mais de façon sensiblement moins marquée : 59%, contre 85% chez les auteurs majoritaires. La proportion est plus élevée chez les auteurs du théâtre (77%) et ceux du cinéma et de l'audiovisuel (70%).

Viennent ensuite, autour de 20% des effectifs, les activités de graphistes/designers graphiques et d'illustrateurs, qui concernent majoritairement les photographes et les auteurs du secteur arts graphiques et plastiques.

Les activités d'illustrateur et de traducteur sont pratiquées par environ 5% des minoritaires, respectivement du secteur des arts graphiques et du cinéma et de l'audiovisuel.

• multi-domanialité éditoriale

La proportion d'auteurs du livre publiant en dehors de leur domaine principal de publication varie très sensiblement selon les domaines :

- elle s'établit autour de 50% pour les auteurs qui publient principalement dans un des domaines de la fiction (littérature 55%, BD 54%, jeunesse 46%) et des essais & documents (45%) ;
- se situe dans une fourchette intermédiaire de 20% à 35% pour les SHS (35%), le droit (27%) et les secteurs Arts & Pratique (20%)
- et à 12% dans les domaines du savoir (STMP, scolaire & encyclopédies).

Le tableau ci-après présente, sur l'ensemble des auteurs du livre, une **visualisation cartographique de cette multi-domanialité éditoriale** en indiquant, pour chacun des domaines principaux de publication (nomenclature détaillée) la proportion d'auteurs déclarant avoir publié dans chacun des autres domaines. Les lignes les plus colorées correspondent aux domaines dont une forte proportion d'auteurs publie en dehors de son domaine principal de publication (auteurs des domaines de la fiction et des essais), les lignes les plus claires aux domaines dont les auteurs publient presque exclusivement dans un seul domaine (auteurs des domaines du savoir).

Une visualisation cartographique de la multi-domanialité éditoriale des auteurs du livre

	1/ Roman (h/jeun.)	2/ Essais, actua., doc.	3/ Théâtre	4/ Poésie	5/ Roman jeun.	6/ Albums jeun., éveil	7/ Doc., ency clo jeun.	8/ BD, mangas	9/ Art, bx livres
1/ Roman (hors jeunesse)	x	17%	3%	14%	12%	1%	1%	1%	7%
2/ Essais, actua./doc.	8%	x	0%	6%	0%	4%	4%	1%	7%
3/ Théâtre *	27%	1%	x	58%	4%	6%	0%	0%	0%
4/ Poésie *	33%	16%	9%	x	8%	9%	0%	0%	0%
5/ Roman jeunesse	21%	8%	0%	8%	x	28%	11%	6%	1%
6/ Albums jeunesse, éveil	4%	0%	0%	1%	6%	x	12%	2%	1%
7/ Doc./encyclo. jeunesse	0%	1%	0%	0%	13%	14%	x	2%	3%
8/ BD/mangas	1%	1%	0%	9%	12%	21%	14%	x	7%
9/ Art/beaux livres	3%	4%	0%	0%	0%	6%	6%	0%	x
10/ Vie pratique	1%	4%	0%	0%	4%	4%	1%	3%	5%
11/ SHS (hors droit), histoire	1%	3%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	5%
12/ Droit	3%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	0%
13/ Religion, ésotérisme	non significatif								
14/ Scientif., techn., méd., prof.	1%	1%	1%	1%	1%	0%	1%	0%	0%
15/ Scol./parascol.	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	1%
16/ Dict./encyclo.	non significatif								
17/ Autres	1%	2%	1%	0%	1%	1%	3%	2%	3%

	10/ Vie pratique	11/ SHS, hist.	12/ Droit	13/ Relig., ésot.	14/ STMP	15/ Scol., para scol.	16/ Dict., ency clo.	17/ Autres	
1/ Roman (hors jeunesse)	4%	8%	0%	2%	3%	0%	2%	2%	100%
2/ Essais, actua./doc.	4%	18%	0%	5%	4%	5%	7%	3%	100%
3/ Théâtre *	0%	23%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
4/ Poésie *	0%	0%	0%	0%	8%	0%	0%	1%	100%
5/ Roman jeunesse	2%	2%	0%	7%	1%	21%	0%	1%	100%
6/ Albums jeunesse, éveil	1%	0%	0%	0%	0%	13%	0%	2%	100%
7/ Doc./encyclo. jeunesse	8%	8%	0%	1%	0%	10%	2%	1%	100%
8/ BD/mangas	0%	1%	0%	0%	5%	11%	4%	1%	100%
9/ Art/beaux livres	7%	6%	0%	0%	3%	3%	3%	6%	100%
10/ Vie pratique	x	7%	3%	1%	1%	0%	4%	1%	100%
11/ SHS (hors droit), histoire	2%	x	2%	5%	7%	9%	8%	0%	100%
12/ Droit	0%	10%	x	0%	5%	7%	7%	0%	100%
13/ Religion, ésotérisme	non significatif								
14/ Scientif., techn., méd., prof.	2%	2%	0%	1%	x	3%	2%	1%	100%
15/ Scol./parascol.	1%	5%	0%	0%	2%	x	3%	1%	100%
16/ Dict./encyclo.	non significatif								
17/ Autres	2%	2%	0%	1%	1%	2%	1%	x	100%

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

lecture du tableau : 17% des auteurs dont le domaine principal de publication est la littérature (hors jeunesse) ont également publié dans le domaine Essais/Actualités et documents, 3% de ces auteurs ont également publié dans le domaine du théâtre, etc.

* domaines principaux Théâtre et Poésie : résultats donnés à titre indicatif compte tenu du faible nombre d'observations

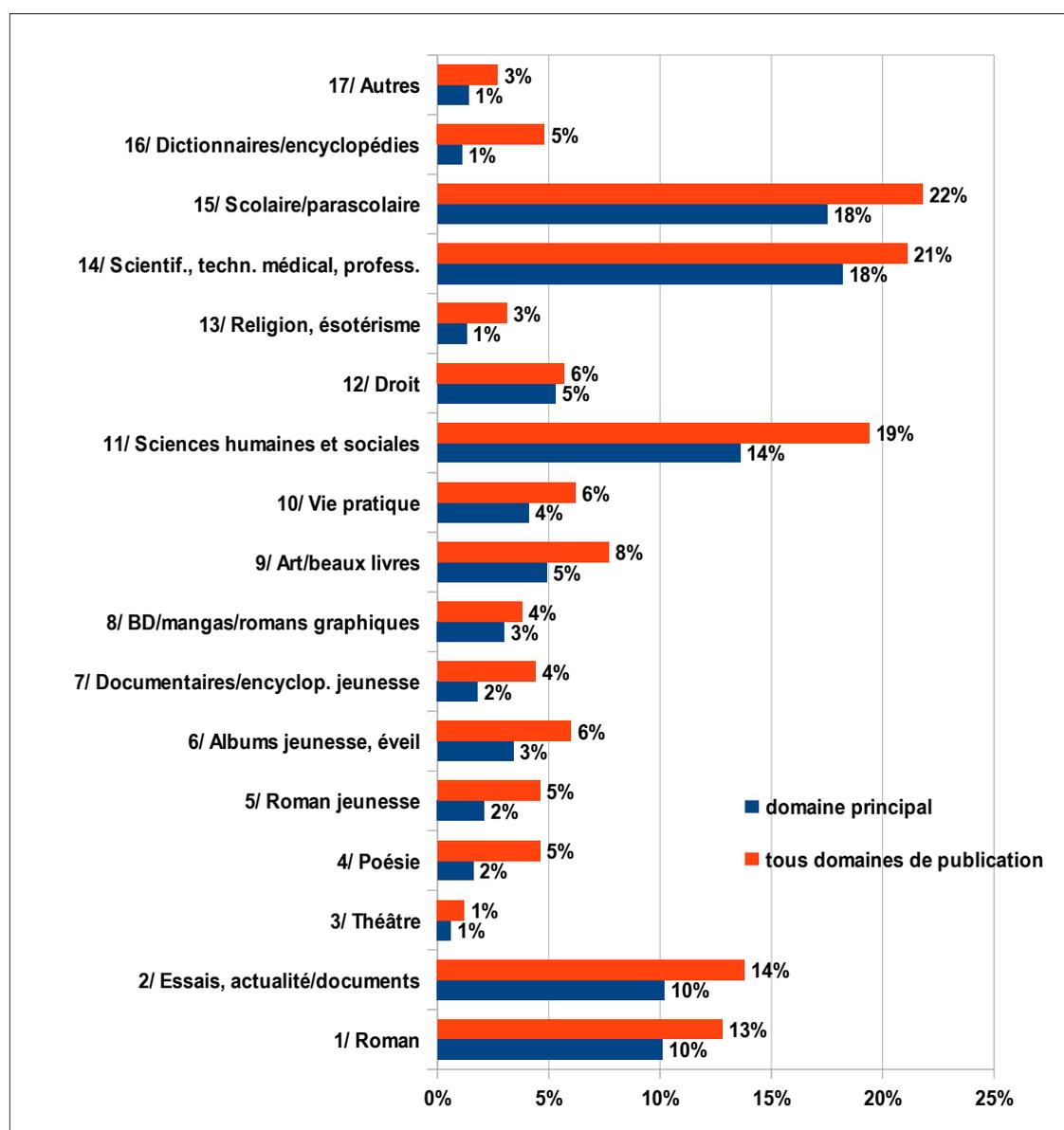
Le graphique ci-dessous illustre en quelque sorte la résultante de ces pratiques de multi-domainialité éditoriale en comparant, domaine par domaine, la part des auteurs pour qui ce domaine est le domaine principal de publication et la proportion totale d'auteurs du livre ayant publié dans ce domaine.

Il dresse une cartographie différente des domaines éditoriaux, entre **des domaines relativement « fermés »** autour d'auteurs spécialistes de ce domaine (droit, STMP et, dans une moindre mesure, BD, roman et scolaire) et **d'autres au contraire très « ouverts »** dans lesquels les auteurs spécialisés sont minoritaires en nombre (encyclopédies-dictionnaires, poésie, documentaire jeunesse).

Répartition des auteurs du livre selon le domaine de publication - domaine principal ou secondaire

Q 32P/10A - Dans quels domaines éditoriaux publiez-vous le plus souvent ?

Si vous avez publié des livres dans plusieurs domaines, classez-les par ordre décroissant de fréquence de publication.



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

lecture du graphique : le roman est le domaine principal de publication de 10% des auteurs du livre mais, au total, 13% des auteurs du livre citent le domaine du roman parmi les domaines dans lesquels ils publient le plus souvent

I-2.4 caractéristiques socio-démographiques, habitat et foyer

- sexe et âge

En termes de sexe et d'âge, précomptés et affiliés présentent des profils contrastés : les premiers sont nettement masculins (63%) et âgés (72% de 50 ans et plus), tandis que les femmes (55%) et les 35/49 ans (45%) dominent chez les affiliés.

Comme les précomptés « affiliables », les auteurs minoritaires du livre ont un profil intermédiaire entre celui des précomptés et des affiliés, mais sur des positions différentes :

- les précomptés « affiliables » se rapprochent des affiliés en termes de féminisation (51%) et de l'ensemble des précomptés pour ce qui est de l'âge (67% de 50 ans et plus) ;
- tandis que les auteurs minoritaires sont plus proches des précomptés du fait de leur faible féminisation (30%), mais plus proches des affiliés en termes d'âge (41% de 35/49 ans).

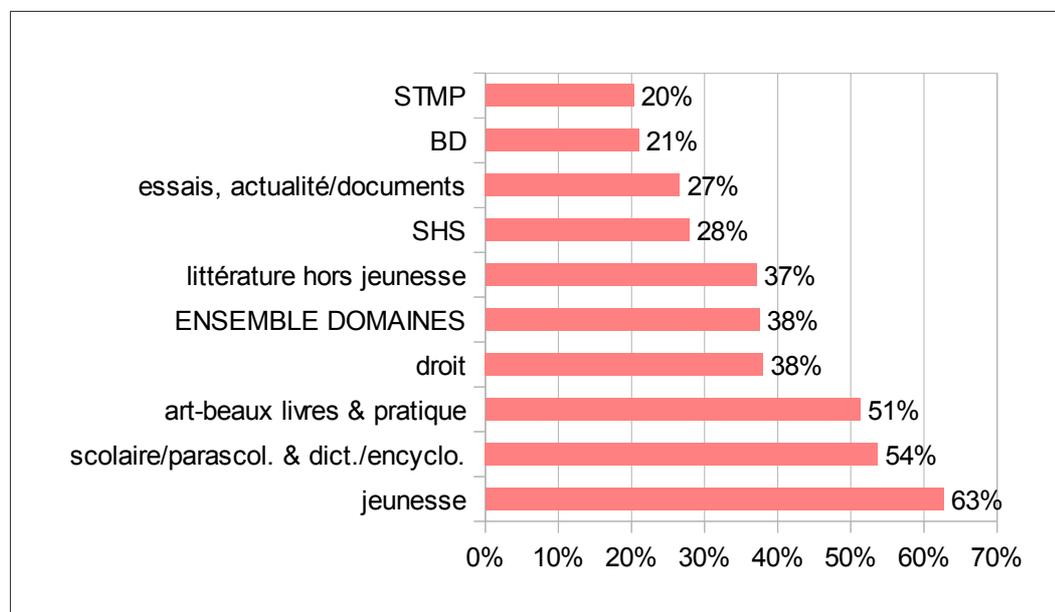
Q 26P/56A - Q 27P/57A - sexe et âge

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
sexe						
femme	38%	55%	37%	53%	30%	38%
homme	62%	45%	63%	48%	70%	63%
âge						
moins de 34 ans	6%	10%	6%	11%	6%	6%
35 à 49 ans	23%	45%	22%	33%	41%	24%
50 à 64 ans	32%	38%	32%	31%	52%	33%
65 ans et plus	38%	7%	40%	25%	1%	37%
s/t 50 ans et plus	70%	45%	72%	56%	54%	70%
âge médian	60 ans	49 ans	61 ans	55 ans	51 ans	59 ans
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 739	991	748	1 047	97	1 836

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

La part des femmes varie singulièrement selon les secteurs éditoriaux : elle est très largement majoritaire dans le secteur jeunesse (63%), légèrement majoritaire dans les secteurs scolaire (54%) et art/pratique (51%) et particulièrement faible dans les secteurs BD (21%) et scientifique/technique (20%).

Part des femmes selon le domaine principal de publication



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

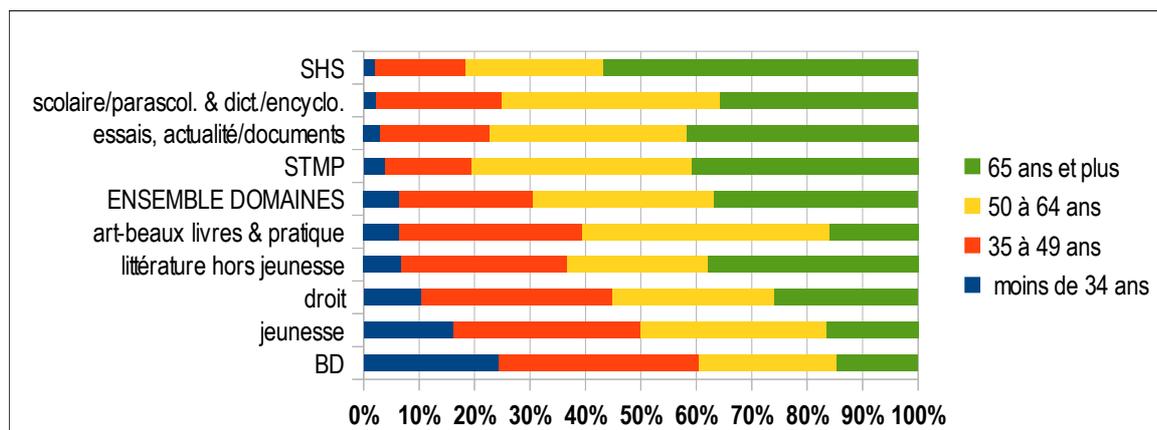
En termes de type d'activité, les femmes sont majoritaires chez les traducteurs/trices (57%) ainsi que - résultat plus inattendu que l'on prendra avec un peu de circonspection compte tenu d'effectifs de réponse relativement faibles dans cette activité (62) - chez les scénaristes BD (55%). À l'inverse, elles apparaissent très minoritaires (18%) chez les dessinateurs/coloristes.

On observe également **des différences de structure très marquées selon les domaines éditoriaux en termes d'âge** :

- entre les secteurs de la BD, de la jeunesse et, plus inattendu, de l'édition juridique, caractérisés par une certaine jeunesse des auteurs : 60% de moins de 50 ans en BD (et 24% de moins de 35 ans), 50% en jeunesse et 45% en droit ;
- et entre les secteurs de l'édition de savoir, avec un poids très élevé des auteurs de 50 ans et plus : 81% en SHS (57% de 65 ans et plus) et en STMP, 75% en scolaire & encyclopédies - le secteur des essais & documents affichant également une proportion importante d'auteurs de plus de 50 ans (77%).

Les dessinateurs/coloristes constituent de loin la population la plus jeune, avec 77% de moins de 50 ans et 37% de moins de 35 ans, devant les illustrateurs (45% de moins de 50 ans) et les scénaristes BD (43%). À l'inverse, la catégorie des auteurs de textes se caractérise par une proportion très élevée (73%) d'auteurs de plus de 50 ans.

Répartition par âge selon le domaine principal de publication



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

- région de résidence

44% des auteurs du livre résident en Île-de-France, soit 26 points de plus que l'ensemble de la population française (18%). La proportion est très légèrement plus faible chez les affiliés (42%), mais plus élevée chez les auteurs minoritaires (48%) et surtout chez les auteurs de SHS (54%) et les précomptés « affiliables », où elle atteint 61%, en raison du poids élevé des universitaires dans cette population.

Viennent ensuite les régions Auvergne-Rhône-Alpes (9% des auteurs, mais 11% des affiliés majoritaires, 13% des auteurs de BD et 19% des illustrateurs), Nouvelle Aquitaine (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, 8%, mais 11% des auteurs de littérature et 5% seulement des auteurs du « 1^{er} cercle ») et Occitanie (Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, 7%, mais 11% des affiliés majoritaires et des auteurs jeunesse, et 14% des scénaristes BD).

Le poids des autres « grandes » régions de résidence décroît ensuite de 5% (Pays de la Loire, PACA) à 2% (Bourgogne-Franche-Comté) - les DROM et la Corse n'étant les régions de résidence que d'une très petite minorité de répondants (0,2% à 0,3% chacun).

- logement

76% des auteurs du livre sont propriétaires de leur résidence principale, soit 18 points de plus que la moyenne nationale ⁵¹.

On observe cependant un écart de plus de 10 points entre les précomptés majoritaires (78% de propriétaires, 75% chez les précomptés « affiliables ») et d'autre part les affiliés (66%) et les auteurs minoritaires (63%).

Les affiliés sont en proportion 1,5 fois plus nombreux que les précomptés à être locataires, et près de 2 fois plus nombreux à être locataires dans le secteur social.

51 En 2012, 58% des ménages étaient propriétaires de leur logement principal (source : Insee, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T13F072).

Q 29P/60A - S'agissant de votre résidence principale, êtes-vous :

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
propriétaire	77%	66%	78%	71%	63%	76%
occupant à titre gratuit	5%	6%	5%	3%	9%	5%
locataire du secteur privé	16%	23%	15%	22%	19%	16%
locataire d'un logement social	3%	4%	2%	4%	9%	3%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 650	858	792	922	81	1 731

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les auteurs de BD, qui sont aussi les plus jeunes, sont les moins nombreux à être propriétaires de leur logement (51%, 7 points de moins que la moyenne nationale), devant les auteurs des « autres domaines éditoriaux » (57%) et les auteurs jeunesse (68%). Ils sont en revanche les plus nombreux à être locataires du parc social (7%), devant les auteurs de littérature (5%), qui se situent pour leur part dans la moyenne des auteurs en termes de propriété de leur logement (77%).

Les auteurs des domaines du savoir (scolaire & encyclopédies 84%, STMP 89%) sont les plus nombreux à être propriétaires de leur logement.

- nombre de personnes au foyer

22% des auteurs du livre vivent seuls : c'est 7 points de plus que la moyenne nationale, mais cela s'explique pour partie par des effets d'âge ⁵².

On relève cependant que la proportion de personnes vivant seules est sensiblement plus élevée chez les affiliés majoritaires (25%, contre 21% des précomptés), alors qu'ils sont plus jeunes, et plus encore chez les auteurs minoritaires (27%).

Les différences de structure d'âge semblent en revanche expliquer le poids plus élevé chez les affiliés des foyers de 3 personnes et plus (46%, contre 34% des précomptés).

52 En 2011-2012, 15% de la population française vivait dans un foyer composé d'une seule personne (19% de la population de 15 ans et plus). Mais la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules s'accroît de façon sensible avec l'âge : 20% des 55/64 ans, 27% des 65/79 ans (Insee, *Tableaux de l'économie française 2015*, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=T16F034).

Q 28P/59A - De combien de personnes se compose votre ménage ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
1 personne	22%	25%	21%	26%	27%	22%
2 personnes	44%	29%	44%	37%	33%	43%
3 personnes et +	35%	46%	34%	37%	40%	35%
3 personnes	11%	16%	11%	11%	5%	11%
4 personnes	14%	21%	14%	19%	34%	15%
5 personnes et +	10%	9%	10%	7%	1%	9%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 643	850	793	911	82	1 725

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les traducteurs (30%) et les dessinateurs/coloristes (29%) sont en proportion les plus nombreux à vivre seuls, à l'opposé des illustrateurs (15%) et des auteurs du domaine Scientifique, technique et professionnel (15% également).

- revenus du foyer

Dans leur ensemble, **les auteurs du livre vivent dans des foyers plus aisés que la moyenne de la population** : 50% d'entre eux déclarent qu'ils vivaient en 2013 dans un foyer dont le revenu total était supérieur à 51 000 € annuels nets avant impôt (4 250 € par mois), alors que les données Insee retraitées par l'Observatoire des inégalités ne dénombre pour la même année que 20% des foyers vivant avec un revenu supérieur à 4 100 € mensuels après impôt ⁵³.

Une minorité de 7% d'auteurs déclare cependant vivre dans un foyer dont le revenu avant impôt n'excède pas 1 250 € nets par mois, c'est-à-dire à peu près le revenu des 15% de foyers les moins aisés au niveau national.

Cette répartition reflète bien sûr celle des précomptés majoritaires, dont on rappelle qu'ils représentent 90% des effectifs des auteurs du livre.

Mais il est **une catégorie d'auteurs du livre qui présente un profil extrêmement différent** : celle des **affiliés majoritaires**, qui sont :

- 3 fois plus nombreux à déclarer vivre dans un foyer à revenu modeste (< 1 250 € nets : 18%, contre 6% des précomptés) ;
- plus de 2 fois plus nombreux à vivre dans un foyer avec un revenu moyen (1 250 € à 2500 € nets : 29%, contre 12%) ;

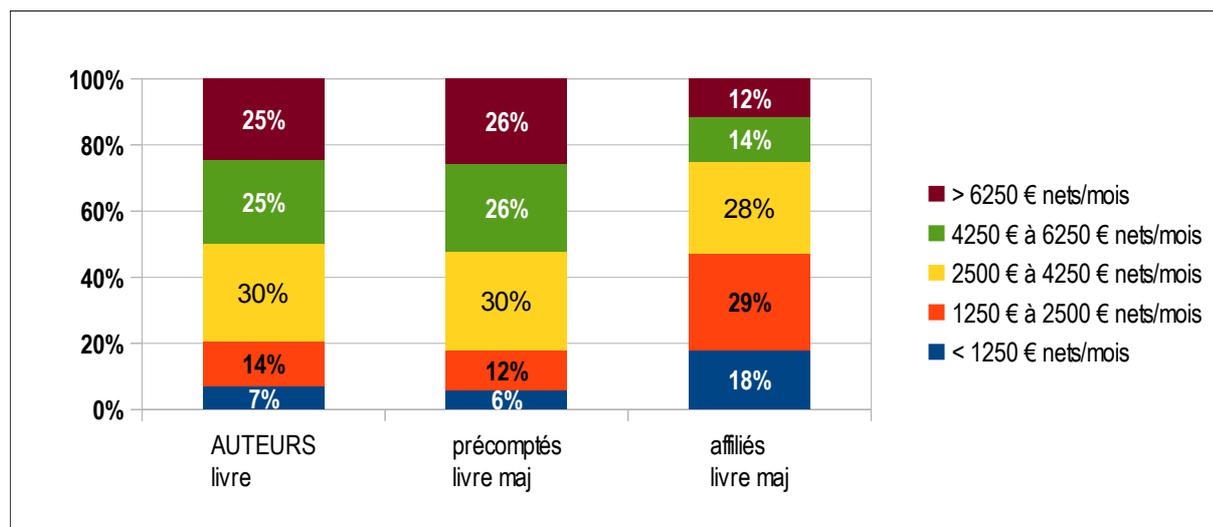
53 http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1432&id_rubrique=171&id_groupe=9&id_mot=130

- et 2 fois moins nombreux à vivre dans un foyer à revenu élevé (> 4 250 € : 26%, contre 52% des précomptés).

=> **Les auteurs du livre dont le revenu personnel d'activité dépend le plus de leur activité d'auteur vivent donc dans des foyers moins aisés** que les autres.

Q 30P/61A - Et, de façon approximative, en incluant vos propres revenus, quels ont été les revenus totaux de votre ménage en 2013 ?

Considérez l'ensemble des revenus nets avant impôt des personnes composant votre ménage : revenus d'activité, indemnités chômage, retraites, pensions alimentaires, pensions d'invalidité, revenus du patrimoine, ...



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

La population des auteurs du « 1^{er} cercle » affiche un profil intermédiaire entre celui des affiliés majoritaire et celui des précomptés mais, sur cet item, non pas parce que les précomptés « affiliables » ont un profil plus proche de celui des affiliés que de celui de l'ensemble des précomptés : bien au contraire, **les « affiliables » vivent dans des foyers encore plus aisés que le reste des précomptés** : 62% vivent dans des foyers dont le revenu dépasse 4 250 € par mois (> 6 250 € : 40%) et 5% seulement dans des foyers avec un revenu inférieur à 1 250 €.

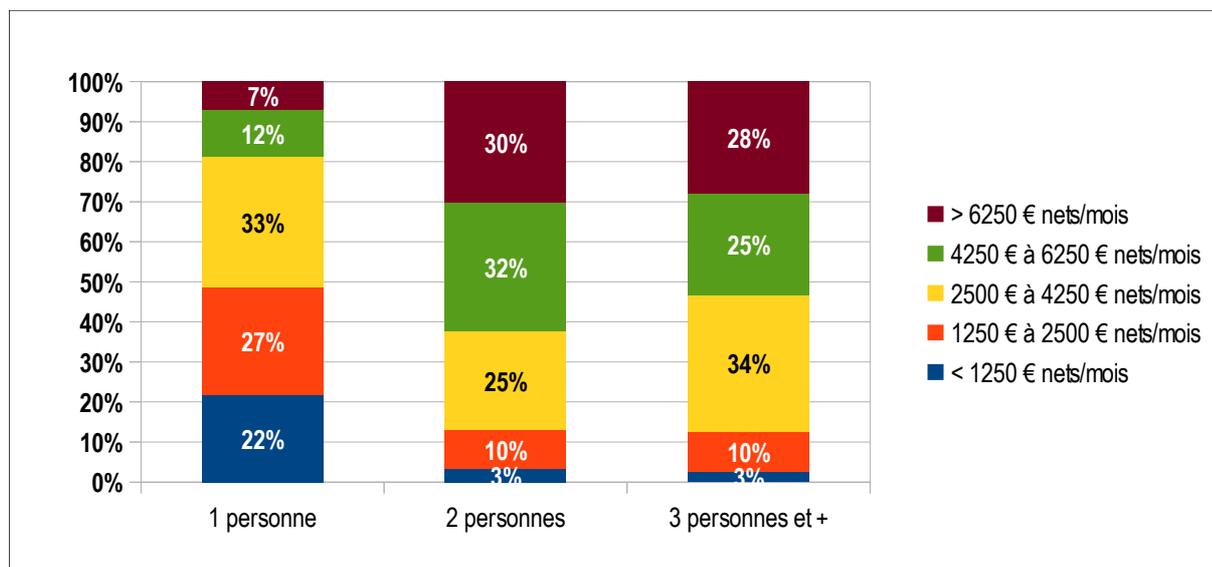
Corollaire du profil des affiliés, la part des foyers à revenu modeste (< 1 250 €/mois, 7% sur l'ensemble de la population des auteurs) est plus élevée chez les auteurs de BD (dessinateurs/coloristes 22%, scénaristes 17%), chez les illustrateurs (19%), dans le secteur jeunesse en général (15%) et chez les traducteurs (14%).

À l'opposé, la part des foyers à revenu élevé (> 4 250 €/mois, 50% de l'ensemble des auteurs) est plus élevée dans les secteurs du droit (80%) et du scientifique, technique, médical et professionnel (STMP, 78%).

Les résultats qui précèdent doivent cependant tenir compte du **nombre de personnes composant le foyer** :

- de ce point de vue, il apparaît que la part des foyers à revenus faibles ou moyens est nettement plus élevée dans les foyers constitués d'une seule personne (< 2 500 € : 49%, contre 13% dans les foyers de 2 personnes et plus) ;
- la part des foyers à revenus supérieurs à 4 250 € nets par mois est en revanche majoritaire dans les foyers composés de 3 personnes et plus (53%), mais plus encore dans ceux composés de 2 personnes (62%).

Revenus totaux du foyer selon le nombre de personnes au foyer



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

I-3. la place des activités d'auteur dans la vie professionnelle

I-3.1 indicateurs du degré d'implication dans les activités d'auteur du livre

temps consacré, place des revenus d'auteur dans le revenu global, date de première perception et régularité

Trois questions visaient à appréhender la place accordée aux activités artistiques dans la vie professionnelle des personnes interrogées :

- exercent-elles ces activités à plein temps ?
- les activités d'auteur constituent-elles la source de revenus principale des personnes interrogées ?
- qualifieraient-elles leurs revenus d'auteur de réguliers ?

Sur tous ces items, **les auteurs affiliés majoritaires du livre** sont très logiquement **ceux chez qui le degré d'engagement apparaît le plus élevé** : 71% d'entre eux indiquent exercer leur activité d'auteur à plein temps (contre 11% des précomptés, voir encadré ci-après), 78% que cette activité constitue aujourd'hui leur source principale de revenus (contre seulement 4% des précomptés) et 72% avoir perçu des revenus d'auteur de façon régulière depuis le début de leur activité.

À nouveau, le profil particulier des précomptés « affiliables », qui sont 24% à déclarer que leurs activités artistiques constituent leur source principale de revenus, tend à rapprocher le profil des auteurs du « 1^{er} cercle » de celui des affiliés.

Indicateurs du degré d'implication dans les activités d'auteur du livre

Q 5P/5A - En 2013, vous-êtes vous consacré à vos activités d'auteur (toutes activités confondues : création, promotion de votre œuvre, ...) : **à temps, plein ? à temps partiel ?**

Q 2P/2A - Diriez-vous que vos activités d'auteur constituent aujourd'hui votre source de revenus principale ?

Q 4P/4A - Depuis cette date [1^{ère} année de perception de revenus issus des activités d'auteur], **diriez-vous que vous avez perçu des revenus issus de ces activités de façon régulière ?**

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
activités d'auteur à temps plein	15%	71%	11%	52%	43%	16%
source principale de revenus						
– oui, l'ont toujours été	3%	39%	1%	21%	15%	4%
– oui, ne l'ont pas toujours été mais le sont devenues	5%	39%	3%	26%	18%	5%
– non, l'ont été mais ne le sont plus	3%	12%	2%	8%	18%	3%
– non, ne l'ont jamais été	90%	10%	94%	45%	49%	88%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ont perçu des revenus d'auteur de façon régulière depuis le début de leurs activités d'auteur	52%	72%	51%	67%	49%	52%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations						
activités d'auteur à temps plein	1 597	986	611	1 043	95	1 692
source principale de revenus	1 810	984	826	1 045	99	1 909
régularité des rev. d'auteur	1 807	987	820	1 048	99	1 906

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Du côté des professions, **les professions de la BD sont celles pour lesquelles le degré d'engagement apparaît le plus élevé** : 72% des dessinateurs et 34% des scénaristes déclarent que ces activités constituent leur source principale de revenus. Ce dernier indicateur est également relativement élevé chez les illustrateurs (28%) et les traducteurs (25%), contre seulement 4% pour l'ensemble des auteurs de textes.

Ces résultats se reflètent en miroir dans les indicateurs des différents secteurs éditoriaux, avec 67% des auteurs de BD et 31% des auteurs jeunesse déclarant que leurs activités d'auteur constituent leur source principale de revenus. La proportion est également significative dans le secteur littérature (18%), mais particulièrement faible dans le secteur du savoir (SHS 3%, STMP, droit et scolaire 1%).

Enfin, on observe que la population des auteurs « minoritaires » du domaine du livre se caractérise également par des indicateurs relativement élevés (plein temps 43%, source principale de revenus 33%) - ce qui s'explique pour partie par le fait que ce groupe inclut dans des proportions non négligeables (12%) des auteurs affiliés avec une activité artistique majoritaire dans des domaines autres que le livre.

[le temps consacré aux activités d'auteur chez les précomptés du livre]

Q 5P. En 2013, combien de temps environ avez-vous consacré à vos activités d'auteur (toutes activités confondues : création, promotion de votre œuvre, ...) ?

Répondez selon la modalité qui vous vient le plus naturellement à l'esprit : heures par semaine OU jours dans l'année

Posée uniquement aux précomptés, une question sur la quantification du temps consacré aux activités d'auteur permet d'identifier 5 groupes bien distincts :

- **14%** des précomptés du livre, majoritaires et minoritaires confondus, déclarent ne pas avoir eu d'activité d'auteur en 2013 (les auteurs « **inactifs** ») ;
- **28%** y avoir consacré moins de 2 h/semaine ou moins de 20 jours/an (auteurs « **très occasionnels** ») ;
- **19%** de 2 à 8 heures/semaine, soit de 20 à 50 jours/an (les « **occasionnels actifs** ») ;
- **26%** de 8 à 30 heures/semaine, soit de 50 à 200 jours/an (les « **semi-professionnels** ») ;
- **12%** y avoir consacré plus de 30 heures/semaine ou plus de 200 jours/an (les auteurs « **professionnels** »).

Si 42% des précomptés n'ont plus d'activité d'auteur ou une activité très occasionnelle, une proportion à peu près équivalente (38%) est **fortement ou très fortement engagée dans ces activités**.

La date de première perception de revenus d'auteur constitue un indicateur complémentaire permettant de mesurer l'ancienneté de l'implication dans les activités d'auteur.

L'élément le plus frappant est le **poids élevé des auteurs qui ont perçu leurs premiers revenus artistiques dans la période récente (entre 2010 et 2013)** : 28% chez les précomptés (26% sur l'ensemble de la population) - ce qui atteste d'un niveau élevé de renouvellement de la population des auteurs du livre.

De façon logique, la proportion est sensiblement plus faible chez les affiliés (10%), mais aussi chez les auteurs « minoritaires » (6%).

Tout aussi frappant est le poids presque aussi élevé chez les précomptés - mais cela est à mettre en relation leur caractère relativement âgé - des **personnes dont l'exercice d'une activité d'auteur dans le domaine du livre est très ancien** (avant 1990, soit plus de 25 ans) : 21%. Le renouvellement important de la population des précomptés du livre se double donc de l'existence d'un noyau stable sur la durée. On relève également que ces auteurs « de longue date » sont particulièrement nombreux chez les précomptés affiliables (27%).

La proportion d'auteurs « de longue date » est 2 fois plus faible chez les auteurs minoritaires (11%), mais se situe à un niveau comparable chez les affiliés (20%).

Q 3P/3A - En quelle année avez-vous pour la première fois perçu des revenus issus de ces activités d'auteur ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
avant 1990	21%	20%	21%	24%	11%	20%
entre 1990 et 1999	18%	28%	17%	26%	29%	19%
entre 2000 et 2009	34%	42%	33%	39%	54%	35%
<i>entre 2000 et 2004</i>	16%	21%	15%	16%	23%	16%
<i>entre 2005 et 2009</i>	18%	21%	18%	23%	31%	19%
entre 2010 et 2013	27%	10%	28%	12%	6%	26%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 759	978	781	1 038	96	1 855

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Il y a bien sûr une **corrélation entre l'âge des auteurs et la date de leurs premiers revenus artistiques** : les auteurs de plus de 65 ans sont ainsi deux fois plus nombreux en proportion (43%) à avoir perçu leurs premiers revenus avant 1990. Mais, pour une proportion non négligeable de ces auteurs âgés, la date de perception des premiers revenus est très récente (2010-2013 : 13%) ou assez récente (2005-2009 : 10%).

À l'inverse, il y a chez les auteurs les plus jeunes (35/49 ans, c'est à dire la génération née entre 1966 et 1980) une minorité significative (12%) qui a perçu très tôt (1990-1999) ses premiers revenus artistiques.

Enfin, on relève que **les femmes sont en proportion plus nombreuses à avoir perçu leurs premiers revenus dans la période récente (2010-2013) : 34%**, contre seulement 13% des hommes ; et inversement, que les hommes sont plus nombreux parmi les auteurs de longue date : 25% d'entre eux ont perçu leurs premiers revenus avant 1990, contre seulement 15% des femmes - ce qui atteste d'une **féminisation croissante** de la population des auteurs du livre.

Les auteurs de SHS (35%), les essayistes (30%), les scénaristes BD (27%) et les traducteurs (25%) constituent les groupes dans lesquels la proportion d'auteurs de longue date est la plus élevée, à l'inverse des illustrateurs et des auteurs jeunesse (11%), et de ceux du secteur scolaire & encyclopédies (11%).

Les auteurs « récents » sont en revanche plus nombreux dans le secteur Art & pratique (33%) et dans celui de la BD (30%).

I-3.2 l'existence d'autres activités professionnelles

Les **deux tiers des auteurs du livre (67%) exerçaient en 2013 une activité professionnelle dans un autre secteur** : 11% dans le domaine artistique et culturel, 56% dans un autre secteur.

La proportion est très sensiblement plus faible chez les affiliés majoritaires, mais reste cependant très significative, puisque un affilié sur trois (36%) exerce une autre activité professionnelle.

Les affiliés qui ont une autre activité professionnelle l'exercent pour une grosse moitié d'entre eux (52%) dans un domaine culturel ou artistique, alors que ce n'est le cas que pour 13% des précomptés ayant une autre activité.

- **Pour les précomptés**, l'activité professionnelle exercée dans des domaines non artistiques le sont dans 2 cas sur 5 dans le **domaine de l'enseignement** (scolaire ou universitaire) **et de la recherche**, et dans 1 cas sur 20 dans le domaine de la presse (journalistes) ou des professions médicales.

Comme le montrent les réponses aux questions ouvertes de l'enquête, une partie significative des précomptés enseignants et chercheurs ne se considère d'ailleurs pas comme des « auteurs du livre », leur activité d'écriture étant pour eux l'un des prolongements de leur activité principale.

- **Pour les affiliés**, les autres activités professionnelles exercées dans le domaine artistique et culturel le sont principalement dans l'enseignement artistique (15%), la presse culturelle (10%) et l'édition 9%. S'agissant des activités professionnelles exercées dans d'autres domaines, il s'agit principalement de l'enseignement (22%), de la traduction technique et de la presse (10% chacun), ainsi que de la formation (8%).

Contrairement à ce qui s'observe sur d'autres items, le profil des **précomptés « affiliables »** est ici plus proche de celui des précomptés que de celui des affiliés, puisque 59% d'entre eux ont une autre activité professionnelle, soit à peine moins que la moyenne des précomptés (69%). On observe cependant qu'ils sont plus nombreux que la moyenne des précomptés (25% contre 13%) à exercer cette autre activité professionnelle dans un secteur culturel ou artistique. Dans les domaines non artistiques, on retrouve de façon plus marquée encore que pour l'ensemble des précomptés la **prédominance des domaines de l'enseignement et de la recherche** (54%), les professions médicales constituant le deuxième groupe le plus représenté (10%).

Les auteurs minoritaires du livre sont les plus nombreux à avoir une autre activité professionnelle, qu'ils exercent très majoritairement (67%) dans le domaine culturel.

On trouvera dans la partie I-7 du rapport des **éléments plus détaillés** sur ces autres activités professionnelles des auteurs du livre (statut, type de contrat, temps de travail).

Q 17P/44A - En dehors de vos activités d'auteur du livre, exercez-vous en 2013 une (ou plusieurs) autre(s) activité(s) professionnelle(s), que ce soit dans un domaine artistique ou culturel (ex : comédien, musicien, éditeur, technicien du cinéma, membre de comités de lecture...) ou dans un autre domaine (ex : médecin, commerçant, professeur des écoles...)

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés liv re majoritaire	dont précomptés liv re majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
oui, dans un domaine artistique ou culturel	10%	19%	9%	13%	46%	11%
oui, dans un autre domaine	58%	17%	60%	36%	23%	56%
non, j'étais étudiant	0,6%	0,5%	0,6%	0,2%	0,0%	0,6%
en 2013, je n'avais déjà plus d'autre activité professionnelle	28%	43%	27%	38%	24%	28%
non, je n'ai jamais eu d'autre activité professionnelle	5%	22%	4%	13%	10%	5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
s/t OUI, j'exerçais une autre activité professionnelle	67%	35%	68%	48%	65%	67%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 621	826	785	895	75	1 696

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Note : le sous-total « OUI, j'exerçais une autres activité professionnelle » peut être inférieur à la somme des deux premières lignes du tableau, certains auteurs exerçant plusieurs autres activités professionnelles.

Les auteurs de textes (70%) et les scénaristes BD (68%) sont en proportion les plus nombreux à avoir une autre activité professionnelle. Le taux est sensiblement plus faible chez les traducteurs (53%) et les illustrateurs (51%), et surtout chez les dessinateurs/coloristes (32%).

À l'exception du secteur de la BD, dans lequel seulement un auteur sur trois (34%) déclare une autre activité professionnelle, tous les autres domaines éditoriaux affichent des taux supérieurs à 60% : les taux sont particulièrement élevés dans les secteurs du savoir (droit 89%, STMP 75%, scolaire 70%) et un peu plus faibles que la moyenne en jeunesse (63%) et en littérature (61%).

Sur l'ensemble de la population des auteurs du livre, les **33% d'auteurs qui déclarent qu'ils n'avaient pas d'autre activité professionnelle en 2013** se répartissent pour l'essentiel entre une majorité d'auteurs qui en avaient eu une antérieurement (28%) et une minorité qui n'a jamais eu d'autre activité professionnelle que ses activités d'auteurs (5%), auxquelles s'ajoute une très petite population d'auteurs qui étaient étudiants (0,6%).

Le poids de ces populations est très sensiblement plus élevé chez les affiliés, avec 43% de personnes n'exerçant plus leur ancienne autre activité professionnelle et 22% qui n'en ont jamais exercé.

Les illustrateurs (25%) et les dessinateurs de BD (22%) sont les plus nombreux à ne jamais avoir eu d'autre activité professionnelle.

Enfin, c'est chez les traducteurs (4%) et dans le domaine art & pratique (1,5%) que l'on trouve la plus forte proportion **d'étudiants**, qui ne dépasse 0,5% dans aucun autre groupe.

On notera également chez les auteurs **une certaine fluidité dans l'exercice d'une autre activité professionnelle**, puisque au moment des enquêtes (avril et novembre 2015), seulement un peu plus de 80% des personnes qui avaient une autre activité professionnelle en 2013 l'exerçaient toujours. On n'observe pas de variation significative de ce chiffre entre les différentes populations, sinon chez les précomptés « affiliables » qui ne sont que 70% à toujours exercer cette autre activité professionnelle 2 ans plus tard.

Si le **départ à la retraite** concerne environ 8% des auteurs qui déclarent ne plus exercer l'activité professionnelle qu'ils avaient en 2013, le libellé de la question ne permet cependant pas d'établir si les 10% d'auteurs restant se concentrent aujourd'hui sur leurs seules activités d'auteur ou s'ils ont simplement changé d'activité professionnelle ; le croisement des réponses avec celles de la Q 2P/2A (revenus d'auteurs comme source principale de revenu) laisse à penser que, chez les affiliés, une majorité de ces 10% d'auteurs se consacrent aujourd'hui uniquement à leurs activités d'auteur (6%), ce qui n'est le cas que pour une minorité de précomptés (1,5%).

Q 17P/44A - Exercez-vous encore aujourd'hui cette autre activité professionnelle ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
oui (autre activité professionnelle dans un domaine artistique ou culturel)	79%	86%	78%	75%	90%	81%
oui (autre activité professionnelle dans un autre domaine)	83%	76%	83%	73%	82%	83%
ensemble	81%	81%	82%	74%	87%	82%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	785	270	515	304	43	828

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

I-3.3 les auteurs retraités

En cohérence avec leur âge plutôt élevé, **près d'un tiers des auteurs du livre** avaient, au moment des enquêtes (2015), demandé la liquidation de leurs droits à un régime de retraite.

La proportion est 5 fois plus faible dans la population des affiliés, sensiblement plus jeune, que chez les précomptés (7% contre 34%). C'est chez les **précomptés « affiliables »** qu'elle est la plus élevée (40%).

Q 24P/51A - Avez-vous déjà demandé la liquidation de vos droits à un régime de retraite ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
oui	33%	7%	34%	28%	13%	32%
- dont régime de retraite de base (régime général, régime agricole, régime des artisans et commerçants, pension de retraite de l'État)	30%	7%	32%	26%	13%	30%
- dont régime de retraite complémentaire (ARRCO, AGIRC, RAFP, Ircantec, RAAP, RACD, RACL, ...)	17%	5%	18%	13,3%	9%	17%
non	67%	93%	66%	72%	87%	68%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les auteurs des domaines du savoir (SHS 64%, STMP et scolaire & encyclopédies 38%, essayistes 37%) sont en proportion les plus nombreux à avoir liquidé leurs droits à une régime de retraite, à l'opposé des auteurs de BD (14%) et des auteurs du secteur Art & pratique (16%).

I-4 la production des auteurs du livre

I-4.1 les modalités de publication

Si **l'édition à compte d'éditeur** constitue de très loin la modalité de publication la plus fréquente (plus de 98% des auteurs), elle **n'est pas exclusive d'autres formes de publication**, qu'il s'agisse d'auto-édition, imprimée ou numérique, ou d'édition à compte d'auteur.

Ainsi, non seulement une proportion significative d'auteurs (13% des affiliés majoritaires et 16% des précomptés) déclare avoir déjà publié selon ces modalités alternatives de publication, mais une minorité d'entre eux (1,5% des affiliés et 4% des précomptés) indique avoir exclusivement publié en auto-édition ou à compte d'auteur.

S'il s'agit uniquement d'auteurs de textes chez les précomptés, on relève que, chez les affiliés, un tiers des auteurs dans ce cas sont des illustrateurs et des dessinateurs BD.

Chez les affiliés, l'auto-édition est sensiblement plus fréquente et concerne 8% des auteurs (7% auto-édition de livres imprimés, 2,5% auto-édition numérique ⁵⁴), contre 5% pour l'édition à compte d'auteur.

On notera enfin que l'auto-édition numérique ne semble pas se cantonner à un domaine éditorial particulier : on compte ainsi pas moins de 11 domaines principaux de publication chez les répondants ayant déclaré au moins une publication numérique auto-éditée.

I-4.2 le type de contributions

Afin d'avoir une vue plus précise de la volumétrie des publications des personnes interrogées, la question sur le nombre de publications distinguait les ouvrages publiés en tant qu'auteur ou co-auteur principal et les ouvrages publiés au titre « d'autres contributions » (contributions à des ouvrages collectifs, éditions critiques, préfaces, etc.)

la publication comme auteur ou co-auteur principal

Les publications des auteurs du livre reflètent naturellement le phénomène de multi-activité précédemment signalé, en particulier chez les affiliés.

Ainsi, près d'un affilié majoritaire sur 4 (23%) ayant publié comme auteur ou co-auteur principal a publié à des titres divers, la combinaison la plus fréquente étant « Auteur de textes et Illustrateur » (13%), qui concerne presque exclusivement les domaines jeunesse et BD, puis « Auteur de textes et traducteur » (9%), majoritairement dans le domaine du roman, mais aussi dans les domaines des essais et du pratique.

54 Un peu plus de 1% des affiliés déclarant avoir auto-édité à la fois des livres imprimés et des livres numériques.

Les publications des affiliés majoritaires comme auteur ou co-auteur principal (toutes modalités d'édition confondues)

Q 11A - Vos publications dans le secteur du livre depuis le début de vos activités d'auteur du livre

a publié en tant qu'auteur ou co-auteur principal	
à un seul titre	77%
seulement comme Auteur de textes	38%
seulement comme Traducteur	19%
seulement comme Illustrateur	20%
à plusieurs titres	23%
comme Auteur de textes et Traducteur	9%
comme Auteur de textes et Illustrateur	13%
comme Traducteur et illustrateur	0,2%
comme Auteur de textes, Traducteur et Illustrateur	1%
	100%
s/t Auteur de textes	61%
s/t Traducteur	29%
s/t Illustrateur	34%
nb observations	884

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, enquête Affiliés

les « autres contributions »

Les affiliés majoritaires sont en proportion particulièrement nombreux (31%) à déclarer avoir publié en tant que contributeur, soit près de deux fois plus que les précomptés (17%).

La proportion est également élevée chez les auteurs de SHS (32%) et les essayistes (25%), mais aussi chez les auteurs de BD (26%).

Enfin, on dénombre une population significative de « **contributeurs exclusifs** » chez les précomptés (9%). La proportion est nettement plus limitée chez les affiliés (3%, dont la moitié dans les domaines du savoir), sans pour autant être insignifiante.

I-4.3 le nombre de publications

Compte tenu du faible nombre d'observations dans certaines des cases du tableau de la question sur le nombre de publications (Q 33P/11A), il n'est guère significatif de calculer le nombre moyen de publications de « l'auteur moyen ».

S'il ne rend pas compte des phénomènes de multi-activité précédemment exposés, le tableau ci-dessous donne cependant, à partir du cas de figure le plus courant, celui de la publication à compte d'éditeur, un aperçu de la hiérarchie des volumétries de publication entre les différents types de population d'auteurs du livre et les différents domaines principaux de publication.

Il montre d'une part un **écart de volume de publications sensible entre les affiliés et les précomptés** :

- le nombre médian de livres publiés en tant qu'auteur de textes principal est ainsi 3 fois plus élevé chez les affiliés (13 livres contre 4 chez les précomptés) ;
- celui des livres publiés en tant qu'illustrateur 4 fois plus élevé (17 livres contre 4) ;
- et, surtout, celui des livres publiés en tant que traducteur 9 fois plus élevé (35 contre 4).

Ce chiffre médian de 35 livres chez les traducteurs affiliés paraît de prime abord extrêmement suspect, surtout si on a à l'esprit la figure « classique » du traducteur littéraire de romans ou d'essais. Il s'explique en fait par la présence d'un nombre significatif d'auteurs déclarant avoir publié un volume très élevé de traductions dans les domaines BD/mangas et jeunesse (plus de 100 titres chacun).

Nombre médian de publications à compte d'éditeur (base : 1703 observations)

Q 33P/11A - Vos publications dans le secteur du livre depuis le début de vos activités d'auteur du livre :

	comme auteur principal, en tant que...			comme contributeur
	auteur de textes	traducteur	illustrateur	
ensemble auteurs du livre	4	5	6	3
affiliés majoritaires	13	35	17	8
précomptés majoritaires	4	4	4	3
auteurs du 1 ^{er} cercle	9	25	10	7
dont précomptés « affiliables »	6	ns	ns	ns
auteurs minoritaires	8	ns	ns	ns
Littérature (hors jeunesse)	6	16	ns	3
Essais, actualité/documents	6	ns	ns	4
Jeunesse (tous types)	6	47	7	5
BD	10	ns	9	10
Art-beaux livres & Pratique	3	ns	ns	ns
SHS (hors droit) & Religion	4	4	ns	5
Droit	4	ns	-	2
Scientifique, technique, médical, prof.	3	ns	ns	ns
Scolaire/parascoll. & Dict/encyclopédies	5	ns	ns	3

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Lecture du tableau :

1) sur l'ensemble de la population des auteurs du livre, le nombre médian de livres publiés en tant que traducteur principal est de 5, c'est-à-dire qu'un auteur sur deux ayant publié un livre en tant que traducteur principal a publié moins de 5 livres en tant que traducteur principal.

2) sur l'ensemble de la population des auteurs du livre, le nombre médian de livres publiés en tant que traducteur principal par les auteurs dont le domaine principal est la littérature est de 16.

Note : seules figurent au tableau les données pour lesquelles on disposait d'au moins 30 observations.

L'écart de volume de publication en faveur des affiliés **ne doit pas laisser penser que le volume global de production des affiliés est plus important que celui des précomptés** : du simple fait que les précomptés sont 17 fois plus nombreux, le volume de leur production publiée est au contraire plus élevé : si l'on en croit les montants moyens indiqués par les répondants, le volume des titres publiés en tant qu'auteur principal par les précomptés serait 4 fois

plus élevé, et même 10 fois plus élevé pour ce qui est des publications comme auteurs de textes ⁵⁵. Ce n'est que pour les titres publiés en tant que traducteurs ou qu'illustrateur/ dessinateur que le volume de publication des affiliés serait effectivement supérieur à celui des précomptés (respectivement de 25% et 30%).

I-5. modalités et conditions d'exercice des activités d'auteur du livre

I-5.1 régime fiscal - TVA - dispense de précompte

I-5.1a régime fiscal

Une large majorité des auteurs du livre déclare ses revenus d'auteur en **Traitements & salaires (TS)** : 79% des précomptés majoritaires et 62% des affiliés et des auteurs minoritaires.

La déclaration des revenus en **Bénéfices non commerciaux (BnC)** concerne la même proportion d'affiliés et d'auteurs minoritaires (38%) mais, tandis que 2 affiliés sur 3 ont opté pour le régime micro-BnC ⁵⁶, 4 auteurs minoritaires sur 5 ont opté pour le régime de la déclaration contrôlée.

55 Si l'on extrapole le nombre moyen de publications déclaré par les répondants, par les effectifs de chaque groupe, le nombre de publications des affiliés en tant qu'auteur principal serait de 185 000 contre 710 000 pour les précomptés majoritaires (NB. chiffres incluant les doubles comptes des ouvrages à plusieurs auteurs principaux - BD et jeunesse notamment). Pour les titres publiés en tant qu'auteurs de textes, le volume serait de 56 000 pour les affiliés contre 610 000 pour les précomptés majoritaires. Le rapport s'inverse en revanche pour les ouvrages publiés en tant que traducteurs (affiliés 82 000, précomptés 65 000) ou en tant qu'illustrateurs ou dessinateurs/coloristes (affiliés 47 000, précomptés 35 000).

On soulignera également que l'importance de l'écart de volume de publication des auteurs de textes ne s'explique pas par la seule production des « précomptés affiliables », même si leur production moyenne est plus élevée que celle des autres précomptés : en volume global, elle ne représenterait en effet que 12% de la production des auteurs de textes précomptés.

56 Régime spécial des bénéfices non commerciaux réservé aux micro-entreprises (chiffre d'affaires annuel inférieur à 32 900 € HT). <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32105>

Q 8P/18A - Quel est votre régime fiscal pour vos activités d'auteur ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
bénéfices non commerciaux	22%	38%	21%	35%	38%	23%
BnC : micro-BnC	10%	26%	9%	22%	6%	10%
BnC : réel (déclaration contrôlée)	12%	12%	12%	13%	31%	13%
traitements & salaires	78%	62%	79%	66%	62%	77%
TS : déduction forfaitaire	61%	51%	61%	58%	50%	60%
TS : frais réels	17%	10%	18%	7%	13%	17%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 645	940	705	1 000	84	1 729

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les illustrateurs (70%), les auteurs de BD (58%) ainsi que la très petite population des graphistes & designers graphiques du livre sont majoritairement en BnC, avec une prédominance du régime micro-BnC chez les dessinateurs/coloristes (46%) et les illustrateurs (41%) et du régime réel chez les scénaristes BD (40%).

La déclaration des revenus d'auteur en Traitements & salaires est en revanche très majoritaire chez les auteurs de textes (81%), et plus particulièrement ceux des secteurs droit (90%), scolaire & encyclopédies (86%) et STMP (84%).

I-5.1b TVA

En matière de TVA sur les droits d'auteur, la règle commune est la retenue à la source par les éditeurs (article 285 bis du code général des impôts). C'est pour l'auteur le système le plus simple car il n'a aucune formalité à accomplir. En revanche, dans ce système, il ne peut pas récupérer la TVA sur ses achats, pour lesquels il bénéficie cependant d'une déduction forfaitaire de 0,8% du montant de ses droits.

L'auteur a cependant la possibilité de renoncer à cette retenue à la source, ce qui peut-être financièrement plus intéressant pour lui, notamment si la TVA qu'il peut récupérer sur les achats engagés pour la production de ses œuvres excède la déduction forfaitaire de 0,8% ou s'il vend, de façon limitée, des originaux de ses œuvres ⁵⁷.

57 Les auteurs ayant renoncé à la retenue à la source bénéficient en effet d'une franchise spécifique de TVA (article 293 B-III-2° du CGI) si le montant de leurs droits d'auteur et de leurs ventes d'originaux n'excède pas 42 300 € par an. Sur les différents régimes de déclaration de TVA, voir notamment *Comment déclarer fiscalement ses droits d'auteur ?*, ArL PACA, 2012, http://www.livre-paca.org/public_data/publication/1456936223/brochure-fiscalite.pdf

Si le système de la retenue à la source concerne la très grande majorité des auteurs du livre (98%), une minorité de 2% des auteurs a cependant choisi d'y renoncer, en particulier chez les affiliés majoritaires, où la proportion monte à 10% et, dans une moindre mesure, chez les auteurs minoritaires (4%). On note également que la proportion est 2 fois plus élevée chez les précomptés « affiliables » (3%) que pour l'ensemble des précomptés majoritaires (1,5%).

Q 9P/19A - Avez-vous effectué une démarche auprès de votre service des impôts pour renoncer au régime de retenue à la source par vos éditeurs de la TVA sur vos droits d'auteur ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
Oui	2,0%	10,2%	1,5%	6,3%	4,2%	2,1%
Non	98,0%	89,8%	98,5%	93,7%	95,8%	97,9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 693	940	752	1 001	91	1 784

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

C'est chez les **auteurs de BD** (11%) et les **illustrateurs** (9%), les plus concernés par les ventes d'originaux comme par les questions de TVA récupérable, que le renoncement à la retenue à la source de la TVA est le plus fréquent.

Si le renoncement à la retenue à la source est minoritaire pour les autres types d'activité d'auteurs du livre, on relève cependant qu'il est 2 fois plus fréquent chez les traducteurs (2,6%) que chez les auteurs de textes (1,3%).

I-5.1c dispense de précompte

(question posée uniquement aux affiliés)

Afin de ne pas être trop précomptés - le montant de leur bénéfice n'étant pas connu au moment où s'effectuerait le précompte -, les affiliés déclarant en BnC reçoivent de l'Agessa, après envoi de leur avis d'imposition, un document d'attestation de dispense de précompte que l'auteur adresse à ses différents diffuseurs de façon à ce que ceux-ci ne précomptent pas les cotisations sociales sur leurs droits d'auteur ⁵⁸.

Formulation inappropriée de la question dans l'enquête ⁵⁹ ou mesure de situation particulière (première année d'affiliation notamment), 64% seulement des répondants déclarant en BnC ont indiqué avoir demandé une dispense de précompte.

⁵⁸ www.secu-artistes-auteurs.fr/sites/default/files/pdf/La%20dispense%20de%20pr%C3%A9compte.pdf

⁵⁹ La question 20 demandait aux affiliés d'indiquer s'ils avaient « effectué auprès de l'Agessa une demande de dispense de précompte ». Dans la mesure où l'attestation est adressée aux auteurs par l'Agessa à réception de leur déclaration de revenus, une partie des répondants peut avoir répondu « non » puisqu'ils n'ont effectivement pas eu de démarche spécifique à accomplir (en dehors de l'envoi de leur déclaration de revenus) pour recevoir le document de dispense de précompte.

3% des déclarants en Traitements & salaires ont également indiqué l'avoir fait, sans que l'on puisse identifier de caractéristique commune dans ce petit groupe.

I-5.2 l'adhésion à des sociétés d'auteurs

11% des auteurs du livre étaient adhérents d'une association d'auteurs au moment des enquêtes. 6% l'avaient été dans le passé et 4% envisageaient de l'être.

Sans surprise, cette proportion est **nettement plus élevée chez les affiliés**, qu'ils soient majoritaires (49%) ou minoritaires (43%). Le taux d'adhésion est également élevé chez les précomptés « affiliables » (28%), alors qu'il n'est que de 8% pour l'ensemble des précomptés.

Q 36P/14A - Êtes-vous actuellement adhérent(e) d'une ou plusieurs sociétés, associations ou syndicats d'auteurs à rayonnement national, comme par exemple la SGDL, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, l'ATLF, le SNAC, les EAT, l'UNPI, l'UPP, etc. ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
oui, d'au moins une de ces sociétés ou associations	11%	49%	8%	37%	28%	11%
non, mais je l'ai été	6%	6%	6%	6%	6%	6%
non, ne l'ai jamais été	80%	32%	83%	49%	59%	79%
non, mais j'envisage de le faire	4%	13%	4%	9%	7%	4%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 662	972	690	1 031	87	1 749

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, enquête Affiliés

C'est chez les **traducteurs** que la proportion d'adhérents à des associations d'auteurs est la plus élevée (38%), ainsi que chez les auteurs des **secteurs BD** (35% chez les scénaristes comme chez les dessinateurs/coloristes) et **jeunesse** (35% également), puis chez les auteurs du secteur littérature (27%) et les illustrateurs (24%). À l'autre extrémité, les auteurs des secteurs du savoir sont très peu nombreux en proportion à adhérer à des associations d'auteurs (droit et STMP 3%, scolaire & encyclopédies 2%).

I-5.3 représentation par un agent littéraire

Une petite minorité des auteurs du livre (1,5%) a recours aux services d'un agent littéraire pour ses droits d'édition (0,7%), ses droits étrangers (0,7%) ou ses droits d'adaptation (0,2%)⁶⁰.

La proportion est **3 fois plus importante chez les affiliés majoritaires** (4,6%), avec une fréquence relative sensiblement plus élevée de la représentation pour les droits d'adaptation (2,1%).

Sur cette question, les précomptés « affiliables » ont un profil plus proche de celui des précomptés majoritaires que des affiliés.

Q 37P/15A - Êtes-vous représenté(e) par un agent littéraire ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
oui, pour mes droits d'édition	0,8%	1,7%	0,7%	0,8%	0,0%	0,7%
oui, pour mes droits étrangers	0,7%	2,1%	0,6%	1,9%	0,2%	0,7%
oui, pour mes droits d'adaptation	0,2%	2,1%	0,1%	0,9%	0,5%	0,2%
oui, pour au moins l'un de ces types de droits	1,5%	4,6%	1,3%	3,0%	0,7%	1,5%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les essayistes (6%, dont 5% pour les droits d'édition), les scénaristes BD (5%, dont 3,5% pour les droits d'adaptation et 3% pour les droits d'édition), les illustrateurs (4,6%, dont 3,3% pour leurs droits d'édition) et les auteurs de littérature (3%, dont 2,3% pour les droits étrangers) sont en proportion les plus nombreux à faire appel à un agent littéraire.

⁶⁰ Sur l'apparition des agents littéraires en France, voir l'état des lieux détaillé dressé en 2010 par Juliette Joste pour le MOTif, *En avoir ou pas ? L'agent littéraire en France: réalités et perspectives*, <http://www.lemotif.fr/fr/etudes-et-donnees/etudes-du-motif/l-agent-litteraire-en-france/>.

I-5.4 les conditions de rémunération

I-5.4a montant des à-valoir

Pour ne pas contraindre les répondants à de fastidieuses recherches dans leurs archives, la question du montant des à-valoir perçus était appréhendée à travers deux indicateurs, dont on avait supposé que les auteurs interrogés pouvaient *a priori* les renseigner sans trop de difficultés : le **montant du dernier à-valoir perçu** et le **montant de l'à-valoir le plus élevé** perçu depuis le début de leur activité d'auteur pour la publication d'un livre dans leur domaine principal de publication.

Supposition peut-être optimiste car le taux de réponse à ces questions s'est avéré être relativement faible (de l'ordre de 40% : 54% chez les affiliés, 26% chez les précomptés) ⁶¹.

Les réponses obtenues permettent cependant de donner des ordres de grandeur, jugés assez corrects par les quelques éditeurs auxquels ces résultats avaient été présentés avant la diffusion des premiers résultats de l'étude.

- **résultats d'ensemble** (tous types d'activités et domaines confondus)

Sur l'ensemble de la population des auteurs du livre, tous types d'activités et domaines éditoriaux confondus, le montant médian du dernier à-valoir perçu tel qu'indiqué par les auteurs ayant répondu à la question est d'un peu plus de 1 000 € (ce qui signifie que, dans 1 cas sur 2, le dernier à-valoir perçu est inférieur à 1 000 €), mais avec **des différences marquées entre affiliés et précomptés : 2 900 € chez les affiliés et un peu moins de 950 € chez les précomptés.**

Selon les populations, l'à-valoir le plus élevé perçu depuis le début des activités d'auteur est supérieur de 50% à 70% à ces montants : il s'élève à 1 500 € pour l'ensemble de la population, à un peu moins de 5 000 € pour les affiliés et à 1 500 € pour les précomptés.

À nouveau, les précomptés « affiliables » présentent des caractéristiques proches de celles des affiliés, avec un montant médian de 2 300 € pour le dernier à-valoir perçu et de 5 000 € pour l'à-valoir le plus élevé.

La comparaison des montants moyens et médians comme le rapport inter-quartile montrent que la dispersion est un peu plus marquée chez les affiliés, chez qui les à-valoir grimpent plus vite que chez les précomptés : le 9^e décile (les 10% d'à-valoir les plus élevés) s'établit ainsi à 15 900 € chez les affiliés, soit 5,4 fois plus que la valeur médiane du dernier à-valoir perçu, alors qu'il n'est que 4,2 fois plus élevé chez les précomptés (4 000 €).

61 La faiblesse de ce taux de réponse a conduit les représentants des auteurs au comité de suivi de l'étude à s'interroger sur l'interprétation que l'on pouvait en avoir : peut-on y voir la mesure de la proportion d'auteurs qui n'aurait jamais perçu d'à-valoir ? Le faible taux de réponse aux questions sur les taux de rémunération proportionnelle figurant au contrat (54% chez les affiliés, 36% chez les précomptés) conduit à répondre par la négative. En effet, alors que la rémunération proportionnelle est *a priori* plus fréquemment présente dans les contrats que les à-valoir, le taux de réponse à cette autre question est exactement le même chez les affiliés.

La non-réponse aux questions sur les à-valoir s'explique donc pour partie, mais pour partie seulement, par le fait que certains auteurs n'ont jamais perçu d'à-valoir. Pour avoir une vue complète du sujet il apparaît évident *a posteriori* que les deux questions posées dans l'enquête auraient dû être précédées d'une question-filtre demandant explicitement aux personnes interrogées si elles avaient déjà perçu un à-valoir pour leurs publications, qui seule aurait pu fournir une mesure de la population concernée. Malgré la relecture collective des questionnaires, c'est un « loupé » qu'il faudra veiller à corriger dans de futures enquêtes.

Q 42P/30A - Depuis le début de vos activités d'auteur du livre, quel est le montant de l'à-valoir (...) le plus élevé que vous avez perçu pour la publication d'un livre dans votre domaine principal de publication ?

Considérez comme domaine principal de publication le domaine éditorial dans lequel vous avez déclaré publier le plus souvent

Q 43P/31A - Et, toujours dans votre domaine principal de publication, quel est le montant du dernier à-valoir (...) que vous avez perçu pour la publication d'un livre ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
dernier à-valoir perçu						
1 ^{er} quartile	455 €	1 309 €	418 €	1 500 €	1 394 €	456 €
2^e quartile (médiane)	1 000 €	2 906 €	947 €	2 500 €	2 500 €	1 018 €
3 ^e quartile	2 500 €	6 944 €	2 000 €	4 396 €	4 116 €	2 772 €
moyenne	2 294 €	6 386 €	1 705 €	4 775 €	6 100 €	2 464 €
nb observations	702	524	178	549	33	735
taux de réponse	39%	53%	21%	52%	33%	38%
à-valoir perçu le plus élevé						
1 ^{er} quartile	914 €	3 000 €	800 €	2 500 €	1 500 €	977 €
2^e quartile (médiane)	2 000 €	4 990 €	1 500 €	4 840 €	4 000 €	2 000 €
3 ^e quartile	3 998 €	11 380 €	3 000 €	11 968 €	10 000 €	4 000 €
moyenne	3 833 €	9 398 €	3 145 €	8 915 €	8 431 €	4 014 €
nb observations	751	538	213	565	38	789
taux de réponse	41%	54%	26%	54%	38%	41%
ratio "le + élevé / dernier"						
2 ^e quartile (médiane)	2,0	1,7	1,6	1,9	1,6	2,0
moyenne	1,7	1,5	1,8	1,9	1,4	1,6
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

lecture du tableau : pour les affiliés majoritaires ayant répondu à la question sur le montant du dernier à-valoir perçu, le 1^{er} quartile s'établit à 1 309 €, c'est-à-dire que pour 25% des répondants, le montant du dernier à-valoir perçu est inférieur à à 1 309 €

- résultats croisés par type d'activités et/ou par domaines éditoriaux

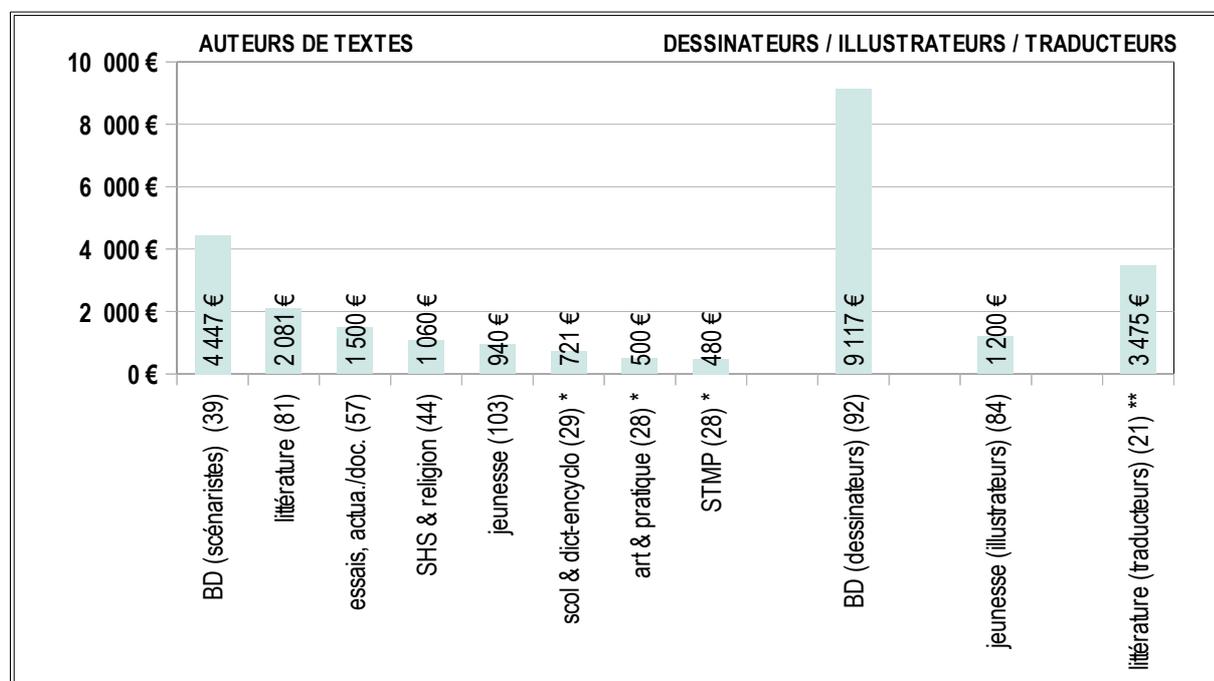
Compte tenu d'une part du nombre élevé de combinaisons possibles entre la nomenclature agrégée des activités et le domaine principal de publications (30) et d'autre part du taux de réponse relativement faible aux questions sur les à-valoir, on n'a fait figurer dans le graphique ci-dessous que la dizaine de combinaisons croisées pour lesquelles on dispose d'un nombre d'observations significatif.

Le domaine de la BD ressort des réponses à la question sur le dernier à-valor perçu comme le secteur où les à-valor sont les plus élevés, avec un montant médian de 9 100 € pour les dessinateurs et de 4 500 € pour les scénaristes.

Vient ensuite le secteur de la littérature, avec un à-valor médian de 3 500 € pour la faible fraction de la population des traducteurs ayant répondu à la question, et de 2 000 € pour les auteurs de textes. L'à-valor médian s'établit autour de 1 000 € en jeunesse et en SHS, et entre 500 € et 700 € pour la faible fraction des auteurs des domaines du savoir ayant répondu à la question.

Le niveau nettement plus élevé des à-valor déclarés par les auteurs de BD reflète pour partie le fait que cette population compte une forte proportion d'affiliés (45%), contrairement par exemple au secteur de la littérature (11%).

Q 43P/31A - montant médian du dernier à-valor perçu - par type d'activité croisée avec le domaine éditorial



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

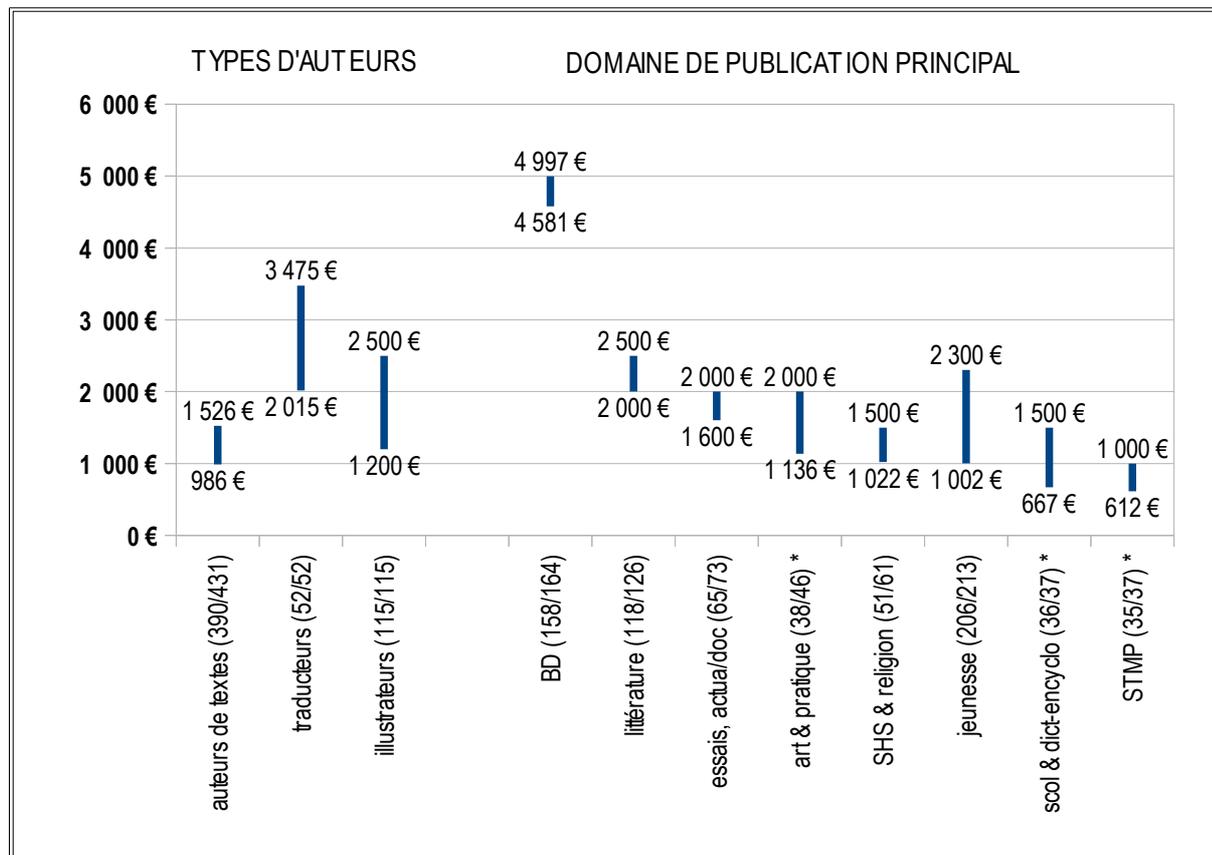
lecture du graphique : le montant médian du dernier à-valor perçu par les scénaristes BD ayant répondu à la question (39 observations) est de 4 447 €

NB. Attention : * nombre d'observations faible ou ** très faible

Le graphique suivant donne une vision complémentaire du précédent, mais cette fois selon une segmentation non croisée : par type d'activité d'auteurs (tous domaines confondus) et par domaine principal de publication (tous types d'auteurs confondus). Il donne également une autre indication de l'amplitude de l'écart entre le dernier à-valor perçu et l'à-valor le plus élevé.

Pour la plupart des catégories, la valeur médiane de l'à-valor le plus élevé est de 1,5 à 2 fois supérieure à celle du dernier à-valor perçu, sauf dans les domaines des essais (1,3), de la BD (1,1), et de la littérature (0,8) où l'écart est plus resserré.

Q 42P/30A - Q 43P/31A - montant médian du dernier à-va-loir perçu et de l'à-va-loir le plus élevé perçu depuis le début des activités d'auteur - par type d'activité (tous domaines éditoriaux confondus) et par domaine éditorial (tous types d'activités confondus)



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

NB. Attention : * nombre d'observations faible

lecture du graphique : le montant médian du dernier à-va-loir perçu par les auteurs de textes (tous domaines confondus) ayant répondu à la question Q 42P/30A est de 986 € (390 observations) et le montant médian de l'à-va-loir le plus élevé perçu par les auteurs de textes (tous domaines confondus) ayant répondu à la question 43P/31A est de 1 526 € (431 observations).

I-5.4b taux de droits proportionnels du dernier contrat signé

Sur l'ensemble de la population des **auteurs de textes**, affiliés et précomptés confondus, **le taux minimum médian s'établit à 6% ou 7% dans la plupart des domaines éditoriaux**. S'il est un peu plus favorable dans le domaine des essais & documents (8%) et un peu moins dans le domaine jeunesse (5%), il est en revanche presque trois fois plus faible dans le domaine scolaire & encyclopédies (2,5%).

Pour les **illustrateurs** et les **dessinateurs** des secteurs jeunesse et BD, les taux sont assez comparables à ceux des auteurs de textes de ces secteurs (BD 8%, jeunesse 5%).

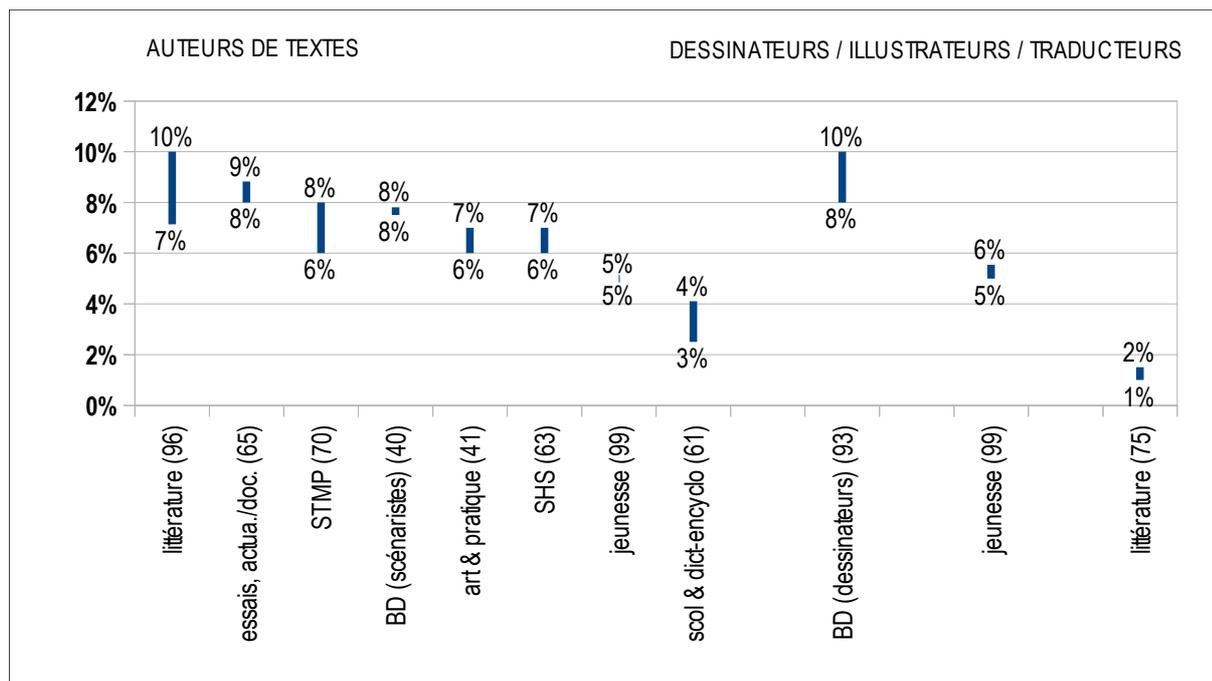
Pour les **traducteurs de littérature**, le taux minimum médian s'établit à 1% ⁶².

⁶² Les taux proportionnels pour les traducteurs sont beaucoup plus bas que ceux des autres auteurs du livre pour des raisons notamment liées au calcul de leurs à-va-loir sur des tarifs au feuillet ou au nombre de signes.

L'amplitude entre le taux minimum et le taux maximum est relativement faible dans la plupart des cas de figure, de l'ordre d'un point. Elle apparaît un peu plus élevée dans les contrats signés par les auteurs de textes littéraires (7-10), les auteurs scientifiques (6-8), les dessinateurs BD (8-10) et les auteurs scolaires (2,5-4), mais particulièrement limitée dans le secteur jeunesse et pour les traducteurs littéraires.

Q 46P/34A - Et dans le dernier contrat, avec des droits progressifs, que vous avez signé dans votre domaine principal de publication, quels sont le taux de droits proportionnels minimum et maximum figurant au contrat pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

En % du prix public hors taxes.



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, enquête Affiliés

lecture du graphique : pour les auteurs de textes du domaine littérature (96 observations), le taux proportionnel minimum médian figurant au dernier contrat signé est de 7,1% (c'est-à-dire que, pour 50% des auteurs de littérature, le taux minimum de droits propositionnels est inférieur à 7,1%) et le taux proportionnel maximum médian est de 10,0%.

I-5.4c tarif au feuillet du dernier contrat signé (traducteurs)

Le tarif médian du dernier contrat de traduction signé est de 21 € par feuillet de 1500 signes dans toutes les populations d'auteurs (affiliés ou précomptés majoritaires) ⁶³.

Le 1^{er} quartile s'établit à 18 € (affiliés) ou 19 € (précomptés) - ce qui signifie qu'un quart des derniers contrats signés s'établissent à des tarifs inférieurs -, le 3^e quartile affichant des écarts plus marqués, de 22 € pour les affiliés (217 observations) à 25 € pour les précomptés, même s'il convient de considérer ce chiffre avec prudence compte tenu du faible nombre d'observations (34).

Résultat un peu inattendu, le niveau plus élevé des tarifs chez les traducteurs précomptés, notamment pour ce qui est du 3^e quartile, s'explique en partie par le niveau plus élevé, dans les réponses recueillies, du tarif de certaines traductions dans le domaine des SHS et des essais.

⁶³ L'enquête menée par l'ATLF au printemps 2015 sur les tarifs pratiqués pour 428 contrats signés en 2014 par 144 traducteurs (la plus récente au moment de la rédaction de ce rapport) indiquait les tarifs médians suivants : anglais 21 €, allemand, italien, espagnol 22,2 €, autres langues 23,2 € (<http://www.atlf.org/wp-content/uploads/2014/04/Enqu%C3%AAtre-2015-doc-final.pdf>).

Dans le domaine, majoritaire, de la littérature (130 observations), le tarif au feuillet est inférieur à 18 € dans 1 cas sur 4, à 21 € dans 1 cas sur 2 et à 22 € dans 3 cas sur 4.

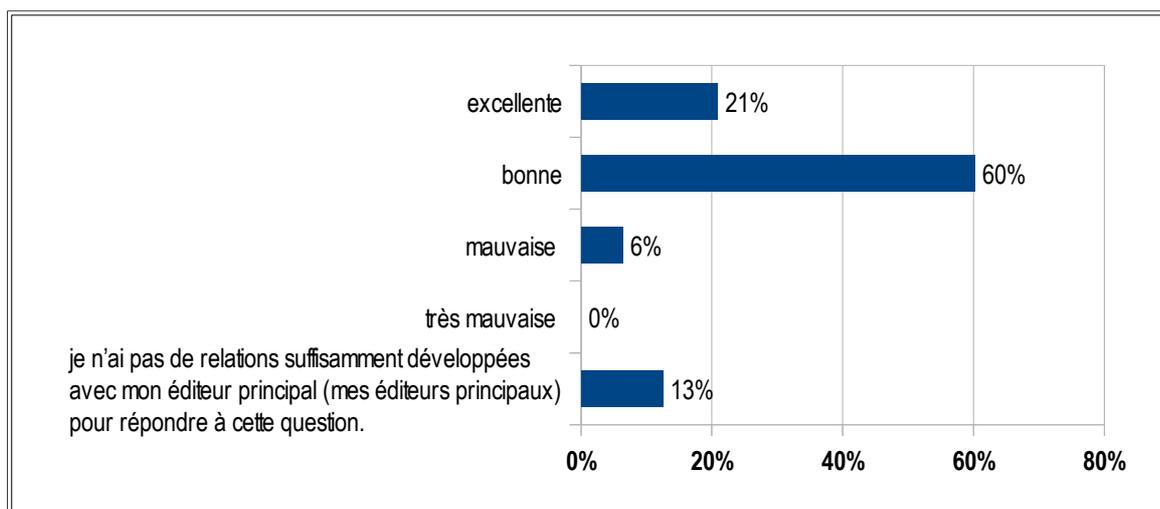
I-5.5 la relation avec les éditeurs - les « mauvaises pratiques » des éditeurs

Les relations avec les éditeurs sont un élément essentiel de la qualité des conditions d'exercice de l'activité d'auteur - en particulier pour les affiliés pour qui celle-ci constitue le plus souvent l'activité principale. C'est pourquoi les enquêtes ont cherché à obtenir une mesure de la qualité de ces relations, tant au niveau de l'appréciation globale de la relation (question posée seulement aux affiliés) que de la fréquence réelle de ce que certains auteurs appellent les « mauvaises pratiques » des éditeurs.

Afin que cette mesure soit significative, les deux questions posées portaient sur **les relations de l'auteur avec son éditeur principal** (ou, le cas échéant, ses éditeurs principaux) et non sur l'ensemble des éditeurs chez lesquels il a pu publier au cours de sa carrière. S'agissant des pratiques des éditeurs, l'auteur était pour les mêmes raisons interrogé sur **la période récente** (les deux dernières années), de façon là aussi à limiter le « bruit » qu'aurait produit un champ ou une période d'interrogation trop large, au cours desquels presque tous les auteurs risquaient d'avoir eu un jour une expérience négative avec un éditeur, fut-il secondaire pour lui.

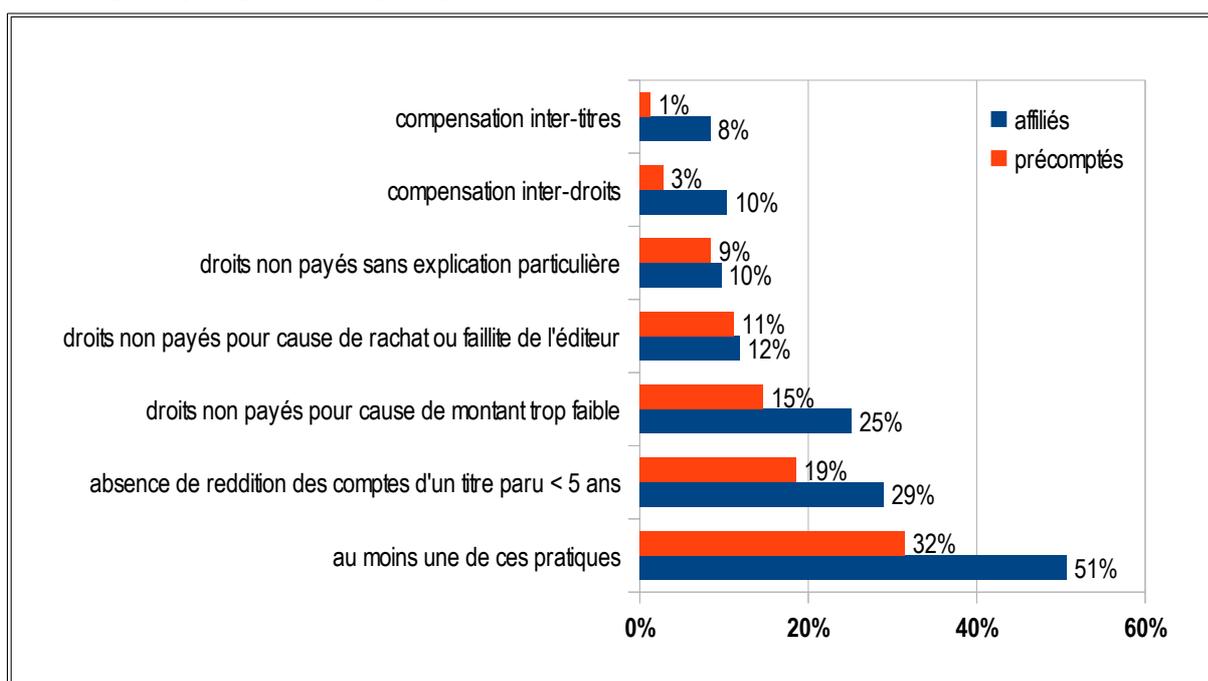
Les réponses des affiliés à ces questions semblent en apparence contradictoires, puisqu'ils se déclarent massivement satisfaits de leur relation avec leur éditeur principal (bonne 60%, excellente 21%), alors que plus de la moitié d'entre eux (51%) a été confronté à au moins une des 6 pratiques dénoncées par les auteurs listées dans le questionnaire. Cela peut sans doute s'expliquer par un champ d'interrogation plus étendu pour la question sur les mauvaises pratiques (l'auteur a pu avoir plusieurs éditeurs principaux au cours des 2 dernières années, outre son éditeur actuel), mais traduit également le fait que « la » relation avec un éditeur est nécessairement multi-forme, et recouvre à la fois les relations avec l'équipe éditoriale proprement dite, mais aussi celles avec les services des droits, voire le ressenti de l'auteur sur les performances de l'éditeur en matière de diffusion.

Q 16A - Globalement, comment jugez-vous la relation que vous avez actuellement avec votre éditeur principal (ou vos éditeurs principaux) ? (NB. question posée seulement aux affiliés)



source : People Vox pour CNL/CPE (enquête Affiliés), 2016

Q 47P/17A - Au cours des deux dernières années, avez-vous rencontré chez votre éditeur principal (ou vos éditeurs principaux) l'une des pratiques suivantes ?



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, **les affiliés apparaissent sensiblement plus exposés que les auteurs précomptés aux pratiques listées** : un affilié sur deux (51%) contre un précompté sur trois (32%), soit une proportion globale de 33% des auteurs du livre ⁶⁴.

⁶⁴ On peut émettre l'hypothèse qu'une partie de l'écart entre affiliés et précomptés s'explique par le fait que les affiliés, plus « professionnels » et plus dépendants que les précomptés de leurs revenus d'auteur, sont plus sensibles à ces questions. L'explication de l'écart par un raisonnement de type probabiliste (les affiliés publient en moyenne davantage et ont donc plus de chances d'être exposés que les précomptés à ces pratiques), si elle paraît de prime abord séduisante, ne s'avère cependant pas totalement convaincante : on en voudra pour preuve que les précomptés « affiliables », qui publient davantage que les autres précomptés, ne se déclarent pas plus exposés qu'eux à ces pratiques.

L'absence de reddition des comptes et le non paiement des droits pour cause de montant trop faible constituent les items les plus cités, respectivement par 29% et 25% des affiliés (19% et 15% des précomptés). Les auteurs de littérature (33%), les traducteurs (35%) et les dessinateurs/coloristes (32%) sont les plus nombreux à déclarer avoir été confrontés à une absence de reddition des comptes.

Les items suivants (non paiement des droits pour cause de rachat ou de faillite et non paiement sans aucune explication) concernent, dans des proportions équivalentes 10% à 12% des affiliés et 9% à 11% des précomptés. Les auteurs d'essais et de documents se déclarent particulièrement exposés à ces pratiques (respectivement 22% et 18%), de même que les auteurs des secteurs jeunesse et littérature (rachat/faillite : 18% et 17%).

En revanche, les pratiques de compensation ⁶⁵ concernent presque exclusivement les affiliés (8% à 10%, en particulier dans les secteurs BD et jeunesse, contre 1% à 3% des précomptés).

I-5.6 cotisation aux régimes de retraite complémentaire des auteurs

La cotisation aux régimes de retraite complémentaire gérés par l'IRCEC concerne essentiellement les affiliés majoritaires. Ce résultat n'est guère surprenant puisque ces régimes s'adressent prioritairement aux artistes auteurs affiliés et que l'affiliation à l'Agessa entraîne de fait l'affiliation au RAAP ⁶⁶.

1% des précomptés du livre déclarent cependant cotiser à ce régime ou à l'un des deux autres gérés par cet organisme (RACD, RACL) ; la proportion atteint 15% chez les précomptés affiliables du « 1er cercle » (12% au RAAP, 3% au RACD) ⁶⁷.

Compte tenu du caractère automatique de l'affiliation au régime de retraite complémentaire, on pourrait s'étonner que seulement 77% des affiliés déclarent cotiser au RAAP. L'explication de ce chiffre réside sans doute dans le fait que, pour les affiliés dont le revenu d'auteur est inférieur au seuil d'affiliation (20% des répondants à l'enquête Affiliés), les cotisations à l'IRCEC sont facultatives ⁶⁸.

65 La compensation inter-titres consiste, pour un éditeur, à ne verser les droits proportionnels sur la vente d'un titre publié par un auteur que lorsque le chiffre d'affaires généré par ce titre a permis de récupérer non seulement l'à-valoir versé pour la publication de ce titre, mais aussi les à-valoir versés à cet auteur sur les titres précédemment publiés par l'éditeur.

La compensation inter-droits consiste à récupérer l'à-valoir versé sur un titre sur l'ensemble des droits générés par ce titre (ventes de livres et droits secondaires), c'est-à-dire à ne verser les droits secondaires générés par ce titre (droits dérivés, droits d'adaptation, etc.) qu'après amortissement de l'à-valoir versé pour la publication de ce titre.

66 « L'affiliation à l'Agessa entraîne votre affiliation au régime de retraite complémentaire obligatoire géré par l'Ircec (Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création). Chaque année l'Agessa et la Maison des Artistes communiquent à l'Ircec la liste des nouveaux auteurs à affilier. », <http://www.secu-artistes-auteurs.fr/agessa/retraite>

67 « Les artistes auteurs assujettis, qui relèvent du régime général de Sécurité sociale géré par l'Agessa ou par la Maison des Artistes, peuvent également cotiser volontairement à l'IRCEC, sous certaines conditions, si leurs revenus sont inférieurs au seuil d'affiliation. »

<http://www.ircec.fr/fr/cotisations-et-retraite-168/raap-172/cotisations-251/cotiser-au-raap-253/qui-cotise-au-raap-260>

68 www.secu-artistes-auteurs.fr/agessa/retraite

Q 15P/8A - Cotisez-vous à l'un des régimes de retraite complémentaire pour les auteurs gérés par l'IRCEC (RAAP, RACL, RACD) ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
Je cotise au RAAP	6%	77%	1%	40%	15%	6%
Je cotise au RACD	1%	5%	1%	4%	8%	1%
Je cotise au RACL	0,2%	2%	0,1%	1%	ns	0,2%
J'ai cotisé dans le passé à au moins un de ces régimes, mais je n'y cotise plus	2%	5%	2%	6%	5%	2%
Je ne cotise à aucun de ces régimes	91%	12%	96%	49%	73%	90%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 727	964	763	1 022	97	1 824

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

I-5.7 bénéficiaires de la CMU

6% des auteurs du livre bénéficient ou ont déjà bénéficié de la couverture maladie universelle (CMU) ⁶⁹ : 4,6% actuellement et 1,5% dans le passé.

Par comparaison, en 2015, au moment des enquêtes, 3,3% de la population métropolitaine était couverte par la CMU de base. En septembre 2015, le plafond de ressources pour l'accès à la CMU de base était fixé à 9 601 € par foyer ⁷⁰.

C'est chez les **auteurs minoritaires** que la proportion de bénéficiaires de la CMU est la plus élevée : 21% (16% actuellement, 5% dans le passé).

La proportion atteint **10% chez les affiliés majoritaires** : bien que légèrement moins nombreux que les précomptés à déclarer en bénéficiant actuellement - ce qui est logique puisque l'affiliation à l'Agessa ouvre des droits à la couverture maladie -, ils sont en revanche 6 fois plus nombreux en proportion à en avoir bénéficié dans le passé.

⁶⁹ Dispositif créé en 1999 pour permettre l'accès à l'Assurance maladie aux personnes non couvertes par un régime de Sécurité sociale. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la couverture maladie universelle (CMU) a été remplacée par la protection universelle maladie (PUMA). Cf. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1072>.

⁷⁰ Au-delà de ce seuil, l'affiliation à la CMU de base restait possible mais avec une cotisation de 8% du revenu imposable.

On observe le même phénomène s'agissant de la **CMU-C**, le régime de couverture santé complémentaire : les affiliés étaient en proportion, au moment de l'enquête, un peu moins nombreux que les précomptés à en bénéficier (1,6% contre 2,4%), mais 5 fois plus nombreux à en avoir bénéficié dans le passé (3,2% contre 0,6%). En 2015, 8% de la population métropolitaine bénéficiait de la CMU-C.

Avec 22% de bénéficiaires, ce sont cependant les auteurs minoritaires qui ont le plus recours à la CMU-C.

Q 21P/48A - Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
CMU de base						
Oui, actuellement	4,1%	3,6%	4,1%	3,4%	16%	4,6%
Oui, dans le passé	1,4%	6,6%	1,1%	3,8%	5,0%	1,5%
Non	95%	90%	95%	93%	79%	94%
CMU-C						
Oui, actuellement	2,4%	1,6%	2,4%	3,5%	12%	2,8%
Oui, dans le passé	0,8%	3,2%	0,6%	1,4%	0,2%	0,7%
Non	97%	95%	97%	95%	88%	97%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les **auteurs de BD** (15%, dont 11% actuellement) et les **illustrateurs** (16%, dont 4% actuellement) sont les plus nombreux à bénéficier ou avoir bénéficié de la CMU, à l'opposé des auteurs de textes (5%), des auteurs de SHS (3%) et des auteurs scolaires (1,5%).

I-5.8 utilisation des fonds AFDAS de formation professionnelle

2% des auteurs, mais **15% des affiliés et 8% des auteurs minoritaires du livre**, avaient sollicité l'AFDAS pour une prise en charge financière d'une formation professionnelle au cours des 2 années précédant les enquêtes : 1,3% par le fonds Artistes auteurs, essentiellement les affiliés majoritaires du livre, 0,9% par un autres fonds (fonds Intermittents, fonds Journalistes-pigistes), essentiellement les précomptés et les auteurs minoritaires.

Les précomptés « affiliables » sont sur ce point dans une position doublement intermédiaire : plus proches des précomptés que des affiliés pour la sollicitation du fonds Artistes auteurs, plus proche des affiliés pour la sollicitation des autres fonds, ce qui explique la répartition de réponses pour le « 1^{er} cercle ».

Q 7P/7A - En 2013 ou en 2014, avez-vous sollicité l'AFDAS pour une prise en charge financière d'une formation professionnelle ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés liv re majoritaire	dont précomptés liv re majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
Oui, pour une prise en charge par le fonds Artistes auteurs	1%	15%	0,4%	8%	2%	1%
Oui, pour une prise en charge par un autre fonds de l'Afdas	1%	0,3%	0,7%	0,1%	5%	1%
Non	98%	85%	99%	92%	92%	98%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 795	984	811	1 045	97	1 892

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les **illustrateurs** (13%) et les **scénaristes BD** (7%) sont les plus nombreux à avoir sollicité le fonds Artistes auteurs-éditeurs, de même que les auteurs des secteurs **jeunesse** (9%) et BD (7%).

Les auteurs du secteur Art & pratique (5%) sont les plus nombreux à avoir sollicité les autres fonds.

I-5.9 lieu d'exercice des activités d'auteur

Sans surprise, **le domicile constitue le lieu privilégié pour l'exercice des activités d'auteur** : 94% des auteurs du livre déclarent y travailler souvent (précomptés 95%, affiliés 91%) et seule une petite fraction de 5% d'affiliés et de 6% d'auteurs minoritaires indique ne jamais y travailler ou de façon exceptionnelle, constituée principalement d'auteurs de BD (jamais 2%, de façon exceptionnelle 12%).

Les illustrateurs et les dessinateurs/coloristes se distinguent en effet des autres auteurs en privilégiant d'autres types de lieux :

- 19% des illustrateurs et 11% des dessinateurs travaillent souvent dans un **bureau partagé** (contre 4,5% de l'ensemble des auteurs du livre) ;
- 9% des illustrateurs déclarant par ailleurs travailler souvent dans des **espaces collaboratifs** (« co-working »), contre seulement 0,5% de l'ensemble des auteurs du livre.

L'écriture dans un **bureau individuel** (15% des auteurs du livre) est particulièrement fréquente chez les auteurs des domaines du savoir (SHS 26%, STMP 23%) tandis que les **bibliothèques** (5% des auteurs) sont privilégiées par les auteurs d'essais (11%) et du secteur du droit (10%).

Enfin, une proportion conséquente d'auteurs (13%), particulièrement chez les précomptés (17%, contre seulement 4% des affiliés) indique également travailler souvent dans d'autres types de lieux que ceux listés par le questionnaire, au premier rang desquels figurent en très bonne place les **cafés** et, dans une moindre mesure, les lieux de villégiature et les trains.

I-6. les activités connexes

35% des auteurs du livre ont participé à au moins une manifestation littéraire ou à une signature au cours de l'année : c'est le cas d'un affilié sur deux (49%) et d'un précompté sur trois (33%), la participation plus élevée des précomptés affiliables (44%) portant à 48% le taux de participation des auteurs du « 1^{er} cercle ».

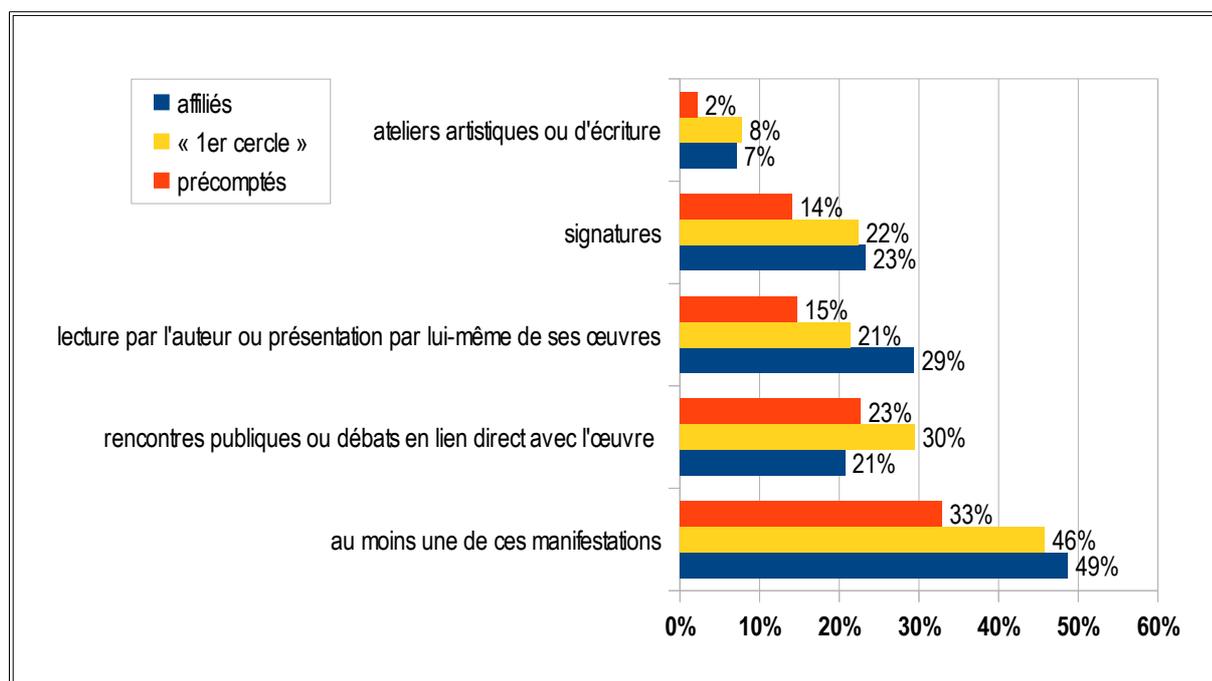
La hiérarchie des types de manifestations diffère toutefois sensiblement selon les auteurs : si les rencontres publiques sont privilégiées par les précomptés (23%) et en particulier par les précomptés « affiliables » (36%), portant à 30% la fréquence de ce type de participation chez les auteurs du « 1^{er} cercle », les lectures ou la présentation de leurs œuvres sont les manifestations les plus prisées des affiliés.

Viennent ensuite les signatures, pratiquées de façon homogène par les auteurs du « 1^{er} cercle » (23% affiliés, 22% précomptés « affiliables ») et 15% des précomptés.

La participation à des ateliers d'écriture concerne une minorité des auteurs du livre (3%), même si le taux est sensiblement plus élevé chez les auteurs du « 1^{er} cercle » (8%, affiliés et précomptés « affiliables » dans des proportions identiques).

% d'auteurs ayant déclaré avoir eu une ou plusieurs activités connexes en 2013

Q 48P/36A - En 2013, indiquez le nombre de fois où vous avez participé aux événements ou réalisé les activités ci-dessous (...)



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les auteurs de BD sont de loin les plus nombreux à participer à ces manifestations (76%), qu'il s'agisse des signatures (61%) ou des lectures/présentations de l'œuvre (41%). Viennent ensuite les auteurs de littérature (58%) et les auteurs jeunesse (55%) - les auteurs du secteur du savoir, et plus particulièrement ceux des secteurs droit (4%) et scolaire/parascolaire (11%) étant les moins impliqués dans ces manifestations.

Chez les affiliés comme chez les précomptés, la moitié des auteurs qui ont participé à des lectures l'ont fait à 3 reprises dans l'année ; le chiffre est identique pour ceux qui ont participé à des rencontres (3 fois dans l'année) et, chez les affiliés, un peu plus élevé pour ceux qui ont participé à des signatures (4 fois dans l'année).

I-7. les autres activités professionnelles : statut, type de contrat, temps de travail

- statut

Pour les 56% d'auteurs du livre qui avaient en 2013 une autre activité professionnelle dans un domaine non artistique, cette activité était **très majoritairement salariée (75%)**.

À nouveau, précomptés et affiliés présentent sur ce point des profils assez différents :

- la part du salariat est sensiblement moins élevée chez les affiliés (59% contre 82% chez les précomptés) ;
- plus des 2/3 des affiliés salariés travaillaient dans le secteur privé alors que près des 3/4 des précomptés salariés relevaient du secteur public ;

- corrélativement, la part des statuts non salariés est nettement plus élevée chez les affiliés (34% contre 13%), s'agissant en particulier du statut d'auto-entrepreneur (13% contre 2%).

À un moindre degré, les mêmes observations peuvent être faites pour les 11% d'auteurs dont l'autre activité professionnelle s'exerçait dans un domaine artistique ou culturel.

Dans les deux cas, le profil des auteurs du « 1^{er} cercle » comme celui des auteurs minoritaires est assez proche de celui des affiliés.

Q 46P/19A - Et sous quel(s) statut(s) exercez-vous ces autres activité(s) ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
autre activité (non artistique) dans le domaine artistique ou culturel						
artiste-interprète	7%	7%	7%	7%	22%	9%
salaré	47%	40%	61%	40%	33%	45%
- secteur public	18%	14%	26%	14%	15%	17%
- secteur privé ou associatif	29%	26%	36%	26%	19%	28%
indépendant (prof. libérale, artisan)	22%	24%	17%	24%	15%	21%
auto-entrepreneur	11%	13%	6%	12%	7%	10%
autre	14%	16%	9%	17%	22%	15%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés arrondis	9 550	1 000	8 550	1 500	1 950	11 500
nb d'observations	220	150	70	155	27	247
autre activité professionnelle dans un autre domaine						
artiste-interprète	0%	0%	0%	0%	0%	0%
salaré	76%	59%	82%	64%	53%	75%
- secteur public	49%	18%	59%	27%	27%	49%
- secteur privé ou associatif	27%	40%	22%	37%	27%	27%
indépendant (prof. libérale, artisan)	13%	20%	11%	18%	20%	13%
auto-entrepreneur	5%	14%	2%	11%	20%	5%
autre	6%	8%	6%	7%	7%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés arrondis	55 800	950	54 850	4 300	1 000	56 800

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

S'agissant des activités professionnelles exercées dans un domaine non artistique, on relève que

les salariés sont particulièrement nombreux chez les auteurs scolaires (95%, dont 82% secteur public) et les auteurs jeunesse (85%, dont 56% secteur public).

Le statut d'indépendant ou d'auto-entrepreneur est en revanche particulièrement fréquent chez les auteurs du secteur Art & pratique (46%) et chez les traducteurs (36%).

Le nombre limité d'observations, en particulier chez les précomptés, ne permet pas de croiser de façon robuste les données avec le type d'activité d'auteur et les domaines éditoriaux.

• type de contrat

Ces différences de profil entre précomptés et affiliés majoritaires se retrouvent également dans le type de contrat de travail pour les activités exercées sous statut salarié :

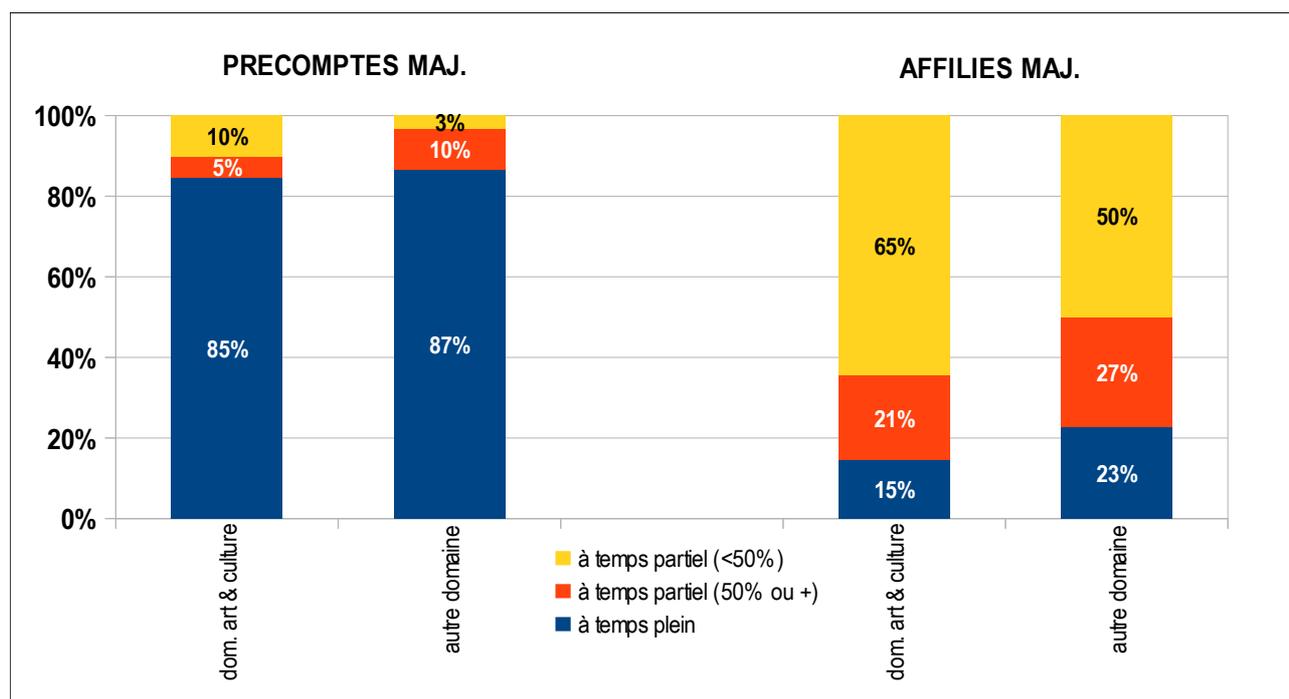
- **le CDI (contrat à durée indéterminée) est largement dominant chez les précomptés** (près de 90%), alors qu'il ne concerne que 30% et 40% des affiliés (domaine artistique ou culturel 29%, autres domaines 38%) ;
- corrélativement, les CDD (contrats à durée déterminée), très minoritaires chez les précomptés (moins de 10%), sont presque aussi fréquents que les CDI chez les affiliés (domaine artistique ou culturel 24%, autres domaines 29%) ;
- la part des « CDD d'usage » (intermittents du spectacle) est significativement plus élevée chez les affiliés : 12% dans les domaines artistiques ou culturels (contre 5% chez les précomptés), 4% dans les autres domaines (contre 0,5%).

C'est cependant chez les auteurs minoritaires que le poids des **CDD d'usage** est de loin le plus élevé : plus de la moitié des auteurs ayant une autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel et un auteur sur 10 dans les autres domaines.

• temps de travail

Il apparaît enfin que, **pour les précomptés salariés, l'autre activité professionnelle était très majoritairement exercée à plein temps** (plus de 85% des précomptés), alors que, pour plus des 3/4 des affiliés salariés, il s'agissait d'une activité à temps partiel, et pour plus de la moitié, d'un temps partiel à moins de 50%.

Q 47P/20A - Temps de travail pour les autres activités professionnelles salariées



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les auteurs de textes et les **auteurs des domaines du savoir**, déjà les plus nombreux en proportion à exercer une autre activité professionnelle (> 70%), sont également les plus nombreux à l'exercer **à plein temps**, particulièrement quand elle s'exerce dans un domaine non artistique (auteurs de textes 78%, STMP 85%, scolaire & encyclopédies 86%).

À l'inverse, les **auteurs de BD**, les moins nombreux à exercer une autre activité professionnelle (34%), sont aussi **les moins nombreux à l'exercer à plein temps** (33%). Pour les illustrateurs et les traducteurs, un peu plus nombreux à avoir une autre activité professionnelle, la proportion d'emplois à temps plein est à peine plus élevée (illustrateurs 38%, traducteurs 35%) ⁷¹.

I-8. les revenus des auteurs du livre

I-8.1 les revenus artistiques

I-8.1.a les revenus de vente ou d'exploitation des œuvres

• montant

En 2013, le revenu médian issu de la vente ou de l'exploitation de leurs œuvres (tous domaines confondus) s'élevait à **800 € pour les 97 000 auteurs « majoritaires » du livre**, c'est-à-dire qu'un auteur sur deux avait perçu moins de 800 € à ce titre dans l'année.

⁷¹ Proportions d'emploi à temps plein pour les activités professionnelles exercées dans des domaines non artistiques. Comme précédemment indiqué, le nombre d'observations pour les autres activités professionnelles exercées dans les domaines artistiques ou culturels ne permet pas de croiser de façon robuste les données par activité d'auteur ou par domaine éditorial.

Au sein de cette population d'auteurs « majoritaires » du livre, **le revenu médian des affiliés est de 15 529 €** (un peu plus que le SMIC annuel), tandis que celui des précomptés est 20 fois plus faible, à 684 €. Celui des précomptés « affiliables » est légèrement inférieur à celui des affiliés (13 906 €).

Q 10P/21A - En 2013, quel a été le montant total net des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres (hors revenus accessoires ou connexes), tous domaines confondus, qu'ils vous aient été versés directement par des éditeurs, des producteurs ou des diffuseurs ou par l'intermédiaire d'une société d'auteurs (Sacd, Sacem, Saif, Adagp, Scam, Sofia, ...)?

(Incluez également dans ce total le revenus des ventes d'originaux de vos œuvres – ex. : planches de BD, tirages photographiques d'auteur, ...)

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
1 ^{er} décile	55 €	4 266 €	50 €	7 800 €	360 €	60 €
1 ^{er} quartile	200 €	8 802 €	200 €	9 600 €	726 €	200 €
2^e quartile (médiane)	800 €	15 529 €	684 €	14 886 €	2 496 €	886 €
3 ^e quartile	3 333 €	25 626 €	2 500 €	21 867 €	9 547 €	3 500 €
9 ^e décile	9 957 €	44 050 €	7 000 €	34 182 €	44 900 €	10 403 €
moyenne	3 991 €	22 845 €	2 880 €	20 894 €	12 658 €	4 392 €
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 550	847	703	908	79	1 629

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Par type d'activité comme par secteur éditorial, **le revenu médian est d'autant plus élevé que la catégorie observée comporte une forte proportion d'affiliés ou d'auteurs du « 1^{er} cercle » :**

- il est ainsi plus élevé pour les dessinateurs/coloristes (9 600 €), les traducteurs (4 000 €), les scénaristes BD (3 500 €) et les illustrateurs (3 420 €), à l'opposé des auteurs de textes (670 €) ;
- il est plus faible pour les auteurs des domaines du savoir que de ceux de la fiction, avec des nuances cependant entre les secteurs droit et scolaires & encyclopédies, dont le montant médian est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des auteurs (resp. 1000 € et 940 €, contre 886 €), et les secteurs STMP (550 €) et surtout SHS (325 €).

[Combien d'auteurs du livre peuvent-ils « vivre de leur plume » ?]

C'est **la question mythique** concernant les auteurs, peut-être même plus souvent posée que l'autre question récurrente (« quels sont les plus gros vendeurs de livres ? »), laquelle a trouvé des réponses de plus en plus précises avec l'apparition des panels détaillants.

Pour y répondre, on a choisi de voir quelle proportion d'auteurs percevait, en revenu d'auteur, la **valeur de 1, 2 ou 3 SMIC**, qui constitue une fourchette suffisamment large pour indiquer si l'on peut vivre difficilement, déceamment ou correctement de sa plume.

Il n'a pas été jugé pertinent de situer le montant des revenus d'auteur par rapport au **seuil de pauvreté** (60% du revenu médian de la population, soit 1 000 € par mois en 2013 ⁷²), car celui-ci doit s'apprécier par rapport à l'ensemble du revenu disponible (c'est-à-dire tous revenus d'activité, de transfert - notamment les allocations familiales - ou de remplacement - chômage, retraites) et non par rapport à un seul type de revenu d'activité.

Pour la définition du revenu d'auteur, on a pris en compte la quasi totalité des revenus considérés comme tels par l'Agessa pour tous les auteurs, à savoir :

- les revenus de vente et d'exploitation des œuvres ;
- les ventes d'œuvres originales ;
- les revenus des lectures ou présentations de ses œuvres faites par l'auteur ;
- les revenus des bourses, aides à la création et résidences avec temps de création supérieur à 70%.

Si elle ne prend pas en compte l'ensemble des revenus connexes ⁷³, ni les revenus pour l'usage collectif, qui ont un régime particulier en matière de cotisations sociales ⁷⁴, cette **définition un peu restrictive du revenu d'auteur** a l'avantage de rester au plus près des « revenus de la plume » tout en permettant également de situer les auteurs par rapport à deux autres seuils significatifs en termes sociaux et qui sont également fixés en fonction du SMIC :

- le seuil de 150 fois la valeur horaire moyenne du SMIC (VHMS), qui depuis 2014, permet de valider un trimestre de cotisation retraite ⁷⁵ ;
- et le seuil de 900 VHMS, qui est le seuil d'affiliation à l'Agessa.

Le questionnaire des enquêtes demandant aux personnes interrogées d'indiquer les montants de revenus nets de cotisation sociale, c'est le montant net du SMIC qui a été pris pour référence.

Il a été tenu compte pour le calcul du fait que, pour les déclarants en Bénéfices non commerciaux, les seuils de 150 et 900 VHMS doivent s'apprécier par rapport au BnC +15%.

.../...

72 http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATSOS04401

73 En particulier les « revenus accessoires » que les affiliés (et, à ce jour, eux seuls) peuvent déclarer à l'Agessa depuis la circulaire interministérielle DSS/5B/2011/63 du 16 février 2011 relative aux « revenus tirés d'activités artistiques relevant de l'article L 382-3 du code de la sécurité sociale et au rattachement de revenus provenant d'activités accessoires aux revenus de ces activités artistiques », http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2011/02/cir_32606.pdf.

74 www.secu-artistes-auteurs.fr/sites/default/files/pdf/Fiche%20pratique%20d%C3%A9claration%20en%20ligne%20-%20Situation%20sociale%20de%20l'auteur.pdf

75 Décret n° 2014-349 du 19 mars 2014 relatif à la validation des périodes d'assurance vieillesse au titre du versement des cotisations modifiant l'article D643-3 du code de la sécurité sociale. Selon les termes de cet article, le seuil de 200 VHMS précédemment en vigueur s'appliquait encore aux revenus de 2013, mais il a paru plus pertinent de situer le revenu d'auteur par rapport au seuil désormais en vigueur.

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
moins de 0,08 SMIC (150 heures)	60%	2%	63%	1%	22%	58%
entre 0,08 et 0,49 SMIC (900 heures, seuil affiliation Agessa)	27%	16%	28%	7%	52%	28%
entre 0,49 et 1 SMIC (13 445€ nets)	6%	22%	5%	38%	7%	6%
entre 1 et 2 SMIC (13 445€ à 26 890€)	5%	35%	3%	37%	7%	5%
entre 2 et 3 SMIC (26 890€ à 40 335€)	1%	14%	1%	10%	1%	1%
plus de 3 SMIC (> 40 335€)	1%	10%	1%	8%	11%	2%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<i>s/t plus de 1 SMIC</i>	7%	59%	5%	54%	19%	8%
<i>s/t plus de 2 SMIC</i>	2%	24%	1%	18%	12%	3%
moyenne	4 041 €	23 312 €	2 897 €	21 191 €	12 974 €	4 454 €
1 ^{er} quartile	200 €	9 176 €	200 €	9 600 €	1 187 €	216 €
2^e quartile (médiane)	800 €	15 957 €	681 €	14 982 €	2 967 €	900 €
3 ^e quartile	3 363 €	26 788 €	2 500 €	21 961 €	9 907 €	3 500 €
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 561	856	705	917	79	1 640

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

note : 0,08 SMIC (150 heures) : depuis 2014, valeur minimum pour la validation d'un trimestre pour le calcul des droits à la retraite

• les auteurs qui peuvent « vivre de leur plume »

En 2013, sur la base des réponses fournies aux enquêtes, il apparaît que :

- 8,0% des auteurs du livre, soit **un peu plus de 8 000, ont perçu des revenus d'auteur supérieurs au SMIC** ;
- parmi lesquels 2,9% ont perçu des revenus d'auteur supérieurs à **2 fois le SMIC (2 900 auteurs)** ;
- et 1,6% des revenus d'auteur supérieurs à **3 fois le SMIC (1 600 auteurs)**.

Les proportions sont nettement plus élevées chez les affiliés (respectivement 59%, 24% et 10%), mais témoignent cependant d'un **niveau de revenu d'auteur assez faible**, avec un niveau de revenu médian autour de 16 000 €, soit à peine 1,2 SMIC, et 25% des affiliés percevant moins de 9 176 € (1^{er} quartile), soit l'équivalent de 0,7 SMIC.

=> Dire que 59% des affiliés perçoivent 1 SMIC au moins en revenu d'auteur, c'est aussi dire que plus de 40% perçoivent moins que le SMIC.

Par type d'activité comme par secteur éditorial, là encore, la proportion d'auteurs pouvant « vivre de leur plume » est d'autant plus élevée que la catégorie observée comporte une forte proportion d'affiliés ou d'auteurs du « 1^{er} cercle » (BD, et dans une moindre mesure, traducteurs et illustrateurs).

• les seuils sociaux

Près des deux tiers des précomptés (63%) perçoivent un revenu d'auteur inférieur au montant permettant de valider un trimestre de cotisation retraite. Mais c'est aussi le cas d'un auteur « minoritaire » sur cinq (22%) et d'une très petite minorité d'affiliés (2%).

Sans surprise, la quasi-totalité des précomptés (91%) perçoit un revenu inférieur au seuil d'affiliation à l'Agessa, mais c'est aussi le cas de 52% des auteurs minoritaires et de 18% des affiliés ⁷⁶.

• structure (mode de rémunération/format de publication)

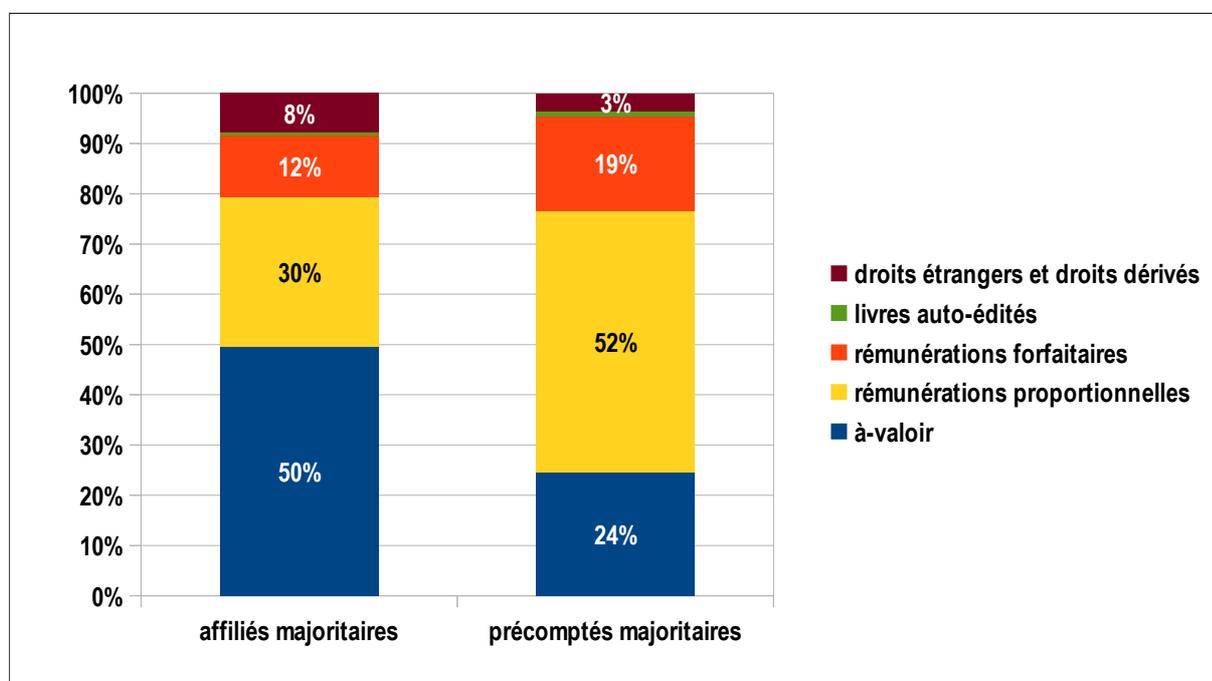
La structure des revenus de vente et d'exploitation des œuvres selon le mode de rémunération est très différente pour les affiliés et les précomptés majoritaires :

- **pour les affiliés, les à-valor sont prédominants** (50% du revenu), devant les rémunérations proportionnelles (30%), les rémunérations forfaitaires (12%) et les droits étrangers et dérivés (8% : droits étrangers 6%, droits dérivés 2%) ;
- **pour les précomptés, ce sont les rémunérations proportionnelles** qui sont majoritaires (52%), devant les à-valor (24%) et les rémunérations forfaitaires (19%) - les droits étrangers et dérivés représentant une part sensiblement plus réduite (3%).

Dans les deux populations, les droits versés par les diffuseurs pour les titres auto-édités représentent moins de 1% des revenus (affiliés 0,5%, précomptés 1,0%).

Structure des revenus de vente et d'exploitation des œuvres (hors ventes d'originaux) selon le mode de rémunération - moyenne pondérée

Q 38P / 26A - En 2013, quel a été le montant des revenus directement liés à vos publications de livres ?



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

76 20% dans la base exhaustive des affiliés transmise au Deps en juillet 2015.

Par format, hors droits étrangers et dérivés ⁷⁷, les réponses aux enquêtes font apparaître un **poids largement dominant des revenus issus de la publication en grand format** (93% chez les affiliés, 88% chez les précomptés), devant ceux issus de la publication en poche ou en club (affiliés 6%, précomptés 7%) et de la publication en numérique (affiliés 1%, précomptés 4%) - le poids plus élevé du numérique chez les précomptés s'expliquant par le poids des domaines du savoir dans cette population.

I-8.1.b les revenus de vente d'originaux

6% des affiliés et **12% des auteurs minoritaires** déclarent avoir perçu des revenus en 2013 pour la vente d'originaux de leurs œuvres.

La proportion est de 3% chez les auteurs précomptés, mais ce chiffre est probablement sur-évalué en raison d'une ambiguïté dans la formulation de la question dans l'enquête Précomptés, qui ne faisait pas apparaître suffisamment clairement qu'il s'agissait de vente d'originaux des propres œuvres des auteurs interrogés ⁷⁸.

18% des illustrateurs (**42% des illustrateurs affiliés**) et 8% des dessinateurs/coloristes BD (**30% des dessinateurs affiliés**) déclarent avoir eu des revenus d'originaux en 2013.

Le revenu médian issu de ces ventes d'originaux s'élève à 1 600 € pour les affiliés majoritaires et, sous les réserves précédemment indiquées, à 280 € chez les précomptés ⁷⁹.

S'il convient de prendre ces données avec circonspection compte tenu du faible nombre d'observations, les revenus d'originaux des dessinateurs BD seraient très sensiblement plus élevés que ceux des illustrateurs ⁸⁰.

I-8.1.c les revenus des activités connexes

Pour les auteurs qui en ont perçu en 2013, **le montant médian des revenus connexes (activités connexes, bourses et prix) s'élève à 1 200 €** sur l'ensemble de la population des auteurs : 2 200 € chez les affiliés majoritaires, 890 € chez les précomptés.

Il est **significativement plus élevé chez les auteurs de BD** (3 150 €), en particulier chez les dessinateurs/coloristes (3 950 €), et dans une moindre mesure chez les illustrateurs (2 000 €).

Le montant annuel cumulé médian des lectures s'élève à 600 € (1 125 € chez les affiliés), celui des rencontres à 300 € (affiliés 1050 €).

⁷⁷ Les questionnaires ne distinguaient pas les formats pour ces deux types de revenus.

⁷⁸ Pour tenter de clarifier les choses, la Q 40P de l'enquête Précomptés (« Indiquez ici le montant total net des revenus que vous avez éventuellement perçus en 2013 pour la vente d'œuvres originales [ex : planches BD, originaux d'illustrations...] ») a été reformulée dans l'enquête Affiliés : « En 2013, avez-vous perçu des revenus pour la vente d'originaux de vos œuvres (ex : planches BD, originaux d'illustrations...). Si oui, indiquez ici le montant total net » (Q 28A).

⁷⁹ Nombre d'observations trop faible chez les auteurs minoritaires.

⁸⁰ Le revenu médian déclaré par les dessinateurs ressort à 3 300 € (17 observations), contre 300 € pour les illustrateurs (28 observations).

Dans l'enquête Précomptés comme dans l'enquête Affiliés, seulement **un auteur sur 2** ayant participé à des lectures ou des rencontres **indique avoir perçu un revenu pour cette participation**. L'enquête Affiliés, dont le questionnaire était plus détaillé sur le sujet de la rémunération des activités connexes, montre que seulement 46% des lectures, 33% des rencontres et 5% des signatures étaient rémunérées en 2013 ⁸¹.

Interrogés sur le **principe d'une rémunération systématique des auteurs dans les manifestations littéraires, 49% des affiliés** ⁸² **s'y déclarent favorables pour tous les types de manifestations**, même si cela devait impliquer pour eux d'être invité moins souvent. La proportion monte à 58% chez les illustrateurs.

34% s'y déclarent favorables, mais de façon sélective pour seulement certains types de manifestations (manifestations des grandes surfaces culturelles 67%, salons ou foires du livre 65%, interventions en milieu scolaire 64%, en bibliothèque 59%), les rencontres organisées en direction des publics éloignés (maisons de retraite, hôpitaux, prisons : 46%) et surtout dans les librairies (29%) rencontrant un moindre assentiment.

Une forte minorité de 18% des affiliés se déclarent opposés au principe d'une rémunération systématique, principalement parce qu'ils souhaitent pouvoir rencontrer leur public sans nécessairement recevoir de contrepartie financière (14%), 4% parce qu'ils estiment que cette question de rémunération pourrait induire une diminution des invitations à participer à ces manifestations.

I-8.1.d les revenus au titre de l'usage collectif ou de la copie privée numérique

En 2013, **12% des auteurs du livre ont perçu une rémunération en compensation de l'usage collectif de leurs œuvres ou au titre de la copie privée numérique** : 8% au titre du droit de prêt en bibliothèque, 4% au titre de la reprographie à usage collectif, 4% au titre de la copie privée numérique.

La proportion est très sensiblement plus élevée chez les **affiliés majoritaires (52%)**, particulièrement pour ce qui est du droit de prêt, perçu par un affilié sur deux (47%), mais aussi pour ce qui est de la copie privée numérique, perçue par un affilié sur cinq (20%).

S'agissant du droit de prêt et de la reprographie, les précomptés « affiliables » affichent à nouveau un profil intermédiaire par rapport aux affiliés et à l'ensemble des précomptés, puisque, alors que seulement 11% de l'ensemble des précomptés ont perçu au moins l'une de ces rémunérations, la proportion grimpe à 38% chez les « affiliables » : 20% au titre du droit de prêt (6% seulement pour l'ensemble des précomptés), 7% au titre de la reprographie (4% des précomptés) et 4% au titre de la copie privée numérique (3% des précomptés).

81 Sur un échantillon différent (fichiers auteurs des 12 structures régionales participant à l'enquête), l'enquête interrégionale de la Fill indique des taux de rémunération de 49% pour les lectures-performances, 47% pour les lectures avec présentation de l'œuvre et 27% pour les rencontres sans lecture.

82 Question 38 de l'enquête Affiliés. La question n'avait pas été posée dans l'enquête Précomptés.

Q 39P/27A- Toujours en 2013, [avez-vous perçu] des droits (...) au titre de l'usage collectif de vos livres ou de la copie privée numérique ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
en 2013, a perçu des revenus au titre...	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
... du droit de prêt	8%	47%	6%	32%	3%	8%
... de la reprographie	4%	7%	4%	8%	0,2%	4%
... de la copie privée numérique	4%	20%	3%	12%	1%	4%
s/t au moins un des trois	13%	52%	11%	38%	3%	12%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Compte tenu du poids de ces secteurs dans les achats des bibliothèques publiques⁸³, les **auteurs de jeunesse (34%) et de BD (31%)** sont les plus nombreux à percevoir une rémunération au titre du droit de prêt, suivis des auteurs de littérature (16%).

Corrélativement, les auteurs de BD, et plus particulièrement les dessinateurs/coloristes (40%, contre 25% des scénaristes), ainsi que les illustrateurs (18%), sont les plus concernés par le droit de prêt, devant les traducteurs (13%) et les auteurs de textes (6%).

Avec des nuances, la hiérarchie est à peu près similaire pour ce qui est de la copie privée numérique, qui concerne d'abord les auteurs des secteurs jeunesse (17%), littérature (9%) et BD (7%), ainsi que ceux des secteurs SHS et religion (6%), avec en corollaire un taux plus élevé chez les illustrateurs (12%), les traducteurs (10%), les dessinateurs/coloristes (7%) et les scénaristes BD (6%).

À l'inverse, ce sont les auteurs des **secteurs du savoir**, les plus concernés par la **reprographie** en milieu scolaire, universitaire et professionnel, qui sont les plus nombreux à percevoir une rémunération en compensation de ces usages : c'est le cas de 8% des auteurs des secteurs scolaire & encyclopédies et de 6% des auteurs de SHS, alors que seulement 4% des auteurs des secteurs jeunesse et littérature sont concernés.

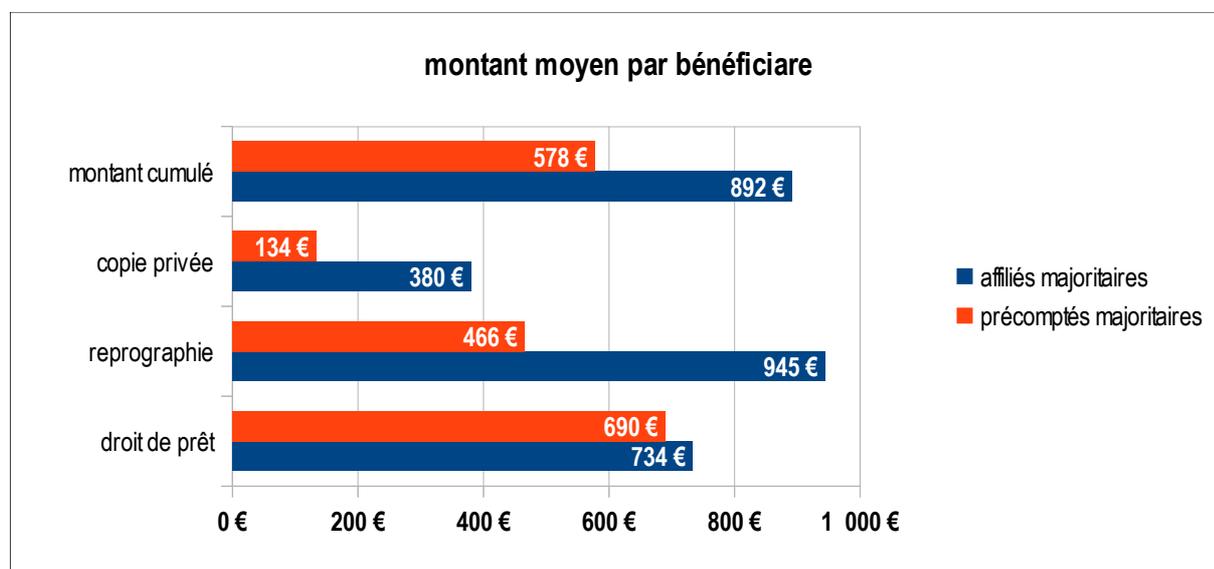
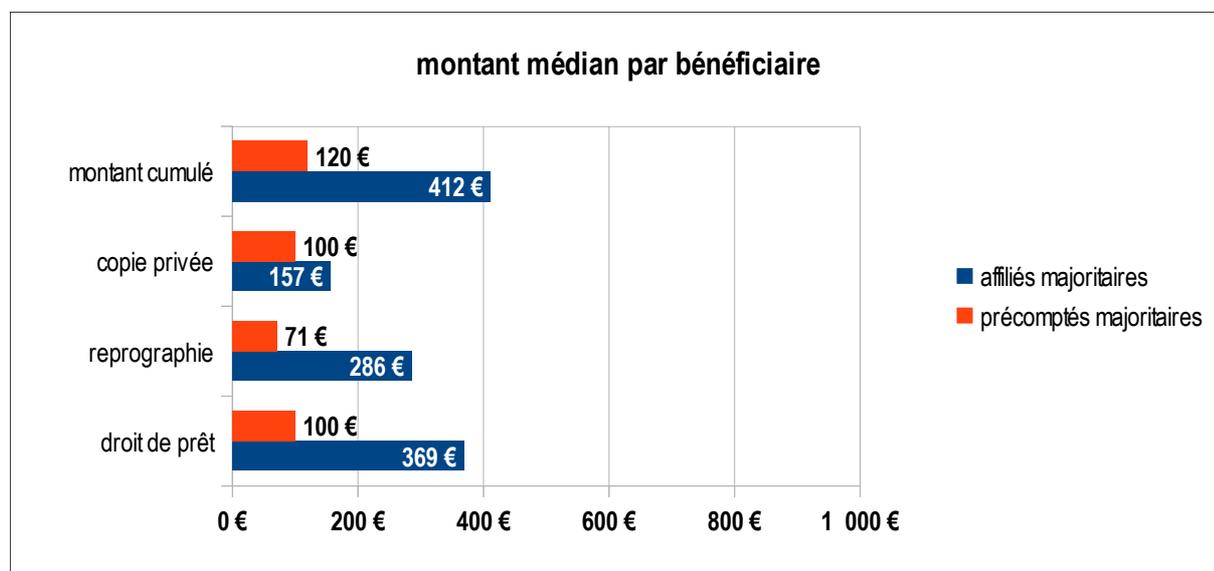
Exceptions à cette hiérarchie inversée : les auteurs de BD, relativement nombreux à être dédommagés (7%) et, à l'inverse, les auteurs du secteur STMP, qui ne sont que 4% à l'être.

Quel que soit le type de rémunération, on relève que **les montants perçus par les affiliés**, même s'ils restent modestes, **sont sensiblement plus élevés que ceux perçus par les précomptés** (de 1,6 à 4 fois plus en médiane).

⁸³ En France, la rémunération des auteurs et des éditeurs au titre du droit de prêt est calculée au prorata du nombre d'exemplaires achetés par les bibliothèques de prêt, et non du nombre de prêts comme dans d'autres pays.

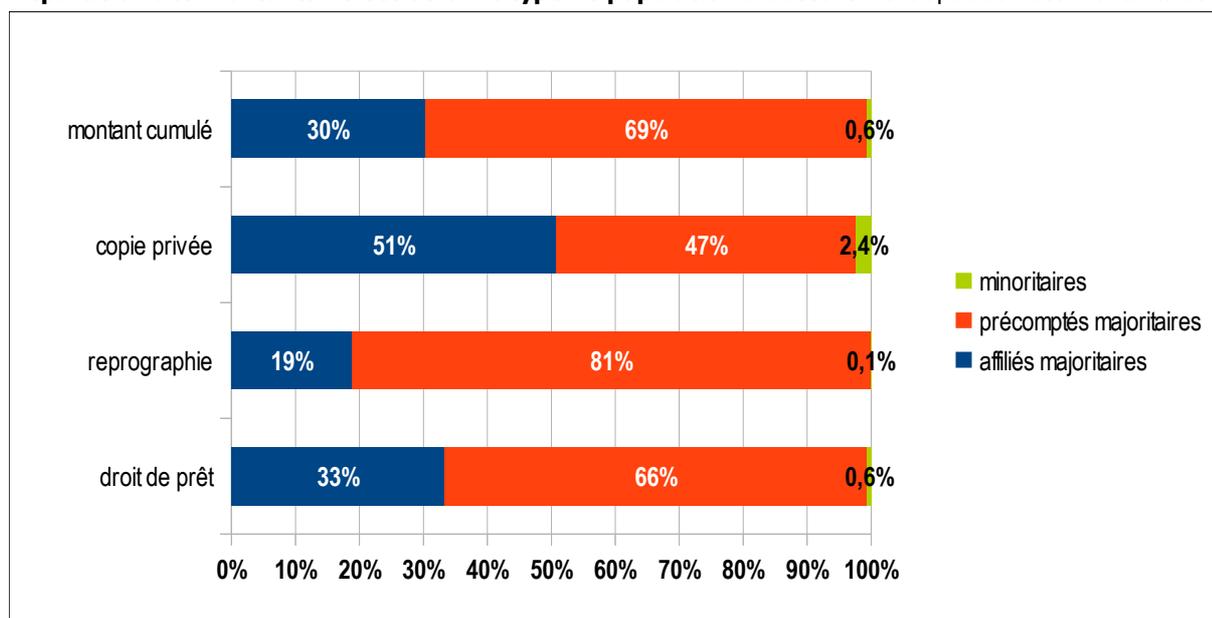
La comparaison des montants médians et moyens par bénéficiaire fait également apparaître une distribution plus homogène des montants perçus par les affiliés, avec des ratios moyenne/médiane compris entre 2,5 et 4, alors qu'elle est sensiblement plus dispersée chez les précomptés, du moins pour ce qui est du droit de prêt et de la reprographie (ratio égal à 7).

Q 39P/27A- Toujours en 2013, quel a été le montant des droits que vous avez-éventuellement perçus au titre de l'usage collectif de vos livres ou de la copie privée numérique ?



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Comme cela a déjà été relevé à propos du nombre de publications, le fait que les affiliés affichent des montants moyens et médians plus élevés ne doit pas laisser penser qu'ils ont un poids plus élevé dans la répartition du volume global de ces différents revenus : même si les précomptés sont en proportion moins nombreux à percevoir ces rémunérations, et pour des montants moindres, leur poids dans la population des auteurs du livre fait, qu'à l'exception de la copie privée, ils sont les bénéficiaires majoritaires des montants versés.

Répartition des montants versés selon le type de population d'auteurs - extrapolation des montants déclarés


source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

I-8.1.e les revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre

Un affilié sur 4 (28%) et un précompté sur 10 (9%) avaient reçu en 2013 des revenus d'auteur de l'écrit en provenance d'autres domaines que le livre, et de façon majoritaire, en provenance de la presse (dans plus de 75% des cas chez les affiliés ou précomptés majoritaires, dans 50% des cas chez les auteurs minoritaires).

Le montant cumulé médian de ces rémunérations est 5 fois plus élevé chez les affiliés majoritaires (2 500 €) que chez les précomptés (450 €).

Les revenus issus du cinéma ou de l'audiovisuel sont sensiblement plus élevés pour toutes les populations d'auteurs.

Q 41P/29A - Et en 2013, quels ont été vos revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
oui, j'ai perçu des droits versés par les éditeurs de presse (articles, illustrations, ...)	8%	21%	7%	13%	8%	8%
oui, j'ai perçu des droits pour l'écriture de scénario ou collaboration cinéma ou audiovisuel	1%	4%	1%	2%	6%	1%
oui, j'ai perçu d'autres revenus d'auteur de l'écrit (contenus web, sous-titres, doublages...)	2%	7%	2%	4%	2%	2%
s/t OUI, autres revenus de l'écrit	10%	28%	9%	20%	17%	11%
montant médian						
presse	528 €	2 258 €	454 €	ns	ns	530 €
cinéma ou audiovisuel	2 727 €	4 861 €	1 870 €	5 506 €	3 000 €	2 999 €
autres	299 €	2 969 €	245 €	ns	ns	300 €
cumul	499 €	2 493 €	450 €	5 171 €	3 000 €	573 €
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les auteurs des secteurs du droit (30%) et de la jeunesse (22%), ainsi que les dessinateurs/coloristes (25%), sont les plus nombreux à déclarer avoir perçu ces autres revenus de l'écrit.

I-8.1.f les prix littéraires

1,3% des auteurs du livre déclarent avoir reçu un prix littéraire doté financièrement au cours de l'année 2013 (3% des affiliés majoritaires et 1,2% des précomptés).

Parmi les répondants aux enquêtes, les auteurs de BD (5,5%), de littérature (4,9%) et les auteurs jeunesse (2,9%) sont en proportion les plus nombreux à avoir perçu un revenu à l'occasion de l'attribution d'un prix.

Le montant moyen perçu s'élève à 2 894 €⁸⁴.

⁸⁴ 4 417 € en littérature, 1 080 € en jeunesse (NB. montants donnés à titre très indicatif compte tenu du très faible nombre d'observations dans ces catégories - respectivement 15 et 14).

I-8.2 les autres revenus

I-8.2.a les revenus des autres activités professionnelles

Pour les 67% d'auteurs du livre qui exerçaient en 2013 une autre activité professionnelle, le revenu de cette (ou ces) activité(s) s'est élevé en moyenne à près de 40 000 €.

On observe une différence significative entre les revenus moyens et médians des autres activités dans le domaine artistique et culturel, qui sont nettement plus faibles que le revenu des activités exercées dans d'autres domaines - même si cet écart est plus réduit chez les affiliés.

Quelle que soit la nature de ces autres activités, les revenus qui en sont issus sont très sensiblement plus faibles pour les affiliés que pour les précomptés : 3 fois plus faibles s'agissant des activités dans un domaine artistique et culturel, 5 fois plus dans les autres domaines (médiane).

Ces écarts traduisent le fait que, **pour les précomptés, ces autres activités sont exercées de façon très majoritaire à plein temps** (domaine artistique et culturel 85%, autres domaines 87%), alors que ce n'est le cas que d'une minorité d'affiliés (domaine artistique et culturel 15%, autres domaines 23%).

Q 18P/45A - Quel a été en 2013 le montant total net des revenus que vous avez perçus pour ces autres activités professionnelles ?

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
autre activité (non artistique) dans le domaine artistique ou culturel						
1 ^{er} décile	1 634 €	876 €	1 824 €	ns	604 €	1 452 €
1 ^{er} quartile	4 876 €	2 086 €	6 500 €	ns	5 000 €	4 962 €
2^e quartile (médiane)	17 092 €	5 927 €	18 600 €	ns	9 367 €	15 815 €
3 ^e quartile	37 677 €	14 013 €	40 000 €	ns	24 158 €	32 394 €
9 ^e décile	60 000 €	27 611 €	60 000 €	ns	52 983 €	60 000 €
moyenne	27 627 €	9 148 €	29 580 €	ns	15 674 €	25 483 €
effectifs extrapolés (arrondis)	9 500	1 000	8 500	1 500	2 000	11 500
nb d'observations	196	134	62	139	26	222
autre activité professionnelle dans un autre domaine						
1 ^{er} décile	11 000 €	1 322 €	12 000 €	3 865 €	2 441 €	10 000 €
1 ^{er} quartile	24 950 €	3 226 €	25 000 €	16 934 €	2 460 €	24 000 €
2^e quartile (médiane)	36 463 €	7 609 €	36 600 €	33 441 €	16 231 €	36 000 €
3 ^e quartile	50 000 €	28 625 €	50 106 €	51 779 €	28 906 €	50 000 €
9 ^e décile	77 459 €	50 451 €	78 000 €	96 917 €	32 648 €	77 289 €
moyenne	43 339 €	14 160 €	43 792 €	42 052 €	14 517 €	42 860 €
effectifs extrapolés (arrondis)	56 000	1 000	55 000	4 400	1 000	57 000
nb d'observations	523	126	397	154	14	537
ensemble autres activités professionnelles						
moyenne	41 060 €	11 654 €	41 890 €	37 005 €	15 289 €	39 943 €
effectifs extrapolés (arrondis)	65 500	2 000	63 500	5 900	3 000	68 500
nb d'observations	719	260	459	293	40	759

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

note : pour les autres activités dans le domaine artistique et culturel, le nombre d'observations chez les précomptés « affiliables » est trop faible pour permettre une extrapolation des résultats

I-8.2.b la part salariale de certaines activités artistiques

NB. Si elles ont été prises en compte pour l'établissement de la structure du revenu global, les réponses à cette question n'ont pas été consolidées. Les chiffres cités proviennent des rapports techniques des enquêtes.

Dans certains domaines artistiques (théâtre, chorégraphie, cinéma, photographie de presse), la rémunération des artistes auteurs est **composée de deux éléments** :

- des droits d'auteur, qui rémunèrent la conception artistique et la création intellectuelle de

l'œuvre ;

- une part salariale, qui rémunère la contribution de l'artiste auteur à l'exécution matérielle de l'œuvre ⁸⁵.

3,7% des précomptés du livre (majoritaires ou minoritaires) et 5,5% des affiliés ont déclaré avoir perçu en 2013 des rémunérations salariales correspondant à ce cas de figure.

Ces chiffres doivent être pris avec circonspection, car il semble que, malgré le libellé assez explicite de la question ⁸⁶, un certain nombre de répondants y ont indiqué des éléments qui auraient dû être portés en réponse à la question sur les « autres activités professionnelles dans un secteur artistique ou culturel » (Q 18P/45A) ⁸⁷. Il est donc probable qu'ils soient quelque peu sur-évalués.

Sous ces réserves, le montant médian indiqué par les précomptés pour ces rémunérations en part salariale est de 1 440 € ⁸⁸ et de 2 870 € chez les affiliés.

I-8.2.c les allocations et aides sociales

Les **auteurs minoritaires** du livre et les **affiliés majoritaires** sont en proportion nettement plus nombreux à avoir déjà perçu des allocations chômage ou des aides sociales : 1 auteur minoritaire sur 3, 1 affilié sur 5, contre seulement 1 précompté sur 20.

Si la perception d'allocations chômage est à mettre en relation avec le poids plus élevé des CDD d'usage dans ces deux populations, l'écart avec les auteurs précomptés est fort logiquement plus marqué s'agissant des aides sociales aux auteurs, mais aussi pour la perception du RSA/RMI ou de l'ASS.

85 Voir par exemple la fiche de l'Agessa pour les metteurs en scène :

<http://www.secu-artistes-auteurs.fr/sites/default/files/pdf/Les%20metteurs%20en%20scene.pdf>

86 Q 16P/24A - Si vous exercez une activité artistique rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire (réalisateur, metteur en scène, chorégraphe, photographe de presse, ...), indiquez ici le montant total net de la part salariale de votre rémunération en 2013

87 Pas d'activité mentionnée dans les secteurs ayant ce double mode de rémunération dans les réponses données par ces répondants à la question sur les types d'activité d'auteur (Q 1).

88 À comparer aux montants indiqués par les auteurs d'autres domaines dans l'enquête Précomptés : 13 000 € pour les précomptés du domaine Cinéma & audiovisuel, 5 070 € pour ceux du domaine du théâtre, 4 000 € pour ceux du domaine de la photographie.

Q 22P/49A - Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire d'une ou plusieurs des allocations ou aides sociales suivantes :

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
allocation chômage						
– oui, actuellement	2%	2%	2%	1%	8%	3%
– oui, dans le passé	5%	14%	4%	12%	26%	6%
RSA/RMI						
– oui, actuellement	2%	4%	1%	3%	16%	2%
– oui, dans le passé	2%	8%	1%	4%	13%	2%
ASS						
– oui, actuellement	0,8%	0,7%	0,8%	0,3%	0%	1%
– oui, dans le passé	0,4%	2%	0,4%	2%	4%	1%
aides sociales pour les auteurs						
– oui, actuellement	0,3%	1%	0,2%	1%	0,2%	0,3%
– oui, dans le passé	1%	3%	1%	2%	0,0%	1%
au moins l'une de ces aides ou allocations						
– oui, actuellement	5%	7%	4%	5%	25%	5%
– oui, dans le passé	6%	22%	5%	15%	35%	8%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	832	1 052	99	1 922

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les illustrateurs (21%), les dessinateurs/coloristes (20%) et les traducteurs (17%) sont les plus nombreux à avoir déjà bénéficié d'allocations chômage ou d'aides sociales.

Sur l'ensemble de la population des auteurs qui en étaient bénéficiaires en 2013, le montant cumulé médian de ces diverses allocations et aides s'élevait à 4 560 € (3 210 € chez les affiliés, 3 675 € chez les auteurs minoritaires, 4 800 € chez les précomptés).

I-8.2.d les revenus des retraites

En corollaire des différences de modalité d'exercice d'une autre activité professionnelle (I-3.2) et des revenus qui en sont issus (I-8.2.a), **le montant des retraites est 2 fois plus élevé chez les précomptés** que chez les affiliés : 36 050 € chez les précomptés, 17 900 € chez les affiliés.

I-8.3 le revenu global

I-8.3.a montant

Le revenu global des affiliés (revenus d'auteurs, autres activités professionnelles, retraites, chômage et aides) est à la fois **nettement plus faible** et **nettement moins inégalitaire** chez les affiliés que chez les précomptés :

- le revenu global médian des affiliés est inférieur de plus de 40% à celui des précomptés (37 618 €) ;
- mais les 10% d'affiliés qui ont le revenu le plus élevé gagnent 9 fois plus que les 10% qui ont le revenu le plus faible, alors que le rapport est de 16 fois plus chez les précomptés (80 000 € contre 5 000 €).

Dispersion du revenu global *

	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
1 ^{er} décile	5 191 €	6 396 €	5 055 €	10 872 €	4 582 €	5 022 €
1 ^{er} quartile	20 550 €	12 765 €	22 037 €	19 183 €	9 360 €	19 500 €
2^e quartile (médiane)	36 285 €	21 994 €	37 618 €	34 105 €	18 720 €	35 601 €
3 ^e quartile	52 038 €	34 959 €	53 605 €	59 803 €	35 400 €	51 541 €
9 ^e décile	78 794 €	58 980 €	80 482 €	100 532 €	115 139 €	79 780 €
moyenne	42 574 €	29 221 €	43 414 €	46 917 €	31 645 €	42 079 €
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 582	890	692	951	82	1 664

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

* tous revenus d'auteurs, autres activités professionnelles, retraites, chômage et aides

I-8.3.b des structures très différenciées

La décomposition du revenu global des différentes populations d'auteurs du livre fait apparaître des structures très différenciées, qui s'articulent d'abord autour de **2 profils bien distincts** :

- celui des **affiliés majoritaires**, avec une prépondérance des revenus liés à l'activité d'auteur (83%) et un faible poids des autres revenus d'activité (13%) et des retraites (3%) ;
- celui des **précomptés majoritaires** est structuré dans des proportions inversées, avec un faible poids des revenus d'auteur (7%) et un poids élevé des autres revenus d'activité (65%) et des retraites (27%).

Ces deux profils se distinguent également par la différence de la part des domaines artistiques ou culturels dans les revenus des autres activités : relativement élevée chez les affiliés (37%), faible chez les précomptés (11%).

Un 3^e profil, celui des **auteurs minoritaires**, se distingue des deux autres par le poids relativement élevé de 2 types particuliers de revenus, celui des ventes d'originaux (14%) et des revenus correspondant à la part salariale de certaines activités artistiques (14% également), ainsi que par un poids plus élevé encore que chez les affiliés des domaines artistiques ou culturels dans les revenus des autres activités.

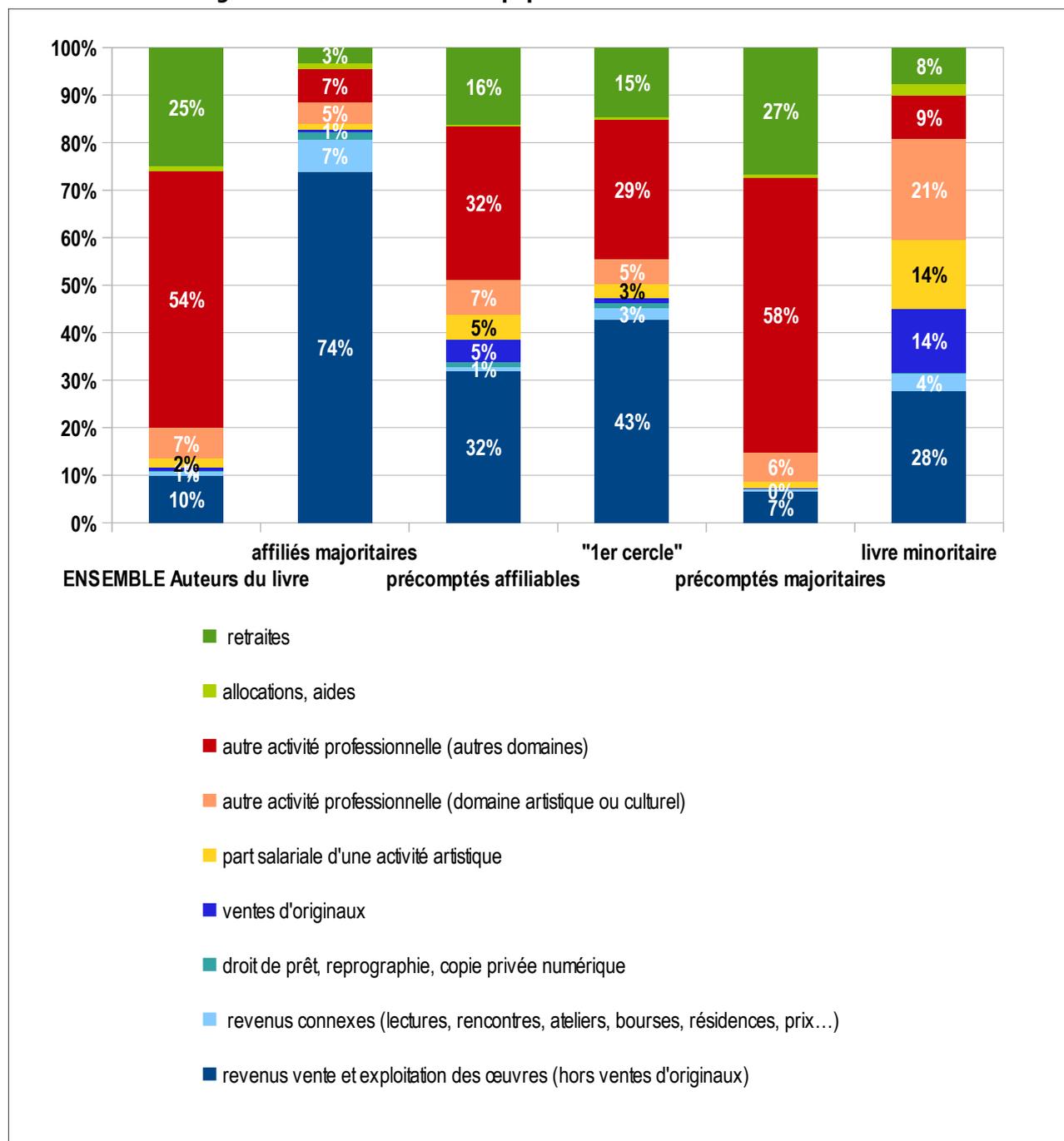
Le profil des **précomptés « affiliables »** est intermédiaire par rapport à ces 3 profils :

- le poids des revenus d'auteur (48%), des autres revenus d'activité (45%) et des retraites (16%) est parfaitement intermédiaire avec les profils des affiliés et des précomptés ;
- et celui des ventes d'originaux (5%) et de la part salariale de certaines activités artistiques (5% également) est intermédiaire entre le profil des auteurs minoritaires et celui des précomptés et affiliés majoritaires.

Quel que soit le poids des revenus liés aux activités d'auteur dans le revenu global, les **revenus de vente et d'exploitation des œuvres** constituent de loin la première composante du revenu d'auteur dans toutes les populations : 89% de l'ensemble chez les affiliés comme chez les précomptés, 83% chez les précomptés « affiliables », 62% chez les auteurs minoritaires.

Les **revenus connexes** constituent la deuxième principale composante chez les affiliés (8% du revenu d'auteur) et chez les précomptés (6%), contrairement aux auteurs minoritaires et aux précomptés « affiliables » pour qui ce sont les **ventes d'originaux** qui constituent la deuxième source principale de revenu d'auteur (respectivement 30% et 12% du revenu d'auteur).

Structure du revenu global * dans les différentes populations d'auteurs du livre



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

* tous revenus d'auteurs, autres activités professionnelles, retraites, chômage et aides

I-9. tableau récapitulatif des profils des différentes populations d'auteurs du livre

Le tableau ci-après récapitule quelques unes des caractéristiques des différentes populations d'auteurs du livre.

Aux populations figurant dans les tableaux de résultats tout au long de cette 1^{ère} partie du rapport, on a ajouté la population des « **précomptés affiliables** » qui constitue, avec les affiliés majoritaires, la population des auteurs du « 1^{er} cercle », dont les spécificités n'ont jusqu'ici été mentionnées que dans le commentaire des résultats.

Pour chaque caractéristique, on a indiqué en bleu souligné la (ou les) population(s) ayant la valeur la plus élevée, et en rouge souligné celle(s) qui a (ou ont) la valeur la moins élevée.

Cette coloration des valeurs minimales et maximales fait ressortir visuellement **l'opposition de structure**, soulignée tout au long du rapport, **entre affiliés majoritaires et précomptés majoritaires**.

Sur presque tous les items, **les « précomptés affiliables » affichent un profil intermédiaire** entre affiliés et précomptés :

- parfois plus proche de celui des affiliés (sexe, montant des revenus d'auteur, perception de revenus connexes) ;
- parfois plus proche de celui des précomptés (âge, revenu du foyer, exercice d'une autre activité professionnelle).

Les seuls items du tableau où ils ne se situent pas en position intermédiaire sont :

- la région de résidence : les « précomptés affiliables » sont les plus franciliens (61%, contre 42% à 48% dans les autres populations) ;
- le montant du revenu global : c'est la population dans laquelle il est le plus élevé (49 600 €, soit 2,6 fois le revenu global médian des auteurs minoritaires, 2,6 fois celui des affiliés et 1,3 fois celui des précomptés majoritaires) ;
- de façon en partie corrélée, les revenus du foyer ;
- et le fait que c'est la population qui compte la plus forte proportion de retraités.

Les **auteurs minoritaires** se situent en partie en dehors de cette opposition de structure entre affiliés et précomptés :

- si, sur plusieurs items, ils présentent également un profil intermédiaire entre affiliés et précomptés (âge, type d'activité d'auteurs du livre, revenu d'auteur) - sur des positions d'ailleurs différentes des « précomptés affiliables » - ,
- ils présentent également des caractéristiques spécifiques : c'est la population la plus masculine, et celle qui a les revenus d'auteur les moins réguliers et le revenu global le plus faible.

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(c)	(d=b+g)	(b)	(g)	(e)	(f) = (b+c+e)
	précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés "affiliables" livre majoritaire	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
CSD, habitat et foyer						
% hommes	63%	48%	45%	49%	70%	63%
âge médian	61 ans	55 ans	49 ans	60 ans	51 ans	59 ans
propriétaires	78%	71%	66%	75%	63%	76%
Île de France	44%	52%	42%	61%	48%	44%
revenu net du foyer						
< 15.000 € (< 1.250 €/mois)	6%	10%	18%	5%	19%	7%
> 51.001 € (> 4.250 €/mois)	52%	47%	25%	63%	25%	50%
types d'activité d'auteur du livre (principale ou secondaire)						
% d'auteurs de textes	90%	63%	46%	72%	60%	86%
% de scénaristes BD	1%	6%	12%	2%	5%	2%
% de traducteurs	7%	23%	28%	20%	6%	8%
% d'illustrateurs	5%	18%	25%	13%	17%	6%
% de dessinateurs/coloristes	1%	10%	19%	5%	8%	2%
En situation de multi-activités	9%	33%	41%	33%	100%	15%
degré d'engagement dans l'activité d'auteur						
source ppale de revenus	4%	47%	79%	24%	33%	9%
régularité revenus auteur	51%	67%	72%	64%	49%	52%
activité auteur à temps plein	11%	52%	71%	38%	43%	16%
solde +/- : temps activ. auteur au cours des 5 dernières années	-25%	+12%	+6%	+19%	+18%	-21%
domaine de publication	savoir	fiction	fiction	mixte	mixte	savoir
1er domaine de publ° ppal	20% scol.-enc.	22% littérature	25% jeunesse	20% littérature	31% art-prat.	18% scol.-enc.
2e domaine de publ° ppal	20% STMP	16% jeunesse	23% littérature	20% scol.-enc.	21% littérature	18% STMP
revenu d'auteur						
rev. vente & expl° (médiane)	684	14487	15529	13906	2496	886
% rev. d'auteur* < 1 SMIC (13 445€ nets en 2013)	96%	46%	41%	47%	81%	92%
revenus connexes						
ont perçu rev. connexes	6%	29%	42%	32%	21%	9%
revenus connexes médians (auteurs ayant perçu des rev. connexes)	890	2000	2210	2000	ns	1200
% revenus connexes dans revenu d'auteur global**	0,4%	2,5%	7%	1,0%	4%	0,8%
autre activité professionnelle						
% autre activité profess. 2013	68%	48%	35%	59%	65%	67%
% autres activités profess. dans revenu global	64%	35%	12%	40%	30%	61%
revenu global médian	37 618 €	34 105 €	21 994 €	49 600 €	18 720 €	35 601 €

* vente et exploitation, lectures par l'auteur, bourses et résidences avec temps de création > 70%, hors ventes d'originaux

** définition plus large du revenu d'auteur sur cet indicateur (définition Agessa, revenus accessoires, usage collectif et copie privée)
source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

2^e partie - L'évolution de la situation des auteurs du livre

II-1. l'évolution du contexte : les évolutions du marché du livre

II-1.1 les évolutions sur période longue (1986-2014)

Sur période longue, même si les données de l'enquête statistique annuelle du Syndicat national de l'édition sont disponibles depuis 1960 (sous une forme un peu plus détaillée à partir de 1969), on ne dispose d'éléments pertinents pour approcher la question de l'évolution du revenu des auteurs du livre que depuis 1986, année où cette enquête fournit pour la première fois des données sur le **nombre d'exemplaires vendus**, et plus encore l'année suivante avec la publication du montant des **droits d'auteur versés par les éditeurs**.

NB. Dans toute cette partie, on a exclu des données présentées les ventes d'**encyclopédies en fascicules**, ces petits volumes vendus en kiosque ou en vente directe, qui, avec leur faible prix unitaire et des volumes de vente élevés jusqu'au début des années 2000⁸⁹, viennent brouiller la lecture des évolutions. Les données de vente en exemplaires des fascicules n'ont en outre pas été publiées entre 1992 et 2002.

• le chiffre d'affaires par exemplaire vendu

Déflaté par l'indice général des prix à la consommation⁹⁰, le chiffre d'affaires « vente de livres » des éditeurs montre :

- **une phase de croissance soutenue jusqu'en 1990** (+17% par rapport à 1986),
- suivie d'une période de **baisse par paliers jusqu'en 1997** (-11% par rapport à 1997)
- et d'une **nouvelle phase de croissance régulière jusqu'en 2007** (+14%), où le CA retrouve son niveau de 1990, le dépassant même légèrement ;
- puis il connaît un premier retrait en 2008, suivi d'un léger rebond avant d'amorcer une **phase de repli jusqu'en 2014** (-13% par rapport à 2007).

La courbe du nombre d'exemplaires vendus suit une trajectoire toute différente, avec une croissance presque ininterrompue entre son niveau-plancher de 1992 (296 M ex.) et le chiffre record de 451 M ex. atteint 20 ans plus tard en 2011, soit une croissance impressionnante de +52%.

Plusieurs éléments se conjuguent pour expliquer ces évolutions divergentes, à commencer par le développement continu du **marché du poche**, renforcé au début des années 1990 par l'apparition des « **livres à 10 francs** » (Mille et une nuits, Librio), puis au mitan de la même décennie, par l'**effondrement** en quelques années **du secteur des encyclopédies**,

89 Jusqu'à 11% des ventes en exemplaires jusqu'au milieu des années 2000, pour une part du chiffre d'affaires total variant entre 3% et 7,5%. Le poids de ce type d'ouvrage dans les ventes s'est considérablement réduit depuis : 2% des ventes en volume en 2014 et 1% du CA.

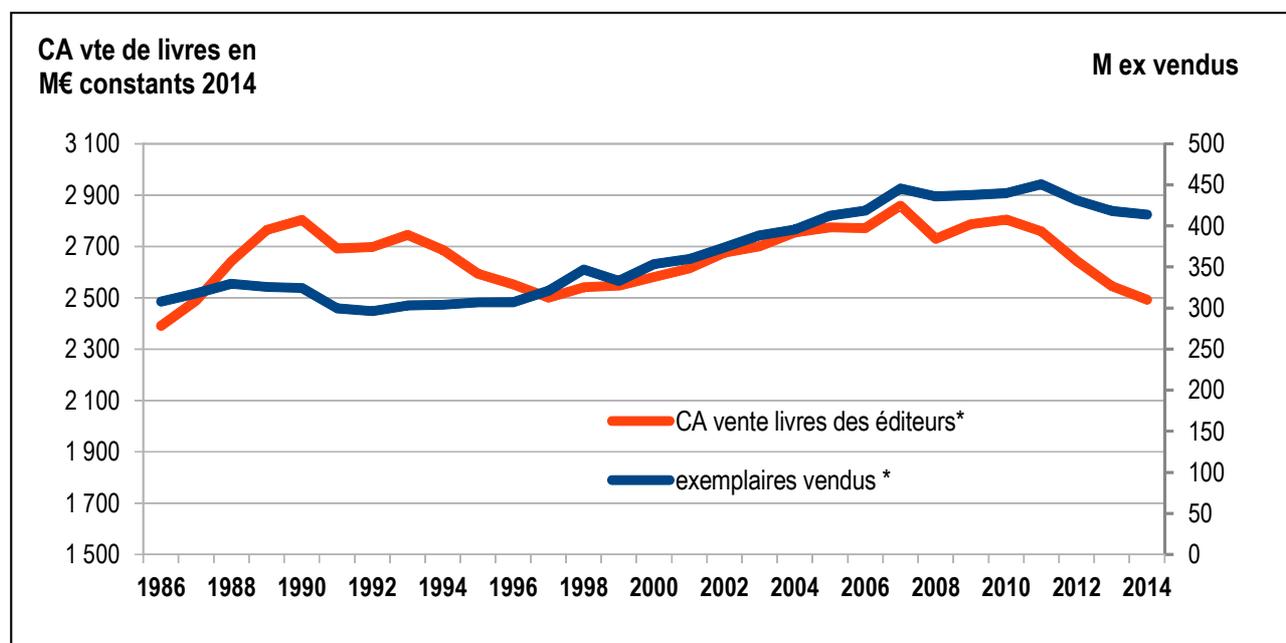
90 Dans l'optique d'appréhender l'évolution du revenu des auteurs du livre, c'est le déflateur qui a été ici retenu, et non l'indice des prix du livre, couramment utilisé pour apprécier l'évolution de la dynamique de la branche. Compte tenu des différences d'évolution de ces deux indices, les profils des courbes d'évolution du CA éditorial présentent quelques différences notables (dates des pics, inclinaison des pentes) selon que l'on déflate par l'un ou l'autre. Sur ces questions de choix du délateur, voir Hervé Renard et François Rouet, « Le marché du livre : de la croissance à la crise », *L'Édition française depuis 1945*, Éditions du Cercle de la librairie, 1998, pp. 735-736.

conurrencées par l'apparition des supports électroniques puis par le développement d'internet : en l'espace de 6 ans, entre 1994 et 2000, le secteur des encyclopédies-dictionnaires (hors fascicules) passe de 13% du chiffre d'affaires des éditeurs à 6%, avant de se stabiliser autour de 3,5% au cours de la décennie 2000⁹¹. L'évaporation du chiffre d'affaires substantiel que représentait la vente de ces ouvrages coûteux explique à elle seule la baisse du CA global sur cette période, et ne pèse presque pas sur l'évolution des ventes en exemplaires puisque le chiffre d'affaires du secteur encyclopédies était réalisé par un nombre d'exemplaires limité.

La superposition des deux courbes sur cette période montre un **double effet de ciseaux** de sens contraire :

- le premier, à la fin des années 1980, avec une hausse du chiffre d'affaires et une légère contraction du nombre d'exemplaires vendus ;
- le second, à partir de 2007, avec une relative stabilité des ventes en exemplaires jusqu'en 2011 alors que le CA a connu un premier repli, puis à partir de 2012 où le chiffre d'affaires baisse de façon plus marquée que les ventes en volume.

Évolution comparée du chiffre d'affaires (vente de livres) des éditeurs et du nombre d'exemplaires vendus (hors encyclopédies en fascicules)



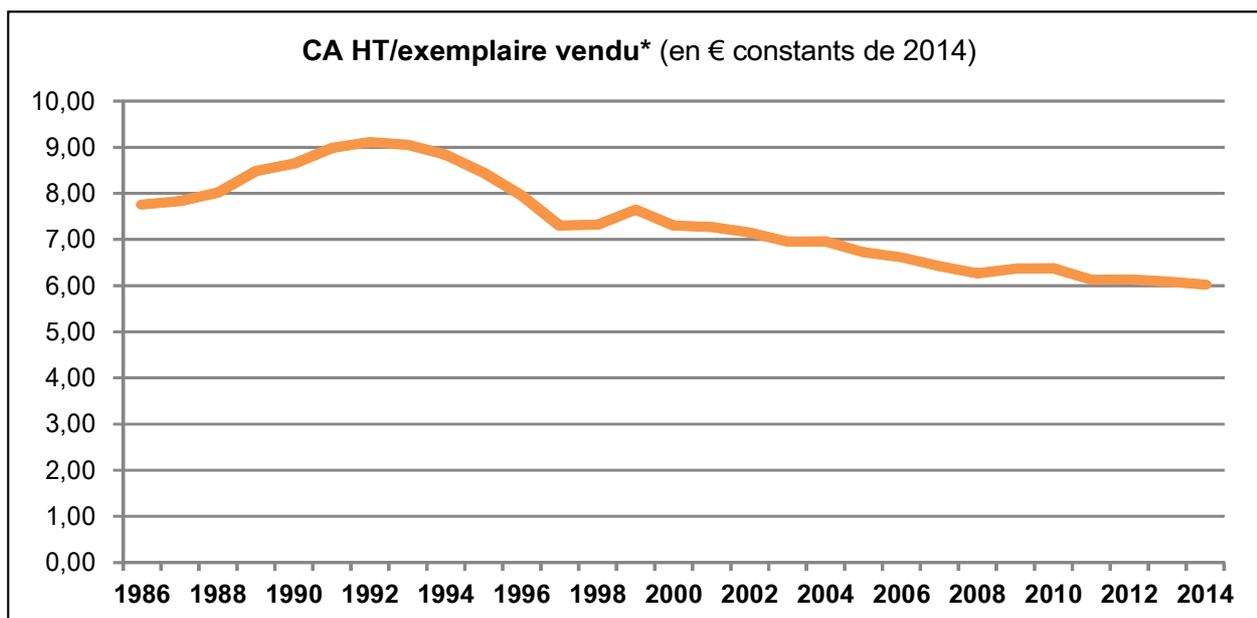
lecture du graphique : en 1986, le CA vente de livres des éditeurs est de 2 391 millions d'euros constants de 2014 (échelle de gauche) et le nombre d'exemplaires vendus de 308 millions (échelle de droite)

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)

La résultante de ce double effet de ciseaux se lit plus nettement si l'on observe l'évolution du **chiffre d'affaires par exemplaire vendu** : après une première période de hausse régulière entre 1986 et 1992 (+17%), le chiffre d'affaires unitaire entame une période de baisse presque ininterrompue et baisse de -34% jusqu'en 2014, où il se situe de -23% en dessous son niveau de 1986.

91 Ce secteur ne pesait plus que 1,6% du CA éditoriale en 2014.

Évolution du chiffre d'affaires par exemplaire vendu (hors encyclopédies en fascicules)



* hors ventes d'encyclopédies en fascicules

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)

L'analyse sur longue période des évolutions du chiffre d'affaires éditorial est cependant délicate, car il est constitué de deux composants bien différents :

- celui des éditeurs qui diffusent leur production via les **réseaux de détaillants**, pour qui le chiffre d'affaires en « prix de cession », selon le terme utilisé dans le secteur, ne représente qu'environ **45% du chiffre d'affaires en prix public**, les 55% restant étant constitués de la marge des différents intermédiaires (diffuseurs, distributeurs et détaillants) ;
- et celui des **éditeurs de vente directe** (VPC, courtage et clubs), chez qui le CA équivaut à **près de 100% du prix public**.

Cette différence du ratio prix de cession/prix public fait que les seconds pèsent en proportion davantage dans le total du chiffre d'affaires en « prix de cession » que leur poids réel sur le marché.

Elle fait aussi que les évolutions affectant ces éditeurs de vente directe pèsent considérablement sur l'évolution du CA éditorial global. Or, l'effondrement du secteur des encyclopédies précédemment mentionné a contribué à **réduire de façon très sensible la part de la vente directe dans le CA global**, et du fait du poids structurellement plus élevé de ces éditeurs dans le CA global, à **sur-évaluer la baisse du CA éditorial dans la deuxième moitié de la décennie 1990**, qui ressortirait moins marquée si l'on observait l'évolution du chiffre d'affaires au prix public ou des ventes sortie de caisse.

Inversement, **l'intégration des clubs de livres** dans l'enquête de branche à partir de 2007 tend à sous-évaluer la baisse effective du CA éditorial.

=> Si l'analyse de l'impact des variations du chiffre d'affaires unitaire sur le revenu des auteurs avant 2000 est donc délicate, il n'en reste pas moins que, **au moins sur la période récente**, la stagnation des ventes en exemplaires depuis 2007 conjuguée à la baisse du chiffre d'affaires unitaire laisse présager **une baisse des revenus des auteurs**.

- le montant des droits versés

De façon quelque peu paradoxale, l'analyse de l'évolution du montant des droits d'auteur versés par les éditeurs n'est que d'un apport limité pour apprécier l'évolution du revenu des auteurs du livre - ou plus précisément, du revenu des auteurs français du livre.

Car si le montant global des droits versés, disponible depuis 1987 dans les résultats de l'enquête de branche du SNE, n'est pas directement affecté par la question du poids des éditeurs de vente directe, qui limite l'interprétation que l'on peut avoir des évolutions du chiffre d'affaires des éditeurs, il est en revanche affecté par un autre élément qui complique la lecture : ce montant inclut en effet, dans une proportion inconnue (le montant publié n'est pas du tout ventilé), le **montant des droits versés aux auteurs et aux éditeurs étrangers**.

La courbe d'évolution du montant des droits versés montre une relative stabilité entre 1987 et 1997, autour de 300 M€ constants, avant de croître fortement jusqu'à un pic entre 2005 et 2006, autour de 540 M€, soit une augmentation de +80% pour un chiffre d'affaires qui n'a progressé que de +10% sur la même période

Une partie de l'explication de ce mouvement réside là aussi dans **l'effondrement du secteur encyclopédies** à partir de la seconde moitié des années 1990, puisque la quasi disparition de ce secteur, caractérisé par un système de rémunération généralement forfaitaire, est compensé par le développement des autres secteurs du marché, dans lesquels la rémunération proportionnelle est la règle. Une autre explication réside dans **l'inflation des à-valoir pour l'acquisition de best-sellers**, particulièrement des best-sellers d'origine étrangère, déplorée au cours des années 2000.

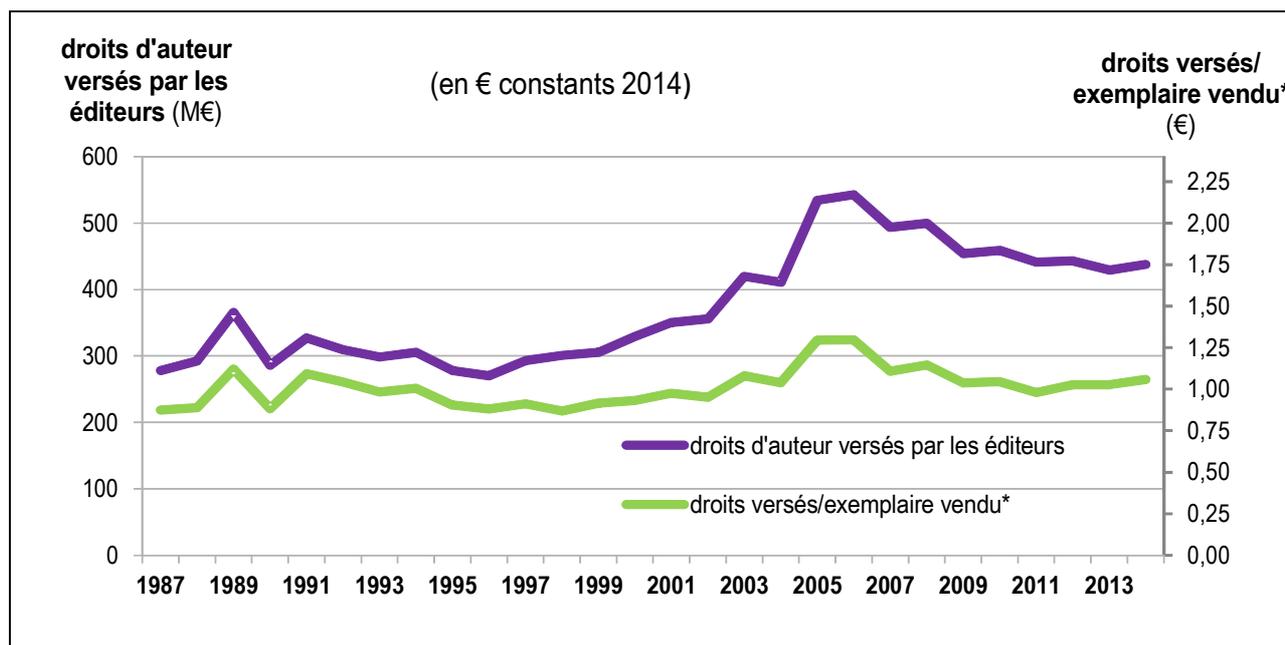
Puis le montant des droits versés décroît régulièrement jusqu'en 2013, où il atteint un niveau plancher de 420 M€ (en euros constants), en retrait de 20% par rapport au pic des années 2005/2006, avant de rebondir légèrement en 2014. Une partie de cette baisse s'explique par le repli du chiffre d'affaires à partir de 2010 (-8% entre 2010 et 2013).

La courbe des **droits versés par exemplaire vendu** affiche des mouvements similaires, mais **sensiblement plus aplatis** :

- évolution parallèle entre 1987 et 1995 (stabilité du nombre d'exemplaires vendus) ;
- entre 1995 et 2007, en raison de la forte croissance des ventes en exemplaires (+45%), le montant des droits unitaires croît sensiblement (de 0,84 € à 1,30 €, +54%), mais moins que celui du montant total des droits versés (écartement des courbes avec aplatissement de la courbe des droits versés par exemplaire) ;
- avec la relative stabilité des ventes en exemplaires jusqu'en 2011, les deux courbes évoluent ensuite de façon comparable, avant de se resserrer quelque peu à la suite de la légère contraction des ventes en exemplaires entre 2011 et 2014.

=> Là encore, même si le manque d'information quant à la composition du montant des droits d'auteurs versés par les éditeurs, en particulier entre les droits versés aux auteurs publiés en première publication par les éditeurs français et les droits versés aux auteurs et auteurs étrangers, rend délicate l'interprétation des évolutions sur période longue, les évolutions observées sur la période récente laissent présager d'une **baisse du revenu des auteurs, particulièrement entre 2007 et 2012**.

Évolution comparée du montant des droits d'auteur versés par les éditeurs et du montant des droits par exemplaire vendu (hors encyclopédies en fascicules)



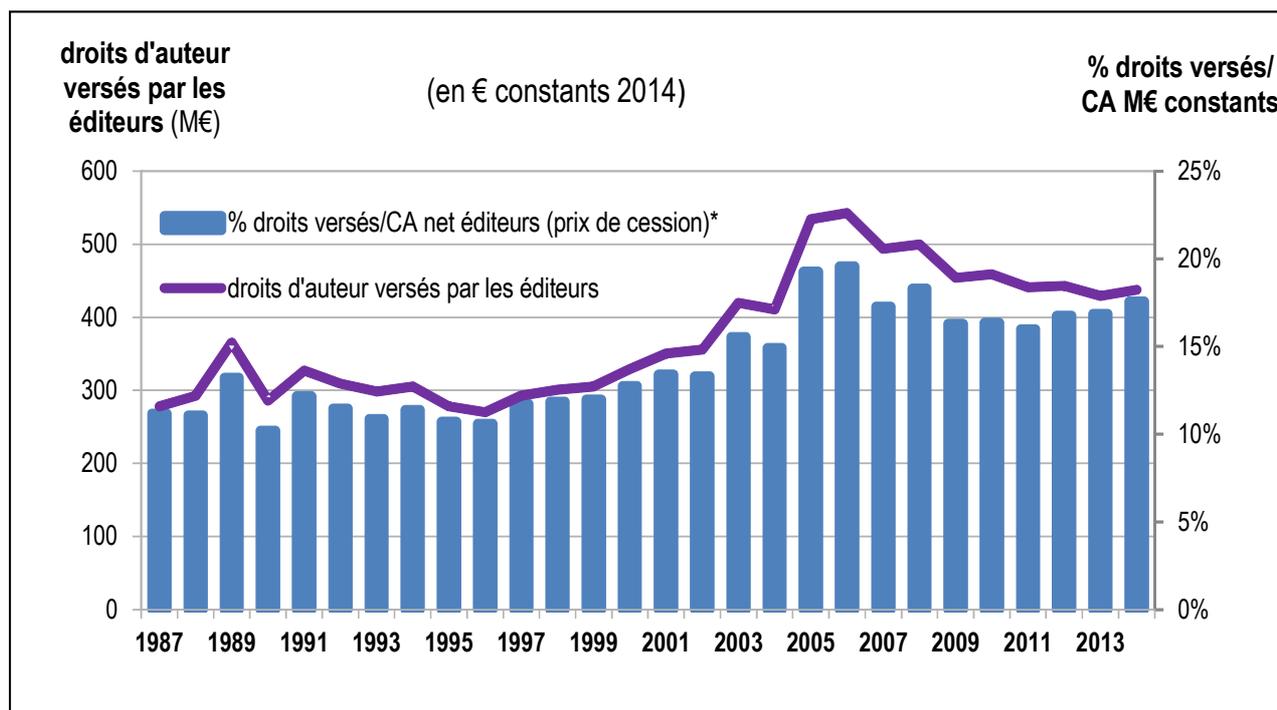
lecture du graphique : en 1987, le montant des droits d'auteur versés par les éditeurs est de 278 millions d'euros constants de 2014 (échelle de gauche) et le montant des droits par exemplaire vendu de 0,87 euro (échelle de droite)

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)

On mentionnera enfin que, de façon globale, les droits d'auteur représentent, sur période longue, **une charge croissante pour les éditeurs** :

- autour de 11% du CA net des éditeurs entre 1987 et 1996,
- puis, du fait de l'effondrement du secteur des encyclopédies, une élévation rapide jusqu'à un pic de 19/20% en 2005-2006,
- suivie, à partir de 2007, d'une relative stabilisation entre 16% et 18% du CA jusqu'en 2014, soit entre 9% et 10% du prix public HT des livres vendus.

Évolution comparée du montant des droits d'auteur versés par les éditeurs et du ratio montant des droits versés/chiffre d'affaires (vente de livres) - en euros constants de 2014



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)

II-1.2 la période récente (2007-2014)

Sur la période récente, la **disponibilité d'un plus grand nombre d'indicateurs statistiques sur le marché du livre** permet d'affiner le diagnostic : il s'agit en particulier des données relatives au **nombre de titres disponibles** et au **nombre de nouveautés commercialisées** chaque année ⁹².

• le nombre de titres disponibles - la production de nouveautés

Ces données sont plus adaptées pour l'analyse de l'évolution du revenu d'auteur, car elles permettent de rapporter le chiffre d'affaires au nombre de titres, c'est-à-dire à une « unité de production » sans doute plus pertinente pour les auteurs, dont la production s'évalue d'abord en nombre de titres écrits, plus qu'en nombre d'exemplaires vendus des différents titres qu'ils ont écrits, illustrés ou dessinés.

Les évolutions de ces deux indicateurs sur la période récente renforcent le diagnostic de baisse du revenu unitaire : la hausse soutenue du nombre de titres disponibles (+25% entre 2007 et 2014) comme de la production annuelle de nouveautés, qui réalisent environ 60% du chiffre d'affaires de la branche (+13%), crée **un effet de ciseaux avec la baisse du chiffre d'affaires**, et une baisse marquée, de l'ordre de -30%, du chiffre d'affaires par titre.

92 Sur une base plus exhaustive que la production des 300 éditeurs interrogés par l'enquête de branche du SNE, même si ces 300 éditeurs représentent environ 90% du chiffre d'affaires de la branche.

Sauf à envisager une baisse significative des ventes de livres traduits ou une hausse significative de la production en titres des auteurs de livres français, **ces évolutions convergent vers un diagnostic de baisse du revenu individuel des auteurs du livre.**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	évol 2007-2014
(a) nb titres disponibles	565 000	564 600	538 700	599 450	622 440	644 610	673 500	704 030	+25%
(b) nb nouveautés & niles éditions	60 376	63 601	63 690	63 052	64 347	65 425	66 527	68 187	+13%
(c1) CA vte de livres (en M€ constants 2014)	3 045	2 896	2 896	2 857	2 759	2 675	2 572	2 517	-17%
(c2) CA vte de livres (h/fascicules) (M€ constants 2014)	2 859	2 730	2 787	2 805	2 759	2 644	2 545	2 492	-13%
(d) droits d'auteur versés (M€ constants 2014)	494	500	454	459	441	443	429	438	-11%
(d/c1) droits d'auteur versés/CA vte de livres (y c fasc.)	16,2%	17,3%	15,7%	16,1%	16,0%	16,6%	16,7%	17,4%	+1,2 pt
(c2/a) CA vte de livres (h/ fascicules)/titre disponible	5,06	4,83	5,17	4,68	4,43	4,10	3,78	3,54	-30%
(d/a) droits d'auteur versés/titre disponible (M€ constants 2014)	0,87	0,89	0,84	0,77	0,71	0,69	0,64	0,62	-29%

source : (a) MCC-SLL/OEL, interrogation base Electre, notices de livres disponibles (hors livres numériques et cartes géo.) parus avant le 31 décembre de l'année / (b) Livres Hebdo/Electre / (c1), (c2) et (d) SNE, enquête de branche.

Note : Les encyclopédies et fascicules n'étant pas inclus dans la base Electre, le ratio chiffre d'affaires/titre disponible (c2/a) est calculé hors chiffre d'affaires des encyclopédies en fascicules. À l'inverse, le montant des droits versés par les éditeurs incluant les droits versés aux auteurs des encyclopédies en fascicules, le ratio droits d'auteur versés/CA est calculé sur le chiffre d'affaires vente de livres total des éditeurs, y compris les ventes d'encyclopédies en fascicules.

• le ratio droits versés/CA PPHT

Ce diagnostic n'est pas incompatible avec la relative stabilité d'un autre indicateur récemment publié ⁹³: le montant des **droits versés par les éditeurs rapporté au chiffre d'affaires en prix public hors taxes (PPHT)**.

Ce ratio constitue pour les auteurs un indicateur plus parlant que le ratio droits/CA net des éditeurs, même s'il ne peut se comparer directement aux taux proportionnels figurant sur leurs contrats, puisqu'il prend également en compte le versement des à-valoir non encore amortis.

Les évolutions annuelles de ce ratio depuis 2007 montrent une relative stabilité à l'intérieur d'une zone allant de 9,2% du CA PPHT à 10,3% du CA PPHT, même si l'on observe ponctuellement des évolutions assez marquées d'une année sur l'autre (baisse de près d'un point entre 2008 et 2009, hausse de +0,5 entre 2007 et 2008, de +0,6 point et 2013 et 2014).

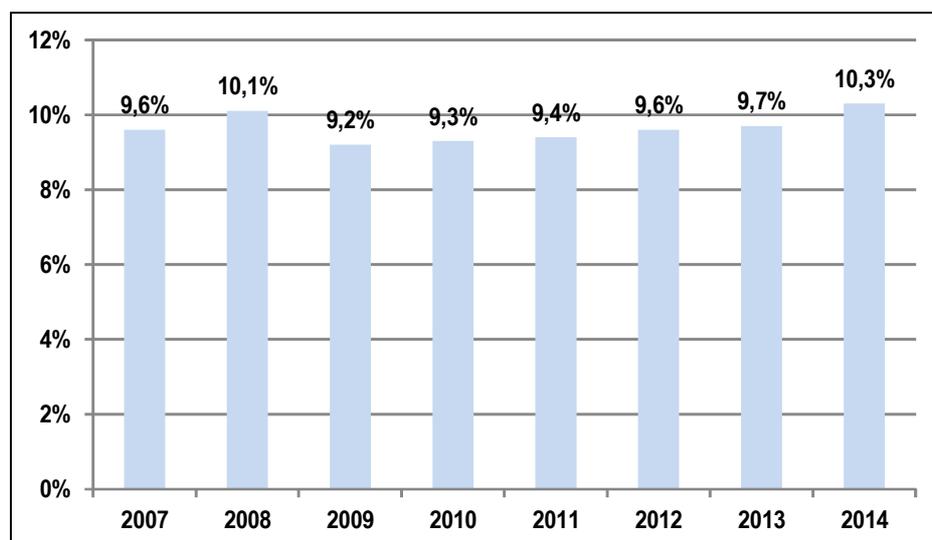
Si ces données attestent d'une **relative stabilité de la part globale revenant aux auteurs**, elle n'est pas pour autant synonyme de stabilité des revenus des auteurs du livre interrogés dans les enquêtes People Vox :

- en premier lieu, en raison du recul du marché à partir de 2007 ;
- en deuxième lieu, en raison de la non ventilation du montant des droits versés entre auteurs français et étrangers précédemment indiquée ;
- et enfin parce que les évolutions du montant global des droits versés ne permettent pas non plus de juger de l'évolution de la dispersion des rémunérations versées aux auteurs, qui peut s'accroître (au profit de quelques auteurs de *bestsellers*) ou au contraire se réduire à ratio constant.

93 Syndicat national de l'édition, *Repères statistiques France 2015 (données 2014)*, juin 2015, p. 65.

Cette stabilité de la part globale revenant aux auteurs est d'autant moins incompatible avec le diagnostic de baisse du revenu individuel des auteurs sur la période récente, que l'augmentation de la production en titres laisse supposer une **augmentation du nombre d'auteurs sur la période**, qui se vérifie au moins chez les auteurs affiliés : entre 2007 et 2014, le nombre d'auteurs du livre affiliés à l'Agessa est en effet passé de 4 000 à 5 300, soit une hausse de plus de +30% des effectifs ⁹⁴.

Évolution du ratio montant des droits versés/chiffre d'affaires (vente de livres) en prix public HT (PPHT)



source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche

II-1.3 zoom sur les secteurs jeunesse et BD (1994-2014)

Il a semblé utile de compléter cette analyse des évolutions du contexte éditorial en s'intéressant à deux des secteurs les plus dynamiques au cours des 15 dernières années : l'édition jeunesse et la bande dessinée. Selon les données du SNE :

- le poids de l'édition jeunesse dans le chiffre d'affaires éditorial a doublé entre 1994 et 2014 (de 8% à 14%) ;
- tandis que celui de la BD était multiplié par 5 sur la même période (de 2% à 9%).

Sur période longue, le seul indicateur dont on dispose pour apprécier l'évolution du revenu d'auteur est le chiffre d'affaires unitaire, le montant des droits versés n'étant pas ventilé par secteurs éditoriaux.

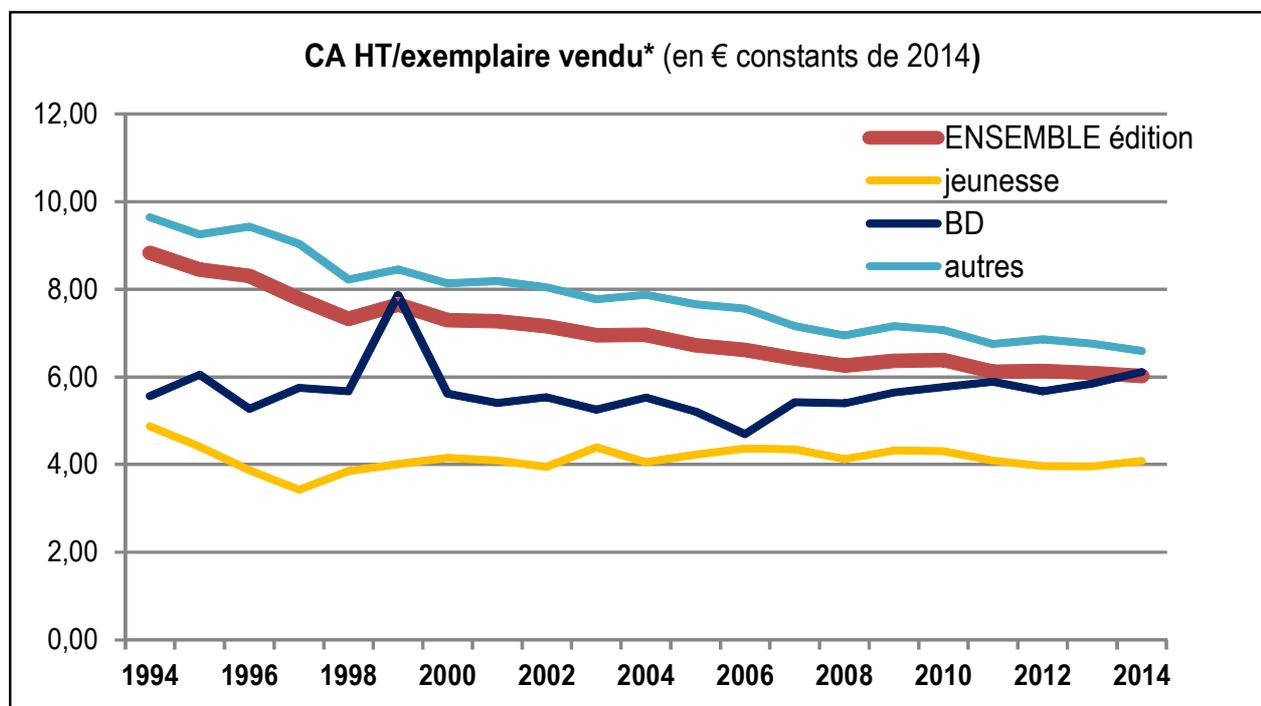
L'évolution du chiffre d'affaires unitaire de ces deux secteurs suit une tendance bien différente du reste de l'édition. Alors que le CA unitaire des autres secteurs suit la tendance d'ensemble de baisse continue et marquée sur la période (-32%),

- sur presque toute la période (1999 à 2014), le chiffre d'affaires unitaire de la jeunesse est d'une grande stabilité, autour de 4 € ;
- tandis que celui de la BD connaît des évolutions plus heurtées : pic en 1999 suivi d'une période de légère baisse jusqu'en 2006, avant de remonter de façon relativement régulière pour dépasser

⁹⁴ Écrivains +21%, traducteurs +40%, illustrateurs +41%. Compte tenu de la part élevée des « indéfinis » en début de période, les données sur les précomptés ne permettent pas de juger de l'évolution des effectifs des précomptés du livre.

de 10% environ son niveau du milieu des années 1990, autour de 6 €. La tendance de moyen terme est cependant une relative stabilité du CA unitaire, entre 5 € et 6 €, qui contraste elle aussi avec la baisse continue des autres secteurs.

Évolution comparée du chiffre d'affaires unitaire des secteurs Jeunesse, BD et des autres secteurs éditoriaux (hors encyclopédies en fascicules)



* hors ventes d'encyclopédies en fascicules

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016, données SNE, enquête de branche et Insee, indice des prix à la consommation (déflateur utilisé)

Sur la période récente, les deux secteurs ont cependant connu une forte hausse de la production de nouveautés : +44% pour le secteur jeunesse entre 2007 et 2014 selon Electre, +23% pour la BD, soit 3 à 6 fois plus que pour l'ensemble des autres secteurs (+7%). Sur la même période, le nombre total d'exemplaires vendus (nouveautés et fonds) était en baisse de -6% pour la jeunesse et de -2,5% pour la BD.

Malgré la stabilité des chiffres d'affaires unitaires, **cet indicateur de fragmentation croissante de ces marchés laisse donc présager pour ces secteurs aussi d'une évolution défavorable du revenu individuel** (moins d'exemplaires vendus par titre), en particulier dans le secteur jeunesse.

II-2. cinq indicateurs quantitatifs du ressenti des évolutions récentes

Outre une photographie de leurs activités et de leurs revenus en 2013, les auteurs du livre interrogés dans le cadre des enquêtes Précomptés et Affiliés étaient également sondés, sur quelques aspects, quant à leur ressenti des évolutions de la période récente (les 5 dernières années) :

- deux questions portaient sur la **place de leur activité d'auteur du livre dans leur activité globale** (évolution du temps consacré et évolution du nombre de publications) ;
- trois autres questions portaient sur **l'évolution de leurs revenus d'auteur** (revenu de vente et d'exploitation des œuvres, revenu des activités connexes) et sur **l'impact du numérique** sur l'évolution du revenu.

Ces cinq questions fermées étaient complétées en fin de questionnaire par une question ouverte où il leur était demandé de décrire librement et sans limitation d'espace les évolutions de leur activité d'auteur au cours des cinq dernières années (place dans la vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ; les réponses à cette question sont analysées dans la 3^e partie de ce rapport.

Si l'objectif des deux questions fermées sur l'évolution des revenus est assez limpide, on soulignera que celui des deux questions sur la place d'activité d'auteur était double :

- d'une part de fournir des indications du moment dans lequel se situaient les personnes interrogées dans leur trajectoire d'auteur au moment des enquêtes (en phase de développement ou en phase de retrait ?) ;
- et d'autre part d'obtenir une mesure pour l'ensemble des auteurs du livre du sentiment rapporté par plusieurs adhérents des sociétés d'auteurs de « devoir en faire plus » (plus de temps, plus de publications) pour maintenir leur revenu ⁹⁵.

II-2.1 l'évolution de l'investissement dans les activités d'auteur

II-2.1.a l'évolution du temps consacré aux activités d'auteur

Pour une petite moitié des différentes populations d'auteurs du livre (41% à 49% selon les groupes), le temps consacré aux activités d'auteur (tous domaines confondus) est resté globalement stable au cours des 5 dernières années.

Pour l'autre moitié, on relève des différences significatives selon le type de population :

- si la tendance déclarée par les précomptés est nettement à la diminution du temps consacré à ces activités (42% déclarent une diminution contre 17% une augmentation, soit un solde de -25 points) ;
- la tendance est inverse chez les affiliés majoritaires (solde de +6 points), et plus encore, chez les auteurs du « 1^{er} cercle » (+12 pts), en raison d'un solde nettement positif chez les précomptés « affiliables » (« a augmenté » 39%, « a diminué » 19%, soit un solde de +20 pts) ⁹⁶.

⁹⁵ Sentiment largement confirmé dans les réponses des affiliés à la question ouverte sur les évolutions de leurs conditions d'activité.

⁹⁶ Le solde est également nettement positif chez les auteurs minoritaires mais, contrairement aux auteurs majoritaires, on n'en tirera pas de conclusions quant à l'évolution du temps consacré à leurs activités d'auteur du livre puisque, par définition, celles-ci sont minoritaires dans leurs activités d'auteur (la question portait sur le temps consacré aux activités d'auteur tous domaines confondus).

Q 6P/6A - Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que le temps consacré à ces activités d'auteur...

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
... a plutôt augmenté	18%	29%	17%	34%	36%	19%
... est resté globalement stable	42%	49%	41%	44%	45%	42%
... a plutôt diminué	41%	23%	42%	22%	19%	40%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
solde "augmenté" - "diminué"	-23 pts	+6 pts	-25 pts	+12 pts	+18 pts	-21 pts
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 778	987	791	1 048	99	1 877

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Par domaine éditorial et type d'activité, les auteurs de BD sont les seuls à déclarer, mais de façon très significative (solde +24 pts), une augmentation du temps consacré à leurs activités d'auteur.

II-2.1.b l'évolution du nombre de publications

Autour du tiers des auteurs de livres déclare avoir publié autant de titres au cours des 5 dernières années qu'au cours des périodes précédentes (de 27% à 37% selon les types de populations).

S'ajoutent à ce groupe d'auteurs ceux dont l'activité d'auteur dans le domaine du livre est trop récente pour pouvoir répondre à cette question d'évolution de leur production : le poids de ce groupe est significatif chez les précomptés (27%) comme chez les auteurs minoritaires (31%), deux populations où l'on trouve en proportion davantage d'auteurs débutants que chez les affiliés ou dans le « 1^{er} cercle », où ce groupe ne représente que 12% des effectifs.

Reste donc, dans les différentes populations, une moitié d'auteurs (44% à 57%) qui déclare une évolution, à la hausse ou à la baisse, du nombre de ses publications.

À nouveau, on observe sur cette question un écart significatif entre les précomptés, qui déclarent majoritairement une diminution du nombre de leurs publications (-13 pts), et d'autre part les auteurs du « 1^{er} cercle » qui déclarent une légère tendance à l'augmentation du nombre de leurs publications (solde +4 pts chez les affiliés, +1 pt chez les précomptés « affiliables »).

Q 34P/12A - Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que vous avez publié plutôt :

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés liv re majoritaire	dont précomptés liv re majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
... plus de titres qu'au cours des périodes précédentes	17%	30%	17%	27%	15%	17%
... autant de titres	27%	31%	27%	37%	26%	27%
... moins de titres	29%	27%	30%	24%	29%	29%
j'ai commencé à être publié trop récemment pour pouvoir répondre à cette question	26%	12%	27%	12%	31%	26%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
solde "+ de titres" - "- de titres"	-12 pts	+4 pts	-13 pts	+4 pts	-15 pts	-12 pts
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 609	961	648	1 018	77	1 686

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les auteurs de BD (solde +5 pts), ainsi que ceux des secteurs littérature (+2 pts) et essais (+1 pt) déclarent une légère tendance à l'augmentation de leur production, à l'inverse des auteurs du secteur art & beaux livres (-13 pts), et surtout ceux des secteurs de l'édition de savoir (SHS : -12 pts, STMP : -15 pts, scolaire & encyclopédies : -32 pts).

On relève que si l'on retrouve bien, comme dans la question précédente sur l'évolution du temps consacré aux activités d'auteur, une tendance à l'augmentation chez les affiliés et chez les auteurs de BD, les réponses à ces deux questions **n'attestent pas cependant d'un mouvement massif d'augmentation** du temps consacré aux activités d'auteur ni du nombre de publications.

II-2.2 l'évolution des revenus d'auteur

II-2.2.a les revenus de vente et d'exploitation des œuvres

Un petit tiers des auteurs du livre déclare que ses revenus d'auteur (tous domaines confondus) sont restés globalement stables au cours des 5 dernières années (32% des précomptés, 28% des auteurs du « 1^{er} cercle »).

Pour les 54% à 69% d'auteurs déclarant une évolution de ces revenus, déduction faite des auteurs débutants, la tendance est globalement - et assez nettement - orientée à la baisse.

Là encore, des différences significatives s'observent entre les précomptés et les auteurs du « 1^{er} cercle » :

- la tendance est très fortement orientée à la baisse chez les premiers (solde -37 pts) ;
- et globalement moins marquée chez les seconds (solde -14 pts), avec cependant, au sein de ce « 1^{er} cercle », des écarts entre les affiliés (-20 pts) et les précomptés « affiliables », dont le solde est à peine négatif (- 2 pts).

Seule exception à cette tendance négative : les auteurs minoritaires du livre (+ 4 pts), dont on rappelle que l'essentiel de leur revenu d'auteur provient de domaines autres que le livre.

Cette orientation globalement négative de l'évolution déclarée de leurs revenus par les auteurs du livre ne doit cependant pas masquer que près de 30% des auteurs du « 1^{er} cercle » (24% des affiliés et 34% des « affiliables ») déclarent une augmentation de leurs revenus de vente de leurs œuvres.

Une minorité de ces auteurs (4% des affiliés et 5% des « affiliables ») indique même que ces revenus ont « beaucoup augmenté ».

À l'inverse, on notera que dans presque tous les groupes, les auteurs qui déclarent que leurs revenus ont « beaucoup diminué » sont presque aussi nombreux que ceux qui indiquent qu'ils ont « plutôt diminué ». Les « affiliables » constituent à nouveau l'exception, avec seulement 11% d'auteurs indiquant une forte diminution de leurs revenus de vente pour 26% déclarant « plutôt » une diminution de ces revenus - de même que les auteurs minoritaires.

Q 13P/22A - Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que vos revenus provenant de l'exploitation ou de la vente de vos œuvres (tous domaines confondus)...

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
... ont beaucoup augmenté	2%	4%	1%	5%	1%	1%
... ont plutôt augmenté	9%	20%	8%	23%	28%	10%
... est resté globalement stable	31%	28%	32%	28%	33%	31%
... ont plutôt diminué	23%	24%	23%	26%	20%	23%
... ont beaucoup diminué	23%	20%	23%	15%	5%	22%
mes activités d'auteur sont trop récentes pour pouvoir répondre à cette question	12%	4%	13%	3%	13%	12%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
solde "augmenté" - "diminué"	-36 pts	-20 pts	-37 pts	-14 pts	+4 pts	-34 pts
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 704	928	776	988	87	1 791

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

De façon assez inattendue, les auteurs de BD sont ceux pour qui la tendance est la moins négative (solde -0,4 pt), avec cependant un contraste entre la tendance positive déclarée par les scénaristes (+8 pts) et la **tendance nettement négative déclarée par les dessinateurs/coloristes** (-17 pts).

Viennent ensuite les secteurs littérature (-14 pts), essais & documents (-19 pts) et jeunesse (-20 pts), tandis que le tendance est franchement négative dans les secteurs art & pratique (-38%) et dans les secteurs du savoir (SHS -36 pts, droit -37 pts, STMP -43 pts et surtout scolaire & encyclopédies -52 pts).

Du côté des activités, outre les éléments signalés pour les auteurs de BD, les tendances les moins fortement négatives se trouvent chez les traducteurs (-21 pts), devant les illustrateurs (-30 pts) et les auteurs de textes (-38 pts).

II-2.2.b l'impact du numérique sur l'évolution du revenu d'auteur

84% des auteurs du livre jugent que le développement du numérique n'a, à ce jour, **pas eu d'impact mesurable** sur leurs revenus d'auteur.

Au sein de la minorité de 16% d'auteurs qui ont constaté un impact, **le jugement est très contrasté** entre les affiliés, qui jugent très majoritairement que cet impact a été plutôt négatif

(12% contre 4%) et les précomptés « affiliables » qui estiment au contraire qu'il a été plutôt positif (pour 12% d'entre eux, contre 5%) - à l'inverse des autres précomptés (positif 7%, négatif 10%).

Les auteurs des secteurs STMP et scolaire & encyclopédies sont en proportion les plus nombreux à avoir mesuré un impact sur leurs revenus (respectivement 27% et 21%), qu'ils jugent très majoritairement négatif (solde : -8 et -7 points).

L'impact du numérique est également jugé plutôt négatif par les traducteurs (-8 pts) et les auteurs du secteur art & pratique (-10 pts), même si ces auteurs sont en proportion moins nombreux à avoir ressenti un impact (14% et 10%).

À l'inverse, l'impact du numérique sur leur revenu est jugé positif par les auteurs de littérature (solde +6 pts) et, dans une moindre mesure, par ceux du secteur BD (+4 pts).

Q 50P - À ce jour, diriez-vous que le développement du numérique a eu un impact...

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
... plutôt positif sur l'évolution de vos revenus d'auteur de livres	7%	4%	7%	9%	1%	7%
... plutôt négatif sur l'évolution de vos revenus d'auteur de livres	10%	12%	9%	8%	8%	9%
pas d'impact mesurable à ce jour	84%	84%	84%	83%	91%	84%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 383	837	546	892	60	1 443

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

II-2.2.c les revenus des activités connexes

Les réponses à la question symétrique sur l'évolution des revenus connexes marquent en premier lieu un contraste entre les précomptés et les affiliés, une écrasante majorité d'auteurs précomptés (95%) déclarant de ne pas avoir de revenus connexes ou de façon trop irrégulière pour pouvoir juger d'une évolution, ce qui n'est le cas que de 2 affiliés sur 3 (66%).

Pour le tiers d'auteurs affiliés restants, une petite moitié (14% des affiliés) indique une stabilité de ces revenus, la tendance étant très légèrement à la diminution pour les 19% d'affiliés déclarant une évolution (solde -3 pts). Le solde est également légèrement négatif pour la petite fraction des précomptés déclarant une évolution (-1 pt), et nul pour les 16% de précomptés « affiliables » qui en indiquent une.

Q 13P/43A- Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que ces autres revenus connexes liés à votre activité d'auteur...

	LIVRE MAJORITAIRE				LIVRE MINORITAIRE	TOUS AUTEURS DU LIVRE
	(a) = (b+c)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (a+e)
	tous auteurs livre majoritaire affiliés + précomptés	dont affiliés livre majoritaire	dont précomptés livre majoritaire	"1 ^{er} cercle" livre majoritaire tous affiliés + précomptés "affiliables"	tous auteurs livre minoritaire affiliés + précomptés	tous auteurs livre majoritaire + minoritaire, affiliés + précomptés
... ont beaucoup augmenté	0,2%	2%	0,1%	2%	0,3%	0,2%
... ont plutôt augmenté	1%	7%	1%	6%	8%	2%
... est resté globalement stable	3%	14%	2%	9%	2%	3%
... ont plutôt diminué	2%	6%	2%	6%	5%	2%
... ont beaucoup diminué	0,7%	5%	0,5%	2%	0,5%	1%
je n'ai pas d'autres revenus connexes liés à mon activité d'auteur, ou de façon trop irrégulière pour pouvoir répondre à cette question	93%	66%	95%	75%	84%	93%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
solde "augmenté" - "diminué"	-1 pt	-3 pts	-1 pt	-2 pts	+4 pts	-1 pt
effectifs extrapolés	97 290	5 357	91 933	12 089	4 298	101 588
nb d'observations	1 823	991	932	1 052	99	1 922

source : MCC/DGMIC-SLL, Situation économique et sociale des auteurs du livre, 2016

Les dessinateurs/coloristes (+7 pts) et les illustrateurs (+2 pts) sont en proportion les plus nombreux à déclarer un solde d'évolution de leurs revenus connexes légèrement positif, les traducteurs (-5 pts) et les auteurs de littérature (-4 pts) déclarant les évolutions les plus négatives.

II-3. L'évolution du revenu des auteurs du livre affiliés à l'Agessa (1979-2013)

L'exploitation par le Deps de la base des auteurs affiliés à l'Agessa depuis 1979 permet de suivre, année par année sur près de 35 ans, sur des données par définition plus robustes et homogènes que celles qui ont pu être collectées par People Vox dans le cadre d'enquêtes déclaratives, l'évolution du revenu d'auteur comme des autres revenus d'activité de **la totalité des auteurs du livre affiliés à l'Agessa**.

Elle fournit donc des éléments extrêmement précieux et **totalemment inédits**, avec **une profondeur historique rare** dans le champ culturel, où il est peu fréquent que des sources soient disponibles en données annuelles sur une durée aussi longue⁹⁷ et surtout, sans trop de ruptures d'homogénéité liées à des changements de méthode de collecte des données.

⁹⁷ Les enquêtes Emploi de l'Insee, à partir desquelles le Deps a publié une analyse de l'évolution de l'emploi culturel sur période longue (1991-2011), mais néanmoins plus courte que la période couverte que l'exploitation de la base des affiliés à l'Agessa, ont connu en cours de période un changement méthodologique majeur. Cf. Marie Gouyon, Frédérique Patureau, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, MCC/Deps, 2014.

Cela étant, le fait de disposer sur une aussi longue période de données statistiques relativement homogènes ne doit pas faire oublier deux éléments importants quant à la « représentativité » de ces données :

- on l'a vu précédemment, les affiliés majoritaires du livre ne représentent aujourd'hui que 5% de la population totale des auteurs du livre, et, même en ne considérant que les auteurs les plus actifs, ils ne constituent qu'un peu plus de 40% des effectifs du « 1^{er} cercle » ;
- d'autre part, la représentativité de ces données a évolué au fil du temps : dans la mesure où l'affiliation à l'Agessa, bien qu'obligatoire, suppose une démarche volontaire de la part des auteurs (retirer et constituer un dossier de demande d'affiliation), on comprendra aisément que les auteurs du livre qui ont fait dès 1979 cette démarche d'affiliation auprès d'un jeune organisme pas encore connu de tous, représentaient une part beaucoup plus réduite de la population des auteurs du « 1^{er} cercle » de l'époque que les chiffres cités plus haut.

Pour ces raisons, on prendra garde à ne pas extrapoler à l'ensemble des auteurs du livre, ni même à ceux du « 1^{er} cercle », les tendances d'évolution du revenu des auteurs présents dans la base des affiliés de l'Agessa que permet d'analyser ce travail en profondeur.

La section qui suit présente une partie des résultats figurant dans la synthèse de cette exploitation publiée par le Deps ⁹⁸, mais aussi des **analyses complémentaires spécifiques** réalisées à la demande de la Dgmic et qui n'y figurent pas ⁹⁹.

On trouvera dans les 2 encadrés ci-après les éléments de méthode permettant de bien lire les résultats de cette exploitation, et précisant dans quelle mesure ils peuvent être rapprochés avec ceux de l'enquête People Vox auprès des affiliés pour l'année 2013.

[pour bien lire les résultats (1) : types d'activité]

La nomenclature utilisée par l'Agessa pour les affiliés distingue 3 types principaux d'auteurs du livre :

- la catégorie des **écrivains**, qui correspond à 3 des catégories d'auteurs distinguées dans les enquêtes People Vox (auteurs de textes, scénaristes BD, adaptateurs) ;
- celle des **traducteurs** ;
- et celle des **illustrateurs (voie du livre)**, qui correspond aux catégories Illustrateurs et Dessinateurs/coloristes des enquêtes People Vox.

À côté de ces 3 catégories, l'Agessa distingue également une catégorie à part pour les **dramaturges**, qui compte entre 130 et 150 affiliés au cours de la période ¹⁰⁰.

Compte tenu de la relative faiblesse de ces effectifs, pour des raisons de commodité statistique, cette catégorie a été regroupée pour l'exploitation des données de la base avec la catégorie de la nomenclature Agessa avec laquelle elle a le plus de parenté, celle des écrivains.

Dans les résultats qui suivent, on utilisera par commodité le terme « écrivains » pour désigner cette catégorie des **écrivains et dramaturges**.

⁹⁸ Gwendoline Volat, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, MCC/Deps, mars 2016.

⁹⁹ Ces éléments complémentaires sont signalés par la mention « analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre » dans la source des graphiques. Remerciements renouvelés à Gwendoline Volat pour ces données complémentaires.

¹⁰⁰ 144 en 1980, 149 en 2013.

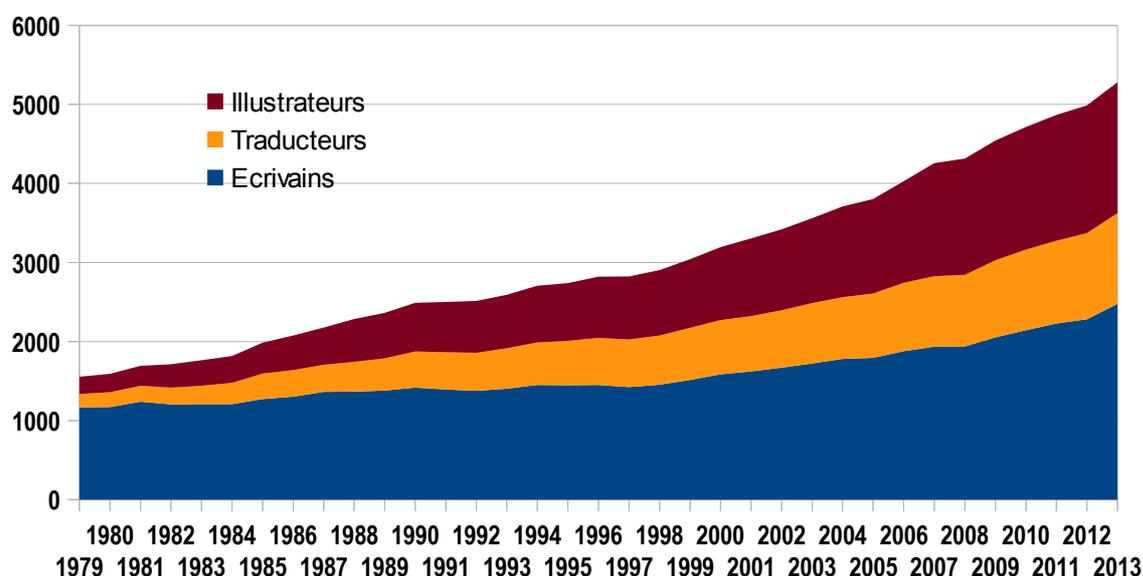
II-3.1 éléments de cadrage : l'évolution des effectifs

Le nombre d'affiliés du livre a été **multiplié par 3 entre 1979 et 2013**, passant de 1 550 à 5 280. Il ne s'agit pas là d'une spécificité des auteurs du livre, puisque les effectifs des auteurs d'autres domaines affiliés à l'Agessa ont également très fortement, et souvent, davantage, progressé au cours de la période.

Autre élément remarquable : la **progression a été plus marquée pour les illustrateurs et les traducteurs**, dont les effectifs ont été multipliés par 7, que pour les écrivains et dramaturges, dont les effectifs ont doublé entre les deux dates.

Les écrivains, qui représentaient 75% des affiliés du livre en 1979, n'en représentent plus que 47% en 2013, tandis que la part des illustrateurs est passée de 14% à 31 % celle des traducteurs de 11% à 22 %.

Évolution des effectifs des affiliés du livre, 1979-2013



source : MCC-Deps/Agessa, 2016

Cette progression des effectifs ne procède pas par accumulation, mais résulte d'un solde positif d'une centaine d'auteurs par an en moyenne entre les nouveaux affiliés (300 en moyenne) et ceux qui, pour diverses raisons (décès, radiation notamment), sortent de la base.

Différents facteurs se superposent pour expliquer la hausse des effectifs :

- en début de période, la notoriété croissante de l'Agessa parmi les auteurs ;
- la hausse du nombre de nouveautés éditoriales, qui s'accélère à partir des années 1980 ¹⁰¹;
- et enfin, deux facteurs liés au seuil d'affiliation qui ont joué en sens contraire selon les périodes, même si les possibilités d'affiliation à l'Agessa pour les auteurs dont le revenu est inférieur au seuil ¹⁰² ont contribué à tempérer leurs effets :

- le seuil d'affiliation étant indexé sur la valeur horaire moyenne du SMIC (VHMS), les « coups de pouce » au SMIC (1981-1985 et 1995-2006) ont de fait contribué à élever de façon relative ce seuil par rapport au revenu des auteurs, et à faire qu'un nombre un peu plus réduit d'auteurs atteignaient le seuil d'affiliation ;

- à l'inverse, l'abaissement en 2001 du seuil d'affiliation de 1 200 VHMS, sa valeur depuis la mise en place du régime des artistes auteurs, à 900 VHMS tend à favoriser la croissance des effectifs : cela semble avoir particulièrement joué pour les écrivains, pour qui le taux de croissance annuel moyen des effectifs est +3,6% entre 2001 et 2013, contre +1,4% au cours des 12 années précédentes.

Si l'on ne dispose pas de données équivalentes sur les effectifs des précomptés, qu'ils soient ou non « affiliés », on peut cependant estimer qu'en début de période, le poids des affiliés dans la population totale des auteurs comme dans celle des auteurs du « 1^{er} cercle » était sensiblement plus faible qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Quant aux évolutions de la répartition des affiliés du livre entre les 3 catégories d'auteurs distinguées dans l'analyse, elles produisent, comme on va le voir, un effet de structure sur l'évolution des revenus de « l'affilié moyen ».

II-3.2 les affiliés du livre 1979-2013 : l'évolution du revenu

deux approches complémentaires : approche « en coupe » et évolution du revenu individuel

Les évolutions d'effectifs comme de structure de la population des affiliés conduisent à considérer deux points de vue pour aborder la question de l'évolution des revenus :

- une **approche « en coupe »**, que l'on pourrait aussi qualifier de « macro », qui considère l'évolution des revenus de « l'affilié moyen » (ou de « l'écrivain affilié moyen »), sachant que les caractéristiques de cet auteur moyen évoluent compte tenu du renouvellement de la population ou de ses évolutions de structure ou de représentativité ;

- et une approche « micro », qui vise à mesurer, indépendamment des effets de structure et de renouvellement, **l'évolution du revenu individuel** de groupes d'affiliés constitués des mêmes auteurs présents dans la base sur une même durée (ex : tous les auteurs qui se sont affiliés pour la première fois en 2000 et qui sont toujours dans la base en 2013).

¹⁰¹ Les données de l'enquête statistique annuelle du SNE, qui servaient alors de référence pour le suivi des évolutions de la production en titres, indiquent que, pour les nouveautés et nouvelles éditions, le taux de croissance annuelle moyen est passé de +0,6% entre 1970 et 1980 à +4,4% entre 1980 et 1990.

¹⁰² L'affiliation des personnes dont les revenus d'auteur sont inférieurs au seuil d'affiliation peut en effet être prononcée par une commission professionnelle de l'Agessa si la personne apporte la preuve qu'elle a exercé habituellement l'une des activités relevant de l'Agessa durant la dernière année civile.

Ces deux approches se complètent pour permettre de répondre à deux questions différentes que l'on peut se poser sur l'évolution du revenu :

- les auteurs présents dans la base en 2013 ont-ils un revenu plus ou moins élevé que celui des auteurs qui étaient présents dans cette base 10 ou 20 ans plus tôt ?
- comment un affilié donné a-t-il vu son revenu évoluer entre sa première année d'affiliation et maintenant, ou entre sa première année d'affiliation et sa sortie de la base ?

De la même façon que l'on a cherché à avoir une vue d'ensemble sur les revenus des auteurs dans les enquêtes Précomptés et Affiliés, on examinera successivement les deux types de revenus distingués dans les données transmises par l'Agessa, à savoir les revenus d'auteur ¹⁰³ mais aussi les autres revenus d'activité, puisque, selon les périodes, de 30% à 49% des affiliés du livre exerçaient une autre activité professionnelle.

une rupture d'homogénéité des données de revenu d'auteur en 1994

L'analyse des évolutions du revenu d'auteur sur la période étudiée est perturbée par la possibilité ouverte aux auteurs du livre à partir de 1994 de déclarer leurs droits selon le régime fiscal des Bénéfices non commerciaux (BnC), comme les photographes, et non exclusivement en Traitements & salaires (TS) comme c'était le cas antérieurement ¹⁰⁴. Les données disponibles sur le revenu d'auteur des affiliés marquent donc une **rupture d'homogénéité en 1994** puisque, pour les auteurs ayant opté pour le régime des BnC (12% des affiliés en 1994, 34% en 2013, principalement des illustrateurs), on dispose de 2 indicateurs de montant des droits qui ne sont pas directement comparables aux montants des droits des déclarants TS :

- le **bénéfice**, qui est toutes choses égales par ailleurs sensiblement inférieur,
- et le **chiffre d'affaires**, qui est un peu plus élevé, sans qu'il soit possible de recalculer à partir de ces données un montant strictement comparable à celui des déclarants en Traitements & salaires.

L'exploitation des données par le Deps a été menée successivement sur ces deux indicateurs : d'abord sur le bénéfice, puis sur le chiffre d'affaires ¹⁰⁵. Aucun de ces 2 indicateurs n'est vraiment satisfaisant : le premier fait apparaître une baisse artificielle du montant déclaré entre 1993 et 1994/1995, le second fait apparaître, toutes choses égales par ailleurs, une hausse du revenu qui ne correspond pas non plus à la réalité.

Dans la mesure où une partie des exploitations complémentaires réalisées par le Deps pour cette étude ont été effectuées sur l'indicateur Bénéfice, on a conservé cet indicateur pour l'ensemble des résultats qui suivent - ce qui explique qu'ils soient quelque peu différents en niveau, principalement pour les illustrateurs, de ceux qui figurent dans la note publiée par le Deps qui ont été établis à partir de l'indicateur chiffre d'affaires.

Si le choix de l'un ou l'autre indicateur de revenu d'auteur pour les déclarants BnC influe sur le niveau des revenus, en particulier pour les illustrateurs, **il ne modifie pas les grandes tendances qui s'observent sur la période.**

¹⁰³ Par souci d'homogénéité, la petite catégorie des « revenus accessoires », qui apparaît en 2010 dans la base à la suite de la circulaire du 16 février 2011, n'a pas été intégrée au revenu d'auteur. Bien que constituant un revenu « connexe » aux activités d'auteur, elle a été intégrée par l'analyse aux autres revenus d'activité.

¹⁰⁴ Cette décision fait suite à de longs débats sur d'une part la possibilité pour les écrivains de recourir au régime des BnC, et d'autre part sur les interprétations différentes que faisaient l'Agessa (et la Cour des comptes) et la Maison des artistes de la loi de 1975 à propos de l'assiette des cotisations sociales.

¹⁰⁵ Indicateur finalement retenu par le Deps pour les résultats présentés dans la note de Gwendoline Volat, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, mars 2016.

Pour remédier à cette rupture d'homogénéité, on a par conséquent isolé, pour l'analyse des évolutions du revenu d'auteur, les affiliés déclarant leurs revenus en BnC.

[pour bien lire les résultats (2)]

médianes

Dans toutes les analyses qui suivent, l'approche des évolutions par l'observation des évolutions du revenu médian ¹⁰⁶ a été préférée à celle des évolutions du revenu moyen, plus susceptible d'être affecté et tiré vers le haut de façon peu significative par les revenus élevés.

les montants des revenus

Les montants sont exprimés en **euros constants de 2013** (déflateur utilisé : indice Insee des prix à la consommation) et sont les **montants bruts HT avant prélèvement des cotisations sociales** déclarés à l'Agessa. Il s'agit donc d'**une indication du niveau du revenu perçu par les affiliés du livre, mais non des revenus nets qu'ils ont effectivement perçus** entre 1979 et 2013, lesquels ont pu en outre être affectés par les variations des taux de cotisations et prélèvements sociaux.

le raccord avec l'enquête Affiliés (montants des revenus 2013)

Dans la mesure où, dans l'enquête People Vox auprès des affiliés du livre, il était demandé aux auteurs de répondre aux différentes questions en indiquant les revenus nets de cotisations sociales, le montant des revenus 2013 (revenus d'auteur et revenus non artistiques) mentionnés dans l'analyse du Deps sont donc structurellement un peu plus élevés que ceux qui ressortent de l'enquête People Vox

le revenu d'auteur

Le montant du revenu d'auteur englobe, sans en fournir la ventilation, les différents types de revenus pouvant être déclarés à l'Agessa comme droits d'auteur : revenus de vente et exploitation, ventes d'originaux, lectures et bourses avec temps de création > 70%.

Pour des raisons d'homogénéité de la série, les revenus dits « accessoires » définis par la circulaire interministérielle de février 2011 ¹⁰⁷ n'ont pas été ajoutés au montant des revenus d'auteur, mais à celui des autres revenus d'activité.

les revenus des auteurs déclarant en BnC

Dans les données de la base, la distinction entre les affiliés déclarant leurs droits en Traitements & salaires (TS) et ceux qui les déclarent en Bénéfices non commerciaux (BnC) n'apparaît qu'en 1994. Ce n'est en effet qu'en 1995 que le régime des BnC a été autorisé pour la déclaration des revenus d'auteur, qui étaient antérieurement exclusivement déclarés en Traitements & salaires.

Dans les résultats qui suivent, l'indicateur retenu pour les auteurs ayant opté pour la déclaration en BnC à partir de 1994 est le **montant brut de leur bénéfice non commercial (BnC)** (montant brut des recettes pour le régime micro-BnC, résultat fiscal pour le régime de la déclaration contrôlée), et non l'indicateur de chiffre d'affaires finalement retenu par le Deps dans sa publication de mars 2016. On précisera également que le montant retenu est bien le montant brut du bénéfice (BnC) **et non le montant majoré de 15% (BnC +15)** qui sert de référence tant pour l'affiliation que pour le calcul des cotisations sociales ¹⁰⁸.

couverture de l'année 2013

Les données transmises au Deps l'ayant été à partir d'une extraction effectuée en juin 2015, la couverture de l'année 2013 est un peu moindre que celles des années précédentes. La comparaison des effectifs de l'extraction avec celle, plus tardive, réalisée en octobre pour l'enquête People Vox montre que les effectifs de la première extraction sont inférieurs d'environ 10%.

Les données 2013 utilisées par le Deps sont celles de l'extraction de juin 2015, même si les données sur les effectifs 2013 (section II-3-1) ont pu être redressées à partir de l'extraction plus exhaustive d'octobre.

¹⁰⁶ Le revenu médian est celui qui partage une population en deux parties d'effectifs égaux, c'est à dire qu'une moitié de cette population a perçu un revenu inférieur à ce revenu médian, l'autre moitié un revenu supérieur.

¹⁰⁷ www.secu-artistes-auteurs.fr/sites/default/files/pdf/circulaire_DSS-5B-2011-63-du_16_fevrier_2011.pdf

¹⁰⁸ www.secu-artistes-auteurs.fr/agessa/regime-aa et www.secu-artistes-auteurs.fr/assiettes-cotisations

L'impact des variations de TVA sur le déflateur utilisé

Les variations du déflateur utilisé (indice général des prix à la consommation, IPC) traduisent pour partie les variations de taux de TVA au cours de la période. En toute rigueur, ces variations ne devraient pas être prises en compte pour déflater des montants bruts HT de revenus d'auteur. Cependant, sur l'ensemble de la période analysée, on peut considérer que l'impact des périodes de baisse de la TVA (1988-1992, de l'ordre de -0,7 pts sur l'IPC) compensent à peu près celui des périodes de hausse (1995, 2012, de l'ordre de +0,9 pts)¹⁰⁹. Il n'en reste pas moins que les évolutions annuelles des montants de revenus déflatés sont tantôt légèrement sur-évaluées ou sous-évaluées pour les années de baisse ou de relèvement des taux de TVA.

II-3.2.a l'évolution du revenu d'auteur**• l'évolution du revenu d'auteur de « l'affilié moyen » (approche « en coupe »)**

Pour être aussi précise que possible, la mesure de l'évolution du revenu d'auteur doit prendre en compte le mode de déclaration fiscale des affiliés.

Les données font en effet apparaître **un écart très conséquent de niveau du revenu d'auteur** entre les déclarants en Traitements & salaires (TS) et ceux qui déclarent en BnC - écart qui avait déjà été souligné par les précédentes exploitations des données Agessa réalisées par le Deps¹¹⁰ :

- sur l'ensemble des affiliés, le revenu d'auteur des déclarants BnC est selon les années inférieur de -34% à -46% à celui des déclarants TS ;
- les écarts sont particulièrement marqués chez les illustrateurs (de -36% à -54%), qui représentent sur toute la période la grande majorité des déclarants BnC (entre 75% et 80% des déclarants BnC entre 1994 et 2001, autour de 70% ensuite), ainsi que chez les écrivains (de -30% à -57%), le deuxième groupe en termes d'importance dans les déclarants BnC (15% à 20% des effectifs).

Compte tenu de la proportion croissante d'affiliés qui, à partir de 1994, choisissent de déclarer leurs revenus en BnC, ne pas tenir compte de ces écarts conduit en effet à superposer, sans pouvoir les distinguer, la tendance d'évolution du revenu proprement dite et la baisse du revenu médian induite par le poids croissant des déclarants BnC :

- c'est particulièrement vrai pour les illustrateurs, qui, dès 1994, sont 35% à déclarer leurs revenus en BnC, proportion qui ne cesse ensuite d'augmenter pour atteindre 73% en 2013 ;
- mais c'est aussi un peu le cas pour les écrivains et les traducteurs, même s'ils sont en proportion beaucoup moins nombreux à choisir ce mode de déclaration (de 4% en 1994 à 16% en 2013 pour les écrivains et 14% pour les traducteurs).

Pour l'analyse de cette question particulièrement sensible qu'est l'évolution du revenu d'auteur déclaré, on a donc distingué au sein des 3 populations d'affiliés, les déclarants en TS et les déclarants en BnC, soit un total de **6 sous-populations**.

¹⁰⁹ Sur l'impact des variations de taux de TVA sur l'indice des prix, voir notamment http://www.senat.fr/rap/196-353/196-353_mono.html et https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/5_inflation-TVA.pdf.

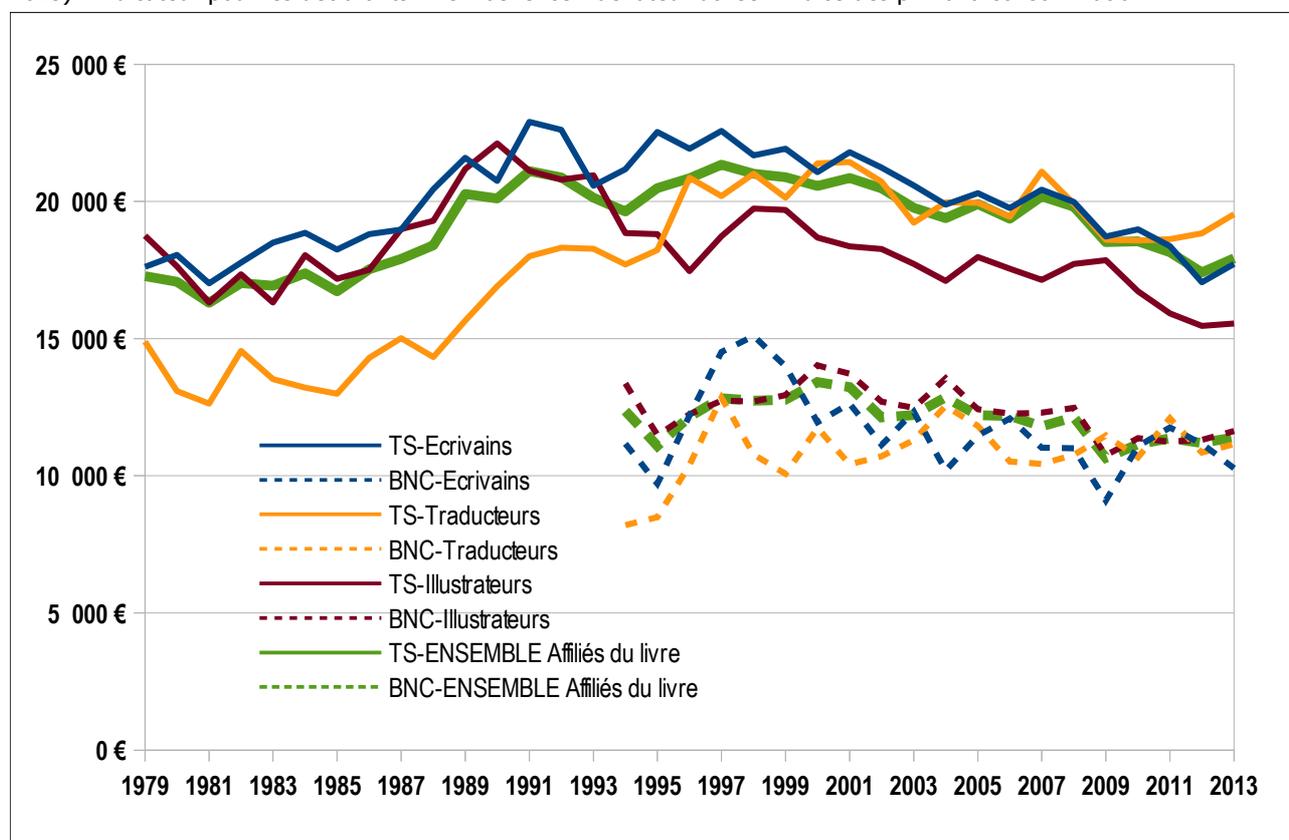
¹¹⁰ Éric Cleron et Frédérique Patureau, 2007 et Marie Gouyon, 2011, *op. cit.*

Il apparaît que les courbes d'évolution du revenu d'auteur médian de ces 6 populations d'affiliés du livre suivent **le même profil, mais selon une temporalité et des inclinaisons différenciées** :

- une première période de hausse du revenu médian jusqu'à la décennie 1990 pour les écrivains et les illustrateurs, un peu plus tardivement pour les traducteurs ;
- suivie pour deux de ces populations (écrivains et traducteurs) d'une période de baisse plus ou moins heurtée jusqu'en 2013 ;
- et d'une période de relative stabilité pour les traducteurs.

Sur l'ensemble de la population, ces évolutions se synthétisent par une période de hausse du revenu d'auteur médian jusqu'en 1997 pour les déclarants en TS et jusqu'en 1999 pour les déclarants en BnC, suivie d'une baisse presque ininterrompue jusqu'en 2013.

Évolution du revenu d'auteur médian des affiliés du livre, 1979-2013 (revenu brut HT, euros constants de 2013) - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

On relève cependant certaines singularités dans l'évolution du revenu d'auteur des 6 populations d'auteurs affiliés.

La première est la position relative du revenu médian entre le début de période, le pic de la décennie 1990 et la fin de période :

- pour la population la plus nombreuse, celle des **écrivains déclarant leur revenus en TS** (38% des affiliés en 2013, 84% des écrivains), le pic intervient en 1991 (22 900 €) et marque une hausse de +30% par rapport à 1979 ; le revenu médian recule ensuite de -23% jusqu'en 2013, où il s'établit à un peu plus de 17 700 €, c'est-à-dire **très légèrement en hausse par rapport à 1979 (+0,6%)** ;
- pour la deuxième population aujourd'hui la plus nombreuse, les **illustrateurs déclarant leurs revenus en BnC** (24% des affiliés en 2013, 73% des illustrateurs), le revenu médian croît légèrement jusqu'en 1999 (+5% par rapport à 1994), puis baisse progressivement jusqu'en 2013 (-17%) où le revenu atteint 11 600 €, **en baisse de -13% par rapport à 1994** ;
- pour la 3^e population la plus nombreuse, les **traducteurs déclarant en TS** (19% des affiliés en 2013, 86% des traducteurs), la phase de hausse du revenu d'auteur médian est plus longue, puisque le pic n'est atteint qu'en 2001 (21 400 €), marquant une hausse significative de +44% par rapport à 1979, où le revenu des traducteurs était il est vrai sensiblement inférieur (de 15% à 20%) à celui des autres affiliés du livre ; la phase de baisse est plus modérée que celle des deux autres groupes (-9%) : en 2013, le revenu médian des traducteurs déclarant en TS est non seulement le plus élevé des 3 groupes (19 350 €), mais il est aussi **supérieur de +31% par rapport à son niveau de 1979** ;
- dans les **3 autres petites populations d'affiliés** (19% de l'effectif total en 2013), le revenu est en baisse de -17% par rapport à 1979 pour les illustrateurs déclarant en TS (9% de l'effectif total en 2013), en recul moins marqué (-8%) par rapport au début de période (1994) pour les écrivains déclarant en BnC (7% des effectifs) et en recul de 13% pour la très petite population des traducteurs déclarant en BnC (3% des effectifs).

Sur l'ensemble des affiliés du livre déclarant en Traitements & salaires (66% des effectifs 2013), le revenu médian ressort des données analysées à 17 900 € en 2013, **en hausse de +4% par rapport à 1979**, après avoir atteint un pic de 21 300 € en 1997 (+24% par rapport à 1979).

Pour le tiers d'affiliés du livre déclarant en Bénéfices non commerciaux (34% des effectifs 2013), le revenu médian ressort des données à 11 400 € en 2013, **en baisse de -8% par rapport au début de période (1994)**, après avoir atteint un pic de 13 400 € en 2000 (+9% par rapport à 1979).

Si la lecture de ces évolutions doit se faire sans perdre de vue le fort renouvellement des populations d'illustrateurs et de traducteurs, **on retiendra de cette approche « en coupe »** des évolutions du revenu d'auteur :

- que **pour toutes les populations d'affiliés du livre**, le revenu déclaré en 2013 est **en baisse par rapport à un pic atteint selon les groupes entre 1991 et 2001** ;
- mais que, **par rapport à 1979**, le revenu déclaré en 2013 par les déclarants en TS :
 - est **plus élevé qu'il ne l'était en 1979 pour les écrivains**, et surtout **pour les traducteurs**, deux populations qui représentent **près de 60% des effectifs des affiliés du livre** en 2013 : très légèrement pour les écrivains (+0,6%), mais très significativement plus pour les traducteurs (+31%) ;
 - et que **seule la population des illustrateurs déclarant en TS a en 2013 un revenu médian inférieur à ce qu'il était en début de période (-17%)** ;
- tandis que, par rapport à 1994, **la tendance est plutôt à la baisse pour les déclarants en BnC** :
 - baisse de -13% pour les illustrateurs (70% des déclarants en BnC en 2013) et de -8% pour la minorité d'écrivains déclarant en BnC ;
 - la minorité de traducteurs déclarant en BnC se distinguant des autres affiliés par une hausse du revenu déclaré encore plus marquée que les traducteurs déclarant en TS (+36%).

[des revenus d'auteur plus inégalitaires chez les écrivains]

L'observation des évolutions du 9^e décile dans les différentes populations d'affiliés (le revenu des 10% d'auteurs qui perçoivent les revenus les plus élevés) et du rapport avec la médiane ¹¹¹ montrent à la fois :

- des différences marquées de la dispersion des revenus selon les professions ;
- et des évolutions également différenciées de cette dispersion des revenus au fil du temps.

Sur toute la période, le revenu des **10% d'écrivains recevant le plus de droits** s'établit au-delà de 70 000 €, dépassant même 100 000 € entre 1989 et 1993, pour ensuite décroître de façon régulière. Il est également très sensiblement plus élevé que le revenu médian : autour de 5 fois le revenu médian jusqu'en 1994, et un peu au-dessus de 4 fois le revenu médian à partir de 2000.

Le revenu des **10% d'illustrateurs percevant le plus de droits** s'établit à un niveau plus faible, entre 50 000 € et 65 000 € jusqu'en 1993, avant de décroître, d'abord de façon marquée en 1994 (apparition de la déclaration en BnC) puis de façon régulière jusqu'à 45 000 €, décrivant une trajectoire assez similaire à celle des écrivains bien que plus aplatie.

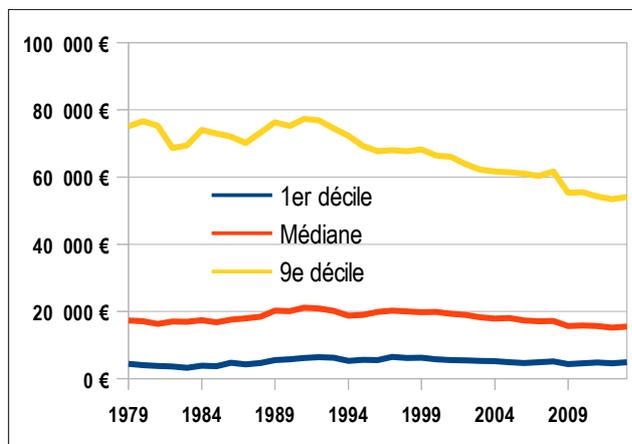
Le revenu des illustrateurs est sensiblement moins dispersé que celui des écrivains, avec un rapport oscillant entre 3 et 3,5 entre le 9^e décile et la médiane.

Chez les traducteurs, la courbe du 9^e décile part de beaucoup plus bas, un peu au-dessus de 30 000 € (3 fois moins que les écrivains et 2 fois moins que les illustrateurs), et prolonge la trajectoire de hausse du revenu médian jusqu'à un pic de 48 500 € atteint en 2004, avant de décroître d'abord doucement puis de façon plus marquée à partir de 2009 jusqu'à 40 000 €. Sur toute la période, c'est la profession qui affiche la dispersion des revenus la plus faible, avec un rapport de 2 à 2,5 entre le 9^e décile et la médiane.

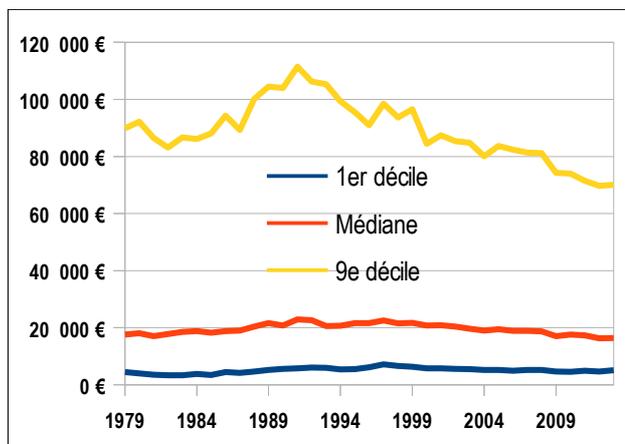
¹¹¹ Les évolutions du 1^{er} décile étant susceptible d'être affectées par des variations au cours de la période des pratiques des commissions professionnelles pour l'admission ou le maintien dans le régime d'auteurs percevant des revenus inférieurs au seuil d'affiliation, on a fait le choix de ne pas commenter les évolutions du 1^{er} décile et d'analyser les évolutions de la dispersion au moyen du ratio 9^e décile/médiane plutôt que le ratio 9^e décile/1^{er} décile (« rapport interdécile ») usuellement utilisé.

Évolution de la dispersion du revenu d'auteur médian des affiliés du livre, 1979-2013 - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation

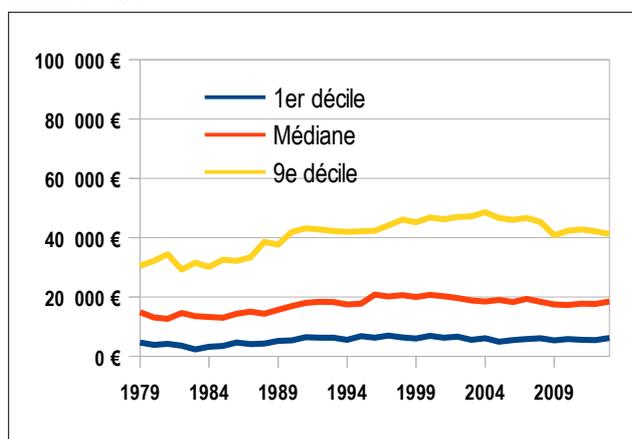
ENSEMBLE Affiliés du livre



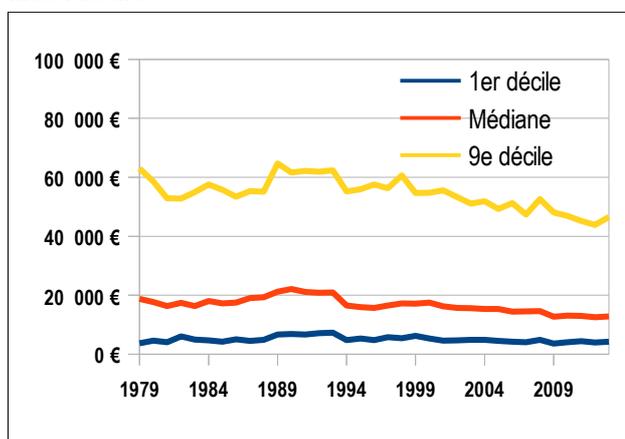
Écrivains



Traducteurs



Illustrateurs



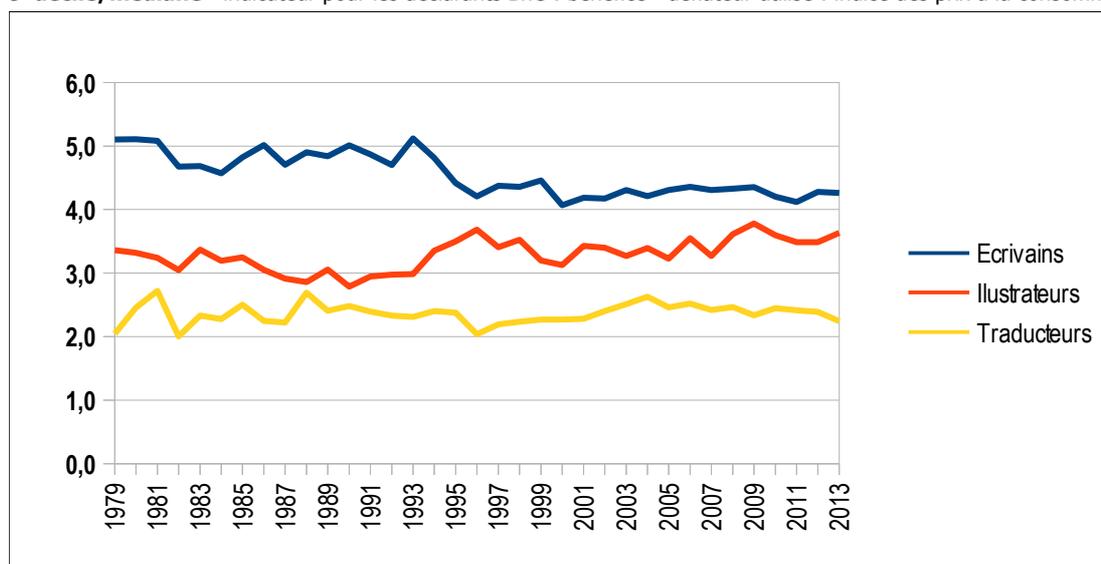
source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

Du fait de leur plus faible dispersion des revenus, le poids croissant des traducteurs et des illustrateurs dans les effectifs tend donc mécaniquement à réduire la dispersion des revenus si l'on considère l'**ensemble de la population** des affiliés du livre.

Cet effet mécanique est en outre renforcé par la **réduction de la dispersion des revenus chez les écrivains**, qui sont sensiblement moins inégalitaires en fin de période qu'au début. C'est la seule population qui connaisse cette évolution : les revenus des illustrateurs tendent au contraire à devenir plus inégalitaires à partir du début des années 1990, les variations du ratio chez les traducteurs étant plus erratiques.

On notera enfin que l'apparition de la déclaration des revenus en BnC en 1994 joue en sens contraire selon les professions : réduction du ratio chez les écrivains et, de façon plus limitée, chez les traducteurs, hausse sensible chez les illustrateurs.

Évolution de la dispersion du revenu d'auteur médian des affiliés du livre, 1979-2013 : évolution du ratio 9^e décile/médiane - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

• l'évolution du revenu individuel (approche « micro »)

Pour apprécier les évolutions du revenu individuel sur la période récente, on a regroupé les auteurs présents dans la base en 2013 en fonction de leur année d'affiliation. Ce regroupement permet de **neutraliser les variations de structure au fil du temps** (poids croissant des traducteurs et des illustrateurs) en suivant l'évolution du revenu médian de groupes d'auteurs à la composition inchangée au fil du temps.

Pour **limiter l'effet de rupture d'homogénéité des données en 1994** concernant les déclarants BnC, on a restreint l'analyse aux auteurs qui se sont affiliés pour la première fois entre 1994 et 2012 ¹¹², soit 19 groupes (« générations ») représentant 78% des affiliés présents dans la base en 2013 (80% si l'on exclut les primo-affiliés de 2013 qui n'ont qu'une année de revenu et ne sont donc pas pertinents pour une analyse d'évolution).

Pour plus de lisibilité sur les graphiques, on a regroupé ces 19 générations d'affiliés sur deux périodes, 1994-2001 et 2002-2012.

Il apparaît en premier lieu qu'il n'y a pas de différence significative entre les différentes générations du **niveau du revenu médian de l'année de première affiliation**, qui varie à l'intérieur d'une fourchette allant de 7 500 € (1994, 2001, 2010) à 11 600 € (1998). On note cependant que les 3 années les plus récentes, 2010 à 2012, se situent toutes dans la fourchette basse, autour de 8 000 €, ce qui ne s'observe à aucune autre période.

Mais après 5 ans d'affiliation, alors que le revenu d'auteur médian des générations 1994-2001 avait été multiplié par 2 ou 2,5 (entre +98% et +142%), celui des générations 2002-2009 n'a été multiplié que par 1,5 ou 2 (entre +49% et +101%).

¹¹² Cette restriction permet de limiter, mais non de neutraliser complètement l'effet de rupture d'homogénéité, puisqu'au sein d'un même groupe, un auteur peut opter pour la déclaration en BnC en cours de période.

Même si, pour partie, ces écarts s'expliquent par un effet de composition (les générations récentes comportent en proportion davantage d'illustrateurs et de traducteurs, dont le revenu est en moyenne plus faible que celui des écrivains), l'analyse de ces évolutions de revenu individuel confirme donc l'existence d'un effet de génération mis en évidence par la note du Deps ¹¹³ : **les générations récentes d'affiliés ont des espérances de progression de revenu d'auteur plus limitées que les générations précédentes.**

Il apparaît ensuite que, **pour les générations les plus anciennes**, le revenu progresse de façon assez régulière, malgré quelques accidents ponctuels, jusqu'à un pic qui est atteint entre 7 et 13 ans après l'affiliation, dans une fourchette comprise entre 20 000 € et 25 000 € (à l'exception de la génération 1994, dont le pic atteint 28 000 €), avant de redescendre de façon assez continue : pour toutes les générations 1994-2001, le revenu de 2012 est inférieur de -4% à -29% par rapport à ces pics, celui de 2013 de -10% à -36%.

Pour les générations les plus récentes, même si leur moindre durée d'affiliation ne permet pas d'affirmer qu'elles ont déjà atteint leur pic de revenu, on observe cependant pour la majorité d'entre elles un mouvement de baisse du revenu après un maximum qui est atteint, sauf pour les toutes récentes, après 4 ou 5 ans d'affiliation, mais à un niveau sensiblement plus faible que les générations précédentes, entre 15 000 € et 20 000 €.

Par rapport à ce maximum, le revenu 2013 est inférieur (de -1% à -20%) pour 9 des 11 générations 2002-2012. Les 2 autres générations (2008 et 2012) atteignent en revanche leur revenu maximum en 2013.

Le revenu de 2012 est également inférieur (de -2% à -8%) pour 7 des 10 générations 2002-2011.

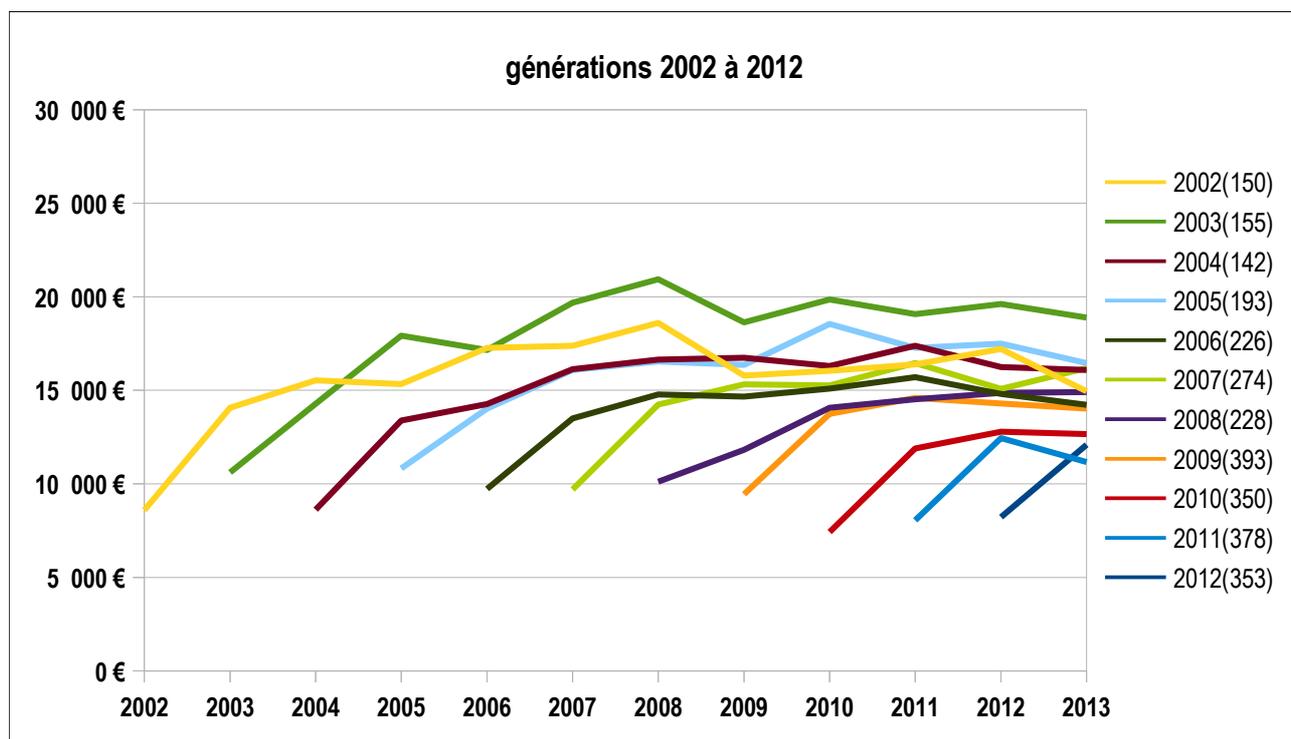
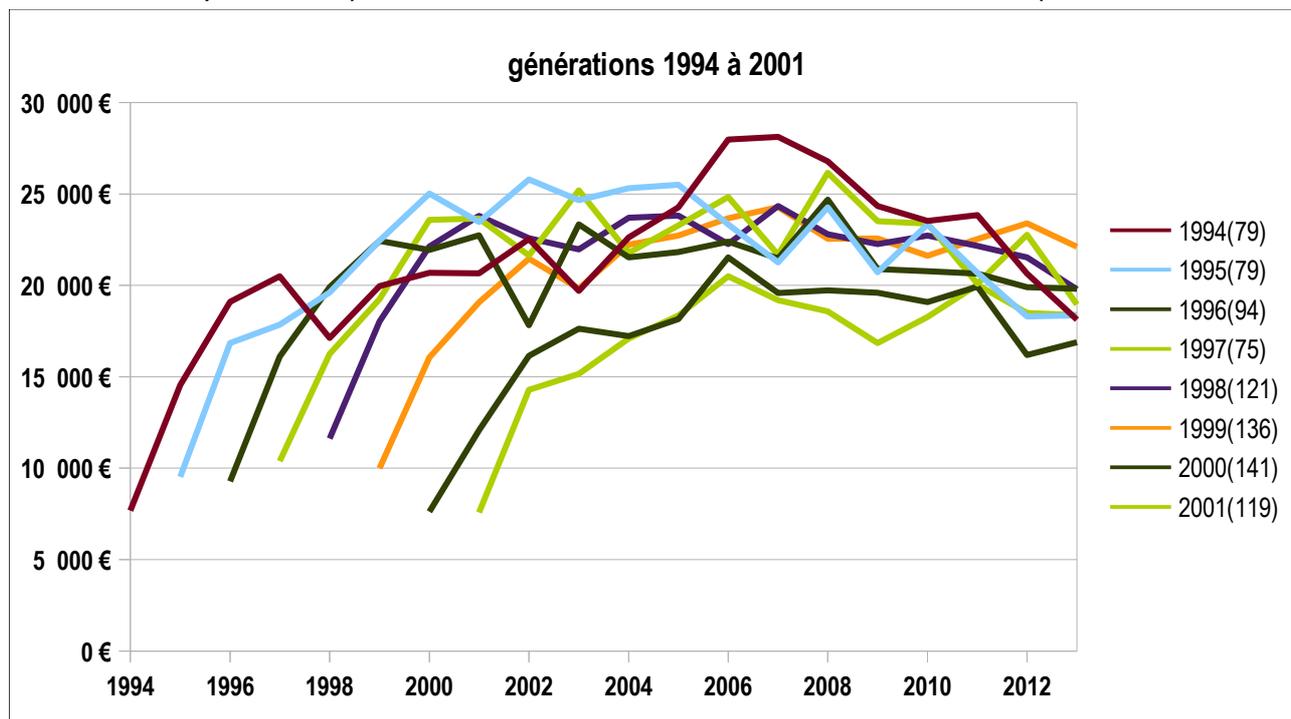
Non seulement le revenu des générations récentes progresse moins, mais il semble atteindre plus tôt son plafond.

La baisse significative du revenu médian qui s'observe dans les générations 1994-2000 peut sans doute s'expliquer pour partie par un **effet « fin de carrière »** - mais pour partie seulement, car on peut supposer que joue en sens inverse, du moins dans certains secteurs éditoriaux, un effet « patrimonial » (plus de titres disponibles d'un même auteur) qui devrait pousser sinon à la progression, du moins à une certaine stabilité des revenus.

L'effet « fin de carrière » n'explique en revanche pas la tendance à la baisse du revenu individuel qui s'observe dans les générations plus récentes en 2012 et en 2013.

113 Gwendoline Volat, *op. cit.*, p. 9.

Évolution du revenu d'auteur individuel médian des affiliés du livre, 1979-2013 (revenu brut HT, euros constants de 2013) - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre
lecture des graphiques : on appelle ici « génération 1994 » l'ensemble des auteurs du livre qui se sont affiliés en 1994 et sont toujours présents dans la base en 2013 ; la « génération 1994 » comprend, de 1994 à 2013, les mêmes 79 auteurs, dont la courbe retrace l'évolution du revenu d'auteur médian.

II-3.2.b l'évolution du revenu d'activité global

L'analyse « en coupe » du revenu global des affiliés, incluant le revenu de leurs autres activités professionnelles et, à partir de 2010, le petit montant de revenus accessoires (de l'ordre de 300 € par an, précédemment inclus dans les « autres revenus d'activité »¹¹⁴), montre que, dans des proportions variables, les auteurs affiliés du livre ont cherché à **compenser la baisse de leur revenu d'auteur** en développant d'autres activités professionnelles.

Il apparaît en effet que l'exercice d'une autre activité professionnelle serve d'amortisseur aux variations du revenu d'auteur : on note ainsi que c'est au cours de la décennie 1990, période de pic des revenus d'auteur, que la proportion d'affiliés du livre déclarant des revenus d'autres activités professionnelles a été la plus faible (30%), à l'inverse du début et de la fin de la période d'analyse (47% et 46%)¹¹⁵. Dans la période récente, on observe ainsi une corrélation inverse entre la baisse du revenu d'auteur qui intervient après le pic du milieu des années 1990 et l'augmentation de la proportion d'auteurs exerçant d'autres activités.

De fait, la prise en compte de l'ensemble des revenus d'activités accroît sensiblement le niveau de revenu médian des écrivains (en 2013, leur revenu global d'activité est plus élevé de +54% par rapport au revenu d'auteur médian¹¹⁶) et de façon plus limitée celui des illustrateurs (+25%) et des traducteurs (+20%).

Cet écart plus marqué pour les écrivains traduit deux phénomènes :

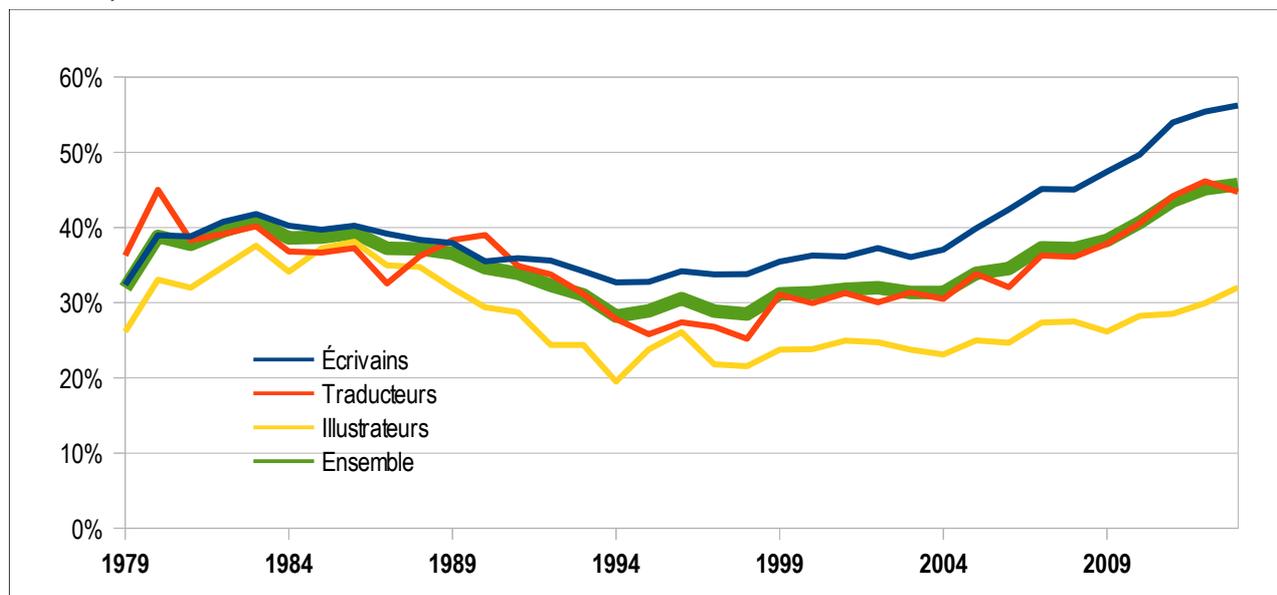
- le fait que, sur presque toute la période, mais de façon encore plus prononcée à partir de 1994, les écrivains sont en proportion les plus nombreux à déclarer d'autres revenus d'activité : 56% en 2013, contre seulement 45% des traducteurs et 32% des illustrateurs ;
- mais aussi le fait que, pour les écrivains qui exercent d'autres activités professionnelles, les revenus qu'ils en retirent sont au moins aussi élevés que leur revenu d'auteur : sur la période récente, les revenus des autres activités représentent pour eux de 89% à 109% du montant de leur revenu d'auteur entre 2007 et 2013, alors qu'ils représentent des proportions plus faibles du revenu d'auteur pour la minorité d'illustrateurs et de traducteurs exerçant une autre activité professionnelle (de 60% à 100% pour les illustrateurs, de 65% à 77% pour les traducteurs).

114 Bien qu'il s'agisse de revenu d'auteur, pour des raisons d'homogénéité de la série de données, les revenus accessoires, précédemment classés en « autres revenus d'activité », n'ont pas été ajoutés à la catégorie des revenus d'auteur.

115 Si les données ne fournissent pas d'éléments à ce sujet, on peut penser qu'une partie de la hausse de la proportion d'auteurs déclarant d'autres revenus professionnels s'explique également par le choix de « nouveaux entrants » de conserver une autre activité professionnelle, là où les générations antérieures décidaient de les abandonner pour se consacrer à leur seule activité d'auteur.

116 Revenu global médian de l'ensemble des écrivains, qu'ils exercent ou non une autre activité professionnelle.

Proportion d'affiliés du livre déclarant d'autres revenus d'activités professionnelles que les revenus d'auteur, 1979-2013



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

Sur l'ensemble de la période, l'évolution du revenu global médian des **écrivains** est donc sensiblement plus favorable que celle de leur revenu d'auteur : +14% entre 1979 et 2013, à comparer à la baisse de -7% de leur revenu d'auteur ¹¹⁷. C'est également le cas, de façon moins marquée, pour les **traducteurs** : +31% en revenu global, contre +24% en revenu d'auteur.

S'agissant des **illustrateurs**, le fort développement de la déclaration des revenus en BnC au cours de la période (de 35% des illustrateurs en 1994 à 73% en 2013) rend les données brutes peu lisibles ¹¹⁸. Mais le fait qu'ils sont significativement moins nombreux que les écrivains et les traducteurs à exercer d'autres activités professionnelles laisse à penser qu'ils ont moins que ces deux populations d'auteurs du livre pu compenser la baisse de leurs revenus d'auteur - et ce d'autant moins que, contrairement à elles, ils sont en proportion à peine plus nombreux en 2013 qu'en 1979 à avoir une autre activité professionnelle (cf. graphique ci-dessus).

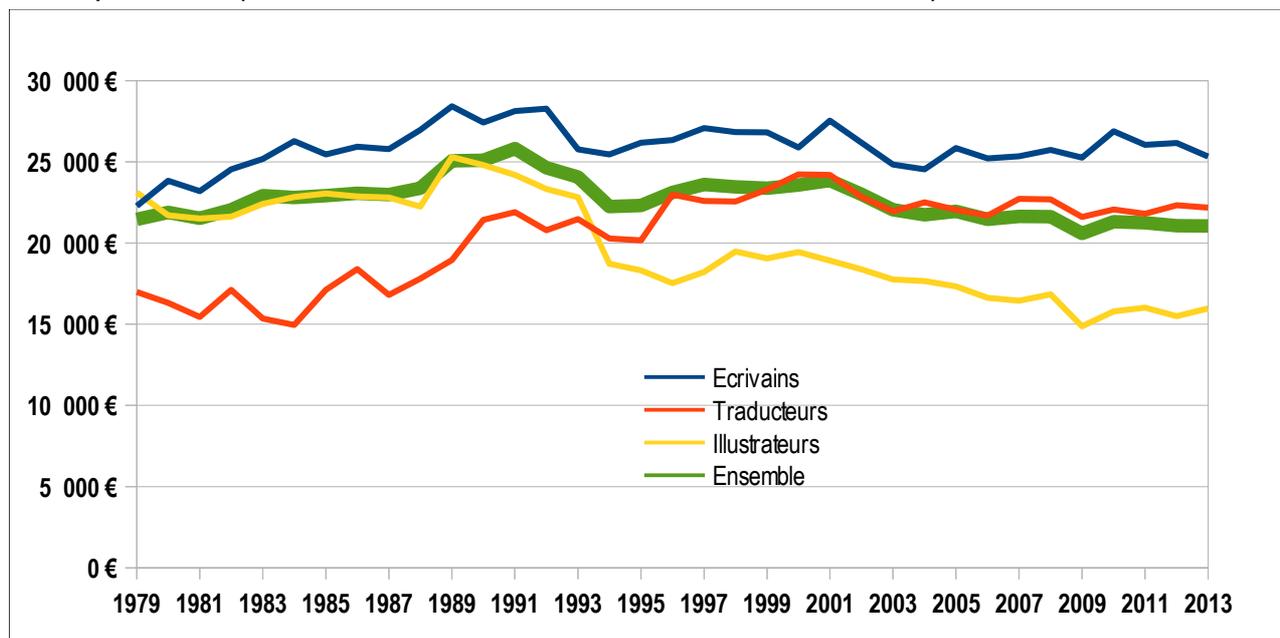
En revanche, on observe que, pour toutes les catégories d'affiliés du livre, la baisse du revenu global entre les années de **pic du revenu d'auteur** de chaque catégorie et 2013 est moins marquée que celle du seul revenu d'auteur : -10% pour les écrivains (au lieu de -28% pour le revenu d'auteur), -3% pour les traducteurs (au lieu de -11%), -36% pour les illustrateurs (au lieu de -42%).

Le développement de la pratique d'autres activités professionnelles a donc contribué, en particulier pour les écrivains, à **amortir quelque peu la baisse du revenu d'auteur**.

¹¹⁷ Données agrégées sans distinction du mode de déclaration fiscale.

¹¹⁸ Pour les illustrateurs, les données font apparaître une baisse du revenu global de -31%, à peine moins marquée que celle de leur revenu d'auteur (-32%). Mais, comme indiqué précédemment, ce dernier chiffre surévalue la baisse de revenus des illustrateurs puisqu'il traduit à la fois la baisse de revenu d'auteur proprement dite (-17% pour les déclarants TS, -13% pour les déclarants BnC) et le poids croissant des déclarants BnC dans la population des illustrateurs.

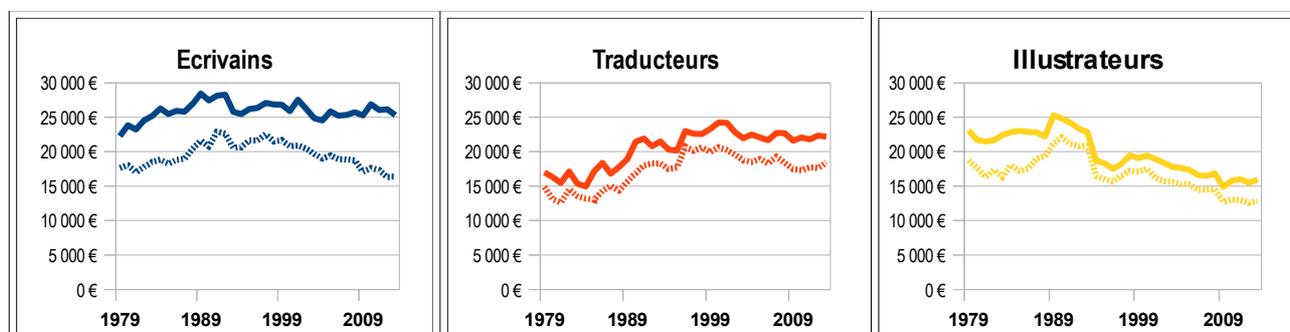
Évolution du revenu global d'activité des affiliés du livre, 1979-2013 (revenu médian brut HT, euros constants de 2013) - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

NB. : la baisse du revenu des illustrateurs en 1994 s'explique pour partie par le passage pour 34% d'entre eux à la déclaration de leur revenu d'auteur dans le régime de Bénéfices non commerciaux (BnC).

Évolution comparée du revenu global d'activité et du revenu d'auteur des affiliés du livre, 1979-2013 (revenu médian brut HT, euros constants de 2013) - indicateur pour les déclarants BnC : bénéfice - déflateur utilisé : indice des prix à la consommation



source : MCC-Deps/Agessa, 2016, analyses complémentaires pour l'étude Situation économique et sociale des auteurs du livre

lecture des graphiques : le revenu médian global d'activité apparaît en trait plein, le revenu d'auteur déclaré médian en pointillés.

NB. : la baisse du revenu des illustrateurs en 1994 s'explique pour partie par le passage pour 34% d'entre eux à la déclaration de leur revenu d'auteur dans le régime de Bénéfices non commerciaux (BnC).

II-3.3 synthèse

L'analyse spécifique des données sur les affiliés du livre de la base Agessa permet donc de conclure à une **relative dégradation du revenu d'auteur de deux des catégories des affiliés du livre**, les écrivains et surtout les illustrateurs, avec une évolution sensiblement plus favorable des revenus des traducteurs.

Pour compenser cette baisse du revenu d'auteur, les affiliés tendent donc à **développer les revenus issus d'autres activités professionnelles** : en 2013, ils sont ainsi en proportion près de 2 fois plus nombreux à déclarer des revenus d'autres activités qu'au milieu des années 1990, et cette tendance s'est très sensiblement accentuée à partir de 2007.

Ce **phénomène de compensation** est particulièrement marqué chez les **écrivains**, dont le revenu d'auteur médian en fin de période ne représente plus que 65% du revenu global d'activité. Il joue dans des proportions plus limitées pour la population qui a connu la baisse la plus prononcée de son revenu d'auteur - les **illustrateurs** - dont la nature d'activité leur permet moins de s'investir dans d'autres activités professionnelles : en fin de période, leur revenu d'auteur constitue toujours l'essentiel (80%) de leur revenu global d'activité.

On rappellera cependant que **cette analyse ne concerne qu'une fraction des auteurs du livre**. Si détaillée que soit l'analyse des évolutions du revenu de cette population, **on se gardera donc de la tentation naturelle de considérer qu'elle est représentative de l'évolution des revenus des « auteurs du livre » dans leur ensemble**.

On se gardera tout autant à ce stade d'assimiler la baisse du revenu des affiliés à une dégradation des conditions de rémunération offertes par les éditeurs, cette baisse de revenu pouvant s'expliquer en premier lieu par la baisse des ventes unitaires dans le contexte connu par le marché du livre depuis 2010 (*voir II-1.1*).

3^e partie - Paroles d'auteurs (analyse des questions ouvertes)

En complément des questions quantitatives ou fermées qui constituent l'essentiel des questionnaires des enquêtes Précomptés et Affiliés, **4 questions ouvertes** figuraient en fin de questionnaire afin d'avoir un aperçu aussi ouvert et complet que possible de la façon dont les personnes interrogées :

- ressentait les **évolutions récentes** de leur activité d'auteur (place dans la vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales),
- dont elles en projetaient **l'évolution à moyen terme**,
- et aussi de savoir comment elles définissaient « **en un mot** » ce métier ou cette activité d'auteur,
- et enfin de recueillir toutes les remarques et observations qu'elles souhaitaient apporter en complément de leurs réponses.

Ces paroles d'auteurs viennent compléter l'état des lieux factuel dressé par les autres questions : elles en éclairent le contexte et donnent un aperçu de l'état d'esprit des auteurs du livre en 2015.

64% des précomptés du livre et **82% des affiliés** ont répondu à au moins l'une de ces questions. Dans les deux cas, le profil des répondants à ces questions ouvertes est globalement comparable à celui des répondants aux enquêtes (types d'activité, niveau du revenu d'auteur).

Les réponses sont parfois laconiques, notamment chez les précomptés, et **la tonalité négative ou revendicative y est probablement surreprésentée** : c'est la règle de ces questions ouvertes, où l'on parle plus facilement des choses qui vont mal que de celles qui vont bien - et plus encore que de celles qui ne vont ni bien ni mal.

L'ensemble des réponses permet cependant d'appréhender de façon assez riche tant les préoccupations ou le ressenti des auteurs que la diversité des situations, des modalités d'insertion de ces activités dans la vie professionnelle ou des stratégies mises en œuvre ou envisagées pour parvenir à construire vie professionnelle et équilibre économique autour d'elles.

C'est pourquoi il a paru intéressant de publier, en complément à cette partie de synthèse, le corpus intégral des réponses fournies par les auteurs du livre à ces 4 questions sous forme d'annexes aux rapports de chacune des deux enquêtes ¹¹⁹.

119 Ces annexes contiennent le texte intégral de la totalité des réponses fournies par les auteurs du livre, à deux nuances près : de façon à garantir l'anonymat des réponses, les éléments factuels susceptibles de permettre l'identification des personnes (titres, noms d'éditeurs ou de distributeurs, lieux...) ont été gommés ; les (rares) propos pouvant être qualifiés de dénigrants l'ont également été.

Dans ces annexes, comme dans les extraits cités dans cette partie, il a paru utile, afin de mieux situer les propos, de mentionner **quelques unes des caractéristiques de chaque répondant** : le sexe, l'âge, le(s) type(s) d'activité d'auteur du livre, le domaine principal de publication, une indication du montant ou du niveau des revenus issus de la vente ou de l'exploitation des œuvres perçus en 2013, ainsi que l'autre activité professionnelle éventuellement exercée en 2013.

exemple :

Ce n'est pas toujours facile, mais je fais un très beau métier.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 20 000 €/29 999 €, autre activité : réalisateur, professeur en école d'art

III-1. les activités d'auteur du livre « en un mot »

Q 53P. En un mot, comment qualifieriez-vous votre métier d'auteur ?

Q 55A. En un mot, comment qualifieriez-vous votre activité ou votre métier d'auteur ?

Les réponses à la question « en un mot » constituent une bonne introduction à cette analyse des questions ouvertes.

Les réponses aux deux questions ouvertes sur les évolutions des conditions d'exercice des activités d'auteur tournent en effet souvent autour de la tension entre la passion investie dans ces activités et la rémunération jugée insuffisante qui en est retirée.

Cette dualité apparaît de façon flagrante dans les deux nuages de mots constitués à partir des réponses à la question « en un mot », comme apparaissent aussi les **différences d'état d'esprit entre les précomptés et les affiliés** : si la passion domine dans l'expression des deux populations, les préoccupations financières et de précarité ressortent massivement chez les affiliés, chez qui, contrairement à la grande majorité des précomptés, l'activité d'auteur est la source principale de revenus.

Affiliés



source : People Vox pour CNL/CPE (enquête Affiliés), 2016

Ces tonalités inversées n'excluent cependant pas des réponses presque identiques dans les deux populations :

Essentiel symboliquement, négligeable économiquement.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 331 €, autre activité : retraité

En quatre mots : symboliquement gratifiante, financièrement désastreuse.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : droit, < 5 000 €, autre activité : juriste, formatrice (formation continue) et chargée de cours à l'université

Réponses quasi identiques également chez trois auteures affiliées ayant des activités et des domaines de publication différents :

Enrichissante intellectuellement, appauvrissante sur le plan financier

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse ; albums jeunesse/éveil ; 10 000 €/19 999 €

Enrichissante intellectuellement, plutôt appauvrissante financièrement !

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; 10 000 €/19 999 €

Intellectuellement passionnante, économiquement angoissante (en quatre mots !)

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; roman jeunesse ; 20 000 €/29 999 €

La question « en un mot » aura stimulé la créativité des répondants :

Irréalistico-fantastique

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, scénariste BD, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; documentaires/encyclopédies jeunesse ; 5 000 €/9 999 €

Liberté, inégalité, individualité, instabilité économique.

enquête Affiliés, F, 65+ ans, illustratrice, dessinatrice/coloriste (BD), domaine éditorial : roman jeunesse ; albums jeunesse/éveil ; < 5 000 €, autre activité : enseignante dessin-peinture MJC

... jusqu'à ce mot-valise qui répond en miroir à sa formulation plus sage :

Passionnificile

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse ; roman (hors jeunesse) ; 10 000 €/19 999 €

Deux mots, si c'est possible : aussi passionnant que difficile.

enquête Affiliés, F, 65+ ans, traductrice, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; roman jeunesse ; 5 000 €/9 999 €, autre activité : retraitée

III-2. le ressenti des évolutions

Q 51P/53A. Comment décririez-vous l'évolution vos activités d'auteur au cours des cinq dernières années (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?

Q 52P/54A. Et, dans les cinq prochaines années, comment imaginez-vous l'évolution à venir de vos activités d'auteur (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?

des modalités de réponse différenciées chez les précomptés et les affiliés

Précomptés et affiliés ont répondu de façon passablement différenciée à ces deux questions.

Pour près des 70% des **répondants précomptés**, les réponses sont **très factuelles et assez laconiques** :

- 20% ont répondu ne plus avoir ou n'avoir jamais véritablement eu d'activité d'auteur :

J'ai publié un livre en 2006. Mes activités d'auteur se sont arrêtées là. Il me semble que ce questionnaire ne me concerne pas.
enquête Précomptés, H, 65+ ans

Je ne me considère pas comme auteur, malgré ce livre témoignage paru fin 2012.
enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteure de textes, 153 €, autre activité : retraitée

- 20% que cette activité est pour eux trop occasionnelle pour qu'ils puissent avoir un point de vue sur son évolution :

Je ne suis l'auteur que d'un seul livre. Il m'est donc difficile de répondre à cette question.
enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, 24 €, autre activité : enseignant-chercheur

- un peu moins de 10% ont répondu par des informations purement descriptives :

Livre médical.
enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, 300 €, autre activité : dermatologue

- et 20% ont indiqué pour l'essentiel une tendance quantitative d'évolution, à la hausse ou à la baisse, de leurs activités d'auteur :

Q51P - Place de plus en plus importante par rapport à mon métier principal. Faible rémunération par rapport au travail engagé réellement.

Q52P - En faire moins.

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, < 5 000 €, autre activité : enseignante

Le corpus de réponses évoquant le ressenti des conditions d'exercice des activités d'auteur et de leurs évolutions - les éléments les plus riches d'enseignements pour compléter l'analyse de la situation économique et sociale des auteurs - est donc assez réduit (30% des réponses).

En outre, à l'exception des réponses des précomptés « affiliables », les réponses sont souvent davantage une appréciation « statique » de la façon dont sont ressenties les conditions d'exercice des activités d'auteur, plutôt qu'un commentaire sur la perception de leurs évolutions. En proportions inversées des réponses à la question « en un mot », les réponses mettent d'abord en avant les difficultés rencontrées et, en moins grand nombre, le plaisir qu'elles procurent, tout en soulignant fréquemment la disproportion entre l'investissement en temps et la rémunération.

Par contraste, et parce que, contrairement à la majorité des précomptés, il s'agit de leur activité principale et qu'ils ont l'expérience et le recul nécessaires pour témoigner, les réponses des **affiliés**, déjà plus un peu plus nombreuses au départ, portent presque toutes sur le **ressenti des évolutions** des conditions d'exercice de leur activité d'auteur.

un effet de loupe sur les réponses des affiliés

Cette dissymétrie dans la proportion et le nombre de réponses décrivant effectivement l'évolution des conditions d'activité (800 contre 200) crée donc **un effet de loupe** qui doit rester présent à l'esprit à la lecture de cette partie du rapport : les évolutions décrites sont **d'abord celles décrites par les affiliés**, dont les réponses à la question « en un mot » ont permis de donner une première mesure de la tonalité plus négative.

Plus nombreux en proportion à adhérer à des sociétés d'auteurs (49% contre 8% des précomptés), les affiliés sont également plus enclins à mentionner dans leurs réponses les **sujets de préoccupation ou de revendication portés par leurs organisations professionnelles** au moment de l'enquête (ex : réforme du RAAP).

Ici encore, comme pour les données sur l'évolution du revenu analysées dans la 2^e partie de ce rapport, on prendra garde à **ne pas extrapoler**, du simple fait de la plus grande disponibilité des données, les préoccupations qui ressortent des réponses des affiliés à l'ensemble des auteurs, ni même à l'ensemble des auteurs du « 1^{er} cercle ».

III-2-1 la dégradation des conditions d'activité

Les réponses des affiliés, mais aussi celles de quelques précomptés, font majoritairement ressortir une **dégradation des conditions d'activité et une baisse du revenu d'auteur** qui résultent dans la plupart des cas :

- d'une dégradation des conditions de rémunération (auteurs de textes, illustrateurs, dessinateurs/coloristes) ou, au mieux, de leur stagnation (traducteurs) ;
- d'une pression croissante sur les délais ;
- et d'une certaine dégradation de la relation avec leurs éditeurs ;
- qui interviennent dans un contexte plus concurrentiel (de plus en plus d'auteurs), de baisse des tirages et des ventes unitaires et de « frilosité » croissante des éditeurs.

Ce constat largement majoritaire n'exclut pas cependant la présence de **quelques témoignages plus positifs**, mais en nombre limité.

La résultante globale de ces tendances est le sentiment largement partagé de **devoir travailler plus pour gagner moins** ou, au mieux, pour tenter de maintenir son niveau de vie.

L'incertitude du maintien de l'équilibre économique interdit à beaucoup (en particulier chez les illustrateurs et dessinateurs) de se projeter à plus de quelques mois à l'avance et conduit certains affiliés à **envisager de développer d'autres sources de revenus** (activités connexes, autres activités professionnelles).

« travailler plus pour gagner moins »

Travailler plus pour gagner moins

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, illustrateur, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; 40 000 €/49 999 €

Travailler plus pour gagner moins.

Abandon probable de l'activité

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse ; roman (hors jeunesse) ; 10 000 €/19 999 €

La description va être simple : travailler plus pour gagner toujours autant.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 10 000 €/19 999 €

Je travaille toujours davantage (3 romans sortis par an) et je perçois des droits d'auteurs de plus en plus faibles (-70% en 10 ans) Je travaille dans le secteur "jeunesse" qui subit une grosse concurrence étrangère (chez mon principal éditeur : 80% de romans étrangers traduits pour 20% de création française). Par ailleurs, la littérature de jeunesse n'est plus étudiée dans les collèges, ce qui provoque la disparition de très nombreux auteurs français...

Les romans se vendent de moins en moins, et la "lutte" pour publier de plus en plus acharnée... Les droits d'auteurs baissent de façon significative, ce qui s'accroîtra dans l'avenir.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, 10 000 €/19 999 €

Le temps consacré à mon travail d'auteur a tendance à augmenter, mais les revenus stagnent, ou baissent.

Je ne compte pas développer mon activité d'auteur, faute de rémunération suffisante.

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, < 5 000 €, autre activité : enseignant

la dégradation du revenu d'auteur : durcissement des conditions de rémunération et baisse des ventes

Les à-valoir ont beaucoup baissé ainsi que les tirages et les mises en place, ce qui m'a contraint à multiplier les contrats et à voir mes revenus d'auteur baisser substantiellement.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, metteur en scène, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; documentaires/encyclopédies jeunesse ; 20 000 €/29 999 €

Le métier reste attrayant, mais les éditeurs profitent de la pseudo-crise du livre pour baisser les avances et les pourcentages.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents ; sciences humaines et sociales (hors droit), histoire ; 10 000 €/19 999 €

Difficultés croissantes (diminution des à-valoir, problèmes de reddition des comptes et de non-paiement des droits, faibles tirages).

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : art/beaux livres ; essais, actualité/documents ; < 5 000 €

Diminution des à-valoir. Plus de travail, moins de revenus. Précarité persistante.

Je vais devoir travailler de plus en plus pour gagner la même chose.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, auteure du théâtre/dramaturge, domaine éditorial : essais, actualité/documents ; roman (hors jeunesse) ; autre activité : journaliste indépendante

Les conditions de remboursement des à-valoir se durcissent, je gagne donc moins d'argent à ventes égales, avec des chiffres de ventes pourtant très honorables (en moyenne 15 000 ex. par livre)

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, scénariste BD, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 20 000 €/29 999 €, autre activité : relecteur de traductions et assistant sur les enregistrements de doublage pour le jeu vidéo

Rémunérations en baisse ; ma principale source de revenus venait de la presse jeunesse, or celle-ci est en crise. Le prix des illustrations et pages de bande dessinée est en constante baisse. Il faut négocier dur sur chaque tarif proposé.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, scénariste BD, illustratrice, dessinatrice/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; domaine éditorial : scolaire/parascolaire ; 20 000 €/29 999 €

Les conditions se dégradent. Travailler plus, plus vite pour gagner toujours moins et être obligé d'emprunter de l'argent auprès de mes proches pour payer les cotisations sociales et les majorations URSSAF.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, scénariste BD, dessinateur/coloriste (BD), scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; roman jeunesse ; 30 000 €/39 999 €

Les conditions deviennent plus difficiles : les tirages moyens ont diminué (nous ne touchons presque plus de droits d'auteur sur les nouveaux albums), le prix à la page a diminué (le système de forfait à l'album tend à se généraliser), et l'acquis (prix à la page non récupérable) a quasiment disparu.

En tant qu'ancien, je pense que je pourrai continuer à vivre de ma plume (je reste mieux payé que les jeunes) mais je devrai continuer à réduire mon train de vie.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, scénariste BD, [activités d'auteur dans un autre domaine artistique], domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, > 50 000 €

Baisse des conditions de rémunération que ce soit sur les à-valoir ou sur les droits. Plus grande diff[iculté] à placer des projets. Donc baisse des revenus (1/3 en cinq ans) et manque de sérénité pour écrire.

Pas très optimiste. Donc recherche de diversification dans l'écrit et en dehors.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 40 000 €/49 999 €

Les éditeurs sont de plus en plus nombreux à essayer de publier sans à-valoir. Refuser cette clause m'a fait manquer plusieurs publications.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, scénariste BD, domaine éditorial : roman jeunesse, albums jeunesse/éveil, < 5 000 €, autre activité : enseignante et retraitée

La tendance générale est à la dégradation des conditions de travail : moins de commandes d'éditeurs, réduction des délais impartis, faiblesse des ventes qui se répercutent sur les droits d'auteur.

Je ne suis pas certain de pouvoir continuer à exercer mon métier de traducteur dans les années à venir, faute de commandes.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, domaine éditorial : roman jeunesse ; essais, actualité/documents ; > 50 000 €

Évolution négative :

1) des conditions de travail (délais, exigences)

2) du secteur très concurrentiel (trop de monde pour une production réduite)

3) des rémunérations en chute libre

Pas très optimiste. Seuls espoirs : le soutien de la Charte et des autorités de tutelle (ex: création de la SOFIA, du droit de prêt, etc...). Il serait nécessaire d'avoir un statut équivalent à celui des intermittents du spectacle.

Métier d'une grande liberté au prix d'une grande précarité (pas d'allocation chômage)

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, illustrateur, auteur de textes, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; roman jeunesse ; 20 000 €/29 999 €, autre activité : enseignant

J'ai le sentiment que les droits d'auteur (avances et pourcentages) sont tirés vers le bas à chaque nouveau contrat. Les conditions de création risquent d'être de plus en plus précaires.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, auteure de textes, domaine éditorial : arts plastiques ; albums jeunesse/éveil ; scientifique, technique, médical, professionnel ; 5 000 €/9 999 €

Il y a eu un changement drastique : diminution des commandes, diminution des droits, avances, forfaits versés. Contrats d'auteur de plus en plus contraignants.

Je suis très pessimiste : il devient impossible de vivre de mon métier. Je dois travailler plus et suis moins payé.

Dans certains cas, je travaille à perte.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, auteure de textes, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; documentaires/encyclopédies jeunesse ; 20 000 €/29 999 €

Je suis coloriste de Bandes Dessinées et la considération de ce métier dans ce milieu est inexistante. Je n'ai pas de pourcentage sur les ventes. La rémunération des planches a beaucoup diminué. J'ai beaucoup moins de travail. Et mes revenus ont diminué de moitié. Je n'ai jamais de contrat. Socialement, si je ne gagne rien, je n'ai pas le droit au chômage, pas le droit d'être malade. Nous sommes inexistants dans cette société.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques

Baisse de tarif pour des travaux de moins en moins personnels et créatifs à réaliser dans des temps de plus en plus courts.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; autres ; 10 000 €/19 999 €

À-valoir de plus en plus bas voire inexistants chez les petits éditeurs. En presse, le prix à la page n'a pas bougé depuis 10 ans ! Seule l'informatisation du métier a permis un gain de productivité qui permet de garder un même niveau de vie.

Pas d'évolutions positives à venir. Travailler toujours plus pour gagner moins.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, domaine éditorial : scolaire/parascolaire ; roman jeunesse ; < 5 000 €

Tendance des éditeurs à proposer des à-valoir moins élevés

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, illustrateur, domaine éditorial : roman jeunesse ; > 50 000 €

Mon activité d'illustratrice a diminué presque jusqu'à zéro. Les éditeurs refusent de payer des droits d'auteur, je ne touche presque plus rien. Je m'en sors en faisant des ateliers pour enfants et des contrats saisonniers dans d'autres domaines.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, graphiste, designer graphique, domaine éditorial : scolaire/parascolaire ; albums jeunesse/éveil

Les prix à la page ont chuté de 20% environ.

enquête Affiliés, H, 25/34 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 5 000 €/9 999 €, autre activité : professeur d'école d'art

Blocage des tarifs depuis au moins 15 ans, voir diminution des forfaits proposés (jusqu'à moins 50%) dans le cas des ouvrages scolaires (*[noms d'éditeurs]...*). Dégradation des droits contractuels, diminution des pourcentages de la part auteur. Tendance à la diminution des contrats "proportionnels" au profit des contrats au "forfait".

Si les conditions suivent la tendance actuelle, si les éditeurs et les groupes de presse continuent à diminuer la part financière redistribuée à l'auteur, je serai dans l'obligation de trouver une autre source de revenus.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

Après 23 ans de carrière à temps plein, je suis confrontée depuis 5 ans à une baisse des tarifs, une baisse de la quantité de travail, une demande croissante de céder tous mes droits par un forfait global. 2 dernières années les plus difficiles de ma carrière, luttant pour trouver du travail et pour résister aux demandes de cessions globales contraaires au CPI.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, documentaires/encyclopédies jeunesse, 20 000 €/29 999 €

En bande dessinée, les rémunérations que certains éditeurs proposent sont largement inférieures à celles qu'ils proposaient il y a 35 ans. Dans ce même temps, la production d'albums a été multipliée, au moins, par dix. Si on doit écrire et surtout dessiner un album, il est impossible de faire d'autres activités à côté, un album demandant facilement une année pleine de travail (souvent à plus de 8h par jour). Un partage plus équitable serait-il une aberration ?

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, dessinateur/coloriste (BD), scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, roman jeunesse, 5 000 €/9 999 €

Je ne suis plus considéré comme un auteur, mais comme un fournisseur. Je n'ai quasi aucune marge de négociation, c'est souvent à prendre ou à laisser. Le forfait, même non justifié, devient la règle. Quand j'ai des droits sur les ventes, c'est avec un à-valoir à rembourser d'abord, et ces droits ont porté sur le chiffre d'affaires de l'éditeur et non sur le prix de vente au public HT.

L'à-valoir en BD se compte à la planche. Le meilleur à-valoir est 300 euros pour le dessin & la couleur. Mon absence de réponses aux questions 32 à 34 [*NB. questions sur les taux de droits proportionnels*] vient de ce que les seuls droits d'auteur sur les ventes dont je "bénéficie" sont calculés sur le chiffre d'affaires de l'éditeur et non sur le prix de vente au public HT (4% sur le chiffre d'affaires réalisé par l'éditeur sur le titre; donc s'il fait une remise au diffuseur, c'est une remise également sur mes droits). Je refuse cette condition ? Eh bien alors, je ne travaille pas ! La règle, en scolaire et parascolaire, est le forfait, même quand je suis le seul illustrateur et qu'il y a une illustration sur chaque page. Je refuse ? Eh bien, je ne travaille pas !

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, scénariste BD, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, BD/mangas/romans graphiques, 20 000 €/29 999 €

Les conditions de travail se sont beaucoup dégradées, notamment au niveau des rémunérations ; en 20 ans (ça fait 20 ans que j'exerce ce métier-passion), on est passé, pour la BD, d'un prix à la page en à-valoir à un forfait (ce qui a globalement permis aux éditeurs de réduire les à-valoir, qu'on fasse 50 ou 60 planches, c'est le même prix !). L'augmentation de l'offre (le nombre de vocations) a entraîné une baisse des rémunérations.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 30 000 €/39 999 €

Les contrats proposés sont inférieurs à ceux en cours il y a encore 5 ans. La généralisation du forfait pour un livre a diminué considérablement l'avance sur droits.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), scénariste BD, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, > 50 000 €

Auteur d'un *bestseller*, je n'ai aucun problème mais la situation se dégrade d'année en année ! Auteur depuis 1978, j'ai vu la profession sombrer dans la précarité (avances sur droits réduites ou inexistantes...)

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, dessinateur/coloriste (BD), > 50 000 €

En BD, les à-valoir chutent d'année en année, ce qui rend nettement plus difficile l'activité d'auteur de BD. Il faut signer plus de contrats pour garder un même niveau de vie, ce qui devient impossible.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 10 000 €/19 999 €

Depuis le début de mon activité en 1999, le prix des à-valoir et les taux de droits d'auteur n'ont pas évolué d'un centime. De plus il est de plus en plus difficile de placer de nouveaux projets aux éditeurs.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques

Des illustrateurs mentionnent également des charges supplémentaires ou l'externalisation de tâches qui viennent s'ajouter à la dégradation de leurs conditions d'exercice :

Des revenus moindres pour un temps de travail supérieur, avec davantage de frais liés au travail sur informatique (matériels, logiciels).

Des projets moins intéressants du fait d'une "pression" financière générale par les éditeurs. Difficile d'avoir des revenus suffisants pour vivre aujourd'hui de cette profession d'illustrateur.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse ; autres ; 10 000 €/19 999 €

Depuis un ou deux ans, j'ai remarqué que les éditeurs ne demandent plus les originaux mais des fichiers. Ce qui m'oblige à scanner, détourer et nettoyer mes illustrations. Donc du travail en plus qui n'est pas pris en compte dans les rémunérations.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, arts graphiques, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; scolaire/parascolaire ; 10 000 €/19 999 €

Aucune rétribution des transferts de compétences de l'éditeur sur l'auteur qu'à occasionnés l'ère numérique (scan, nettoyage montage pdf, lettrage la maquette), des prix à la page en chute libre, le tout dans un mépris grandissant des créateurs !

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, < 5 000 €

Les éditeurs sont aussi devenus plus frileux ; ils exigent de plus en plus de prestations gratuites (lettrage, maquette, voire promotion numérique et traduction en langues étrangères !)

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 30 000 €/39 999 €

Les éditeurs demandent toujours plus de travail en dehors de mes compétences d'illustratrice (maquette, lettrage, scan des planches, création de logo, vérification de fichiers) tout en payant moins chaque page. Ils demandent aussi des illustrations non rémunérées supplémentaires (page de titre, dos de couverture). L'éditeur presse pour faire des déplacements en dédicace, ce qui représente environ 20 jours de travail non rémunéré.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 20 000 €/29 999 €, autre activité : vente de livres

Le constat des quelques auteurs précomptés indiquant dans leurs réponses une tendance d'évolution des rémunérations va dans le même sens de dégradation des conditions économiques :

De moins en moins de propositions de rémunération en Droits d'auteur au pourcentage, beaucoup plus de commandes au forfait, payées au nombre de feuilles ou au nombre de caractères, et pas moyen de faire valoir mes droits alors qu'il y a des rééditions (vu que j'ai été payée au forfait) ; impression de se faire avoir, mes collègues auteurs et/ou illustrateurs également...

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, 613 €, autre activité : enseignante

Sûrement pas motivant matériellement... Souvent "pris de haut" par les éditeurs. En 1990, pour mon premier livre, 12% de droits d'auteurs et texte seulement dactylographié. En 2014, le livre doit être fourni prêt à l'impression et on vous en octroie royalement un exemplaire et quelques retombées hypothétiques. J'ai la chance de faire cela par plaisir, professionnel ou non, et pas par besoin. Mais un peu plus de reconnaissance y compris matérielle, ne serait pas du luxe.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 779 €, autre activité : retraité

J'étais chercheur rémunéré, donc les livres que je tirais de mes travaux n'ont apporté que des revenus accessoires, même à tirage moyen (15 000) et il en est de même maintenant que je suis retraité.

J'ai quand même l'impression d'une chute importante de la contribution « accessoire » de mes livres sur l'ensemble de ma vie, à contre-courant de ma notoriété. Peux pas dire si c'est un effet prix (le livre de moins en moins rémunéré par rapport à mon salaire) ou un effet volume (le livre de plus en plus photocopié) ou un effet mode (les essais de sciences sociales beaucoup plus vendus dans les années 70).

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents, 1 000 €, autre activité : chercheur retraité

Politique de l'éditeur visant à réduire les droits d'auteur dans des proportions significatives.

enquête Précomptés, F, 65+ ans, auteure de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, < 5 000 €, autre activité : retraitée

Les conditions économiques sont de plus en plus difficiles. Les revenus baissent chaque fois plus et la négociation devient parfois impossible. Bien entendu, les conditions sociales s'en ressentent et les conditions d'exercice aussi : difficulté de continuer à avoir un matériel informatique aux normes du jour, charges trop importantes...).

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, graphiste, domaine éditorial : pratique, développement personnel, 10 000 €/19 999 €

Une descente aux enfers (tant pour l'aspect financier que pour la reconnaissance). Après quinze romans publiés (à compte d'éditeur) et plus de cent nouvelles, les revenus sont en baisse constante (voire annulés par des aléas divers). On publie des textes pour un exemplaire d'aut[eur] symbolique, on n'a même pas le droit d'entrée au

salon du livre. Bref, on n'existe pas sur le plan social. Les à-valoir n'existent plus. On écrit et publie donc pour rien. Et on paye de sa poche ses déplacements.

À ce niveau de reconnaissance et de revenus, le statut de professionnel n'a plus aucune signification (bien que les éditeurs qui me publient le soient et soient diffusés et distribués). Un parcours éditorial de plus de 20 ans ne suffit même pas à trouver d'autres éditeurs plus visibles ou plus solides. Je travaille et écris cinq à dix fois plus qu'un auteur à succès, mais pour "rien". Ce bénévolat non choisi est épuisant à la longue.

enquête Précomptés, H, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 610 €, autre activité : retraité

Moins de travail. Éditeurs plus "gestionnaires", diminution des droits d'auteur. Concurrence de contenus gratuits sur Internet.

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, < 5 000 €, autre activité : enseignant et retraité

Une autre précomptée mentionne également le caractère forfaitaire de la plupart des contrats qu'elle signe - et en particulier ceux de « nègre littéraire » :

La plupart des contrats d'auteur que je signe sont forfaitaires (donc sans à-valoir ni pourcentage), notamment quand il s'agit d'écrire un livre que je ne signerai pas, mais qui sera signé par un auteur qui, lui, ne l'aura pas écrit...

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : art-beaux livres, 10 000 €/19 999 €, autre activité : éditrice, iconographe

les préoccupations particulières des traducteurs

la stagnation (ou la baisse ?) des tarifs au feuillet

De façon majoritaire, les traducteurs/traductrices font état d'une stagnation des tarifs au feuillet, même si quelques réponses mentionnent une baisse.

Activités de traductrice littéraire en forte baisse. Le tarif du feuillet n'a pas augmenté depuis plus de 10 ans, activité pas viable économiquement me concernant.

J'espère parvenir à gagner de nouveaux revenus suffisants en étant auteur dans l'audiovisuel.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, auteure de doublages ou sous-titrages, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse, roman (hors jeunesse), autre activité : lectrice

Malgré la lutte menée par l'ATLF pour améliorer le statut des traducteurs, il est impossible de vivre décemment en ne traduisant que pour l'édition. Tarif par page stagnant, droits sur les ventes honteusement bas.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure multimédia, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse ; roman (hors jeunesse) ; > 50 000 €, autre activité : traductrice / adaptatrice pour l'audiovisuel

Tarif au feuillet stagnant, donc baisse de mon niveau de vie/pouvoir d'achat. Augmentation constante des cotisations (AGESSA, mutuelle [MNPLC], retraite compl[émentaire] [RAAP]) = précarisation (et constantes préoccupations).

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; 10 000 €/19 999 €

Conditions d'exercice stables, mais aucune augmentation/revalorisation du prix du feuillet depuis le début de mon activité, il y a 8 ans (entre 18 et 21 euros le feuillet classique) - ce qui équivaldrait à un gel des salaires pour des salariés.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse ; roman (hors jeunesse) ; > 50 000 €

Traductrice, je constate que ma profession fait partie de celles qui n'ont connu AUCUNE augmentation de la rémunération au cours des 15 dernières années. À comparer avec l'augmentation du coût de la vie...

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; essais, actualité/documents

Périodes de chômage de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues, pas d'augmentation des tarifs et une exigence croissante de rapidité d'exécution.

Je pense que la baisse de mes revenus va se poursuivre.

Précaire du fait de l'absence d'allocations chômage.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; roman jeunesse ; 20 000 €/29 999 €

De plus en plus de travail pour des revenus stagnants, les soirées et les week-ends qui ont peu à peu été rognés. Nos rémunérations au feuillet n'ont pas bougé depuis quinze ans: pour garder le même niveau de vie, il faut travailler 25% de plus.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), histoire ; roman (hors jeunesse) ; > 50 000 €, autre activité : dans une école de traduction

Évolution critique. Pas d'augmentation du prix à la page depuis le passage à l'euro.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, adaptateur, graphiste, designer graphique, domaine éditorial : autres ; 40 000 €/49 999 €

Je me considère comme privilégiée d'entretenir de très bonnes relations avec les éditeurs avec qui je travaille, mais je constate depuis plusieurs années une dégradation des conditions de travail: délais toujours plus courts, travail (traduction) sur des textes non définitifs, pas d'augmentation possible du prix du feuillet, pas de texte papier (envoi de fichiers par mail, à moi d'imprimer les textes à traduire), etc...

enquête Affiliés, F, 65+ ans, traductrice, domaine éditorial : art/beaux livres, 5 000 €/9 999 €, autre activité : retraitée

Pour ma part, depuis 2007, le tarif au feuillet n'a pas augmenté d'un cent. Désormais, les éditeurs ne s'enquêtent plus du tarif que vous pratiquez, ils vous informent que vous serez payés tant du feuillet, libre à vous de refuser puisqu'il y aura toujours quelqu'un d'autre pour accepter..

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 30 000 €/39 999 €

Q51P - Métier passionnant, mais faute de cotisation retraite par l'éditeur et faute d'évolution du prix par feuillet, cela reste une activité très marginale, rémunérée au tarif de base, sans évolution depuis 2010 alors que je suis traducteur spécialisé.

Q52P - Statu quo, quoique j'apprécierais d'en faire une activité principale.

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, traductrice, < 5 000 €, autre activité : ingénieur

Plusieurs réponses mentionnent cependant une baisse des tarifs au feuillet :

Délais de plus en plus courts. Prix au feuillet de plus en plus bas.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 20 000 €/29 999 €

Les prix au feuillet ont considérablement baissé (50%). Les relations avec les éditeurs sont inexistantes.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel ; 20 000 €/29 999 €

Si le volume des commandes est stable, les tarifs baissent inexorablement.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, auteure de textes, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel ; documentaires/encyclopédies jeunesse ; 40 000 €/49 999 €

Même si mes revenus sont globalement stables, j'ai eu de gros "trous" et de longs passages sans revenus (notamment en 2014) suite à un changement de donneur d'ordre chez les éditeurs pour lesquels je travaillais. On m'a proposé des tarifs trop bas que j'ai refusés (12 euros le feuillet de traduction) en me demandant comment je faisais pour continuer à travailler à 19 ou 20 euros.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 10 000 €/19 999 €

Les tarifs baissent de près de 30% tous les ans depuis 5 ans. Les tarifs proposés depuis l'année dernière pour la traduction littéraire (au forfait à la page - le feuillet n'est pas applicable ni souhaitable pour la traduction de BD/mangas - et maintenant carrément au forfait au livre) sont, après calcul du brut au net, au-dessous du SMIC horaire.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, roman (hors jeunesse), 20 000 €/29 999 €

la modification du mode de comptage

Mes revenus ont considérablement diminué à cause du comptage informatique par tranche de 1500 signes, qui a remplacé le comptage manuel traditionnel au feuillet.

Mes activités vont sans doute rester stables, j'espère que le comptage informatique sera éliminé ou sérieusement réévalué.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 20 000 €/29 999 €

Concurrence accrue en traduction de l'anglais, b[ais]se des prix au feuillet (passage au comptage informatique)

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; 20 000 €/29 999 €, autre activité : enseignante vacataire, pigiste

Par ailleurs, le comptage informatique, même en comptant les blancs et en ajoutant 15%, représente une perte de revenus hors inflation.

Pour la première fois depuis 1983, je viens de connaître une période de chômage de trois mois. Un hasard peut être. Je vais diversifier à nouveau. Je crains un peu que dans un avenir plus ou moins proche, certains éditeurs fournissent même à des traducteurs littéraires, des versions pré-traduites (style traduction Google), pour leur faire réécrire un peu, le tout associé à une baisse de rémunération car "l'essentiel du travail est déjà fait" !

enquête Précomptés, H, 65+ ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 10 000 €/19 999 €, autre activité : enseignant retraité

Outre un risque sur la demande, je perçois un danger du développement d'une offre tarifée au signe.
enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; BD/mangas/romans graphiques ; 40 000 €/49 999 €

Sans être opposé au comptage informatique – au contraire –, un traducteur souligne que la diversité des modes de décompte est source de tensions :

Malgré les recommandations et les groupes de travail, tous les éditeurs (même au sein d'une même maison) ne fonctionnent pas de la même manière pour le décompte du feuillet (certains partent du calibrage anglais, d'autres français, d'autres se contentent de nombre de signes informatiques...). À quand un grand tour de table pour une unification globale à 1000 caractères informatiques, espaces compris ? Le décompte serait ainsi facilité (et facile à vérifier), et le traducteur travaillant sur des textes denses ne sera plus défavorisé par rapport à celui qui bénéficie de nombreuses lignes creuses. Le feuillet de 25 lignes de 60 signes est aujourd'hui aussi archaïque que la machine à écrire, et provoque de nombreux désaccords, soupçons et tensions de part et d'autre.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), albums jeunesse/éveil, > 50 000 €, autre activité : directeur de collection

le développement du paiement au forfait

De plus, il faut renoncer aux droits sur les ventes dans la quasi-totalité des cas (paiement au forfait).

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, auteure de textes, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel ; documentaires/encyclopédies jeunesse ; 40 000 €/49 999 €

Dans mon domaine (portugais), les occasions sont rares. Je dois pour obtenir des moyens plus régulièrement traduire de l'anglais et des romans qui sont payé au forfait, c'est-à-dire en dessous du tarif habituel.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), sciences humaines & sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €, autre activité : enseignante et retraitée

Volonté croissante de certains employeurs de payer en facture et non en droits d'auteur.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : essais, actualité/documents, art/beaux livres, 20 000 €/29 999 €, autre activité : éditrice

Certains éditeurs imposent un contrat avec simple à-valoir et sans royalties, qui s'apparente à une sorte de "bon de commande".

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 30 000 €/39 999 €

des rémunérations proportionnelles encore trop rares

J'espère que la rémunération proportionnelle se mettra encore mieux en place, et que la majorité de mes éditeurs se décidera enfin à présenter une reddition des comptes annuelle, ce qui est le cas pour un seul de mes éditeurs sur huit, actuellement.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; > 50 000 €

le raccourcissement des délais

S'il est également mentionné par les illustrateurs, le raccourcissement des délais a des conséquences surprenantes :

Les conditions de travail se sont considérablement dégradées : délais de remise de plus en plus courts, si courts qu'il faut désormais partager les traductions même sur des romans, ce qui ne se pratiquait auparavant que de sur des ouvrages pratiques type guides, qui se prêtaient mieux à ce saucissonnage. Il faut traduire plus vite que son ombre ; même dans les grandes maisons, il est textuellement dit que la quantité prime sur la qualité... Il faut réclamer les avances maintes et maintes [fois] et il est impossible d'obtenir les redditions de compte.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 30 000 €/39 999 €

la « frilosité » croissante des éditeurs

Une plus grande difficulté à convaincre les éditeurs, devenus très frileux, sur des projets.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse ; documentaires/encyclopédies jeunesse, 20 000€ /29 999 €, retraitée

Si, comme je l'indique ci-dessous, je considère mon activité d'auteur comme un privilège (car c'est une grande chance de vivre de sa passion, même modestement), cela ne m'empêche pas de constater que la situation des auteurs s'est dégradée depuis cinq ans, du moins dans mon domaine, la littérature jeunesse. J'ai connu une époque où les éditeurs s'enthousiasmaient et prenaient des risques, c'est à dire que, à l'heure de juger un texte, ils croyaient encore aux vertus de l'intuition ou du coup de foudre. Ils aimaient le texte, donc ils le publiaient. Maintenant, hélas, ils hésitent à aimer, se posant une seule question : "cela va-t-il se vendre ?" et ce sont les commerciaux qui y répondent pour eux, généralement par la négative. Du coup, frileux à l'idée de prendre des risques, les éditeurs proposent aux auteurs des à-valoir qui s'amenuisent, des mises en place invisibles et, conséquence logique, des revenus qui baissent.

enquête Affiliés, F, 65+ ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, BD/mangas/romans graphiques, 30 000 €/39 999 €, autre activité : retraitée

L'évolution est inquiétante. Mon activité se fragilise : les commandes baissent, les éditeurs attendent qu'on leur propose des projets mais se montrent très frileux. Le versement des à-valoir est parfois repoussé à la mise en vente (et non à la remise du manuscrit) et il faut ferrailer pour l'obtenir.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel, 30 000 €/39 999 €

Il est de plus en plus difficile de vivre de son activité du fait des tergiversations et atermoiements des éditeurs qui gèlent durablement un ouvrage avant de le refuser par frilosité. Résultat : il faut travailler davantage pour s'en sortir.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, scénariste BD, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents, < 5 000 €, autre activité : pigiste

Nombre de parutions de livres va en diminuant, les éditeurs deviennent "frileux", prennent moins de risques qu'auparavant, d'où une obligation à se diversifier.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, domaine éditorial : scolaire/parascolaire ; sciences humaines & sociales (hors droit), histoire, 40 000 €/49 999 €

Frilosité générale.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, illustrateur, domaine éditorial : roman jeunesse ; > 50 000 €

Par ailleurs, les éditeurs restent très frileux quant à retenir un projet que vous leur présentez si vous n'êtes pas connu ou recommandé par quelqu'un qu'ils connaissent : peur de l'innovation ? peur d'une perte financière ? peur d'une mise en concurrence avec des publications déjà rôdées ?

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, auteure de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

Je rencontre aussi plus de frilosité chez les éditeurs à signer des projets qui ne sont pas calibrés.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), 20 000 €/29 999 €, autre activité : professeur de BD

Des éditeurs plutôt frileux qui ont considérablement baissé les avances sur droits !

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 20 000 €/29 999 €, autre activité : réalisateur dessin animé et professeur en école d'art

Les contrats se font plus rares et les éditeurs ne prennent plus de risques. Obligé de passer par le financement participatif pour continuer à écrire des livres.

enquête Affiliés, H, 25/34 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 5 000 €/9 999 €, autre activité : professeur d'école d'art

Q53A -Après des années "glorieuses" durant lesquelles beaucoup de projets originaux pouvaient être réalisés assez facilement et sereinement, les éditeurs hésitent ou, dans énormément de cas, refusent de nouveaux projets totalement inédits et préfèrent financer des albums issus de licences, plus rapides, simples et économiques à faire. Il est donc de plus en plus difficile de créer et de réaliser un projet personnel où la création garde une grande part.

Q54A - Baisse de tarif pour des travaux de moins en moins personnels et créatifs à réaliser dans des temps de plus en plus courts.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, autres, 10 000 €/19 999 €

Éditeurs de plus en plus frileux et fragiles

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur du théâtre/dramaturge, auteur de textes, domaine éditorial : théâtre, poésie, 20 000 €/29 999 €, autre activité : comédien

la dégradation des relations avec les éditeurs

Les à-valoir baissent, certains éditeurs se font prier pour donner les comptes et les jours de rencontres scolaires baissent. Certains éditeurs ne prennent plus le temps de répondre, ni même d'accuser réception des manuscrits
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse ; scolaire/parascolaire ; 5 000 €/9 999 €

Les rapports éditeur/auteur sont de plus en plus compliqués, pas de réponses aux propositions, rendez-vous rarement accordés. Autre problème, les à-valoir sont de plus en plus ridicules, voire inexistants.
enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : essais, actualité/documents ; dictionnaires/encyclopédies ; 10 000 €/19 999 €, autre activité : retraité

Condition[s] d'exercice de plus en plus dures sur le plan humain (relations aux éditeurs) et social (négociation des rémunérations).
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; 5 000 €/9 999 €

Rapports uniquement téléphoniques avec la directrice de collection. Aucune info exploitable sur les ventes. Difficile d'obtenir des augmentations, isolement des traducteurs.
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; 20 000 €/29 999 €

Dégradation des rapports avec les éditeurs, non disponibles.
Lamentable, les éditeurs ne réalisent absolument plus ce qu'est la condition du traducteur : délais impossibles, tarifs à la baisse et manque de sérieux global...
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; roman jeunesse

Traductrice depuis 30 ans et pour l'édition depuis 20 ans, je ne peux que constater une sévère détérioration de nos conditions de travail et donc de notre situation. Mépris pour notre travail.
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : art/beaux livres, scientifique, technique, médical, professionnel, 10 000 €/19 999 €, autre activité : traductions

Toutes les conditions sont plus dures : délais plus rapides, difficulté à avoir des contrats à temps avec de bons tarifs au feuillet et des droits proportionnels. Seul point positif : la Sofia.
J'ai déjà quasiment arrêté la traduction d'édition.
enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel ; roman jeunesse ; < 5 000 €, autre activité : traduction technique

Relation détériorée avec les éditeurs : avances de droits de plus en plus réduites ; très peu de relevés de droits reçus à temps, parfois jamais reçus ; pas de dialogue dans les choix éditoriaux (tirage, prix public, pas de contact entre auteur/illustrateur).
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; scolaire/parascolaire ; 40 000 €/49 999 €

Les grosses maisons d'édition tardent trop à régler nos factures (toujours hors délai des 90 jours) et lorsque l'on réclame, on ne fait plus appel à vous pour de nouveaux projets. D'où de grosses difficultés de trésorerie certains mois et peu de visibilité financière.
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, auteure de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

... ou du moins avec certains éditeurs

J'ai la chance d'avoir de très bonnes conditions de travail, et une très bonne relation avec mon éditeur principal. Mais avec mes autres éditeurs, la relation se détériore à grande vitesse = rémunérations en chute libre et délais de paiement qui s'allongent pour des prestations identiques.
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : droit, 20 000 €/29 999 €, autre activité : enseignement

... mais aussi une conscience des leurs difficultés

La dénonciation de la dégradation des conditions de rémunération et des relations avec les éditeurs n'empêche pas certains affiliés de mentionner les difficultés auxquelles les éditeurs sont eux-mêmes confrontés :

Situation qui s'est dégradée. Les maisons d'édition sont en grande difficulté.
enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : art/beaux livres ; < 5 000 €

Rapports dégradés avec les éditeurs, mais la conjoncture économique est difficile. Le livre souffre, en tout cas les métiers du livre.
enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman jeunesse ; 20 000 €/29 999 €

À la merci des éditeurs (qui crèvent eux aussi).

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, traducteur, domaine éditorial : art/beaux livres ; sciences humaines et sociales (hors droit), histoire ; 10 000 €/19 999 €

Pour le moment, tout se passe bien, avec peut-être une légère tendance des éditeurs à prendre moins de risque. Mais c'est vraiment marginal. Cela dit, en cinq ans, trois des éditeurs avec lesquels j'avais travaillé ont déposé le bilan.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; essais, actualité/documents ; > 50 000 €

... notamment car certains auteurs en subissent directement les conséquences :

L'un de mes éditeurs est en plan de continuation et ne m'a rien versé depuis 2013. Un autre a été mis en liquidation.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, < 5 000 €, autre activité : enseignant en cours particuliers

... mais aussi des doutes sur le caractère particulièrement difficile de la période actuelle

Les conditions économiques et sociales sont de plus en plus difficiles. Cependant, j'ai la sensation que, depuis vingt ans que je publie, je n'ai jamais eu aucun répit financier. Les conditions ont toujours été difficiles. Je le ressens sans doute davantage maintenant, peut-être en raison de l'usure, d'une forme de lassitude à lutter sans cesse pour l'argent ou alors parce que c'est réellement plus difficile qu'avant. Je pense que c'est une combinaison des deux qui crée cette sensation d'un univers âpre.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), théâtre, 5 000 €/9 999 €

L'apport des revenus connexes

Plusieurs affiliés mentionnent le développement de leurs activités connexes comme un moyen de remédier à la baisse de leurs revenus :

Mon activité d'auteur est ma principale source de revenu grâce aux revenus accessoires, aux rencontres scolaires, aux salons. Mes droits d'auteur ne sont pas suffisants pour penser recevoir des droits après l'écoulement de l'à-valoir.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 30 000 €/39 999 €

J'espère aussi continuer à me faire inviter autant sur les salons que dans les classes, car cela me permet de compléter mes revenus d'auteur. Sans cela, je ne pourrais pas en vivre et devrais chercher un travail salarié en plus.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, illustratrice, domaine éditorial : roman jeunesse, albums jeunesse/éveil, 10 000 €/19 999 €

Le métier d'écrivain est devenu ma profession et me fait gagner ma vie, ce qui a toujours été mon rêve. Je gagne de plus en plus de droits d'auteurs, car mes livres se vendent de mieux en mieux, mais j'ai toujours besoin de faire des interventions rémunérées comme complément de revenu.

H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 10 000 €/19 999 €

Pour accéder à des conditions décentes de travail, j'ai dû diversifier mon activité d'auteur, sous forme de lectures.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, scénariste BD, domaine éditorial : roman jeunesse ; albums jeunesse/éveil, 20 000 €/29 999 €

Beaucoup de commandes d'éditeurs toujours PEU rémunérées (avance sur droits : 1 000 € pour trois mois de travail !) nécessitent de trouver des revenus accessoires : ateliers et vente d'originaux.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, illustratrice, domaine éditorial : arts plastiques ; scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; documentaires/encyclopédies jeunesse, 10 000 €/19 999 €

Je rajoute que les rencontres scolaires représente[nt] un apport très significatif dans mes revenus, et depuis le début, et que les seuls droits des ventes et des à-valoir des albums ne me permettraient pas de continuer cette activité.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 20 000 €/29 999 €

Mes revenus issus du livre sont inégaux, souvent trop modestes au regard du temps nécessaire à leur réalisation, et nécessitent en permanence de jongler avec d'autres sources de revenus (notamment les interventions scolaires qui sont devenues un précieux moyen de survie).

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, arts plastiques, BD/mangas/romans graphiques, 5 000 €/9 999 €

(...) le droit d'auteur tiré de la seule vente des ouvrages ne permet pas de gagner un minimum pour vivre. Seuls les revenus complémentaires permettent de s'en sortir, et encore. Or, pour moi, il y a beaucoup moins de demandes d'intervention dans les écoles et collèges qu'auparavant, même si j'ai réussi à limiter cette perte de revenus par des ateliers d'écriture.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

... mais aussi le caractère chronophage de ces activités qui viennent en déduction du temps consacré à l'écriture :

Une diminution du nombre de déplacements pour salons et rencontres, qui viendront de mon fait (c'est un choix de qualité de vie et de travail).

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse ; documentaires/encyclopédies jeunesse, 20 000 €/29 999 €, retraitée

J'exerce actuellement le métier d'écrivain à temps plein. Je tire mes revenus essentiellement des activités en école, bibliothèque, etc. Mes revenus de l'édition ne sont pas suffisants.

J'aimerais pouvoir réduire le nombre des interventions scolaires que je fais actuellement et consacrer plus de temps à l'écriture à proprement parler. Mais j'ai peu d'espoir... J'ai également peur que ces interventions scolaires soient de moins en moins proposées du fait des difficultés économiques des communes et régions.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, roman jeunesse, 5 000 €/9 999 €, autre activité : enseignante

Une auteure affiliée souligne que l'amélioration des conditions d'exercice des activités connexes est la seule amélioration qu'ont connu les auteurs au cours des 20 dernières années :

On vivait de sa plume quand j'ai arrêté le journalisme pour me consacrer à l'écriture, au début des années 80. La situation des auteurs a commencé à se dégrader dans les années 90 et cela n'a pas cessé depuis. La seule amélioration que l'on puisse constater est une meilleure prise en compte du statut de l'auteur quand nous intervenons dans des médiathèques, certains festivals, ou en milieu scolaire.

enquête Affiliés, F, 65+ ans, traductrice, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 5 000 €/9 999 €, autre activité : retraitée

Certains illustrateurs mentionnent également le développement des ventes d'originaux pour contrebalancer la baisse de revenu sur les publications, mais jusqu'à quand ?

Moins de commandes en illustration, tarifs plus bas, ventes d'albums en baisse, ventes d'œuvres en hausse, mais jusqu'à quand, vu le nombre croissant de galeries et de ventes aux enchères ?

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, dessinateur (BD), supérieur à 100 000 € > 50 000 €

D'autres déplorent en revanche que les séances de dédicaces, plus lourdes en temps comme en travail pour les dessinateurs, ne soient pas rémunérées :

J'espère que nos conditions de rémunération vont s'améliorer et que nos droits d'auteur vont augmenter. Que les dédicaces seront à présent rémunérées. Si c'est le cas, je verrai mon avenir d'un œil plus positif.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; documentaires/encyclopédies jeunesse ; 10 000 €/19 999 €

En bande dessinée et livre jeunesse, les auteurs offrent gracieusement un dessin dans chaque ouvrage acheté et ce avec plaisir mais ce sont de véritables prestations qui durent souvent tout un week-end...

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 10 000 €/19 999 €

Si cette enquête [p]ou[v]ait faire évoluer les mentalités en terme de rémunération pour les auteurs, ce serait un grand soulagement. Notamment concernant les D[en]or ou dédicaces non rémunérées qui constitue[nt] un incontournable du métier alors qu'ils exigent de nous une grande énergie et beaucoup de temps pris sur notre vie de famille.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), 20 000 €/29 999 €, autre activité : professeur de BD

la tentation de l'auto-édition

Voici les grandes questions du moment : Poursuivre ? À quelles conditions ? Combien de temps "ça" tiendra ? Abandonner ? Se tourner vers l'auto-édition ? Se reconverter ? Si oui, dans quoi ? En attendant, comment manger, payer les factures, les 8% de retraite complémentaire, et, justement dans cinq ans, financer les études de mon plus jeune fils ?

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, essais, actualité/documents, 20 000 €/29 999 €

Je ne peux me projeter au-delà de 6 mois et compter uniquement sur le domaine de l'édition. J'envisage de plus en plus d'aller dans la direction de l'auto-édition (j'ai commencé cette année avec un titre jeunesse) et je souhaite poursuivre ce métier que j'ai choisi et que j'aime avec tout autant de professionnalisme de cette façon.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 10 000 €/19 999 €

Ma situation comme auteur est devenue plus difficile avec le bouleversement créé par la révolution numérique

C'est probable que je sois obligé de me tourner vers les livres numériques, l'autoédition

enquête Affiliés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents, théâtre, 5 000 €/9 999 €

Pas d'évolution notable ressentie, mais le sentiment que les éditeurs réduisent la voilure

(...) Je compte tester davantage l'autoédition

enquête Affiliés, H, 65+ ans, traducteur, domaine éditorial : essais, actualité/documents, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €, autre activité : retraité

Depuis 5 ans, faire accepter des projets aux éditeurs pour la bande dessinée est devenu de plus en plus difficile. Tous mes projets d'albums récents, que ce soit en tant que scénariste ou en tant que dessinatrice ont été refusés, me forçant à changer d'activité et essayer de trouver des travaux de publicité/illustration/[an]imation occasionnels. Je me suis sentie peu à peu exclue du milieu de l'édition classique et mes revenus liés aux droits d'auteurs ont baissé drastiquement.

Je pense me tourner de plus en plus vers l'auto-édition en espérant que le public qui suit mes publications numériques pourra m'aider à financer leur publication, mais sans espoir de retrouver le niveau de revenus que j'avais lorsque mes œuvres étaient publiées par des éditeurs.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, < 5 000 €

Q54A - un partage du temps entre mon activité de professeur en école d'art et le reste du temps pour mon travail d'auteur et de peintre. Réalisations de mes projets, soit avec éditeurs indépendants, soit en autoédition, vente d'originaux

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 5 000 €/9 999 €, autre activité : professeur de dessin, d'aquarelle, de BD et d'illustration

Q53A - Les éditeurs ne font plus leur boulot, ce sont devenus des banquiers. Seule la raison financière donne le la.

Q54A - Je n'imagine rien... Mon prochain album est en autoédition. Je ne peux que gagner plus qu'avec mon futur-ex-éditeur

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

Q54A - Continuation de mon activité avec une plus large part d'autoédition.

Q55A - Passionnant pour le travail, désastreux pour le rapport avec les éditeurs.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), scénariste BD, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 5 000 €/9 999 €, autre activité : éditeur

Très grande baisse d'activité malgré une page Facebook, un blog et ultra-book montrant mon travail. J'ai eu seulement deux commandes, une par un journal enfant et une autre par un musée. C'est pour cela que je me suis tourné vers l'autoédition.

L'illustration et la BD ne sont pas mon travail principal et puis l'autoédition a permis de faire des livres de bandes dessinées sans devoir attendre le bon vouloir d'un éditeur.

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, [illustrateur], domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, autre activité : animateur pédagogique, maquettiste journal

l'apport du revenu des conjoints ou de la famille

Souligné par une étude récente du Deps sur les revenus des professionnels de la culture ¹²⁰, l'apport des revenus du conjoint dans l'équilibre financier du ménage est mentionné par plusieurs auteurs affiliés :

Si je n'avais pas un conjoint salarié, je ne pourrai pas me permettre de passer autant de temps pour un revenu de 8 000 €/an. Je ferai sans doute d'autres choix d'écriture, ou prendrais une activité complémentaire.
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse ; roman (hors jeunesse), 5 000 €/9 999 €

Il faut préciser que sans le salaire de mon mari, j'aurais dû continuer à avoir une activité salariée car mes droits d'auteur ne seraient pas suffisants pour me permettre de vivre.
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse)

La faiblesse de mon revenu est compensée par le haut revenu de mon mari ; seule, j'aurais sans doute abandonné ce métier trop peu payé et totalement aléatoire (par ex, impossible d'emprunter dans une banque !).
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, 10 000 €/19 999 €

J'ai la chance d'être marié à une femme qui gagne très bien sa vie, mais je me suis souvent dit que si tel n'avait pas été le cas, ma vie de traducteur aurait été très dure.
enquête Affiliés, H, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : roman jeunesse, 10 000 €/19 999 €

Si je survivais dans cette activité, c'est seulement parce que je vis en couple.
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents

C'est plus facile d'exercer une activité artistique quand dans le couple le conjoint est salarié.
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; scolaire/parascolaire, 40 000 €/49 999 €

D'autres mentionnent également la nécessité du soutien financier de leur famille :

À 53 ans, impossible de subvenir à mes charges sans soutien de ma famille (parents !). C'est pas terrible...
enquête Affiliés, H, 50/64 ans, illustrateur, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil ; documentaires/encyclopédies jeunesse, 10 000 €/19 999 €

Je souhaite continuer cette activité, mais heureusement que je suis aidée financièrement par ma famille sinon je serais obligée d'abandonner !
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, traductrice, domaine éditorial : essais, actualité/documents, vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel, < 5 000 €, autre activité : chargée d'enseignement à l'université

l'avenir ?

Si quelques auteurs évoquent, parfois très crûment, leur forte crainte de l'avenir :

L'avenir me terrifie, ma situation économique est devenue invivable.
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : poésie, < 5 000 €

Je crèverai de faim dans la misère.
enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire

... une proportion plus conséquente d'affiliés, notamment chez les illustrateurs et les dessinateurs, mentionnent surtout l'impossibilité de se projeter à plus de quelques mois :

En chute libre ; marché catastrophique (BD). Secteur sinistré et je ne suis pas le pire...

Aucune visibilité pour 2016...

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, scénariste BD, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil ; 30 000 €/39 999 €

120 Marie Gouyon, *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, MCC/Deps, 2015, pp. 11-12. Cette exploitation particulière de l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* de l'Insee relève que, entre 2005 et 2012, pour la catégorie agrégée des Auteurs littéraires et traducteurs (yc interprètes), le revenu d'activité du conjoint est supérieur de +45%, contre +16% en moyenne pour l'ensemble des professions culturelles.

Conditions assez précaires, impossibilité de se projeter à plus de 3 ou 6 mois dans le futur.

J'espère mieux gagner ma vie et de façon plus régulière. J'aimerais accéder à la propriété mais cela me semble très difficile pour notre CSP.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, auteure de textes, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, albums jeunesse/éveil, 10 000 €/19 999 €

Houlala ! Un jour après l'autre et si tout va bien dans 5 voire 10 ou 15 ans j'exercerai encore.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, illustratrice, auteure de textes, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, art/beaux livres

J'ai beaucoup de mal à me projeter dans le futur. L'essentiel est aujourd'hui de "vivre au jour le jour". Même si l'âge avance, la retraite ne peut s'envisager dans le contexte économique actuel (absence de droits d'auteur et faiblesse contrainte des cotisations). Je pense que sur le segment de l'illustration et de la BD, nous sommes peut-être trop nombreux pour pouvoir continuer à vivre de ce métier. J'ai tendance à penser que si la situation économique n'évolue pas en règle générale, il faudra peut-être penser à changer de métier.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, illustrateur, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, autres, autre activité : ouvrier en milieu industriel

Aucune projection. J'ai le sentiment que la trop courte vie d'un album et la surproduction induisent un travail au jour le jour. Je songe à une éventuelle reconversion d'ici 5 ans.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

De moins en moins prévisible. Je suis passée d'un planning hyper chargé à une année 2015 où je n'ai travaillé que 4 mois à temps plein. Les projets se signant plus difficilement, mon travail de coloriste s'en ressent.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 20 000 €/29 999 €

Flou, ma vision actuelle est à 4 mois.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), scénariste BD, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 10 000 €/19 999 €

Je n'imagine pas l'évolution de mes activités d'auteur. Je vis au jour le jour et prend ce que je trouve.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

L'inquiétude pour la retraite

L'inquiétude pour l'avenir s'exprime chez quelques auteurs affiliés par la mention des inquiétudes quant au niveau de leur retraite :

Je vais vers la retraite, ne recevrais presque rien et ne sais pas comment je vais survivre.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : religion, ésotérisme, 10 000 €/19 999 €

Grosses inquiétudes pour la retraite et les couvertures en cas d'invalidité, arrêt maladie, etc...

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, > 50 000 €

Une auteure est sur ce sujet plus radicale :

Je ne me projette pas vraiment car je n'aurai pas de retraite.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques

D'autres déclarent avoir pris leurs propres dispositions pour s'assurer un revenu correct :

Je sais aussi que je toucherai une retraite minable, donc j'économise.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, > 50 000 €, autre activité : pigiste pour la presse jeunesse

J'ai personnellement prévu mon revenu au travers de mes économies (sur lesquelles j'ai payé les impôts habituels année après année) sous forme d'une assurance vie auprès d'une banque. Je ne comptais sur personne d'autres que moi depuis le début de ma carrière

enquête Affiliés, F, 65+ ans, auteure de textes, adaptatrice (livre), scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), retraitée

Une affiliée indique par ailleurs vouloir cotiser pour sa retraite - même en-dessous du seuil d'affiliation :

Je plaide pour une réforme du régime de sécurité sociale des auteurs (AGESSA) : je veux pouvoir cotiser, en particulier pour la retraite, même si j'ai des petits revenus, donc même si je n'atteins pas le seuil d'affiliation. Je voudrais pouvoir cotiser, de manière proportionnelle à mes revenus, même si cela ne me permet de valider que 2 trimestres par ex. (comme pour les activités libérales auprès des caisses Urssaf, Cipav...). Ce serait plus juste.
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, 5 000 €/9 999 €, autre activité : lectrice pour maison d'édition

Un autre qu'il préférerait cotiser (davantage?) pour sa retraite plutôt que pour la formation professionnelle :

je vous avoue que ça m'ennuie de devoir cotiser pour l'Afdas alors que dans mon cas ces stages me servent à rien, je préférerais cotiser pour ma retraite
enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

la précarité

l'accès aux prêts bancaires

Besoin d'un CDI pour achat immobilier, impossible à concrétiser en tant qu'auteur.
enquête Affiliés, F, 25/34 ans, illustratrice, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, documentaires/encyclopédies jeunesse, 5 000 €/9 999 €, autre activité : enseignante de dessin en école d'arts appliqués

Bcp d'investissement pour un statut social nul. Et quasiment aucune évolution financière possible. Aucun droit de prêt [*immobilier*] accessible, aucun projet foncier envisageable. Situation familiale difficile : divorcé, 3 enfants à charge. Sensation d'être la variable ajustable de tous les circuits du livre. On paye le droit de faire un métier passion par une vie misérable où aucun projet d'avenir n'est possible.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 5 000 €/9 999 €

Évolution très aléatoire des revenus et très imprévisible. (...) Quel banquier me ferait un prêt avec ça ?
enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 5 000 €/9 999 €

J'ai peur quelquefois de l'avenir, de la précarité, de ne pas pouvoir acquérir un bien immobilier (...)
enquête Affiliés, F, 25/34 ans, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 20 000 €/29 999 €

Un auteur précompté fait part des mêmes difficultés :

Je suis juste un être humain avec un loyer et un abonnement Internet à payer, sans parler du frigo à regarnir et élever mes enfants (...). Alors, comment faire, si je ne suis pas rentier, retraité ou tueur à gages à mi-temps ? (...) il faut bien se rappeler que notre statut financier – qui ne tient qu'à la qualité et la régularité de notre production (et de nos ventes) – semble extrêmement précaire aux yeux, par exemple, d'un banquier ou d'un agent immobilier, lorsqu'on veut faire un crédit, louer un appartement...

enquête Précomptés, H 50-64 ans ¹²¹

l'accès au logement

Les cotisations en tous genres sont trop élevées pour un métier très précaire. Il est très difficile de trouver un logement à louer sans contrat de travail et uniquement avec des droits d'auteur.

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, auteure de textes, metteur en scène, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents, 5 000 €/9 999 €

Le problème de logement pour les écrivains doit être un objectif des gens du métier. On peut vite se retrouver à la rue.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : essais, actualité/documents, roman (hors jeunesse), 5 000 €/9 999 €

121 Les réponses aux questions ouvertes constituent l'essentiel des réponses fournies par cet auteur précompté, qui déclare n'avoir perçu aucun revenu d'auteur en 2013 et ne précise pas son domaine d'activité. Même si son vocabulaire ressemble à celui d'un auteur du livre (« production », « ventes »), on ne peut donc pas assurer qu'il a une activité dans le domaine du livre (il a été classé comme scénariste par l'AgeSSA). On a cependant choisi de mentionner sa réponse qui fait totalement écho aux citations précédentes d'affiliés du livre sur les difficultés d'accès aux prêts bancaires.

le recours aux aides sociales

J'écris de plus en plus. Je gagne de moins en moins ma vie. Bien qu'affilié à l'AGESSA, je suis au RSA.
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes

Manquent les chiffres - que je n'ai pas là - des aides sociales qui, en France, sont une part essentielle pour se permettre d'avoir cette vie d'auteur - à moins d'être un héritier: RSA / aide au logement / alloc familiales, sans compter la CMU, qui au final rapportent à peu près autant voire plus que les revenus d'auteur...

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents, 5 000 €/9 999 €

Depuis 2013, je vis grâce à l'ASS et aux cours particuliers de français que je donne.

Je ne pense plus pouvoir vivre de mes activités d'auteur. Je continuerai à écrire à un rythme plus espacé. J'ai été obligé de me réorienter à près de 50 ans... et n'ai pas eu d'autres choix que des cours particuliers. Lorsque je n'aurai plus droit à l'ASS, je devrais me débrouiller avec mes économies, ou demander le RSA.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, < 5 000 €, autre activité : enseignant en cours particuliers

Le RSA qui fait office de compensateur un peu comme le statut d'intermittent du spectacle.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, autres, 5 000 €/9 999 €

Tous les auteurs et les illustrateurs que je connais sont réellement fauchés, et ce n'est ni une question de talent, ni une question de cœur à l'ouvrage. Pour ma part, j'envisage de demander le RSA, cette année 2015 ayant été pire que la précédente. Je risque, en plus, de perdre ma couverture sociale aux AGESSA. J'essaye donc d'orienter ma carrière dans une nouvelle direction depuis le printemps dernier.

F, 50/64 ans, arts graphiques, auteure de textes, traductrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, documentaires/encyclopédies jeunesse, 20 000 €/29 999 €

Les conditions économiques sont précaires : sans le RSA je ne pourrais pas continuer mon activité en élevant seule ma fille. Les droits d'auteur sont trop faibles en regard du travail fourni.

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, illustratrice, dessinatrice (BD), domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 10 000 €/19 999 €,

Étrange : c'est de fait mon activité principale (vu que je suis chômeuse et que je ne trouve pas de travail) et en même temps pas considéré comme un vrai métier, aucune reconnaissance, aucune aide là-dessus.

Heureusement qu'il y a le RSA.

enquête Précomptés, F, 25/34 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 500 €

des reconversions envisagées ou déjà engagées

Division des droits d'auteur par deux tous les ans depuis dix ans. Mon activité principale d'auteur est passée au second plan depuis dix ans.

Je suis devenu éditeur d'e-books et de formations multimédia.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, auteur multimédia, domaine éditorial : autres ; autre activité : formation en entreprise

De moins en moins de commandes ou de contrats, des droits qui tardent toujours à arriver, des à-valoir à la baisse, voire minables. Un métier de miséreux !

J'ai cessé la mort dans l'âme, mes activités d'auteur pour devenir salarié dans un autre domaine.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, traducteur, domaine éditorial : art/beaux livres, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

Vu la baisse de mes revenus malgré l'augmentation de mes titres, je pense que je devrai arrêter d'ici à quelques années et trouver un autre métier !

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, graphiste, designer graphique, domaine éditorial : roman jeunesse, 5 000 €/9 999 €

Je compte poursuivre mon activité d'auteur en la diversifiant (scénariste etc.)

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : art/beaux livres ; essais, actualité/documents, < 5 000 €

Évolution vers l'audiovisuel et le cinéma, beaucoup plus rémunérateur[s] que l'édition.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, réalisateur, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, 5 000 €/9 999 €, autre activité : rédacteur pour une revue culturelle

Je veux continuer à écrire mais je cherche à me former dans d'autres domaines afin d'avoir une autre activité plus rémunératrice

Je ne touche que 6% sur des livres dont je suis 100% l'auteur et l'illustrateur. Comment se fait-il que l'écriture soit un luxe pour moi, au début de la chaîne, alors que tous les autres maillons en vivent correctement ?

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, 5 000 €/9 999 €

Je songe à une reconversion professionnelle afin de pouvoir développer une activité connexe. Je viens de reprendre une formation dans ce sens.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 20 000 €/29 999 €

Mon activité de traducteur occupe l'essentiel de mon temps, mais ma situation économique s'est nettement dégradée ces dernières années, en partie parce que j'ai dû accepter des travaux très lourds et rémunérés en dessous du seuil tacitement admis de rémunération.

Si ma situation économique générale ne s'améliore pas, il n'est pas exclu que je cesse mon activité de traducteur, ou que je ne l'exerce plus qu'en temps partiel, et que je reprenne un poste dans l'éducation nationale (dont je suis en disponibilité actuellement).

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, traducteur, traducteur (théâtre), domaine éditorial : roman (hors jeunesse), sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

Si je veux garder ma situation économique stable, je serai dans l'obligation de développer des activités annexes : illustration, peinture, animations et rencontres payées, graphisme.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 20 000 €/29 999 €

Je vous épargne les détails de mon pessimisme galopant. Depuis plusieurs mois, je cherche un poste de salariée pour échapper à une condition devenue financièrement intenable (je me suis endettée et perçois en 2015 le RSA pour la première fois de ma vie) et socialement très très peu valorisante.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel, < 5 000 €, autre activité : traduction rédactionnelle (hors édition)

Donc il faudra trouver un métier d'appoint, ou trouver de nouveaux contrats d'illustration réguliers pour avoir des revenus corrects. Le numérique ne paie pas pour l'instant, impossible de compter dessus.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, scénariste BD, illustratrice, dessinatrice/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, scolaire/parascolaire, 20 000 €/29 999 €

Je pense de plus en plus à une reconversion professionnelle, vers un travail plus stable et régulier, lié ou non à la création (même si cela me paraît assez triste !). Dans les conditions actuelles, je ne peux envisager aucun projet sur le long terme (achat habitation, enfant...). Je n'ai pas de signaux qui puissent m'indiquer que mon statut va s'améliorer dans les prochaines années.

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, roman jeunesse, < 5 000 €

Je suis actuellement en train de faire un bilan de compétences financé par l'AFDAS en vue d'une reconversion totale, car je ne vis plus de mon activité d'illustratrice. En fonction du métier que j'aurai, si j'arrive à me dégager du temps je continuerai à prendre quelques commandes, ce qui deviendra une activité annexe.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, scolaire/parascolaire, 10 000 €/19 999 €

[J'envisage un] changement de profession pour devenir salarié : arrêt complet de l'activité d'auteur (je ne suis pas rentier).

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, auteur multimédia, domaine éditorial : religion, ésotérisme, roman jeunesse, 10 000 €/19 999 €

Q53A - Mes amis dessinateurs arrêtent les uns après les autres. Nous travaillons plus, plus vite, pour des ventes en baisse et des charges en hausse !

Q54A - Changement de secteur d'activité si possible.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), 20 000 €/29 999 €

Évolution de plus en plus précaire, au point que j'ai retrouvé une activité salariée à plein temps dans un autre domaine.

Il est fort probable que je n'exerce plus en tant qu'auteur dans les 5 prochaines années.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 5 000 €/9 999 €

L'enquête Précomptés contient aussi quelques témoignages d'abandon des activités d'auteur ou de tentatives non couronnées de succès d'en faire l'activité principale :

Les cinq dernières années correspondent à la période où j'ai peu à peu laissé tomber mon activité de traductrice. La situation était devenue trop compliquée avec les éditeurs (pas tous mais une majorité). J'aime toujours la traduction, mais [s'il faut], comme il faut le faire, [se battre] pour obtenir un contrat décent et ensuite se battre pour obtenir le solde de ce qui est dû par l'éditeur (alors que le livre est même déjà publié et que le contrat a été respecté par soi), [c']est épuisant.

Le métier est beaucoup trop précaire. J'ai une autre activité actuellement. Également précaire, mais où je n'ai pas à lutter contre le mastodonte du monde des éditeurs OUF !

Si ce métier permettait de vivre décemment, permettait d'en vivre justement, tous les combats vaudraient la peine, mais ce n'est pas le cas, alors on passe à autre chose. À l'extrême, je dirais que le métier de traducteur dans l'édition peut souvent s'apparenter à un loisir rémunéré. C'est d'ailleurs ainsi que je le considère maintenant.
enquête Précomptés, F, 50/64 ans, traductrice

Au début, c'est un travail que je prenais à cœur, j'y consacrais environ 40 heures par semaine en moyenne pendant trois ans, sans prendre de congés pour tenter de décrocher des contrats. Mon activité évoluait positivement même si je n'en vivais pas. Quand j'ai commencé à recevoir le détail de mes droits d'auteur, je ne touchais rien car ils ne couvraient pas mes à-valoir. Décue de ne pas être récompensée financièrement, j'ai arrêté.
enquête Précomptés, F, 25/34 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 775 €, autre activité : salariée

En 2008 j'ai profité d'une période de chômage indemnisé pour me lancer dans l'illustration. J'ai décroché quelques contrats en presse puis en édition jeunesse. Le nombre de contrats et la faible rémunération de ceux-ci ont fait que j'ai dû reprendre une activité salariée d'abord à mi-temps puis à temps plein.

Je vais garder mon activité salariée. J'ai gardé des contacts avec les éditeurs avec qui j'ai bien aimé travailler et je vais continuer à leur proposer des projets. Je ne vais plus démarcher ailleurs car cela amène trop de désillusions et de difficultés : pas de réponse, faillite d'éditeur, projets annulés, droits insuffisants...

enquête Précomptés, F, 25/34 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, < 5 000 €, autre activité : ouvrière serriste

des comparaisons avec d'autres secteurs ou d'autres pays

Quelques auteurs comparent dans leurs réponses le niveau de rémunération ou l'évolution des conditions d'activité dans le secteur du livre en France avec d'autres secteurs ou d'autres pays. La comparaison n'est tantôt pas en faveur du secteur du livre en France :

Audiovisuel plus payant à moyen terme que le papier

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, < 5 000 €, autre activité : retraité

J'aimerais également travailler à nouveau pour la télévision (car revenus plus intéressants).

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, auteure de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents, 20 000 €/29 999 €, autre activité : directrice de la communication internet d'une PME

Même si j'étais globalement satisfaite des relations avec mes éditeurs français, j'ai dû me tourner vers l'étranger, en l'occurrence les États-Unis, pour avoir des projets rémunérés correctement (à-valoir 4 fois plus importants et droits d'auteur deux fois plus importants, au moins 7 % en tant qu'illustratrice). Pour m'en sortir en France je devais cumuler les contrats, je travaillais sept jours sur sept, en moyenne 15 heures par jour ! Alors que je suis bien payée maintenant, ce n'est pas non plus le Pérou puisqu'en tant que travailleur indépendante je suis énormément taxée, c'est un vrai cauchemar...

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, auteure de textes, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 30 000 €/39 999 €

La France est un pays où les revenus d'auteurs sont faibles comparés par exemple à l'Allemagne ou aux États-Unis. C'est un constat auquel je n'ai pas de solution à proposer, ce qui compte c'est d'être lu et les retours de lecteurs sont nombreux et constructifs, c'est pour cela que je continue.

enquête Précomptés, F, auteure de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), autre activité : historienne

... tantôt parfois plutôt à son avantage :

En tant que membre d'une association de traducteurs de l'audiovisuel, j'observe la détérioration grandissante des conditions de travail et de rémunération dans ce secteur, et crains que celle-ci ne gagne aussi l'édition (délais de plus en plus réduits, multiplication des tâches annexes à la traduction à la faveur du "perfectionnement" des outils informatiques et numériques).

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, auteur de doublages ou sous-titrages, domaine éditorial : art/beaux livres, 10 000 €/19 999 €

Plus difficile qu'auparavant dans le domaine audiovisuel. Sans grand changement dans le domaine du livre.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, réalisatrice, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse ; albums jeunesse/éveil, 5 000 €/9 999 €, autre activité : coordination d'un prix littéraire

Je suis étrangère, résid[ant] fiscalement en France, mais je travaille uniquement pour les éditeurs espagnols (ce qui explique les tarifs de traduction, plus bas qu'en France).

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 10 000 €/19 999 €

quelques témoignages positifs cependant

Les témoignages de dégradation de la situation n'excluent pas cependant la mention d'expériences positives, voire d'amélioration de la rémunération ou des conditions d'activité - chez les auteurs les plus jeunes principalement, mais pas exclusivement :

Amélioration générale des revenus malgré une diminution de mon temps de travail. Travail plus intéressant, avec une augmentation de mon autonomie.

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, auteure de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents, 20 000 €/29 999 €, autre activité : directrice de la communication internet d'une PME

Collaboration constante avec mes éditeurs. Les conditions de travail sont excellentes grâce à une bonne communication. Conditions économiques [et] sociales privilégiées, mais parfois au détriment du quotidien (vacances rares car surbooké).

enquête Affiliés, H, 65+ ans, auteur de textes, traducteur, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel ; scientifique, technique, médical, professionnel, > 50 000 €

Les succès de mes derniers livres m'assurent des revenus en hausse pour les cinq prochaines années, notamment avec des produits dérivés (documentaires télé, vente de droits, poche, etc.).

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, réalisateur, domaine éditorial : essais, actualité/documents, 20 000 €/29 999 €, autre activité : journalisme

Beaucoup de changements dans ces petits clients. Réduction importante du nombre de clients. Légère amélioration des conditions de travail : meilleurs revenus, délais moins contraignants.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, auteure de doublages ou sous-titrages, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, scientifique, technique, médical, professionnel, 10 000 €/19 999 €

Au cours des cinq dernières années, mes activités de jeune traductrice se sont développées de façon croissante. Les conditions d'exercice se sont sensiblement améliorées notamment sur le plan des délais alloués par l'éditeur (plus de temps pour traduire) et de la rémunération au feuillet qui a un peu augmenté à mesure que mon expérience dans le domaine se consolidait.

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents, < 5 000 €

La traduction occupe maintenant exclusivement ma vie professionnelle. Je travaille moins qu'au début mais je gagne plus (changement d'éditeur, prix au feuillet décent qui me permet de ne plus travailler à la chaîne). J'arrive à en vivre et c'est tout ce que j'espérais.

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 30 000 €/39 999 €, autre activité : vendeuse en librairie

Après des difficultés en début de période (contrats trop peu nombreux, projets à court terme avec délais serrés et rémunération parfois insuffisante), ma situation s'est beaucoup améliorée grâce à la part nettement plus importante qu'a repris la littérature générale dans mon activité de traductrice. Œuvres exigeantes, de grande ampleur, bon tarif au feuillet.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), roman jeunesse, 20 000 €/29 999 €

Évolution positive de 2013 à 2015 :

- occupant à titre gratuit => propriétaire ;
- non-publié => publié dans la BD ;
- moins de 10 000 € => plus de 20 000 € par an.

enquête Affiliés, H, 25/34 ans, illustrateur, dessinateur/coloriste (BD), graphiste, webdesigner, < 5 000 €, autre activité : illustrateur pub

Conditions d'exercice bonnes. Conditions économiques inégales, liées au succès des livres. Conditions sociales bonnes depuis l'affiliation à l'Agessa (bien que les cotisations vieillesse + Ircec obligatoire soient un peu élevées).
H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents, poésie, 20 000 €/29 999 €, autre activité : musicien

Q53A - Réduction générale du nombre des ventes, mais je n'ai aucun problème ni avec mon éditeur, ni avec les professionnels du livre.

Q55A - Géniale, mais je n'oublie pas que j'ai beaucoup de chance par rapport à d'autres auteurs.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), > 50 000 €

En tant que traducteur, mon tarif au feuillet a augmenté, effet de l'évolution de la moyenne constatée [par] l'ATLF et d'une expérience accrue.

enquête Affiliés, H, 25/34 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 20 000 €/29 999 €

Cela évolue positivement car j'ai plus de travail et mon travail est mieux reconnu, mais les rémunérations n'ont pas augmenté alors que les dépenses oui (loyer, vie de tous les jours), mais globalement, je gagne bien mieux ma vie ces dernières années.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, scénariste BD, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 20 000 €/29 999 €

Q51P - Je vis désormais uniquement de la traduction. 2013 a été une année particulièrement forte pour moi, et ne reflète pas vraiment ma situation ordinaire, mais je gagne assez pour vivre, surtout maintenant que je travaille pour des éditeurs qui respectent le tarif minimum au feuillet...

Q52P - J'espère continuer à vivre exclusivement de la traduction. Peut-être élargir le nombre d'éditeurs avec qui je travaille pour avoir des contrats plus régulièrement, et demander une augmentation du prix au feuillet si je l'ose.

Q53P - Gratifiant.

enquête Précomptés, F, 25/34 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 40 000 €/49 999 €, autre activité : libraire

... voire totalement à contre-courant

Totalement à contre-courant des nombreux témoignages d'auteurs BD (dessinateurs en particulier) soulignant la précarité et la difficulté des conditions d'exercice de leur activité, un scénariste semble douter de la réalité de la dégradation de la situation :

On parle souvent de précarité dans le milieu de la BD. Chaque fois que je vais en salon, je croise des auteurs qui vendent bien, voire très bien. Et on discute, on se pose des questions. Où est la précarité ? de qui s'agit-il ? Chaque fois qu'on fait un tour de table, on est une quinzaine ou une vingtaine pour qui ça se passe bien ! Alors, peut-être que les auteurs qui vendent moins ne sont pas invités et donc notre avis est tronqué... mais dans le roman, ils sont quoi, 5 à vivre de leur écriture ? en BD, on est quand même beaucoup plus nombreux. Lisez l'intégrale de Modeste et Pompon parue au Lombard, lisez les courriers des éditeurs à Franquin datant des années 50. Finalement, la situation ne s'est pas du tout détériorée par rapport à cet âge d'or et s'est même plutôt améliorée. Oui, il y a encore à faire pour avoir un métier reconnu, payé décemment. Oui, les éditeurs ont encore du travail à faire. Mais les auteurs ont eux aussi leur part de responsabilité. Alors oui, on a peut-être moins de vacances que notre voisin de palier, mais quand même... se lever pour inventer des histoires, c'est quand même chouette ! Je pense que le résultat de cette enquête va étonner !

enquête Affiliés, H, 25/34 ans, scénariste BD, auteur de textes, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, roman jeunesse, > 50 000 €

III-2-2 les sujets sociaux et fiscaux

En corollaire du sentiment majoritaire de dégradation des conditions d'exercice, on relève chez les affiliés une **préoccupation sur les aspects sociaux** et des revendications portant sur **un statut d'auteur insuffisamment protégé à leurs yeux**. Plusieurs réponses se font l'écho des sujets qui mobilisaient les organisations professionnelles d'auteurs au moment de l'enquête (**réforme du RAAP** notamment), et certaines d'entre elles expriment **de façon parfois virulente** le sentiment des affiliés (dessinateurs BD notamment) de compter pour quantité négligeable et que les éditeurs, les pouvoirs publics et les organismes de gestion se sont donnés le mot pour « tuer les auteurs ».

En termes plus mesurés, plusieurs réponses dénoncent le fait que le statut d'artiste auteur que confère l'affiliation ne permet pas d'**indemnisation chômage**, et plusieurs auteurs évoquent le rêve de pouvoir bénéficier d'un **régime similaire à l'intermittence**.

Si ce rêve est également évoqué par quelques auteurs précomptés, la majorité des rares réponses des précomptés mentionnant les sujets sociaux et fiscaux sont plutôt des protestations contre l'organisation du système de protection sociale des auteurs, et en particulier du système de précompte, par lequel ils estiment cotiser pour des prestations dont ils n'auront pas les bénéficiaires. Quelques réponses protestent également contre le régime fiscal d'imposition des droits d'auteur. Une partie de ces réponses révèlent une information insuffisante sur ces sujets - ce qui est également le cas de certaines réponses d'affiliés.

III-2-2.a les précomptés : un système jugé injuste

Plusieurs précomptés protestent contre le fait de n'avoir aucun bénéfice en contrepartie des cotisations prélevées sur leurs droits :

Je cotise à l'AGESSA depuis 25 ans. retraité depuis 20 ans je n'ai rien reçu de l'AGESSA. très déçu, d'où mon retard [à] vous répondre.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, 5 000 €/9 999 €, autre activité : retraité

J'ai toujours trouvé injuste le système du précompte de l'AGESSA, où l'on cotise sans que cela n'ouvre aucun droit à une couverture sociale, faute d'avoir atteint le seuil requis. J'espère que cette enquête va permettre de changer la donne.

enquête Précomptés, F, 25/34 ans, traductrice domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, 5 000 €/9 999 €

Question pas posée sur le cumul des cotisations sociales prélevées sur les droits d'auteur (je n'en profiterai jamais) et des cotisations sociales prélevées sur le salaire (je peux ou pas en profiter).

enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteure de textes, 10 000 €/19 999 €, autre activité : enseignante

Je trouve anormal de payer des cotisations sociales sans être bénéficiaire de quoi que ce soit en retour (montant perçus trop faibles)

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents, 700 €, autre activité : enseignant

Jamais de ma vie je n'ai reçu le moindre service en retour de mes cotisations AGESSA... et cela devrait continuer jusqu'à ma mort ! Mes cotisations sont donc un acte de civisme pur (et obligatoire !)

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), < 5 000 €, autre activité : consultant retraité

À noter aussi l'assujettissement forfaitisé à l'AGESSA et qui sert exclusivement à soutenir les auteurs avec revenus, dont les droits sont très supérieurs, puisqu'ils en vivent plus ou moins, sans forcément écrire ou travailler plus. Comme très souvent dans la société (tranche d'imposition, etc...), c'est là-aussi prendre aux très pauvres pour donner aux riches, à ceux qui ont réussi.

enquête Précomptés, H, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 610 €, autre activité : retraité

... notamment pour leur retraite :

Les cotisations auxquelles j'ai été assujéti ne m'ont donné aucun droit supplémentaire pour le calcul de ma retraite.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, 187 €, autre activité : retraité

La contribution obligatoire au précompte AGESEA n'est assortie d'aucune contrepartie et est une ponction sur les droits d'auteur qui n'ouvre aucune contrepartie en matière de droits sociaux (retraite notamment).

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, < 5 000 €, autre activité : retraité

J'ai versé pour une retraite des sommes importantes qui ne me donne[nt] aucun droit [à] une retraite.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit)

Les précomptés ne sont pas les seuls à s'interroger sur l'organisation du système de protection sociale des auteurs : une affiliée, par ailleurs salariée, fait part de son incompréhension :

J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi je dois cotiser à l'Agessa, à l'IRCEC et autres organismes étant par ailleurs salariée et payant des impôts sur le revenu. J'ai parfois le sentiment de payer deux fois mes cotisations à tous les organismes.... certainement un manque d'information mais c'est notamment flagrant selon moi pour cette histoire de caisse de retraite qu'est l'IRCEC.... en gros, je ne sais pas à quoi sert l'argent que je verse aux Agessas ??

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : art/beaux livres, essais, actualité/documents, 10 000 €/19 999 €, autre activité : journaliste

Certains précomptés protestent également contre le niveau d'imposition de leurs droits d'auteur :

Le fait que ces revenus soient imposés au même taux que les salaires, pour un travail plus important, est également décourageant.

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, < 5 000 €, autre activité : enseignant

Votre questionnaire s'adresse à des gens relevant de l'art ou du spectacle. Je suis universitaire. Je réponds uniquement à ce questionnaire (approximativement) car je trouve scandaleux le régime d'imposition pratiqué.

Compte tenu du temps passé et de la rémunération obtenue, j'envisage tout simplement d'arrêter !!!!!

enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : droit, 2 000 €, autre activité : enseignante-chercheur

III-2-2.b les affiliés : un statut d'auteur jugé insuffisamment connu, insuffisamment protecteur, et des projets de réforme préoccupants

la méconnaissance du statut d'auteur par les autres administrations

Un premier sujet de mécontentement est la méconnaissance du statut d'auteur par les autres administrations, qui complique la vie des affiliés :

Administrativement, aucune reconnaissance ni même connaissance du statut d'auteur par les administrations (Assedic, CAF, etc.). Par conséquent, il faut se battre contre la marginalisation et la précarité.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents ; autre activité : critique littéraire

Il serait bien de former Pôle Emploi aux droits des auteurs. Mon dernier renouvellement ASS a pris 6 mois, car personne ne savait traiter ce dossier. Il serait bien, aussi, d'informer les auteurs qu'ils ont le droit à l'ASS (sous certaines conditions), car la plupart ne sont pas au courant.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, < 5 000 €, autre activité : enseignant en cours particuliers

Je n'ai jamais trouvé le moindre interlocuteur fiable au service des impôts pour lui faire part de ma situation et lui demander des renseignements, j'ai donc dû me tourner vers un expert comptable spécialiste en droit d'auteur. Pourquoi pas au moins un référent national joignable par mail ?

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), albums jeunesse/éveil, > 50 000 €, autre activité : directeur de collection

La plupart des administrations ne prennent pas en compte le statut d'auteur et ne savent même pas ce que c'est.
enquête Affiliés, F, 25/34 ans, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse, roman (hors jeunesse)

Un auteur mentionne pointe des dysfonctionnements du système sur la prise en charge de ses frais médicaux :

J'ai été plusieurs fois malade, et je n'ai JAMAIS pu obtenir de remboursement de la Sécu qui se renvoyait la balle avec l'Agessa.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), graphiste, webdesigner, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, scolaire/parascolaire, 10 000 €/19 999 €, autre activité : professeur de dessin

un statut insuffisamment protecteur

Une révision du statut de l'auteur paraît effectivement s'imposer. Les salariés ont des droits, les intermittents ont des droits, les auteurs n'ont rien.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : art/beaux livres, albums jeunesse/éveil, 5 000 €/9 999 €

Q53A - La demande des éditeurs est de plus en plus proche de la relation de travail. Subordination économique. Pas de statut protecteur.

Q54A - J'envisage une reconversion professionnelle ou du moins exercer une autre activité annexe. Raisons : augmentation cotisations retraites. Statut non protecteur. Isolement social.

Q55A - Activité intellectuellement enrichissante, économiquement et socialement non reconnue, non protectrice

Q56A - Statut d'auteur non suffisamment réglementé, utilisé par les grosses maisons d'édition pour contourner la législation sociale. Pas de reconnaissance sociale, hormis pour cotisations sociales.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : droit, 20 000 €/29 999 €

une méconnaissance de certaines dispositions fiscales

Comme certains précomptés, des affiliés méconnaissent certaines dispositions fiscales pour la déclaration de leurs droits d'auteur, qu'il s'agisse de la faculté de les déclarer en BnC ou de les étaler sur plusieurs années :

Difficultés liées aux revenus irréguliers, tout particulièrement au moment des impôts : plusieurs années non imposable puis, à cause de paiements passant d'une année sur l'autre, impôts délirants (aucune prise en compte de notre statut particulier, de nos revenus irréguliers). Nous travaillons chez nous (couple de traducteurs) et impossibilité d'avoir des réductions ou remboursements d'une partie de notre matériel de base (comme les journalistes) : ordinateurs, imprimantes, papiers, cartouches... sans compter le chauffage, l'électricité, etc.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), déclarant TS

Le métier d'auteur me paraît assez instable, si on ne publie pas un livre par année ! Pour ma part, j'ai touché une forte somme pour l'année 2012, puis de moins en moins les années suivantes (et je n'étais malheureusement pas informée sur l'article 100 bis de la fiscalité des artistes¹²²).

enquête Affiliés, F, 25/34 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), < 5 000 €, déclarante TS

l'absence d'assurance chômage - le rêve d'un régime similaire à l'intermittence ?

Le fait qu'il n'y ait pas d'assurance "chômage" est assez anxiogène : difficile dans ces conditions de faire des plans sur le long terme.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), albums jeunesse/éveil, > 50 000 €, autre activité : directeur de collection

En 2015, en octobre, je suis depuis 6 mois sans contrat et sans rémunération, et bien entendu sans droit à aucun système de substitution.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents

122 L'article 100 bis du Code général des impôts permet aux artistes auteurs affiliés déclarant en BnC (faculté également accordée aux sportifs de haut niveau) d'étaler leur revenu sur 3 ou 5 ans (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4506-PGP.html>). On soulignera cependant que cette possibilité n'est pas systématiquement recommandée par les associations d'auteurs, qui préconisent un examen au cas par cas.

Il serait souhaitable que les auteurs bénéficient d'allocations chômage, ce qui cependant supposerait une augmentation des cotisations sociales, car les contributions à l'Agessa ne permettent pas, en l'état actuel, une telle adaptation.

enquête Affiliés, H, 65+ ans, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

Est-ce qu'un jour nous seront vraiment considérés ? Peut-on envisager un statut proche de celui d'intermittent ? Y a-t-il encore un espoir de continuer à vivre de ce métier ? J'espère que je n'ai pas perdu mon temps à remplir ce questionnaire.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), graphiste, webdesigner, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; 10 000 €/19 999 €

Même si la mise en œuvre semble difficile, bénéficier d'un statut comparable à celui d'intermittent du spectacle accordant un salaire minimum dès lors qu'on peut justifier un certains nombres d'heures de travail ou de textes proposés. Transparence totale des éditeurs et une renégociation des droits d'auteur.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, 5 000 €/9 999 €

(...) la précarité de ce qu'on ne peut même pas appeler le "statut" d'auteur, par opposition par exemple au régime des intermittents, n'offre aucune protection contre les périodes de chômage entre plusieurs traductions. Or, de même que les intermittents du spectacle ont besoin de temps de création non directement productif pour progresser dans leur activité¹²³ (en vertu de quoi ils perçoivent donc des indemnités Assedic), de même les traducteurs ont besoin d'explorer le paysage littéraire et d'expérimenter hors contrat avec les éditeurs. Et les rémunérations de traducteur littéraire sont trop faibles pour espérer en vivre à temps plein à moyen terme.

enquête Affiliés, H, 25/34 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents, 10 000 €/19 999 €, autre activité : charpentier, comédien

La BD est un exercice très chronophage. Selon le type de BD, il peut y avoir un temps très long de recherches (intermittence?). (...) Pour mon dernier projet, l'éditeur a exigé un storyboard complet de 156 pages avant même de me garantir que l'album se ferait. Ça m'a pris 2 mois de travail à temps plein qui auraient pu ne déboucher sur rien ! Au final, le temps passé ramené au tarif horaire on est très en dessous d'un RSA.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

Il faudrait créer une sorte [d']intermittence, car il est difficile d'enchaîner les projets BD car pas de chômage entre chaque projet. Il faudrait être payé en fixe par les éditeurs, être rémunéré pour les dédicaces.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €, autre activité : cours de bande dessinée dans une école privée.

D'une manière générale, être auteur jeunesse ou BD, ce que je suis, est un métier au statut médiocre (chômage, maladie, retraite), voire nul si on le compare aux intermittents du spectacle (qui bénéficient de nombreux avantages socio-économiques).

(...) Les associations professionnelles comme la Charte des Auteurs jeunesse, à laquelle je cote, font de leur mieux pour créer un cadre et unifier cette profession, qui manque d'un vrai statut national et d'une protection par l'État.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

Grande précarité du monde de l'édition et presse. Pas de chômage contrairement aux intermittents du spectacle. Et le statut microentreprise accentue cette précarité et se généralise.

Occasion pour exprimer le souhait qu'un statut soit créé. Statut type Agessa avec en plus droit au chômage. Cela correspondrait à une réalité de la profession que ni les éditeurs, ni les institutions ne protègent.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, 5 000 €/9 999 €, autre activité : éditeur

Une chance merveilleuse et une grande liberté MAIS : au pays de Beaumarchais, il n'y a pas de vrai statut de l'auteur (écrivain / scénariste) en France. Seule définition juridique : le fait d'être affilié à l'Agessa ! De l'accessoiriste à l'électro, tous les métiers du cinéma ouvrent sur l'intermittence. Seul métier sans aucun régime = l'auteur n'existe pas juridiquement.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, scénariste BD, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), BD/mangas/romans graphiques, 40 000 €/49 999 €

Il faut instituer un statut d'auteur semblable à celui des intermittents du spectacle, avec revenu minimum garanti.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, autres, 5 000 €/9 999 €, autre activité : enseignante, consultante, journaliste

123 NB. Sur ce point, plusieurs témoignages positifs d'auteurs précomptés d'autres domaines (photographie, cinéma & audiovisuel notamment) sur le rôle de l'intermittence dans leur activité dans l'Annexe II-1b : « Intermittent du spectacle est un statut qui permet de développer les projets sans être "à la rue". Il tient vraiment bien compte des conditions de ces professions. Les projets étant eux même soumis à l'attente d'un achat qui finance la société de production qui peut déclencher le film et donc rémunérer l'auteur réalisateur. » (F, 35/49 ans, réalisatrice, < 5 000 €, autre activité : assistante réalisatrice et réalisatrice)

Une réflexion sur l'intégration des auteurs dans le régime intermittents est à mener !

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents, 10 000 €/19 999 €

Le régime de l'intermittence fait aussi rêver quelques auteurs précomptés :

C'est un métier que la société ne reconnaît pas. Comme journaliste ou comme écrivain, l'écriture est ma seule activité professionnelle.

Tant que l'auteur ne bénéficiera pas d'un statut social, comme les intermittents du spectacle, la situation des "petits" écrivains n'évoluera pas, d'autant plus qu'on continuera à faire croire qu'un écrivain écrit "pour la gloire".

Non, c'est un métier.

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 200 €, autre activité : journaliste

À quand un statut d'intermittent pour les auteurs !

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : art-beaux livres, 670 €, autre activité : retraité

l'inquiétude face aux réformes en cours

Imposée par la transposition d'une directive européenne sur les régimes de retraite, la réforme du RAAP qui, dans son projet initial prévoyait sans aucune transition le remplacement du système de cotisation forfaitaire modulable jusqu'alors en vigueur par un taux unique de 8% du montant des droits ¹²⁴ suscite non seulement inquiétude et colère :

Heureux dans la création, mais inquiet par la surproduction des livres par les éditeurs, et le prélèvement de 8% du RAAP.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, > 50 000 €

J'ai très peur de la hausse de la cotisation obligatoire de la retraite, cela va me mettre totalement à zéro, je n'aurai plus aucun bénéfice.

(...) si je devais cotiser 10% de retraite supplémentaire, et ce malgré des revenus corrects, je mets la clé sous la porte. Merci de nous soutenir et de nous défendre.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), arts plastiques, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques ; albums jeunesse/éveil, > 50 000 €

Il est inacceptable que les auteurs paient seuls la retraite complémentaire qui va s'élever à 8% et qui devrait être partagé avec d'autres (éditeurs, etc...)

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 20 000 €/29 999 €

Rien sur l'odieuse réforme du RAAP ? Cette réforme conduit pourtant à amputer les auteurs d'un mois de salaire, sans raison, ni négociation, ni discussion. Qui le supporterait ? Je ne suis pas malchanceux dans mon métier. Mais nombre de mes collègues vivant en dessous du SMIC n'y survivront pas. C'est abject.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, auteur de textes, scénariste BD, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

Je crains que la réforme sur la retraite, passée en force, sans paliers, crée beaucoup de dégâts et de paupérisation chez la majorité des auteurs.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

Évolution préoccupante : davantage de charges à payer (on nous impose des nouveautés chaque année, telle la contribution à la formation professionnelle, laquelle ne propose aucun stage correspondant aux activités de traduction, par exemple), inquiétudes par rapport aux changements prévus des cotisations retraites (8 % des revenus seraient prélevés, ce qui risque de paupériser nombre d'auteurs, et de réduire sensiblement mes revenus et mon pouvoir d'achat).

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman jeunesse, roman (hors jeunesse), > 50 000 €

Q54A - J'imagine une augmentation stable des ventes, sans pics de revenus, car je ne compte pas changer de type de production, me sentant très bien dans le style actuel. Mais une ponction de 8% du RAAP serait un effet négatif sur mes revenus, vers les 7.000€, qui se rajoutent à un IR élevé et des prélèvements AGESEA 10.000€.

Q55A - heureux dans la création, mais inquiet par la surproduction des livres par les éditeurs, et le prélèvement de 8% du RAAP.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, > 50 000 €

124 Voir à ce sujet la brève synthèse de Gisèle Sapiro, *Profession ? Écrivain !*, p. 24.

Q53A - De plus en plus précaire, et nous sommes de plus en plus menacés dans nos droits. La réforme du RAAP qui vise à nous imposer le niveau de cotisation maximale sans tenir compte de la pluralité de situations de vie des auteurs va encore nous fragiliser. Et les diverses tentatives au niveau européen pour supprimer le droit moral des auteurs est un vrai scandale qui, là encore, porte une grave atteinte à la situation de personnes qui ont très peu d'armes pour se défendre.

Q54A - Beaucoup de craintes concernant l'avenir : les réformes qui se profilent tendent à traiter les auteurs comme s'il s'agissait de salariés, alors que notre situation est totalement différente du fait que nos revenus sont extrêmement variables.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, graphiste, webdesigner, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel, autres, > 50 000 €

... mais aussi, chez certains affiliés, la quasi-certitude de devoir renoncer en tout ou partie de leurs activités d'auteur :

Que ce questionnaire ait une utilité pour mieux cerner les problématiques actuelles des métiers du livre. Il y a URGENCE! Réforme RAAP = fin de mon activité à temps plein. Merci à vous.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, scénariste BD, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 30 000 €/39 999 €

Si le RAAP augmente effectivement de 600 % nos cotisations retraite obligatoire au 1^{er} janvier 2016, je vais devoir arrêter totalement mon activité et trouver une activité salarié ou pointer au chômage. Je travaille déjà à la limite de mes possibilités, si je dois payer un mois de salaire en cotisations en plus, je ne pourrais plus payer mon prêt bancaire, et il faudra que je rejoigne les rangs des demandeurs d'emploi.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), arts graphiques, domaine éditorial : roman jeunesse, BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €, autre activité : storyboard publicitaire et illustration

Dans un autre domaine, la volonté de la Commission européenne de « moderniser » le droit d'auteur suscite également des inquiétudes chez certains affiliés :

Inquiétudes face à une éventuelle modification des droits d'auteur suite à une directive européenne.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, traducteur, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 40 000 €/49 999 €

(...) et de la déréglementation européenne, on peut craindre le pire

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents, 10 000 €/19 999 €, autre activité : chargé de cours

Je ne vois pas forcément notre situation s'améliorer surtout si le droit d'auteur se fai[t] encore démanteler au niveau européen.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 5 000 €/9 999 €

Inquiétudes qui s'expriment également de façon un peu floue chez certains précomptés :

Je m'inquiète cependant des nouvelles dispositions envisagées en termes de droits d'auteur et d'ayants-droit. Rien n'est fait en France pour encourager les œuvres de l'esprit.

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, [auteure de textes], 300 €, autre activité : relectrice

quelques commentaires parfois virulents envers les pouvoirs publics et les organismes de gestion

Certaines réponses expriment, de façon parfois virulente, le sentiment d'être abandonnés voire méprisés par les pouvoirs publics et les organismes de gestion :

Misérable, aucune perspective d'avenir, aucun soutien de l'état, comme pour les intermittents du spectacle

Aucun soutien à la création pour les auteurs. Aucun régime spécifique soutenant les auteurs.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, traducteur, domaine éditorial : art/beaux livres, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

Q53A - Le sentiment d'être la dernière roue du carrosse alors que mes textes sont le point de départ d'une économie qui fait vivre plusieurs personnes.

Q55A - Précaire, déconsidéré.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, scénariste BD, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

La majorité des auteurs sont sous "perfusion" d'allocations sociales pour survivre, les pouvoirs publics le savent très bien.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, dessinateur/coloriste (BD), illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

Q53A - (...) Abandon des auteurs par les pouvoirs publics, captation des droits (site reLire¹²⁵). Absence totale de concertation (les syndicats sont menés en bateau), projets insensés (Europe)... Rapport Julia Reda etc.

Q55A - Le droit d'auteur "à la française" était envié dans le monde... Bientôt il n'existera plus.

Q56A - Le seul souci des gouvernements a été d'imposer leur démission sans avoir à répondre de rien. Le seul souci des éditeurs a été d'accepter toutes les augmentations (TVA, sécu, retraite...) imposées au[x] auteurs, pour peu qu'on ne leur demande pas de mettre la main à la poche. Si le métier d'auteur survit, se sera sans les éditeurs et sans (ou contre) le gouvernement.

enquête Affiliés, H, 65+ ans, scénariste BD, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 40 000 €/49 999 €, autre activité : retraité

Comment rester positif alors qu'on a l'impression que nos dirigeants (ou ministres de tutelle) donnent l'impression de n'en avoir rien à faire et que notre statut de dessinateurs de petits Mickeys ne les intéresse pas ?

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), graphiste, webdesigner, illustrateur, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

J'imagine que ça va rester difficile. Mais si jamais l'Ircec nous impose de payer déjà plus que ce qu'on paye actuellement, ça deviendra impossible d'en vivre. C'est déjà pas normal qu'on nous impose une retraite complémentaire. C'est inadmissible qu'on n'ait pas le choix de chez qui nous voulons cotiser cette retraite complémentaire. Alors, l'augmentation qu'on veut nous imposer ressemble à une volonté de tuer financièrement les auteurs.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, scénariste BD, adaptatrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

De plus en plus difficiles. Surtout depuis les nouvelles règles de l'Agessa - inadmissibles¹²⁶. Plus la menace que constitue la réforme de l'Ircec]. À croire que l'on veut la mort de la profession.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 10 000 €/19 999 €

... mais aussi quelques témoignages isolés de satisfaction sur les apports du régime

La retraite RAAP a été une bénédiction pour les auteurs. J'ai hâte d'y être car je vais pouvoir me remettre à écrire dans la joie.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel, essais, actualité/documents, < 5 000 €

Une vraie amélioration a néanmoins été le financement et l'offre de formation continue depuis deux ans, dont j'ai profité.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

125 Cette mention fait écho à la mobilisation d'un groupe d'auteurs contre la loi n°2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX^e siècle ; cette loi, dont les principes ont été élaborés en concertation avec les organisations d'auteurs et d'éditeurs, prévoit, sauf opposition des auteurs, l'entrée en gestion collective de l'exercice des droits numériques sur les ouvrages concernés ; sur le fondement de cette loi, un projet de numérisation de masse des livres indisponibles a été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France. L'appellation reLire, communément employée pour désigner ce projet, est l'acronyme du Registre des livres indisponibles en réédition électronique créé par la BnF à l'appui de ce projet (<https://relire.bnf.fr/>).

126 Allusion probable à une série de radiations notifiées début 2014 par l'Agessa. Le site www.secu-artistes-auteurs.fr précise que ce sont « les Caisses primaires d'Assurance Maladie [qui] renouvellent le droit aux prestations ou procèdent à la radiation le 1er juillet de chaque année. » (www.secu-artistes-auteurs.fr/faq/88).

L'ancien site de l'Agessa indiquait que « la radiation est prononcée par la caisse primaire d'assurance maladie à l'issue de cinq années successives de maintien de l'affiliation lorsque l'auteur a tiré chaque année de son activité un montant de ressources inférieur à la moitié du seuil d'affiliation, soit 450 fois le taux horaire du SMIC »

(www.agessa.org/getpage_Duree-d-affiliation_49,,.html, consulté en mai 2016). Cette information est en revanche toujours mentionnée sur le site service-public.fr (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23749>).

III-2-2c des suggestions pour améliorer la vie des auteurs

En s'adressant plutôt, directement ou non, aux pouvoirs publics, certains répondants suggèrent des mesures ponctuelles pour améliorer la vie des auteurs :

Il serait bon que l'État fournisse aux éditeurs un formulaire unique pour la reddition de comptes, avec toutes les options possibles, afin d'en améliorer la lecture pour les auteurs.

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 7 €

Il faut également plus de transparence, en imposant aux éditeurs d'enregistrer leurs ventes sur un site internet dédié, géré par une autorité indépendante (ou étatique), qui aurait des pouvoirs de contrôle, d'enquête et de sanction en cas de fausses déclarations.

enquête Affiliés, H, 25/34 ans, illustrateur, arts graphiques, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, albums jeunesse/éveil, < 5 000 €, autre activité : rédacteur territorial non titulaire en marchés publics

Il serait souhaitable de fusionner les différentes caisses de cotisation afin de simplifier les statuts et les déclarations.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, dessinateur/coloriste (BD), arts plastiques, BD/mangas/romans graphiques, scolaire/parascolaire, 5 000 €/9 999 €, autre activité : intervenant art plastique, graveur, manutentionnaire

Enfin... on peut rêver... mais il serait bien que dans le cadre de mise en liquidation, les auteurs puissent bénéficier du fond de soutien des salariés et ne soient pas considérés comme des "créanciers".

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, < 5 000 €, autre activité : enseignant en cours particuliers

Il faut d'urgence réviser le mode de paiement des droits d'auteur, jusqu'à 18 mois après la parution d'un livre !

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, autres, 5 000 €/9 999 €, autre activité : enseignante, consultante, journaliste

En BD, la rémunération de la vente des originaux [a] beaucoup augmenté ces dernières années au seul profit des dessinateurs (et galeristes). Il serait souhaitable d'envisager une rémunération même faible, des scénaristes et éditeurs sur ces ventes, ainsi que sur celle des œuvres (peintures, illustrations...) où sont utilisés leurs personnages.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, scénariste BD, scénariste cinéma & audiovisuel, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, > 50 000 €, autre activité : professeur de scénario

III-2-3 une catégorie particulière de précomptés : les universitaires et les chercheurs

Un quart des répondants à l'enquête Précomptés exerçaient en 2013 leur activité principale dans les métiers de l'enseignement ou de la recherche.

Ces auteurs, qui ne se reconnaissent d'ailleurs pas forcément dans cette appellation, tiennent un discours bien particulier.

Pour la majorité de ces répondants, l'écriture et la publication font en effet partie intégrante de leur métier principal d'enseignant ou de chercheur. À ce titre, ils indiquent sobrement que la majorité de leurs publications ne sont pas ou quasiment pas rémunérées - même si quelques uns ne trouvent cela pas tout à fait normal.

Être auteur fait partie de mon métier (enseignant-chercheur), pour lequel je suis rémunérée. Les droits d'auteur comptent peu, les éditeurs nous demandent souvent d'y renoncer (notamment pour les livres collectifs).

L'évaluation à l'université valorise les articles publiés dans des revues (non rémunérés par des droits d'auteur).

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 650 €, autre activité : enseignant-chercheur

Q51P - Produisant articles, ouvrages ou participant à des publications collectives en tant que chercheur fonctionnaire, je ne touche quasiment rien pour les textes produits.

Q53P - Intégré à mon activité de chercheur payé par l'État

Q54P - Cette enquête ne me concerne pas vraiment. Je suis chercheur et ne touche rien pour les articles ou ouvrages écrits.

enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), autre activité : enseignant-chercheur

Q51P - Je suis chercheuse, écrire des livres ou des contributions à des ouvrages collectifs ou des articles est mon activité permanente depuis que je suis retraitée (septembre 2013) et, émérite, j'ai encore plus de temps pour l'écriture n'enseignant plus.

Q53P - Mon métier est chercheuse pas "auteure"

Q54P - Ce questionnaire me semble peu adapté aux activités de recherche, notamment au CNRS [où], comme moi, on écrit en permanence, et beaucoup d'articles de revues (pas pris en compte par le questionnaire) mais on reçoit rarement d'à-valoir (sur les livres) ou pas gros (genre 2 000 euros maxi) ; je touche 1% sur des ouvrages collectifs ou pour ma direction de collection mais ce n'est pas de loin mon revenu principal

enquête Précomptés, F, 65+ ans, auteure de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 696 €, autre activité : chercheuse au CNRS retraitée

Je suis universitaire. Les livres dont il s'agit sont des manuels sur lesquels je fonde mes cours. Je ne suis pas sûr d'être concerné par l'enquête.

L'écriture, c'est à dire la recherche, est centrale dans ma vie professionnelle mais je suis rémunéré par ailleurs pour cela. L'édition et le droit d'auteur n'en sont qu'une fraction marginale

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 500 €, autre activité : professeur des Universités

Mon objectif est d'être lu, pas d'être rémunéré.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 100 €, autre activité : retraité

Q51P - Étant universitaire retraité, mon activité de chercheur se poursuit surtout dans des revues qui [ne] me rapportent rien

Q53P - Essentiel symboliquement, négligeable économiquement.

Q54P - La vie d'un chercheur et la carrière d'un universitaire imposent de publier. Mais la recherche en sciences humaines et sociales, les publications qui s'ensuivent ne sont pas source de revenus.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 331 €, autre activité : retraité

Je pense que la qualification d' « artistique » pour un manuel de mathématiques à l'usage des CPGE [*NB. classes préparatoires aux grandes écoles*] est quelque peu discutable.

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, autre activité : enseignant retraité

Je ne me considère pas comme un réel auteur. En tant qu'enseignante de maths-sciences physiques j'ai été conviée à participer à l'écriture de quelques chapitres de deux manuels de sciences physiques.

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, 552 €, autre activité : enseignante

Q51P - Je n'ai écrit qu'un seul livre, en 2000 et dans mon domaine scientifique. Ce questionnaire ne m'est pas adapté.

Q53P - Ce n'est pas mon métier

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, autre activité : chirurgien-dentiste, libéral et hospitalo-universitaire à temps partiel et retraité

Je ne publie que dans des revues scientifiques ou dans des ouvrages universitaires (ce qui ne donne droit à aucune rémunération).

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 11 €, autre activité : enseignant

Mon activité d'auteur est indissociable de mon activité de chercheur : la plus grande partie de mes publications (plus de 200 articles, une trentaine de volumes d'éditions de colloques etc.) ne donne d'ailleurs pas lieu à droits d'auteur

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 5 000 €/9 999 €, autre activité : professeur des Universités et retraité

Q51P - Marginal et anecdotique. J'écris beaucoup d'articles scientifiques par ailleurs dont je cède les droits ou [que] je paye pour publier (métiers scientifiques).

Q52P - Stable, beaucoup de publications dans le cadre de mon activité professionnelle salariale mais dont je n'obtiens aucun bénéfice. Gestion des droits (copyright) aux éditeurs

Q53P - Insignifiante en termes d'auteur rémunéré. Importante en termes d'auteur non rémunéré

Q54P - Mes réponses au questionnaire concernent seulement mes activités d'auteur qui ont conduit à la perception des droits liés à la vente. Elles sont minoritaires. Par contre, j'écris de nombreux articles, chapitres d'ouvrages dans le cadre de ma profession pour lesquels je ne perçois aucun droit.

enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, 200 €, autre activité : chercheur

Q51P - Un auteur universitaire n'est pour ainsi dire pas rémunéré pour le travail fait (insignifiant au regard des heures passées et du savoir-faire).

Q53P - Pour faire œuvre utile (quasi-bénévole), on se fait plaisir.

enquête Précomptés, F, 65+ ans, auteure de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, 50 €, autre activité : enseignante

Dans la recherche, chaque fois que l'on publie un article ou un livre, on signe à l'éditeur un texte stipulant que l'on renonce à tout droit d'auteur.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, autre activité : retraité

Q51P - [Je n'ai] plus d'activité rémunérée d'écriture

Q52P - Non, je compte diffuser gratuitement mes documents (je le fais déjà)

Q53P - Intrinsèque à celui d'enseignant

Q54P - Je ne me suis jamais considéré comme un auteur

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, autre activité : enseignant

Q51P - Activité de loisir à but peu lucratif

Q52P - Même perspective : écrire pour le plaisir.

Q53P - Faire passer un savoir

enquête Précomptés, F, 50/64 ans, [auteure de textes], 118 €, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, autre activité : enseignant

Tout en indiquant que l'activité de publication fait partie de leurs obligations professionnelles, certains estiment néanmoins que l'absence ou la faiblesse de la rémunération pour ces publications n'est pas tout à fait normale :

Q51P - Je suis enseignant-chercheur en lettres : il s'agit donc d'une activité fondamentale, une obligation professionnelle, de publication nécessaires pour lesquelles nous sommes très faiblement voire lamentablement rémunérés.

Q52P - La situation sera identique : je me devrai de publier et les éditeurs en vue profitent du système.

Q53P - passionnant mais traité de manière profondément injuste (sciences humaines).

Q54P - Il serait souhaitable que les taux de droits d'auteur soient plus décents, p[lus] conformes à l'investissement parfois énorme des auteurs, pour le scolaire et le parascolaire par exemple (cf. [nom d'éditeur] n'accorde aucun droit d'auteur et opte pour un forfait dérisoire).

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 400 €, autre activité : enseignant-chercheur

Les auteurs de manuels scolaires sont très peu rémunérés et considérés, alors qu'ils constituent une source de revenus très importante pour les grands groupes d'édition.

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, < 5 000 €, autre activité : enseignant

Q51P - Mon activité de chercheur débouche automatiquement sur la publication d'articles et de livres, voire de numéros thématiques de revues, le tout étant très rarement rémunéré. Et probablement de moins en moins.

Q53P - épuisant

Q54P - 1- je n'étais effectivement concerné que très marginalement ; 2- les petits éditeurs, qui tirent la langue, ne nous payent généralement rien, ce qui se comprend mais n'est pas très honnête ; 3 - nous n'avons aucun moyen de vérifier les ventes et les comptes.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), 80 €, autre activité : chercheur scientifique

Un auteur du domaine médical tient un discours similaire :

J'ai publié un ouvrage scientifique en 1990. Durant ces trois premières années, j'ai perçu des droits d'auteur puis aucun durant 12 ans. Puis j'ai entamé une procédure où j'ai perçu quelques nouveaux droits 50 à 20 euros l'an. Pourtant, le livre a été réédité en 1996. Dans notre profession de médecin, cette activité est plutôt honorifique et l'éditeur souvent ne vous paye pas.

enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, 20 €, autre activité : médecin

Un de ses confrères confirme ce dernier point :

Q53P - Non rémunéré

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, autre activité : médecin

III-3. les remarques sur l'enquête

Q 55P/56A. . VOS REMARQUES : Merci d'indiquer ici les éléments ou précisions que vous voudriez apporter en complément de vos réponses à cette enquête.

Le plus ouvert de ces espaces de libre expression a globalement recueilli **moins de réponses** que les questions plus cadrées : 2 fois moins dans l'enquête Précomptés, soit 29% des répondants à l'enquête, 3 fois moins dans l'enquête Affiliés (29% des répondants à l'enquête également).

Les réponses à cette question sont de 3 types :

- dans la majorité des cas, un **prolongement du discours** tenu dans les réponses aux questions sur le ressenti des évolutions (à ce titre, les réponses de ce type ont été intégrées dans la partie précédente) ;
- des **réponses de type purement informatif** (précisions sur la situation, l'activité ou les réponses données à certaines questions de l'enquête) ;
- mais aussi, en proportion non négligeable, des **commentaires sur l'enquête** elle-même, qu'il s'agisse de **critiques**, de **remerciements** ou de **l'expression d'une attente**.

des critiques attendues

Deux séries de critiques étaient attendues :

- le caractère indiscret du questionnaire (la question des revenus est toujours sensible) ;
- sa longueur et sa complexité.

un questionnaire indiscret

Questions trop intimes sur l'argent.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel ; autre activité : cadre informatique

Je n'ai pas répondu aux questions de revenus par souci de *privacy*.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, traductrice, dessinatrice/coloriste (BD), domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel ; documentaires/encyclopédies jeunesse ; autre activité : journaliste

J'estime la question 25 confidentielle et hors sujet ¹²⁷.
enquête Précomptés, F, 65+ ans, traductrice

Enquête ne me concernant pas, compliquée et ambiguë vis à vis de la CNIL. Enfin, je n'ai rien à voir avec l'A[G]ESSA.
enquête Précomptés, F, 65+ ans, autre activité : retraitée

un questionnaire long et compliqué

Cette critique était particulièrement attendue de la part des précomptés : dans la mesure où la grande majorité d'entre eux ne perçoit que quelques centaines d'euros de droits d'auteur, ils avaient toutes les raisons du monde de trouver le questionnaire d'enquête long et compliqué ¹²⁸, voire pour certains d'entre eux, quelque peu suspect :

Vous avez vraiment du temps à perdre pour vous intéresser à mes 44 euros... annuels !
enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, 44 €

Trop technique dans l'ensemble.
enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteure de textes, 10 000 €/19 999 €, autre activité : enseignante

Votre questionnaire est trop compliqué et prend trop de temps. À quoi sert-il ?
enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents

Votre questionnaire est trop spécialisé... et on a du mal à en voir l'intérêt à part à nous proposer de nouvelles cotisations...
enquête Précomptés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scolaire/parascolaire, 466 €, autre activité : enseignant

J'aurais aimé être heureuse de recevoir ce questionnaire. Or, il ne m'inspire que méfiance. Les auteurs sont en marge du système. Aidez-les ou foutez-leur la paix.
enquête Précomptés, F, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 1 023 €, autre activité : chargée de clientèle

De façon plus espiègle, un auteur nous souhaite :

Bon courage pour interpréter un tel questionnaire !
enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : essais, actualité/documents, < 5 000 €

Si quelques affiliés partagent cette critique de longueur et de complexité :

Questionnaire très long et fastidieux à remplir.
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 30 000 €/39 999 €

Je n'ai pris de mon temps pour répondre à ce fastidieux et très bureaucratique questionnaire que parce que j'ai bénéficié, par le passé, d'une aide du CNL.
enquête Affiliés, H, 50/64 ans, auteur de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse) ; art/beaux livres ; 5 000 €/9 999 €

ou indiquent ne pas avoir le temps de répondre de façon exhaustive :

Je n'ai pas le temps de me livrer aux recherches nécessaires pour remplir les cases nécessitant des chiffres précis. Toute heure passée à faire autre chose que travailler est une heure de rémunération en moins, comme pour tous les indépendants.
enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), essais, actualité/documents

¹²⁷ Question sur le montant des retraites éventuellement perçues.

¹²⁸ Sur les raisons qui ont conduit à adresser le questionnaire complet aux auteurs percevant de faibles revenus d'auteur, voir l'encadré *Les contraintes particulières de l'enquête Précomptés*, p. 35.

d'autres, malgré quelques réserves, soulignent en revanche qu'ils ont trouvé le questionnaire intéressant :

La form[ul]ation de certaines questions m'a semblé parfois pesante mais cette enquête est une très bonne initiative. Je lui souhaite un vaste succès, et un retentissement tout aussi important.

Je n'ai pas de remarques à formuler : l'enquête me paraît assez exhaustive.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €

Enquête assez complexe, mais intéressante, qui nécessite de lui consacrer un temps important.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, domaine éditorial : sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, autres, 20 000 €/29 999 €

Merci de cette enquête. Elle est précise et permet de poser un peu les choses à plat.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 10 000 €/19 999 €

Questionnaire très bien fait. J'espère que tout cela servira à quelque chose....

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques

Également un peu attendue, la critique du fait que les enquêtes, pour les raisons précédemment indiquées (p. 34), portent sur les revenus de 2013 :

Je ne comprends pas la pertinence d'une enquête sur les revenus de 2013, alors qu'on a déjà ceux de 2014, voire même ceux de 2015, et sachant que les revenus ont complètement dégringolé depuis 2013, que ce soit pour moi ou pour les collègues traducteurs littéraires, illustrateurs ou auteurs de BD autour de moi, et je fais partie de ceux qui s'en sortent le mieux, mais en travaillant jusqu'à 23h-minuit tous les soirs, week-ends inclus.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, roman (hors jeunesse), 20 000 €/29 999 €

moins attendus : des remerciements (et des attentes)...

Il était en revanche moins attendu que les remerciements pour la réalisation de l'enquête soient plus nombreux que les critiques - y compris chez les précomptés si l'on inclut ceux adressés par les précomptés d'autres domaines.

Si certaines réponses expriment simplement des remerciements pour s'intéresser à la situation des auteurs :

Merci de vous intéresser à notre sort.

enquête Précomptés, F, 50/64 ans, illustratrice, domaine éditorial : art-beaux livres, 10 000 €/19 999 €

Il serait bien qu'existe une visibilité publique de la disparité des situations chez les auteurs, c'est très mal connu du grand public. Une étude fine pourrait donner à voir la multitude des cas, ce serait parlant et éviterait les caricatures. Merci pour cette belle enquête.

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, < 5 000 €, autre activité : enseignante

Je ressens l'urgence qu'il y a à ce que de telles enquêtes existent. La littérature est l'âme d'un pays. Sans elle, le pays perd son âme. Elle est vitale, et pourtant, négligée. Merci de faire cette enquête. Je continuerai dans les années à venir à me battre pour écrire.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), théâtre, 5 000 €/9 999 €

Bravo pour cette enquête, je suis impatient d'en lire les résultats.

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, illustrateur, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 10 000 €/19 999 €, autre activité : professeur d'enseignement artistique en illustration

Bonne initiative que cette enquête.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, traductrice, domaine éditorial : roman (hors jeunesse), 20 000 €/29 999 €, autre activité : enseignante vacataire, pigiste

la plupart s'accompagnent de l'expression, parfois très vive, d'une attente d'amélioration de cette situation, d'ailleurs suggérée par les courriers d'accompagnement des questionnaires ¹²⁹ :

Merci d'avoir lancé cette enquête ô combien nécessaire ! J'espère qu'aux écrivains, l'avenir sera plus radieux qu'il ne l'est aujourd'hui.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, traductrice, domaine éditorial : essais, actualité/documents, autres, autre activité : porte-parole

C'est bien que vous vous préoccupiez du statut des auteurs. J'ai hâte de savoir ce que ça va donner !

enquête Affiliés, H, 35/49 ans, auteur de textes, traducteur, domaine éditorial : essais, actualité/documents, sciences humaines et sociales (hors droit), histoire, 10 000 €/19 999 €, autre activité : traducteur (numérique)

Je remercie le CNL et votre organisme de sondage pour ce questionnaire très précis, en espérant qu'il aura quelques retombées positives sur le statut et les conditions d'exercice des auteurs et des traducteurs.

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, traducteur, auteur de doublages ou sous-titrages, domaine éditorial : art/beaux livres, 10 000 €/19 999 €

Il serait intéressant de nous tenir au courant des actions envisagées suite à l'analyse des résultats de ce questionnaire.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, auteure de textes, graphiste, webdesigner, domaine éditorial : vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel, autres, > 50 000 €

Je trouve cette consultation très opportune et j'espère qu'elle débouchera sur des mesures en faveur des artistes-auteurs qui n'ont pas la force de représentation des intermittents ni les mêmes mesures d'indemnisation.

enquête Précomptés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : albums jeunesse/éveil, 5 000 €/9 999 €,

Merci pour votre enquête. Que celle-ci puisse nous permettre d'accéder un jour, à de meilleures conditions : accès à une meilleure retraite, à des indemnités chômage, à une rémunération des séances de dédicaces...

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, dessinatrice/coloriste (BD), illustratrice, domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, albums jeunesse/éveil, 10 000 €/19 999 €

Si cette étude pouvait enfin faire comprendre à ceux qui ont un pouvoir politique que nous les auteurs nous sommes aussi exploités que les marins pêcheurs et autres agriculteurs, alors que nous fournissons la matière première à une bonne partie de l'activité culturelle française, ce serait magnifique. Le système français concernant les auteurs est féodal, indigne d'un pays qui se vante de sa culture. Il serait temps que les avances sur droits soient acquises, temps qu'on arrête d'entendre des mandarins de la culture clamer complaisamment que les écrivains doivent avoir un métier à côté ou que l'écriture est innée.

enquête Affiliés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : roman jeunesse, albums jeunesse/éveil, 20 000 €/29 999 €

Si seulement cette enquête à laquelle j'ai répondu avec une candide confiance pouvait conduire à une évolution de notre déplorable statut d'auteur, spolié en permanence par les éditeurs et les organismes divers qui font appel à nous pour participer à des débats ou à l'animation des bibliothèques et autres centres culturels. Quant à l'exploitation de nos œuvres, il y aurait beaucoup à dire car il n'est pas rare de retrouver nos ouvrages en numérique sans même avoir été consultés!

enquête Précomptés, F, 65+ ans, 2 000 €, autre activité : retraitée

129 « La situation économique et sociale de cette population [*des précomptés non affiliés*] encore assez mal connue. Or une meilleure connaissance de cette situation est nécessaire pour mettre en œuvre des mesures de soutien et d'amélioration des conditions d'exercice d'activité professionnelle des artistes auteurs. » (*courrier d'accompagnement de l'enquête Précomptés*) ; « Certaines questions peuvent vous sembler complexes, mais nous avons besoin de votre implication et la précision de vos réponses nous sera particulièrement précieuse : mieux nous vous connaissons, mieux nous pourrions mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien idoines » (*courrier d'accompagnement de l'enquête Affiliés*). Ces courriers figurent en annexes I-2-1b et I-2-2b du présent rapport.

... mais aussi des doutes

Quelques auteurs enfin ont utilisé cette question ouverte pour faire part de leurs doutes :

- sur les objectifs et l'utilité de l'enquête :

Quelle est la finalité de ce questionnaire ?

enquête Affiliés, H, 50/64 ans, dessinateur/coloriste (BD), domaine éditorial : BD/mangas/romans graphiques, 10 000 €/19 999 €

Cette enquête est bien méritoire mais je n'en vois pas l'utilité. À l'heure actuelle, on veut tout légaliser, tout protéger. [Or] les artistes ont l'art de vivre hors limite. À moins de vouloir faire comme en Russie, des écrivains d'État. Tout ne peut pas être encadré.

enquête Précomptés, F, 50/64 ans, auteure de textes, domaine éditorial : pratique, développement personnel, 197 €, autre activité : éditeur

- sur l'impact positif qu'elle peut avoir pour l'amélioration de la situation des auteurs :

J'espère que l'aboutissement de cette enquête sera une amélioration du statut d'auteur et non comme on le voit trop souvent une détérioration et "renégociation", à notre détriment, de nos droits.

enquête Affiliés, F, 35/49 ans, illustratrice, domaine éditorial : documentaires/encyclopédies jeunesse, autres domaines éditoriaux, 10 000 €/19 999 €

- ou encore sur la capacité du ministère de la culture à en tirer des enseignements :

Je doute que le ministère de la culture ait la capacité d'exploiter cette enquête et d'en tirer des conclusions pratiques.

enquête Précomptés, H, 65+ ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, < 5 000 €, autre activité : enseignant retraité

... ou une totale absence de doute

Sans s'embarrasser de périphrases, un auteur précompté exprime pour sa part ce que lui inspire cette démarche d'amélioration de la connaissance de la situation des auteurs du livre :

Pays d'assistés ou d'administratifs inutiles.

enquête Précomptés, H, 35/49 ans, auteur de textes, domaine éditorial : scientifique, technique, médical, professionnel, autre activité : médecin

III-4. des paroles et des chiffres : une brève (re)mise en perspective

Au terme de ce parcours thématique dans les réponses aux questions ouvertes, il est utile de chercher à remettre les citations retenues dans ces pages de synthèse **en perspective avec le contexte comme avec les données quantitatives** disponibles, afin de corriger le double « effet de loupe » que constituent d'une part la sur-représentation des discours à tonalité négative qu'induit ce type de questions ouvertes et d'autre part, la sur-représentation des affiliés dans les réponses portant sur l'évolution des conditions d'activité.

En premier lieu, on rappellera que la question sur l'évolution des conditions d'activité portait sur « les 5 dernières années », et que les 5 années précédant la passation des enquêtes (2010-2014) ont été, pour les auteurs comme pour l'ensemble des acteurs du marché du livre, **des années difficiles**. Elle marque en effet une accentuation de la dégradation du marché amorcée en 2007, après 10 années de croissance ininterrompue du chiffre d'affaires comme des ventes en volume, dans un contexte de fragmentation croissante des ventes (*voir II-1*). Il y a donc de bonnes raisons pour que la tonalité des témoignages soit plutôt négative, mais on se gardera cependant d'extrapoler sur le long terme les tendances de dégradation des conditions d'activité qui ressortent de la majorité des témoignages.

La mise en regard des réponses aux questions ouvertes avec les réponses aux questions fermées sur les évolutions des 5 dernières années corrige également quelque peu la perspective.

Ainsi, s'agissant du « **travailler plus** », sa mention répétée dans les réponses aux questions ouvertes ne doit pas faire oublier que, selon les réponses données à la question 6 sur l'évolution du temps consacré aux activités d'auteur (*II-2-1a*), le phénomène ne concerne de façon significative, sur l'ensemble de la population, que les auteurs du secteur de la BD.

Le « **gagner moins** » mentionné dans la majorité des réponses aux questions ouvertes est en revanche tout à fait en phase avec les données quantitatives, qu'il s'agisse des données macro-économiques, des réponses aux questions fermées ou de l'analyse par le Deps de la base des affiliés de l'Agessa.

Les données quantitatives de l'étude ne permettent en revanche pas de mesurer si la dégradation du revenu individuel s'accompagne effectivement, ni dans quelles proportions, d'une **dégradation des conditions de rémunération**, mentionnée dans plusieurs réponses aux questions ouvertes (dessinateurs et illustrateurs en particulier), comme dans les éditions récentes du baromètre Scam-Sgdl des relations auteurs/éditeurs¹³⁰. Le questionnaire d'enquête, déjà long, ne comportait pas de questions sur ce point. Les données quantitatives suggèrent en revanche qu'à elles seules, la baisse des ventes unitaires et l'augmentation du nombre d'auteurs¹³¹ suffiraient déjà à expliquer la baisse de revenu individuel des affiliés sur la période.

130 <http://www.scam.fr/Actualit%C3%A9s/Dossiers/Relations-auteurs-%C3%A9diteurs>. S'il constitue un instrument utile de suivi des relations auteur/éditeur, les variations de taille et de composition de l'échantillon de réponse à ce baromètre conduisent cependant à considérer la précision des tendances indiquées avec prudence.

131 Si l'on ne connaît pas précisément l'évolution du nombre de précomptés du livre, la forte augmentation des effectifs d'affiliés du livre dans la période récente (+29% entre 2010 et 2014) laisse supposer une augmentation globale du nombre d'auteurs du livre.

En forme de conclusion

Au terme de cette étude, il nous paraît raisonnable de dire que la connaissance de la vaste population des auteurs du livre et de la situation économique et sociale des personnes qui la composent s'est considérablement accrue ; en cela, les objectifs de la feuille de route validée par le comité de suivi de l'étude ont été largement atteints.

Comme nous l'écrivions dans le résumé diffusé en mars 2016, **l'étude n'apporte sans doute pas toutes les réponses** aux questions que l'on pouvait se poser il y a quelques mois encore sur la situation économique et sociale des auteurs du livre et sur ses évolutions.

Mais, à tout le moins, par la somme d'éléments à la fois totalement inédits et aussi fiables au plan statistique qu'il était possible de l'envisager dans le cadre d'une première investigation approfondie, **elle permet déjà d'en savoir beaucoup plus.**

Les différentes enquêtes et exploitations conduites dans le cadre du dispositif ont produit une masse considérable de données, qui réservent sans doute encore des enseignements, même si les différents partenaires mobilisés se sont efforcés d'en tirer le maximum de résultats pertinents dans les différents rapports publiés depuis mars.

La richesse de ce matériau explique que le présent rapport de synthèse porte presque exclusivement sur les résultats du volet quantitatif national, que les enseignements des enquêtes conduites par le MOTif et la Fill n'aient pas pu y être intégrés, et qu'il n'ait pas non plus été possible à ce stade de croiser de façon approfondie nos résultats avec ceux de l'enquête conduite par les États généraux de la bande dessinée, dont une première synthèse a été diffusée en janvier.

Il appartient désormais aux uns et autres - pouvoirs publics, organisations professionnelles, auteurs, chercheurs - de s'emparer des résultats de ces exploitations pour enrichir la réflexion sur les moyens et mesures à mettre en œuvre pour permettre à la création et à ses acteurs que sont les auteurs du livre de continuer à s'exprimer et à être diffusés dans les meilleures conditions au bénéfice des lecteurs et des citoyens.

Il leur appartient également de pointer les questions et les champs d'investigation prioritaires qui reste(raie)nt encore à creuser au terme de cette première exploitation approfondie.

des remerciements renouvelés aux auteurs

Il nous semble impensable de conclure ce rapport de synthèse sans adresser nos remerciements renouvelés aux quelque 4 000 auteurs, dont 3 000 auteurs du livre, qui ont pris la peine et le temps de répondre à l'une ou l'autre des enquêtes du dispositif.

Nous incluons naturellement dans ces remerciements ceux qui ne se considèrent pas vraiment comme des « auteurs du livre », et nous remercions particulièrement les auteurs qui ont consacré plusieurs heures à répondre de façon la plus complète au long questionnaire précis et détaillé des enquêtes quantitatives nationales - et notamment à la dizaine de questions sur les revenus, qui pouvaient demander de renseigner « en clair » jusqu'à 40 montants de revenus.

Nous étions conscients du temps que la réponse à ces enquêtes demanderait aux auteurs, mais l'étendue des questions à traiter comme les contraintes de construction du plan d'enquête ont fait que, malgré la relecture attentive (et attentionnée) de plusieurs représentants des organisations d'auteurs, nous n'avons pas trouvé de façon moins contraignante pour les auteurs de réunir les éléments nécessaires à la précision de la photographie que les enquêtes visaient à établir.

Si la photo est bonne, c'est à ces auteurs que nous le devons, et nous voudrions vivement les en remercier.

Nous les remercions également de leurs réponses, parfois longues, aux questions ouvertes de l'enquête, qui éclairent la sécheresse des chiffres et complètent la photographie d'ensemble par autant de courtes vidéos permettant de mieux saisir dans toute leur diversité les trajectoires individuelles et la façon dont vivent celles et ceux qui constituent les « auteurs du livre ».

Ces enquêtes, aux objectifs d'abord quantitatifs, ont en effet aussi été l'occasion sur l'ensemble du champ d'une vaste moisson de paroles d'auteurs, qui sont en elles-mêmes des contributions à la connaissance de la situation des auteurs. C'est pourquoi, en complément des entretiens approfondis d'écrivains conduits par Gisèle Sapiro et son équipe ¹³², il nous a paru utile d'en restituer tant les thématiques communes que la diversité, à la fois dans la partie du rapport de synthèse qui leur est consacrée et par la publication en annexe des rapports techniques des enquêtes de l'intégralité des réponses recueillies.

132 Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.), *Profession ? Écrivain*, CESSP/MOTif, juin 2016.

après l'étude

Par-delà l'enrichissement de la connaissance qu'elle apporte sur la situation économique des auteurs du livre et, pour une petite moitié des auteurs du « 1^{er} cercle », sur l'évolution de leurs revenus, l'étude clarifie également les conditions dans lesquelles un outil de suivi pourrait être mis en place.

Si la communication annuelle au ministère de la culture d'une extraction anonymisée de sa base des auteurs affiliés permet d'envisager sereinement le suivi annuel des évolutions de revenu de cette population, il en va tout autrement du suivi de la situation des précomptés du « 1^{er} cercle », qui serait cependant nécessaire pour la robustesse du dispositif. Il conviendrait à cet égard d'affiner la connaissance de la structure de ce « 1^{er} cercle », en distinguant le noyau dur des auteurs qui y figurent de façon quasi-permanente et ceux qui n'y apparaissent qu'une année.

La possibilité d'un tel suivi pourrait à cet égard être utilement intégrée aux réflexions en cours sur la refonte du système d'information de l'Agessa. Les partenaires de la présente étude ont donc déjà une bonne occasion de se revoir...

février-juin 2016

rapport révisé en novembre-décembre 2016

LISTE DES ANNEXES

A-I – ANNEXES DU RAPPORT DE SYNTHÈSE

Annexe I-1 – liste des membres du comité de suivi

Annexe I-2 – questionnaires et courriers des enquêtes Précomptés et Affiliés

Annexe I-3 – note sur la consolidation des résultats des enquêtes Précomptés et Affiliés

A-II – RAPPORTS DES ENQUÊTES ET LEURS ANNEXES

en téléchargement à l'adresse :

www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Etude-sur-la-situation-economique-et-sociale-des-auteurs-du-livre-resultats

Enquête Précomptés

Annexe II-1a – rapport de l'enquête Précomptés (People Vox pour MCC/DGCA-DGMIC) : *Enquête sur l'activité et les revenus des auteurs précomptés assujettis de l'Agessa*, mars 2016

Annexe II-1b – Paroles d'auteurs (1) : corpus des réponses des auteurs du livre aux questions ouvertes de l'enquête Précomptés (mise en forme : MCC/DGMIC)

Enquête Affiliés du livre

Annexe II-2a – rapport de l'enquête Affiliés du livre (People Vox pour CNL/CPE) : *Enquête portant sur la situation économique et sociale des auteurs du livre affiliés à l'Agessa*, mars 2016

Annexe II-2b – Paroles d'auteurs (2) : corpus des réponses aux questions ouvertes de l'enquête Affiliés du livre (mise en forme : MCC/DGMIC)

Exploitation longitudinale de la base des affiliés Agessa

Annexe II-3 – Gwendoline Volat, *Auteurs du livre affiliés à l'Agessa : dégradation des perspectives de revenus au fil des générations*, MCC/Deps, mars 2016

Enquêtes régionales associées

Annexe II-4 – rapport de l'enquête interrégionale sur les activités connexes des auteurs du livre (Fill) : *Retours à la marge, les revenus connexes des auteur(e)s*, mars 2016
analyse et synthèse : Emmanuel Négrier (CEPEL-CNRS)

Annexe II-5 – : rapport de l'enquête sur la reconnaissance professionnelle des écrivains (MOTif) : Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.), *Profession ? Écrivain*, MOTif/CESSP, mars 2016 (synthèse), juin 2016 (rapport complet)

Annexe I-1 – liste des membres du comité de suivi

Ont participé aux travaux du comité de suivi :

Ministère de la culture et de la communication

DGMIC/SLL, service du livre et de la lecture

Nicolas GEORGES, directeur chargé du livre et de la lecture (président du comité de suivi)
 Hugues GHENASSIA DE FERRAN, directeur adjoint au directeur chargé du livre et de la lecture
 Rémi GIMAZANE, chef du département de l'économie du livre
 Hervé RENARD, Observatoire de l'économie du livre, adjoint au chef de département de l'économie du livre
 Gaëlle BEBIN, chargée de mission Vie littéraire, département de l'économie du livre

DGMIC/SDDEC, sous-direction du développement de l'économie culturelle

Anouk DEILLER, Roman KUDELKA, chargé(e)s de mission, bureau des études et des évaluations économiques

DGCA/DAPROF, département des artistes et des professions

Pascal MURGIER, chef de département
 Pauline GAY, chargée de mission

SG/DEPS, département des études, de la prospective et des statistiques

Xavier NIEL, puis Loup WOLFF, chefs de département
 Valérie GALABERT, puis Tristan PICARD, adjoints au chef de département
 Frédérique PATUREAU, Marie GOUYON, Gwendoline VOLAT, chargées d'études sur l'emploi culturel

CNL, Centre national du livre

Vincent MONADÉ, président
 Véronique TRINH-MULLER, directrice générale
 Xavier BREDIN, secrétaire général
 Anne-Sophie MÉTAIS, chargée des études et d'évaluation
 Florabelle ROUYER, cheffe du département de la création

AGESSA, Association pour la gestion de la sécurité sociale des artistes auteurs

Thierry DUMAS, directeur
 Anne-Élise HAYOUN, directrice des systèmes d'information
 (NB. tous deux également membres de la direction de la Maison des artistes)

Auteurs

SGDL, Société des gens de lettres

Jean Claude BOLOGNE, puis Marie SELLIER, président(e)s
 Geoffroy PELLETIER, directeur général

CPE, Conseil permanent des écrivains

Geoffroy PELLETIER, secrétaire général
 Emmanuel de RENGÉRVÉ, trésorier, délégué général du SNAC, Syndicat national des auteurs et des compositeurs

EGBD, États généraux de la bande dessinée

Pierre NOCERINO, secrétaire du comité scientifique des EGBD

Structures régionales pour le livre

MOTif, Observatoire du livre et de la lecture en Île-de-France

Philippe-Louis COUDRAY, directeur

Marie-Christine ROUX, responsable études et bases de données

FILL, Fédération interrégionale du livre et de la lecture

Laurent DELABOUGLISE, président, Centre régional des lettres de Basse-Normandie (CRLBN)

Christian RYO, vice-président, Livre et lecture en Bretagne (LLB)

Cécile JODLOWSKI-PERRA, secrétaire, Languedoc-Roussillon livre et lecture (LR2L)

Stéphanie MEISSONNIER, déléguée générale

Annexe I-2 – questionnaires et courriers des enquêtes Précomptés et Affiliés

Annexe I-2-1a – questionnaire de l'enquête Précomptés
avril 2015



ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ ET LES REVENUS DES AUTEURS PRÉCOMPTÉS ASSUJETTIS DE L'AGESSA

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire et de nous le retourner
avant le **27 avril** à l'aide de l'enveloppe T jointe à cet effet.

Vous pouvez également le remplir à l'adresse suivante jusqu'au 30 avril :

Lien : <http://www.enquete-arapa.fr>

Code d'accès personnel :

Le questionnaire en ligne peut être complété en plusieurs fois en enregistrant vos réponses.

I. VOS ACTIVITÉS D'ARTISTE AUTEUR

1. En 2013, avez-vous perçu des droits d'auteur ou des rémunérations au titre de vos activités d'artiste auteur dans un ou plusieurs des domaines suivants ?

Si vous avez perçu des revenus pour seulement une de ces activités, inscrivez le chiffre correspondant dans la 1^{re} case ci-dessous.

Si vous avez perçu des revenus dans plusieurs domaines ou pour plusieurs de ces activités, classez-les par ordre décroissant de revenus en 2013.

Ex : [5 | 7] si en 2013, vous avez perçu des revenus en tant qu'illustrateur et, dans une moindre mesure, comme graphiste.

|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

En 2013, je n'ai perçu de rémunération dans des domaines listés ci-dessous. Si vous êtes dans ce cas, merci de passer à la question 17.

LIVRE

1/ Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...)

2/ Scénariste BD

3/ Traducteur

4/ Adaptateur

5/ Illustrateur

6/ Dessinateur BD

7/ Graphiste

THÉÂTRE

8/ Auteur, dramaturge

9/ Metteur en scène

10/ Traducteur

11/ Adaptateur

CINÉMA ET AUDIOVISUEL

12/ Réalisateur

13/ Scénariste

14/ Auteur de doublages ou sous-titrages

15/ Adaptateur

16/ Vidéaste

17/ MUSIQUE (auteur, compositeur, parolier, ...)

18/ PHOTOGRAPHIE

19/ CHORÉGRAPHIE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE (auteur, metteur en scène, ...)

MULTIMÉDIA

20/ Auteur multimédia

21/ Graphiste, webdesigner, ...

22/ ARTS PLASTIQUES

23/ ARTS GRAPHIQUES (hors livre et multimédia)

2. Diriez-vous que vos activités d'auteur constituent aujourd'hui votre source de revenus principale ?

Oui, elles l'ont toujours, ou presque toujours, été depuis le début de ma vie professionnelle

Oui, elles ne l'ont pas toujours été, mais elles le sont devenues

Non, elles l'ont été mais elles ne le sont plus

Non, elles ne l'ont jamais été

3. En quelle année avez-vous pour la première fois perçu des revenus issus de ces activités d'auteur ?

.....

4. Depuis cette date, diriez-vous que vous avez perçu des revenus issus de ces activités de façon régulière ?

Oui

Non

5. En 2013, combien de temps environ avez-vous consacré à vos activités d'auteur (toutes activités confondues : création, promotion de votre œuvre, ...) ? [Répondez selon la modalité qui vous vient le plus naturellement à l'esprit]

..... heures par semaine OU jours dans l'année

6. Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que le temps consacré à ces activités d'auteur :

est resté globalement stable

a plutôt augmenté

a plutôt diminué

7. En 2013 ou en 2014, avez-vous sollicité l'AFDAS pour une prise en charge financière d'une formation professionnelle ?

Oui, pour une prise en charge par le fonds Artistes auteurs

Oui, pour une prise en charge par un autre fonds de l'Afdas (fonds Intermittents, fonds Journalistes-pigistes)

Non

II. VOS REVENUS D'AUTEUR EN 2013

Pour faciliter vos réponses à cette partie du questionnaire,
munissez-vous de votre déclaration d'impôts 2014 (revenus de 2013)

8. Quel est votre régime fiscal pour vos activités d'auteur ?

Bénéfices non commerciaux (BNC) : microentreprise (micro-

Bénéfices non commerciaux (BNC) : réel (déclaration

Traitements & salaires (TS) : déduction forfaitaire

Traitements & salaires (TS) : frais réels

9. Avez-vous effectué une démarche auprès de votre service des impôts pour renoncer au régime de retenue à la source par vos éditeurs de la TVA sur vos droits d'auteur ?

Oui Non

Quelques conseils pour la suite de ce questionnaire :

Dans plusieurs des questions qui suivent, il vous sera demandé d'indiquer des montants, notamment de revenus, ou des quantités.

Quelques conseils pour vous aider dans vos réponses :

- **Recommandation générale :** indiquez le montant exact si vous le connaissez ou si vous en disposez facilement, ou à défaut, un montant approximatif ou arrondi (un montant arrondi sera plus utile à l'enquête qu'une absence de réponse).
- **Questions sur les revenus :**
 - indiquez le montant des revenus nets de cotisations sociales effectivement perçus en 2013, même s'ils correspondent à des activités ou des ventes antérieures (ex : états des comptes 2012 adressés par vos éditeurs en juin 2013, paiement d'une commande antérieure à 2013).
 - si vous déclarez vos revenus d'auteur en BNC, déduisez le montant des dépenses afférentes à votre activité.
 - si vous avez renoncé à la retenue à la source de la TVA sur vos droits d'auteurs (Q9), indiquez le montant de vos revenus nets de cotisations sociales et de TVA.
 - indiquez les montants en euros, sans les centimes.

10. En 2013, quel a été le montant total net des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres, qu'ils vous aient été versés directement par des éditeurs, des producteurs ou des diffuseurs ou par l'intermédiaire d'une société d'auteurs (Sacd, Sacem, Saif, Adapp, Scam, Sofia, ...) ? (Incluez également dans ce total le revenu des ventes d'œuvres originales - ex : planches de BD, tirage d'auteur, ...)

Important : Ne mentionnez ici que la part de votre rémunération issue de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres.

Pour les professions artistiques dont une partie de la rémunération est versée en salaires, une question spécifique sur la part salariale de la rémunération est posée dans la partie III de ce questionnaire (Q16).

..... €

11. Au cours des cinq dernières années, diriez-vous que vos revenus provenant de l'exploitation ou de la vente de vos œuvres ont plutôt :

- beaucoup augmenté
- plutôt augmenté
- sont restés globalement stables
- plutôt diminué
- beaucoup diminué
- mes activités d'auteur sont trop récentes pour pouvoir répondre à cette question

12. En 2013, quel est le montant des revenus que vous auriez perçus au titre des activités ou aides ci-dessous ?

Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur €
Rencontres publiques ou débats en lien direct avec votre œuvre (sans lecture par vous-même de vos œuvres) €
Prix €
Bourses, aides à la création, résidences de création (temps de création > 70 %) €
Autres résidences (temps de création < 70 %) €
Cours donnés dans votre studio ou votre atelier €
Ateliers artistiques ou d'écriture €

En 2013, je n'ai perçu aucun revenu au titre des activités, distinctions ou aides listées ci-dessus.

13. Au cours des cinq dernières années, diriez-vous que ces autres revenus liés à votre activité d'auteur ont plutôt :

(Considérez l'ensemble des revenus listés en Q12 (lectures, bourses, résidences, prix, ...)

- beaucoup augmenté
- plutôt augmenté
- sont restés globalement stables
- plutôt diminué
- beaucoup diminué
- Je n'ai pas d'autres revenus liés à mon activité d'auteur, ou de façon trop irrégulière pour pouvoir répondre à cette question

14. Pouvez-vous indiquer, même de façon approximative, la répartition de vos revenus 2013 au titre de vos activités d'auteur dans ces différents domaines (en % par domaine) ?

Considérez l'ensemble des revenus d'auteur que vous avez précédemment mentionnés (vente ou exploitation de vos œuvres [Q10] + autres revenus liés à l'activité d'auteur [Q12]).

Le total de toutes les activités citées doit être égal à 100 %.

LIVRE	
1/ Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...)%
2/ Scénariste BD%
3/ Traducteur%
4/ Adaptateur%
5/ Illustrateur%
6/ Dessinateur BD%
7/ Graphiste%
THÉÂTRE	
8/ Auteur, dramaturge%
9/ Metteur en scène%
10/ Traducteur%
11/ Adaptateur%
CINÉMA ET AUDIOVISUEL	
12/ Réalisateur%
13/ Scénariste%
14/ Auteur de doublages ou sous-titrages%
15/ Adaptateur%
16/ Vidéaste%
17/ MUSIQUE (auteur, compositeur, parolier, ...)%
PHOTOGRAPHIE	
19/ CHORÉGRAPHIE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE%
MULTIMÉDIA	
20/ Auteur%
21/ Graphiste, webdesigner,%
22/ ARTS PLASTIQUES%

15. Cotisez-vous à l'un des régimes de retraite complémentaire pour les auteurs gérés par l'IRCEC (RAAP, RACL, RACD) ?

- Oui, au RAAP
 Oui, au RACL
 Oui, au RACD
 Non, à aucun de ces régimes
 J'ai cotisé dans le passé à au moins un de ces régimes, mais je n'y cotise plus

III. REVENUS SALARIAUX POUR CERTAINES PROFESSIONS ARTISTIQUES

16. Si vous exercez une activité artistique rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire (réalisateur, metteur en scène, chorégraphe, photographe de presse, ...), indiquez ici le montant total net de la part salariale de votre rémunération en 2013 :

..... €

IV. VOS AUTRES ACTIVITÉS ET REVENUS

17. En dehors de vos activités d'artiste auteur, exercez-vous en 2013 une (ou plusieurs) autre(s) activité(s) professionnelle(s), que ce soit dans un domaine artistique ou culturel (ex : comédien, musicien, éditeur, technicien du cinéma, ...) ou dans un autre domaine (ex : médecin, commerçant, professeur des écoles, ...)

	Si « Oui », précisez laquelle :	Si vous l'exercez encore aujourd'hui, cochez cette case
<input type="checkbox"/> Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans un autre domaine	<input type="checkbox"/>

- Non, j'étais étudiant (Si vous l'êtes encore aujourd'hui, cochez cette case)
 Non, en 2013, je n'avais déjà plus d'autre activité professionnelle
 Non, je n'ai jamais eu d'autre activité professionnelle

Si vous n'exercez pas d'autre activité professionnelle, passez à la question 21 (sauf si vous exercez une activité artistique rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire)

18. Quel a été en 2013 le montant total net des revenus que vous avez perçus pour ces autres activités professionnelles ?

Autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel :

..... €

Autre activité professionnelle dans un autre domaine :

..... €

19. Et sous quel(s) statut(s) exercez-vous ces autres activité(s) ?

	domaine artistique ou culturel	autre domaine
Artiste-interprète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salarié (titulaire ou non titulaire) du secteur public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salarié du secteur privé ou associatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indépendant (profession libérale, artisan)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autoentrepreneur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

20. Si vous êtes salarié, êtes-vous :

	domaine artistique ou culturel	autre domaine
en CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en CDD d'usage (intermittent du spectacle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite 20. Si vous êtes salarié, êtes-vous :

	domaine artistique ou culturel	autre domaine
à temps plein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
à temps partiel (> 50%)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
à temps partiel (< 50%)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

21. Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) ?

	Oui, actuellement	Oui, dans le passé
CMU de base :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CMU complémentaire (CMU-C) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

22. Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire d'une ou plusieurs des allocations ou aides sociales suivantes :

	Oui, actuellement	Oui, dans le passé
Allocation chômage :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSA/RMI :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASS :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aides sociales pour les auteurs (CNL, SGDL, CNAP, SACD, ...):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

23. Si vous en étiez bénéficiaire en 2013, quel était le montant total net perçu au titre des allocations ou aides listées ci-dessus (Q22) ?

..... €

24. Avez-vous déjà demandé la liquidation de vos droits à un régime de retraite ?

	Oui	Non
Retraite de base (régime général, régime agricole, régime des artisans et commerçants, pension de retraite de l'État)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retraite complémentaire (ARRCO, AGIRC, RAFF, Ircantec, RAAP, RACD, RACL, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

25. Quel a été le montant total net des retraites que vous avez éventuellement perçues en 2013 ?

..... €

V. VOTRE PROFIL

26. Vous êtes :

- Une femme
 Un homme

27. Quelle est votre année de naissance ?

28. De combien de personnes se compose votre ménage ?

- 1
 2
 3
 4
 5 ou +

29. S'agissant de votre résidence principale, êtes-vous :

- propriétaire
 occupant à titre gratuit
 locataire du secteur privé
 locataire logement social

30. Et, de façon approximative, en incluant vos propres revenus, quels ont été les revenus totaux de votre ménage en 2013 ?

Considérez l'ensemble des revenus nets avant impôt des personnes composant votre ménage : revenus d'activité, indemnités chômage, retraites, pensions alimentaires, pension d'invalidité, revenus du patrimoine, ...

- Moins de 15.000 € nets en 2014 (soit 1.250 € par mois)
 De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)
 De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)
 De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)
 Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)

Si, en 2013, vous n'avez pas eu de revenus d'auteur dans le domaine du livre,
 passez à la partie VIII - VOTRE REGARD SUR VOS ACTIVITÉS D'AUTEUR en fin de questionnaire (Q52 à Q55).

VI. VOTRE ACTIVITÉ D'AUTEUR DE LIVRES

31. Quel(s) intitulé(s) correspond(ent) le mieux à votre activité d'auteur de livres ?

Si vous exercez plusieurs des activités suivantes, classez-les par ordre décroissant de revenus en 2013.

|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

- 1/ Auteur de textes (écrivain, poète, essayiste, ...)
- 2/ Scénariste (BD)
- 3/ Traducteur
- 4/ Illustrateur
- 5/ Dessinateur (BD)
- 6/ Photographe
- 7/ Designer graphique
- 8/ Directeur de collection(s)
- 9/ Responsable d'ouvrage(s) collectif(s)
- 10/ Autre (précisez) :

32. Dans quels domaines éditoriaux publiez-vous le plus souvent ?

Si vous publiez ou avez publié des livres dans plusieurs domaines, classez-les par ordre décroissant de fréquence de publication.

|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

- 1/ Roman (hors jeunesse)
- 2/ Essais, actualité/documents
- 3/ Théâtre
- 4/ Poésie
- 5/ Roman jeunesse
- 6/ Albums jeunesse, éveil
- 7/ Documentaires/encyclopédies jeunesse
- 8/ BD/mangas/romans graphiques
- 9/ Art-beaux livres
- 10/ Pratique, développement personnel
- 11/ Sciences humaines et sociales (hors droit)
- 12/ Droit
- 13/ Religion, ésotérisme
- 14/ Scientifique, technique, médical, professionnel
- 15/ Scolaire/parascolaire
- 16/ Dictionnaires/encyclopédies
- 17/ Autres (précisez) :

33. Vos publications dans le secteur du livre depuis le début de votre activité d'auteur de livres.

En tant que...	auteur ou co-auteur principal			autres contributions : éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs
	écrivain, auteur de textes, scénariste BD	traducteur principal	illustrateur/ dessinateur/ photographe/ designer	
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur <i>comptez 1 par titre publié, même si ce titre a été publié sous plusieurs formats (poche, numérique)</i>
- dont propositions à l'éditeur, envois spontanés
- dont commandes d'éditeur
Nombre d'éditeurs (à compte d'éditeur)
Année de la 1 ^{re} publication à compte d'éditeur
Année de la publication la plus récente à compte d'éditeur
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur sur lesquels vous avez perçu des droits en 2013 (à valoir, forfaits ou droits proportionnels)
Nombre de titres publiés en auto-édition
- dont livres imprimés
- dont auto-publications numériques <i>(ex : Kindle direct publishing, Kobo-FNAC Writing life, ...)</i>
Nombre de titres publiés à compte d'auteur

34. Au cours des cinq dernières années, diriez-vous que vous avez publié plutôt :

- plus de titres qu'au cours des périodes précédentes
- autant de titres qu'au cours des périodes précédentes
- moins de titres qu'au cours des périodes précédentes
- J'ai commencé à être publié trop récemment pour pouvoir répondre à cette question

35. Où exercez-vous habituellement votre activité d'auteur ?

	Le plus souvent	Parfois	Exceptionnellement	Jamais
A mon domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un bureau indépendant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un bureau partagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans une bibliothèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un espace collaboratif (" co-working ") (ex : la Manufacture Paris)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un " espace auteurs " (ex : Maison des Auteurs SACD, Maison des Auteurs CIBD Angoulême...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez :)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

36. Êtes-vous actuellement adhérent(e) d'une ou plusieurs sociétés, associations ou syndicats d'auteurs à rayonnement national, comme par exemple la SGDL, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, l'ATLF, le SNAC, les EAT, l'UNPI, l'UPP, etc. ?

- Oui, je suis adhérent d'au moins une société, syndicat ou association d'auteurs du secteur du livre
- Non, mais je l'ai été
- Non, je ne l'ai jamais été
- Non, mais j'envisage de le faire

37. Êtes-vous représenté(e) par un agent littéraire ?

Plusieurs réponses possibles

- Oui, pour mes droits d'édition
- Oui, pour mes droits étrangers (ou pour certaines langues)
- Oui, pour mes droits d'adaptation
- Non

VII. VOS REVENUS D'AUTEUR DE LIVRES

Pour répondre aux questions 39 et 40, nous vous suggérons de vous munir des redditions de compte que vous ont adressées vos éditeurs en 2013 (ventes de 2012)

A défaut, si vous ne disposez plus de vos redditions de comptes 2013, indiquez les montants figurant sur vos redditions 2014 (ventes de 2013) ; dans ce cas, cochez cette case

38. En 2013, quel a été le montant des revenus directement liés à vos publications de livres ?

	<u>Publications grand format</u>	<u>Poches, Clubs</u>	<u>Numérique</u>
A-valoir€€€
Rémunérations forfaitaires pour collaboration à des livres (collectifs, préfaces, éditions critiques...)€€€
Rémunérations proportionnelles sur ventes après couverture des à-valoir (publications à compte d'éditeur uniquement)€€€
Droits sur ventes versés par les diffuseurs (livres autoédités uniquement)€€€
Droits dérivés (droits étrangers, adaptation radio/cinéma/ audiovisuel/musique..., droits sur représentations théâtrales, droits sur produits dérivés)€	€

39. Toujours en 2013, quel a été le montant des droits que vous avez éventuellement perçus au titre de l'usage collectif de vos livres ou de la copie privée numérique ?

En 2013, je n'ai perçu rien de tout cela

Droit de prêt (via éditeur ou société de gestion*) €
Reprographie (via éditeur) €
Copie privée numérique (via société de gestion*) €

* Sofia, SCAM, SACD, SAIF, ADAGP, ...

40. Indiquez ici le montant total net des revenus que vous avez éventuellement perçus en 2013 pour la vente d'œuvres originales (ex : planches BD, originaux d'illustrations, ...) :

..... €

41. Et en 2013, quels ont été vos revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre ?

Droits versés par les éditeurs de presse (articles, illustrations, ...) €
Droits perçus pour l'écriture de scénario ou collaboration cinéma ou audiovisuel €
Autres (précisez) : €

42. Depuis le début de votre activité d'auteur de livres, quel est le montant de l'à-valoir ou, si vous êtes traducteur, du tarif au feuillet* le plus élevé que vous avez perçu pour la publication d'un livre dans votre domaine principal de publication ?

Considérez comme domaine principal de publication le domaine éditorial dans lequel vous avez déclaré publier le plus souvent (Q33)

A-valoir le plus élevé €
Tarif au feuillet * le plus élevé €

* tarif brut par feuillet traduit de 25 lignes x 60 signes, espaces et blancs compris

43. Et, toujours dans votre domaine principal de publication, quel est le montant du dernier à-valoir ou, si vous êtes traducteur, du dernier tarif au feuillet* que vous avez perçu pour la publication d'un livre ?

Dernier à-valoir perçu €
Dernier tarif au feuillet * €

* tarif brut par feuillet traduit de 25 lignes x 60 signes, espaces et blancs compris

44. Depuis le début de votre activité d'auteur de livres, toujours dans votre domaine principal de publication, quel est le taux de droits proportionnels le plus élevé que vous avez obtenu pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

..... %

45. Et toujours dans votre domaine principal de publication, le taux de droits proportionnels le plus faible pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

..... %

46. Et dans le dernier contrat que vous avez signé dans votre domaine principal de publication, quels sont le taux de droits proportionnels minimum et maximum figurant au contrat pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

Taux minimum figurant dans votre dernier contrat %
Taux maximum figurant dans votre dernier contrat %

47. Au cours des deux dernières années, avez-vous rencontré chez votre éditeur principal (ou vos éditeurs principaux) l'une des pratiques suivantes ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Absence de reddition de comptes d'un titre paru depuis moins de 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de compensation inter-droits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de compensation inter-titres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés sans explication particulière mentionnée sur le relevé de droits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après couverture de l'à-valoir, droits non payés pour cause de montant trop faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de rachat ou de faillite de l'éditeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

48. Au 2013, indiquez le nombre de fois où vous avez participé aux événements suivants :Indiquez si vous le pouvez le chiffre pour 2013, ou, à défaut, celui pour 2014 ; dans ce cas, cochez cette case

	<u>Nombre de fois</u>
Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur	
- Dans une librairie ou une grande surface culturelle
- Dans un salon ou une foire du livre
- En milieu scolaire ou dans une bibliothèque
- Autres lieux : précisez
Rencontres publiques ou débats en lien direct avec votre œuvre (sans lecture par vous-même de vos œuvres)	
- Dans une librairie ou une grande surface culturelle
- Dans un salon ou une foire du livre
- En milieu scolaire ou dans une bibliothèque
- Autres lieux : précisez
Signatures dans des salons ou foires du livre (sans lecture ou présentation)
Ateliers d'écriture

49. Au cours des deux dernières années, si vous avez été rémunéré(e) pour une ou des lecture(s) publique(s) par vous-même de vos œuvres (ou une présentation par vous-même de vos œuvres si vous êtes illustrateur), ces rémunérations vous ont-elles été versées :

- En droits d'auteur
 En traitements & salaires
 Les deux

50. A ce jour, diriez-vous que le développement du numérique a eu un impact :

- Plutôt positif sur l'évolution de vos revenus d'auteur de livres
 Plutôt négatif sur l'évolution de vos revenus d'auteur de livres
 Pas d'impact mesurable à ce jour sur vos revenus d'auteur de livres

VIII. VOTRE REGARD SUR VOS ACTIVITÉS D'AUTEUR*Espaces de réponse non limitatifs, poursuivez sur papier libre si vous le souhaitez (si possible dactylographié).***51. Comment décririez-vous l'évolution vos activités d'auteur au cours des cinq dernières années (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?**

.....
.....
.....

52. Et, dans les cinq prochaines années, comment imaginez-vous l'évolution à venir de vos activités d'auteur (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?

.....
.....
.....

53. En un mot, comment qualifieriez-vous votre métier d'auteur ?

.....

54. VOS REMARQUES : Merci d'indiquer ici les éléments ou précisions que vous voudriez apporter en complément de vos réponses à cette enquête.

.....
.....
.....
.....

Annexe I-2-1b – courrier joint et courrier de relance



Enquête sur l'Activité et les Revenus des Auteurs Précomptés assujettis de l'Agessa (enquête ARAPA 2015)

Madame, Monsieur,

Le ministère de la Culture et de la Communication a engagé depuis plusieurs années un programme d'études et d'observation statistique destiné à mieux connaître les revenus des artistes auteurs et leur évolution.

Chaque année, quelque 200 000 personnes perçoivent une rémunération en droits d'auteur sans être pour autant affiliées à un régime de sécurité sociale des artistes auteurs. La situation économique et sociale de cette population est encore assez mal connue. Or une meilleure connaissance de cette situation est nécessaire pour mettre en œuvre des mesures de soutien et d'amélioration des conditions d'exercice d'activité professionnelle des artistes auteurs.

Le ministère de la Culture et de la Communication a donc confié à l'institut People Vox la réalisation d'une enquête destinée à mieux connaître les activités et les revenus des auteurs concernés*, qu'il s'agisse des rémunérations versées pour des activités artistiques par les différents types de diffuseurs (éditeurs, producteurs, autres entreprises, collectivités publiques, associations....) ou des revenus provenant d'activités non artistiques.

En 2013, au moins un de ces diffuseurs a déclaré à l'Agessa, l'un des organismes de gestion de la sécurité sociale des auteurs, vous avoir versé une rémunération au titre de vos activités artistiques.

C'est pourquoi vous recevez aujourd'hui ce questionnaire, qui est adressé par People Vox à un vaste échantillon représentatif de 30 000 artistes auteurs.

Celui-ci comporte deux parties :

- la première vise à mieux connaître vos différentes activités et sources de revenus, qu'il s'agisse ou non d'activités artistiques ;
- la deuxième vise à mieux connaître l'activité et les différents types de revenus des auteurs du livre ; vous n'avez à y répondre que si vous avez perçu une rémunération dans ce secteur au cours de l'année 2013.

Les réponses reçues, anonymes, seront traitées par People Vox à des fins uniquement statistiques.

* Cf. les annonces de cette enquête sur le site du ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Lancement-de-l-enquete-sur-les-activites-et-les-revenus-des-auteurs-precomptes-de-l-agessa>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Arts-plastiques/Actualites/Lancement-de-l-enquete-sur-les-activites-et-les-revenus-des-auteurs-precomptes-de-l-agessa>

Certaines questions, en particulier sur vos revenus, pourront vous sembler complexes, surtout si vous avez plusieurs activités professionnelles sous différents statuts. La connaissance de ces situations de multi-activité est toutefois importante, et la précision des réponses que vous pourrez apporter à ce questionnaire sera à cet égard particulièrement précieuse.

Vous pouvez répondre à cette enquête :

- soit par voie postale en retournant ce questionnaire rempli dans l'enveloppe T jointe dans ce pli avant le 27 avril ;
- soit en ligne avant le 30 avril, en vous connectant à l'adresse www.enquete-arapa.fr muni du numéro d'accès personnalisé figurant dans le titre du premier feuillet A3 du questionnaire. Sur internet, vous aurez la possibilité d'enregistrer au fur et à mesure vos réponses et de compléter le questionnaire en plusieurs fois.

Les résultats de cette étude seront publiés sur le site du ministère de la Culture et de la Communication (www.culturecommunication.gouv.fr) au cours du 2^e semestre 2015.

Nous vous remercions du temps que vous consacrerez à répondre à ce questionnaire.

Information utile :

Pour faciliter vos réponses à certaines parties de ce questionnaire, nous vous suggérons de vous munir de votre déclaration d'impôts 2014 (revenus de 2013).

Remerciements :

Nous remercions pour l'aide et l'expertise qu'ils ont apportées lors de l'élaboration du questionnaire les représentants des organismes consultés suivants : Société des gens de lettres (SGDL), Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (SNAC), Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, Association des traducteurs littéraires de France (ATLF), Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), Société civile des auteurs multimédia (SCAM) et Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem).

Confidentialité des données :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à : enquete-arapa@people-vox.com, ou par courrier à People Vox, 9/11 avenue de la Garonnette, 31 000 Toulouse.

**Si vous rencontrez des difficultés à remplir le questionnaire,
vous pouvez poser vos questions à l'adresse : enquete-arapa@people-vox.com**



Votre code d'accès personnel :

Madame, Monsieur,

Début avril, nous vous avons adressé un courrier pour vous inviter à répondre à une enquête sur l'activité et les revenus des auteurs *, réalisée pour le compte du ministère de la culture et de la communication.

A ce jour, il semble que nous n'ayons pas reçu de réponse de votre part.

Si vous avez déjà répondu à l'enquête, nous vous remercions vivement de votre participation et vous prions de ne pas tenir compte du présent courrier.

Si vous n'y avez pas encore répondu, nous voudrions vous apporter quelques précisions sur cette enquête, dont nous pensons qu'elle vous concerne, même si son intitulé vous a peut être étonné.

Tout d'abord, vous dire qu'elle vise simplement à mieux connaître la situation économique et sociale des artistes auteurs, en s'adressant plus particulièrement à une vaste population de personnes pour lesquelles les conditions d'exercice des activités artistiques sont actuellement très mal connues.

Vous dire également qu'il est important, pour nous comme pour les sociétés d'auteurs qui soutiennent cette démarche, que les résultats de cette enquête s'appuient sur le plus grand nombre de réponses.

C'est pourquoi nous avons décidé de prolonger le délai de réponse en ligne jusqu'au 25 mai 2015 inclus **.

Peut-être en recevant notre premier courrier vous êtes-vous dit...

- « cette enquête ne me concerne pas : je n'ai rien à voir avec l'Agessa »

Il est effectivement très probable que vous n'ayez jamais été en relation avec cet organisme, voire que vous n'en ayez jamais entendu parler. L'Agessa est l'un des deux organismes qui recouvrent pour le compte de la sécurité sociale les cotisations et contributions dues sur les rémunérations artistiques. Vous n'avez jamais été en relation directe avec cet organisme car ce sont les « diffuseurs » (éditeurs, producteurs, sociétés d'auteurs comme la SACD, la SACEM...) qui font les déclarations en votre nom et versent les cotisations à l'Agessa en les prélevant à la source (c'est ce qu'on appelle le « précompte »). Même si, de façon bien naturelle, vous ne vous reconnaissez pas dans l'appellation « d'assujetti précompté de l'Agessa », le questionnaire que vous avez reçu s'adresse bien à vous.

- « cette enquête ne me concerne pas : je ne suis pas vraiment un auteur »

En règle générale, l'activité d'artiste-auteur n'est pas l'activité principale des personnes qui ont reçu ce questionnaire. Si vous l'avez reçu, c'est parce qu'un diffuseur, a priori du secteur culturel (entreprise, association, collectivité...), a déclaré à l'Agessa vous avoir versé en 2013 une rémunération en droits d'auteur. Il peut s'agir d'une rémunération, même minime, pour une prestation ponctuelle comme l'écriture d'un article, la fourniture d'une photographie ou d'une illustration pour une publication, la collaboration à une œuvre audiovisuelle... Même si votre activité d'auteur est très occasionnelle, le questionnaire que vous avez reçu s'adresse bien à vous.

* Enquête sur l'Activité et les Revenus des Auteurs Précomptés assujettis de l'Agessa (enquête ARAPA 2015)

- « cette enquête ne me concerne pas : je déclare mes revenus artistiques à la Maison des artistes »

La Maison des artistes est l'organisme qui recouvre pour le compte de la sécurité sociale les cotisations et contributions dans le domaine des arts plastiques et graphiques. Vos activités artistiques principales s'exercent donc dans ces domaines. Cependant, si vous avez reçu le questionnaire, c'est a priori parce qu'un diffuseur vous a versé en 2013 une rémunération en droits d'auteur pour une activité dans un des domaines relevant de l'Agessa (livre, musique, théâtre, audiovisuel, ...). Ce questionnaire s'adresse donc également à vous, car l'un des objectifs de l'enquête est précisément de mieux connaître les personnes ayant une activité d'auteur, même de façon minoritaire, dans ces domaines.

- « ce questionnaire est trop long et trop compliqué »

En règle générale, les personnes « assujetties précomptées de l'Agessa » exercent plusieurs activités, que ce soit dans des domaines artistiques ou des domaines non artistiques. Il est important pour nous de bien comprendre comment s'articulent ces activités. L'enquête vise à appréhender les situations des auteurs dans toute leur diversité, et les réponses que vous pourrez apporter à ce questionnaire seront à cet égard particulièrement précieuses pour nous.

NB. La moitié du questionnaire concerne exclusivement les auteurs du secteur du livre.

- « cette enquête est bien indiscrete »

L'objectif-même de l'enquête, mieux connaître la situation économique et sociale des auteurs, suppose de mieux connaître vos différents revenus d'activité, et la part que représentent vos activités d'auteur dans ces revenus, même si elle est peu importante. Les éléments que vous pourrez fournir sur vos revenus, comme l'ensemble de vos réponses à l'enquête, seront traités de façon strictement anonyme par notre prestataire People Vox à des fins uniquement statistiques, conformément aux règles édictées par la CNIL.

En espérant avoir répondu à certaines des questions que vous pouviez vous poser, nous vous remercions par avance du temps que vous voudrez bien consacrer à cette enquête.

Pour répondre à l'enquête en ligne :

- connectez-vous à l'adresse : www.enquete-arapa.fr
- et saisissez votre code d'accès personnel qui figure sous votre adresse au recto de ce courrier

***Attention :** Il ne vous est plus possible de répondre à l'enquête par courrier en utilisant l'enveloppe T que nous vous avons adressée (date de validité dépassée)*

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse :

enquete-arapa@people-vox.com

Pour le Ministère de la Culture et de la Communication

La direction générale de la création artistique (DGCA)

La direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)

En collaboration avec l'institut People Vox

8. A quel(s) régime(s) de retraite complémentaire pour les auteurs gérés par l'IRCEC (RAAP, RACL, RACD) cotisez-vous ?

- Je cotise au RAAP Je cotise au RACL Je cotise au RACD
 Je ne cotise à aucun de ces régimes
 J'ai cotisé dans le passé à au moins un de ces régimes, mais je n'y cotise plus

9. Si vous cotisez au RAAP, dans quelle classe cotisez-vous ?

- classe spéciale (SP), soit 448 € avant prise en charge par la SOFIA
 classe A, soit 898 € avant prise en charge par la SOFIA
 classe B, soit 1 792 € avant prise en charge par la SOFIA
 classe C, soit 2 888 € avant prise en charge par la SOFIA
 classe D, soit 3 584 € avant prise en charge par la SOFIA

II. VOS ACTIVITÉS D'AUTEUR DU LIVRE

Si vous êtes destinataire de ce questionnaire, vous avez a priori perçu des droits ou des rémunérations d'auteur dans le domaine du livre.

Toutefois, si en 2013, vous êtes certain de ne pas avoir perçu de droits ni de rémunération d'auteur dans le domaine du livre, cochez cette case , et répondez directement aux questions 53 à 62, parties VII et VIII en fin de questionnaire.

10. Dans quels domaines éditoriaux publiez-vous le plus souvent ?

Si vous avez publié des livres dans seulement un de ces domaines, inscrivez le chiffre correspondant dans la 1^{re} case ci-dessous.

Si vous avez publié des livres dans plusieurs domaines, classez-les par ordre décroissant de fréquence de publication.

1/ Romans (hors jeunesse)

2/ Essais, actualité/documents

3/ Théâtre

4/ Poésie

5/ Romans jeunesse

6/ Albums jeunesse, éveil

7/ Documentaires/encyclopédies jeunesse

8/ BD/mangas/romans graphiques

9/ Art/beaux livres

10/ Vie pratique (cuisine, jardinage, loisirs créatifs...), développement personnel

11/ Sciences humaines et sociales (hors droit), histoire

12/ Droit

13/ Religion, ésotérisme

14/ Scientifique, technique, médical, professionnel

15/ Scolaire/parascolaire

16/ Dictionnaires/encyclopédies

17/ Autres (précisez) :

11. Vos publications dans le secteur du livre depuis le début de vos activités d'auteur du livre :

en tant que...	auteur ou co-auteur <u>principal</u>			autres contributions : éditions critiques, préfaces, ouvrages collectifs, contributions minoritaires (textes, traductions, illustrations)
	écrivain, auteur de textes, scénariste BD	traducteur principal	illustrateur/ dessinateur/ photographe/ designer	
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur <i>comptez 1 par titre publié, même si ce titre a été publié sous plusieurs formats (poche, numérique)</i>
- dont propositions à l'éditeur, envois spontanés
- dont commandes d'éditeur
Nombre d'éditeurs (à compte d'éditeur)
Année de la 1 ^{re} publication à compte d'éditeur
Année de la publication la plus récente à compte d'éditeur
Tirage initial de la publication la plus récente à compte d'éditeur (<i>réponse facultative pour les traducteurs et autres contributions</i>)
Nombre de titres publiés à compte d'éditeur sur lesquels vous avez perçu des droits en 2013 (à valoir, forfaits ou droits proportionnels)
Nombre de titres publiés en auto-édition
- dont livres imprimés
- dont auto-publications numériques (<i>ex : Kindle direct publishing, Kobo-FNAC Writing life, ...</i>)
Nombre de titres publiés à compte d'auteur

12. Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que vous avez publié plutôt :

- plus de titres qu'au cours des périodes précédentes autant de titres qu'au cours des périodes précédentes
 moins de titres qu'au cours des périodes précédentes J'ai commencé à être publié trop récemment pour pouvoir répondre à cette question

13. Où exercez-vous habituellement vos activités d'auteur ?

	Souvent	Parfois	Exceptionnellement	Jamais
A mon domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un bureau indépendant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un bureau partagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans une bibliothèque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un espace collaboratif (" co-working ") (ex : la Manufacture Paris)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans un " espace auteurs " (ex : Maison des Auteurs SACD, Maison des Auteurs CIBD Angoulême...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez :)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14. Êtes-vous actuellement adhérent(e) d'une ou plusieurs sociétés, associations ou syndicats d'auteurs à rayonnement national, comme par exemple la SGDL, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, l'ATLF, le SNAC, les EAT, l'UNPL, l'UPP, etc. ?

- Oui, je suis adhérent(e) d'au moins une société, syndicat ou association d'auteurs du secteur du livre
 Non, mais je l'ai été
 Non, je ne l'ai jamais été
 Non, mais j'envisage de le faire

15. Êtes-vous représenté(e) par un agent littéraire ?

Plusieurs réponses possibles

- Oui, pour mes droits d'édition
 Oui, pour mes droits étrangers (ou pour certaines langues)
 Oui, pour mes droits d'adaptation (audiovisuelle...)
 Non

16. Globalement, comment jugez-vous la relation que vous avez actuellement avec votre éditeur principal (ou vos éditeurs principaux) ?

- Excellente Bonne Mauvaise Très mauvaise
 Je n'ai pas de relations suffisamment développées avec mon éditeur principal (vos éditeurs principaux) pour répondre à cette question.

17. Au cours des deux dernières années, avez-vous rencontré chez votre éditeur principal (ou vos éditeurs principaux) l'une des pratiques suivantes ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
Absence de reddition de comptes d'un titre paru depuis moins de 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de compensation entre différents droits pour un même titre (inter-droits)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de compensation entre différents titres (inter-titres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés sans explication particulière mentionnée sur le relevé de droits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après couverture de l'à-valoir, droits non payés pour cause de montant trop faible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits non payés pour cause de rachat ou de faillite de l'éditeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUELQUES CONSEILS POUR LA SUITE DE CE QUESTIONNAIRE :

Pour faciliter vos réponses à cette partie du questionnaire, nous vous suggérons de vous munir de votre déclaration d'impôts 2014 (revenus de 2013) et de vos bordereaux de déclaration AGESSA 2014 (revenus 2013). A défaut, si vous ne disposez pas de vos déclarations 2014, indiquez les montants figurant dans vos déclarations 2015 (revenus 2014) ; dans ce cas cochez cette case

Dans plusieurs des questions qui suivent, il vous sera demandé d'indiquer des montants, notamment de revenus, ou des quantités.

Quelques conseils pour vous aider dans vos réponses :

- **Recommandation générale :** indiquez le montant exact si vous le connaissez ou si vous en disposez facilement, ou à défaut, un montant approximatif ou arrondi (un montant arrondi sera plus utile à l'enquête qu'une absence de réponse).
- **Questions sur les revenus :**
 - indiquez le montant des revenus nets de cotisations sociales effectivement perçus en 2013 (à défaut, 2014), même s'ils correspondent à des activités ou des ventes antérieures (ex : états des comptes 2012 adressés par vos éditeurs en juin 2013, paiement d'une commande antérieure à 2013).
 - si vous déclarez vos revenus d'auteur en BNC, déduisez le montant des dépenses afférentes à votre activité.
 - si vous avez renoncé à la retenue à la source de la TVA sur vos droits d'auteurs, précisez-le dans la question 19 et indiquez dans la suite du questionnaire le montant de vos revenus nets de cotisations sociales et de TVA.

III. VOS REVENUS D'AUTEUR, TOUS DOMAINES CONFONDUS

18. Quel est votre régime fiscal pour vos activités d'auteur ?

- Bénéfices non commerciaux (BNC) : microentreprise (micro-BNC)
 Bénéfices non commerciaux (BNC) : réel (déclaration contrôlée)
 Traitements & salaires (TS) : déduction forfaitaire
 Traitements & salaires (TS) : frais réels

19. Avez-vous effectué une démarche auprès de votre service des impôts pour renoncer au régime de retenue à la source par vos éditeurs de la TVA sur vos droits d'auteur ?

- Oui Non

20. Avez-vous effectué auprès de l'AGESSA une demande de dispense de précompte ?

- Oui Non

21. En 2013, quel a été le montant total net des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres (hors revenus accessoires ou connexes), tous domaines confondus, qu'ils vous aient été versés directement par des éditeurs, des producteurs ou des diffuseurs ou par l'intermédiaire d'une société d'auteurs (Sacd, Sacem, Saif, Adapp, Scam, Sofia, ...) ?

(Incluez également dans ce total le revenu des ventes d'originaux de vos œuvres – ex. : planches de BD, tirages photographiques d'auteur, ...)

Important : Ne mentionnez ici que la part de votre rémunération issue de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres. Ne mentionnez pas ici la part salariale qui vous aurait été versée pour vos activités artistiques en tant que réalisateur, metteur en scène, chorégraphe, photographe de presse (une question spécifique sur la part salariale de la rémunération est posée ci-dessous, question 24)

..... €

22. Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que vos revenus provenant de l'exploitation ou de la vente de vos œuvres (tous domaines confondus) :

- ont beaucoup augmenté
 ont plutôt augmenté
 sont restés globalement stables
 ont plutôt diminué
 ont beaucoup diminué
- Mes activités d'auteur sont trop récentes pour pouvoir répondre à cette question

23. En 2013, quel a été le montant des revenus accessoires que vous avez déclaré à l'AGESSA (tous domaines confondus) ?

..... €

- je n'ai déclaré à l'AGESSA aucun revenu accessoire (tous domaines confondus) pour l'année 2013

24. Si vous exercez une activité artistique rémunérée à la fois en droits d'auteur et en salaire (réalisateur, metteur en scène, chorégraphe, photographe de presse...), indiquez ici le montant total net annuel de la part salariale de votre rémunération en 2013 :

..... €

IV. VOS REVENUS D'AUTEUR, DANS LE DOMAINE DU LIVRE

25. Dans le domaine du livre uniquement, en 2013, quel a été le montant total net des revenus issus de la vente ou de l'exploitation de vos œuvres (hors revenus accessoires ou connexes), qu'ils vous aient été versés directement par des éditeurs ou par l'intermédiaire d'une société d'auteurs (Sacd, Sacem, Saif, Adapp, Scam, Sofia, ...) ?

(Incluez également dans ce total le revenu des ventes d'originaux de vos œuvres – ex. : planches de BD, manuscrits, ...)

..... € Je n'ai pas de revenus d'auteur issus d'autres domaines que le livre, j'ai donc déjà répondu à cette question (cf. question 21)

26. En 2013, quel a été le montant des revenus directement liés à vos publications de livres ?

	Publications grand format	Poches, Clubs	Numérique
A-valoir€€€
Rémunérations forfaitaires pour collaboration à des livres (collectifs, préfaces, éditions critiques...)€€€
Rémunérations proportionnelles sur ventes après couverture des éventuels à-valoir (publications à compte d'éditeur uniquement)€€€
Droits sur ventes versés par les diffuseurs (livres autoédités uniquement)€€€
Droits étrangers (publication en langue étrangère de vos œuvres)	€	

27. En 2013, avez-vous perçu des droits au titre de l'usage collectif de vos livres ou de la copie privée numérique et pour quel montant ?

	Montant
<input type="checkbox"/> Oui, droit de prêt (via éditeur ou société de gestion : Sofía, SCAM, SACD, SAIF, ADAGP, ...) €
<input type="checkbox"/> Oui, reprographie (via éditeur) €
<input type="checkbox"/> Oui, copie privée numérique (via société de gestion : Sofía, SCAM, SACD, SAIF, ADAGP, ...) €

En 2013, je n'ai pas perçu de droit au titre de l'usage collectif de mes livres ou de la copie privée numérique

28. En 2013, avez-vous perçu des revenus pour la vente d'originaux de vos œuvres (ex : planches BD, originaux d'illustrations, ...) :

Oui (Indiquez ici le montant total net : €) Non

29. Et en 2013, avez-vous perçu des revenus d'auteur de l'écrit dans des domaines autres que le livre et pour quel montant ?

	Montant
<input type="checkbox"/> Oui, droits versés par les éditeurs de presse (articles, illustrations, ...) €
<input type="checkbox"/> Oui, droits perçus pour l'écriture de scénario ou collaboration cinéma ou audiovisuel €
<input type="checkbox"/> Oui, autres (contenus web, sous-titres, doublages...), précisez..... €

En 2013, je n'ai pas perçu de revenu d'auteur de l'écrit dans d'autres domaines que celui du livre

30. Depuis le début de vos activités d'auteur du livre, quel est le montant de l'à-valoir ou, si vous êtes traducteur, du tarif au feuillet* le plus élevé que vous avez perçu pour la publication d'un livre dans votre domaine principal de publication ?

Considérez comme domaine principal de publication le domaine éditorial dans lequel vous avez déclaré publier le plus souvent (question 10)

A-valoir le plus élevé €
Tarif au feuillet * le plus élevé €

* tarif brut par feuillet traduit de 25 lignes x 60 signes, espaces et blancs compris

31. Et, toujours dans votre domaine principal de publication, quel est le montant du dernier à-valoir ou, si vous êtes traducteur, du dernier tarif au feuillet* que vous avez perçu pour la publication d'un livre ?

Dernier à-valoir perçu €
Dernier tarif au feuillet * €

* tarif brut par feuillet traduit de 25 lignes x 60 signes, espaces et blancs compris

32. Depuis le début de vos activités d'auteur de livres, toujours dans votre domaine principal de publication, quel est le taux de droits proportionnels le plus élevé que vous avez obtenu pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés (à compte d'éditeur uniquement) ?

En tant que co-auteur..... % du prix public hors taxes

En tant qu'auteur unique % du prix public hors taxes

33. Et toujours dans votre domaine principal de publication, le taux de droits proportionnels le plus faible pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés (à compte d'éditeur uniquement) ?

En tant que co-auteur..... % du prix public hors taxes

En tant qu'auteur unique % du prix public hors taxes

34. Et dans le dernier contrat, avec des droits progressifs, que vous avez signé dans votre domaine principal de publication, quels sont le taux de droits proportionnels minimum et maximum figurant au contrat pour les ventes à l'exemplaire de livres imprimés ?

En % du prix public hors taxes.

Taux minimum figurant dans votre dernier contrat%
Taux maximum figurant dans votre dernier contrat%

35. A ce jour, diriez-vous que le développement du numérique a eu un impact :

- Plutôt positif sur l'évolution de vos revenus d'auteur du livre
- Plutôt négatif sur l'évolution de vos revenus d'auteur du livre
- Pas d'impact mesurable à ce jour sur vos revenus d'auteur du livre

V. VOS ACTIVITES ET REVENUS CONNEXES, DANS LE DOMAINE DU LIVRE

36. En 2013, indiquez le nombre de fois où vous avez participé aux événements ou réalisé les activités ci-dessous, et précisez à quelles conditions financières (défraiement, rémunération) :

	Nombre de fois où vous avez participé aux événements ou réalisé les activités ci-dessous	Nombre de fois où vous avez été défrayé (intégralement ou partiellement)	Nombre de fois où vous avez été rémunéré (hors défraiement*)	Montant de la rémunération perçue (hors défraiement*)
*Défraiements = transport, hébergement, alimentation				
Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur				
- Dans une librairie			 €
- Dans une grande surface culturelle (Fnac, Cultura...)			 €
- Dans un salon ou une foire du livre			 €
- A destination d'un public scolaire (en classe, bibliothèque ou autre lieu)			 €

	Nombre de fois où vous avez participé aux événements ou réalisé les activités ci-dessous	Nombre de fois où vous avez été défrayé (intégralement ou partiellement)	Nombre de fois où vous avez été rémunéré (hors défrayment*)	Montant de la rémunération perçue (hors défrayment*)
*Défrayements = transport, hébergement, alimentation				
[Suite] Lectures publiques par vous-même de vos œuvres (accompagnées ou non d'une présentation de vos œuvres), présentations publiques de vos œuvres si vous êtes illustrateur				
- Dans une maison de retraite, un hôpital ou un établissement pénitentiaire			 €
- Autres lieux, précisez : €
Rencontres publiques ou débats en lien direct avec votre œuvre (sans lecture par vous-même de vos œuvres)				
- Dans une librairie			 €
- Dans une grande surface culturelle (Fnac, Cultura...)			 €
- Dans un salon ou une foire du livre			 €
- A destination d'un public scolaire (en classe, bibliothèque ou autre lieu)			 €
- Dans une bibliothèque (hors public scolaire)			 €
- Dans une maison de retraite, un hôpital ou un établissement pénitentiaire			 €
- Autres lieux : précisez €
Signatures dans des salons ou foires du livre (sans lecture ou présentation)			 €
Ateliers d'écriture ou master class donnés dans votre lieu usuel de création			 €
Autres ateliers ou master class donnés hors de votre lieu usuel de création			 €

37. Au cours des 2 dernières années, si vous avez été rémunéré(e) pour une ou des lecture(s) publique(s) par vous-même de vos œuvres (ou une présentation par vous-même de vos œuvres si vous êtes illustrateur), ces rémunérations vous ont-elles été versées :

- en droits d'auteur en traitements & salaires les deux
 autre, précisez

38. Seriez-vous favorable à la rémunération systématique des auteurs dans les manifestations littéraires :

- oui, pour tous les types de manifestations, même si cela implique que je sois invité(e) moins souvent.
 oui, mais seulement pour certaines manifestations (cochez, dans la liste ci-dessous, plusieurs réponses possibles)
- lectures ou rencontres en librairie
 lectures ou rencontres en grande surface culturelle (FNAC, Cultura, etc.)
 lectures ou rencontres dans un salon ou une foire du livre
 lectures ou rencontres à destination d'un public scolaire dans une classe, une bibliothèque ou un autre lieu
 lectures ou rencontres dans une bibliothèque (hors public scolaire)
 lectures ou rencontres dans une maison de retraite, un hôpital ou un établissement pénitentiaire
 signatures dans des salons ou foires du livre (sans lecture ou présentation)
- non, car cette question de rémunération pourrait impliquer que je sois moins invité(e) dans les manifestations littéraires
 non, car je veux pouvoir rencontrer mon public sans contrepartie financière

39. En 2013, avez-vous gagné un ou plusieurs prix littéraires ?

oui, précisez :

40. En 2013, avez-vous bénéficié d'une bourse ou d'une résidence (de création ou de traduction) et pour quel montant ?

	Montant
<input type="checkbox"/> oui, j'ai bénéficié d'une bourse de création (écriture ou illustration) €
<input type="checkbox"/> oui, j'ai bénéficié d'une bourse de traduction €
<input type="checkbox"/> oui, j'ai bénéficié d'une résidence de création (temps de création supérieur à 70 %) €
<input type="checkbox"/> oui, j'ai bénéficié d'une résidence de traduction (temps de traduction supérieur à 70 %) €
<input type="checkbox"/> oui, j'ai bénéficié d'une autre résidence (temps de création ou de traduction inférieur à 70 %) €
<input type="checkbox"/> non, en 2013, je n'ai bénéficié d'aucune bourse ou résidence	

41. Si vous avez bénéficié d'une bourse ou d'une résidence (de création ou de traduction) en 2013, de quel(s) organisme(s) provenai(en)t-elle(s) ?

- Centre national du livre (CNL)
 Centre national du théâtre (CNT)
 Institut Français
 Fondations françaises (Fondation de France, Fondation La Poste, Fondation Lagardère, etc.)
 Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
 Régions ou Agences régionales pour le livre (CRL, ECLA, CICLIC, CR2L, ARALD, etc.)
 Instituts culturels français ou Alliances françaises à l'étranger
 Instituts culturels étrangers (Goethe institut, British council, Institut Cervantès, Wallonie Bruxelles, etc.)
 Fondations étrangères (Fondation Gulbenkian, etc.)
 Autre, précisez

42. Si vous avez bénéficié d'une bourse ou d'une résidence, avez-vous durant cette période écrit, traduit ou illustré au moins 1 titre qui ensuite a été publié à compte d'éditeur ?

Oui Non

43. Au cours des 5 dernières années, diriez-vous que ces autres revenus connexes liés à votre activité d'auteur :

Prenez en compte l'ensemble des revenus listés dans les questions 36, 39 et 40 (lectures, bourses, résidences, prix, ...)

ont beaucoup augmenté ont plutôt augmenté sont restés globalement stables ont plutôt diminué ont beaucoup diminué
 Je n'ai pas d'autres revenus connexes liés à mon activité d'auteur, ou de façon trop irrégulière pour pouvoir répondre à cette question

VI. VOS AUTRES ACTIVITÉS ET REVENUS

44. En dehors de vos activités d'auteur du livre, exercez-vous en 2013 une (ou plusieurs) autre(s) activité(s) professionnelle(s), que ce soit dans un domaine artistique ou culturel (ex : comédien, musicien, éditeur, technicien du cinéma, membre de comités de lecture...) ou dans un autre domaine (ex : médecin, commerçant, professeur des écoles, ...)

	Si « Oui », précisez laquelle :	Si vous l'exercez encore aujourd'hui, cochez cette case
<input type="checkbox"/> Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Oui, j'exerçais une autre activité professionnelle dans un autre domaine	<input type="checkbox"/>

Non, j'étais étudiant(e) (Si vous l'êtes encore aujourd'hui, cochez cette case)

Non, en 2013, je n'avais pas d'autre activité professionnelle

Non, je n'ai jamais eu d'autre activité professionnelle

} Si vous n'exercez pas d'autre activité professionnelle, passez à la question 48

45. Quel a été en 2013 le montant total net des revenus que vous avez perçus pour ces autres activités professionnelles ?

Autre activité professionnelle dans le domaine artistique ou culturel :

Autre activité professionnelle dans un autre domaine :

46. Et sous quel(s) statut(s) exercez-vous ces autres activité(s) ?

Plusieurs réponses possibles	domaine artistique ou culturel	autre domaine
Artiste-interprète	<input type="checkbox"/>	/
Salarié (titulaire/non titulaire) du secteur public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salarié du secteur privé ou associatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indépendant (profession libérale, artisan)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autoentrepreneur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

47. Si vous êtes salarié(e), êtes-vous :

Plusieurs réponses possibles	domaine artistique ou culturel	autre domaine
en CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
en CDD d'usage (intermittent du spectacle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
à temps plein	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
à temps partiel (supérieur ou égal à 50%)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
à temps partiel (inférieur à 50%)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

48. Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) ?

	Oui, actuellement	Oui, dans le passé	Non
CMU de base :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CMU complémentaire (CMU-C) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

49. Êtes-vous actuellement, ou avez-vous été, depuis le début de votre activité d'auteur, bénéficiaire d'une ou plusieurs des allocations ou aides sociales suivantes :

	Oui, actuellement	Oui, dans le passé	Non
Allocation chômage :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RSA/RMI :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ASS :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aides sociales pour les auteurs (CNL, SGDL, CNAP, SACD,...) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

50. Si vous étiez bénéficiaire d'une de ces aides ou allocations en 2013, quel en était le montant total net ?

..... €

51. Avez-vous déjà demandé la liquidation de vos droits à un régime de retraite ?

Oui Non

Retraite de base (régime général, régime agricole, régime des artisans et commerçants, pension de retraite de l'État)

Retraite complémentaire (ARRCO, AGIRC, RAFP, Ircantec, RAAP, RACD, RAFL, ...)

52. Quel a été le montant total net des retraites que vous avez éventuellement perçues en 2013 ?

..... €

VII. VOTRE REGARD SUR VOS ACTIVITÉS D'AUTEUR

Espaces de réponse non limitatifs, poursuivez sur papier libre si vous le souhaitez (si possible dactylographié).

53. Comment décrivez-vous l'évolution de vos activités d'auteur au cours des 5 dernières années (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?

.....

54. Et, dans les 5 prochaines années, comment imaginez-vous l'évolution à venir de vos activités d'auteur (place dans votre vie professionnelle, conditions d'exercice, conditions économiques et sociales) ?

.....

55. En un mot, comment qualifieriez-vous votre activité ou votre métier d'auteur ?

.....

VIII. VOTRE PROFIL

56. Vous êtes :

Une femme Un homme

57. Quelle est votre année de naissance ?

.....

58. Quel est votre niveau d'études ?

- sans diplôme
 certificat d'études
 BEPC, Brevet des collèges seul
 CAP, BEP
 Bac
 Bac + 2 ans (diplôme supérieur court)
 diplôme supérieur à Bac + 2 ans (diplôme supérieur long)

59. De combien de personnes se compose votre ménage ?

1 2 3 4 5 ou +

60. S'agissant de votre résidence principale, êtes-vous :

- propriétaire
 occupant à titre gratuit
 locataire du secteur privé
 locataire d'un logement social

61. Et, de façon approximative, en incluant vos propres revenus, quels ont été les revenus totaux de votre ménage en 2013 ?

Considérez l'ensemble des revenus nets avant impôt des personnes composant votre ménage : revenus d'activité, indemnités chômage, retraites, pensions alimentaires, pensions d'invalidité, revenus du patrimoine, ...

- Moins de 15.000 € nets en 2014 (soit 1.250 € par mois)
 De 15.001 € à 30.000 € nets (soit de 1.250 à 2.500 € par mois)
 De 30.001 € à 51.000 € nets (soit de 2.500 € à 4.250 € par mois)
 De 51.001 € à 75.000 € nets (soit de 4.250 € à 6.250 € par mois)
 Plus de 75.001 € nets (soit plus de 6.250 € par mois)

62. VOS REMARQUES : Merci d'indiquer ici les éléments ou précisions que vous voudriez apporter en complément de vos réponses à cette enquête.

.....

Annexe I-2-2b – courrier joint et courriel de relance



Paris, le 25 Septembre 2015

Chères auteures, chers auteurs,

Nous savons que l'environnement technologique, économique et culturel de la chaîne du livre connaît une profonde mutation depuis plusieurs années. Dans ce contexte mouvant, nous avons la conviction que la situation se révèle particulièrement préoccupante pour les auteurs et que beaucoup s'estiment d'ores et déjà précarisés, paupérisés, fragilisés. Dès lors, c'est l'existence même de l'activité de création qui risque d'être menacée.

Aux côtés des associations d'auteurs et en lien avec le ministère de la culture et de la communication, le Centre national du livre a donc confié à l'institut People Vox la réalisation d'une enquête, destinée à connaître vos activités professionnelles et vos revenus d'auteur, de la manière la plus exhaustive possible, pour *in fine* mieux vous accompagner et vous soutenir.

Votre participation à cette enquête via le questionnaire ci-joint, adressé à l'ensemble des auteurs du livre affiliés à l'AGESSA, est essentielle. Certaines questions peuvent vous sembler complexes, mais nous avons besoin de votre implication et la précision de vos réponses nous sera particulièrement précieuse : mieux nous vous connaissons, mieux nous pourrions mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien idoines.

Les réponses reçues seront totalement anonymes et traitées en toute confidentialité par People Vox, à des fins purement statistiques.

Vous pouvez répondre à cette enquête, soit par voie postale avant le 7 novembre 2015, en retournant le questionnaire rempli dans l'enveloppe T jointe, soit en ligne avant le 11 novembre 2015, en vous connectant à l'adresse www.enquete-cnl-affilies.fr, muni du numéro d'accès personnalisé figurant en en-tête du questionnaire. Si vous rencontrez des difficultés ou que vous avez une question, vous pouvez vous adresser à cnl@people-vox.com.

Nous vous remercions vivement du temps que vous consacrerez à cette enquête.

Le Président du Centre national du livre
Vincent MONADÉ

La Présidente du Conseil permanent des écrivains
Valentine GOBY

Membres du CPE : Association des écrivains de langue française ; Association des traducteurs littéraires de France ; Le QG des auteurs ; La charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse ; Écrivains associés du théâtre ; Société des auteurs et compositeurs dramatiques ; Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ; Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe ; Société des gens de lettres ; Syndicat des écrivains de langue française ; Syndicat national des auteurs et des compositeurs ; Union des écrivains, union-guilde des scénaristes ; Union nationale des peintres illustrateurs.

Confidentialité des données : conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à enquete_cnl@people-vox.com ou People Vox, 9/11 avenue de la Garonne, 31 000 Toulouse.

Bonjour,

Vous avez reçu dernièrement un courrier de notre part concernant une enquête portant sur la situation économique et sociale des auteurs du livre. Le Centre National du Livre a confié à notre institut (People Vox) la réalisation de cette enquête, destinée à connaître vos activités professionnelles et vos revenus d'auteur du livre de la manière la plus exhaustive possible.

Votre participation en tant qu'auteur du livre est essentielle pour garantir la meilleure représentativité possible à cette étude.

Nous nous permettons de vous contacter car à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse de votre part. Peut-être avez-vous posté l'enveloppe T il y a quelques jours : alors votre questionnaire est en cours de traitement ; merci donc de ne pas tenir compte de cette relance.

Si vous n'avez pas encore répondu, vous pouvez encore le faire : **la date limite de réponse en ligne a été reportée au dimanche 22 novembre** (attention, la date de retour par courrier reste fixée au 7 novembre). Pour cela, il vous suffit de cliquer sur le lien personnalisé figurant ci-dessous :

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE

Pour faciliter vos réponses, nous vous suggérons de vous munir de votre déclaration d'impôts 2014 (revenus de 2013) et de vos bordereaux de déclaration AGESSA 2014 (revenus 2013).

L'ensemble des réponses collectées sera traité de manière totalement anonyme et confidentiel, à des fins purement statistiques.

Nous avons besoin de votre implication et de la précision de vos réponses, afin d'apporter des éléments descriptifs et analytiques les plus précis possibles pour le Centre National du Livre et le CPE.

Nous remercions donc vivement du temps que vous consacrez à cette enquête.

Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition,

Bien à vous,

People Vox pour le Centre National du Livre
9 Avenue de la Garonnette
31 000 Toulouse
Courriel : cnl@people-vox.com

Annexe I-3 – note sur la consolidation des résultats des enquêtes Précomptés et Affiliés

(note rédigée par Thibault Bordeaux, People Vox, janvier 2016)

- L'Agessa dénombre au total **195 000 artistes auteurs « assujettis »** (les précomptés non affiliés appelés par commodité « **précomptés** » dans ce rapport) en 2013.

Pour près de 90 % de ces précomptés, l'Agessa identifie une activité principale (ex : traducteur), mais qui peut couvrir différents domaines (ex : livre, audiovisuel).

En croisant la répartition par activité fournie par l'Agessa pour ces 195 000 assujettis avec les réponses par activité et par domaine fournies par les répondants à l'enquête Précomptés, on peut affiner cette répartition de la façon suivante :

Profil	% Précomptés non affiliés Agessa (tous domaines)	% de répondants à l'enquête Précomptés déclarant le livre comme domaine principal de revenu d'auteur	estimation % des auteurs livre majoritaire dans les effectifs Précomptés non affiliés Agessa
Adaptateurs	0,71%	16,67%	0,12%
« Auteurs » (sans autre précision)	5,57%	21,82%	1,22%
Auteurs compositeurs	20,87%	6,14%	1,28%
Auteurs dramatiques	3,02%	9,76%	0,29%
Écrivains & auteurs de l'écrit	38,50%	94,43%	36,36%
Graphistes	0,27%	0,00%	0,00%
Illustrateurs (voie du livre)	1,12%	95,65%	1,07%
Inclassables	5,29%	63,46%	3,36%
Auteurs de logiciels	0,12%	50,00%	0,06%
Auteurs du multimédia	0,75%	37,50%	0,28%
Photographes	3,09%	2,13%	0,07%
Réalisateurs	15,21%	7,55%	1,15%
Scénaristes	2,84%	6,90%	0,20%
Traducteurs	2,03%	83,78%	1,70%
Chorégraphes	0,52%	0	0
Auteurs de doublages et sous-titrages	0,09%	0	0
Total Assujettis "Majoritaires" du Livre	-	-	47,15%
Total Assujettis (tous domaines)	100,00%	-	-

Lecture du tableau : L'Agessa dénombre 0,71% d'adaptateurs parmi les 195 000 "précomptés non affiliés" ; l'enquête Précomptés indique que 16,67 % des répondants répertoriés par l'Agessa comme adaptateurs déclarent que le livre constitue leur domaine majoritaire de revenus artistiques ; on en déduit, par estimation, que sur les 0,71% d'adaptateurs répertoriés par l'Agessa, $(0,71\% \times 16,67\%) = 0,12\%$ sont des auteurs du livre à titre majoritaire

Il ressort de ce croisement que les auteurs du livre « majoritaires » :

- constituent sans grande surprise, l'essentiel des catégories Illustrateurs (voie du livre) (96%), Écrivains & auteurs de l'écrit (94%) et, dans une moindre mesure, des catégories Traducteurs (84%) et Inclassables (63%) de la nomenclature Agessa ;
- mais qu'ils ne constituent en revanche qu'une part réduite de la catégorie indéfinie des « Auteurs » (22%)

et une proportion plus faible encore de la catégorie des Auteurs dramatiques (10%)

Au total, on estime donc que **47,15 % des artistes auteurs précomptés non affiliés de l'Agessa exercent majoritairement leur activité artistique dans le domaine du livre**, soit un effectif de 91 933 personnes.

Par déduction, on estime que 52,85% des précomptés recensés par l'Agessa, soit 103 057 personnes, exercent leur activité artistique principale dans domaine autre que le livre. Une partie de cette population exerce cependant, à titre secondaire, une activité artistique dans le domaine du livre. Quelle proportion représentent ces « auteurs minoritaires » du livre ?

Dans l'enquête Précomptés, 604 répondants ont déclaré comme activité principale un domaine autre que le livre. Sur ces 604 répondants, 22 déclarent exercer une activité secondaire dans le domaine du livre, soit 3,64% de cette population. Par extrapolation, on estime donc que $(3,64\% \times 52,85\%) = 1,92\%$ des assujettis recensés par l'Agessa, soit 3 751 artistes auteurs en 2013, sont des auteurs du livre à titre minoritaire.

Au total, on estime donc que donc que **49,13% des précomptés non affiliés recensés par l'Agessa en 2013, soit 95 684 personnes, constituent des auteurs du livre, à titre majoritaire ou minoritaire.**

• **Du côté des affiliés**, le même exercice a été réalisé afin d'être cohérent dans la méthode de dénombrement des artistes auteurs « majoritaires » et « minoritaires » du domaine du livre.

Profil	% Affiliés Agessa (livre majoritaire ou minoritaire)	% de répondants à l'enquête Affiliés déclarant le livre comme domaine principal de revenu d'auteur	estimation % des auteurs livre majoritaire dans les effectifs Affiliés
Auteurs de compositions musicales avec ou sans paroles	0,53%	0,00%	0,00%
Auteurs de logiciels	0,02%	0,00%	0,00%
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	4,66%	42,86%	2,00%
Auteurs d'œuvres dramatiques	2,69%	8,33%	0,22%
Auteurs du multimédia interactif	0,34%	33,33%	0,11%
Chorégraphes	0,02%	0,00%	0,00%
Écrivains	41,73%	97,60%	40,73%
Illustrateurs (voie du livre)	29,13%	97,64%	28,45%
Illustrateurs - hors Édition	0,15%	66,67%	0,10%
Photographes	0,86%	0,00%	0,00%
Traducteurs	19,87%	96,28%	19,13%
Total Affiliés "Majoritaires" du Livre	* 90,73%	-	90,74%
Total Affiliés (tous domaines)	100,00%	-	-

* total Écrivains + Illustrateurs (voie du livre) + Traducteurs

Le résultat obtenu est très proche de celui communiqué par l'Agessa (90,73% majoritaire, 9,27% minoritaire) : après croisement avec les réponses à l'enquête, on estime que 90,74% des affiliés du livre exercent leur activité artistique principale dans le domaine du livre (5 357 personnes), les 9,26% restant n'ayant une activité dans ce domaine qu'à titre secondaire (547 personnes).

• **Au total**, on estime donc qu'en 2013, sur les quelque 210 000 artistes auteurs affiliés ou non affiliés recensés par l'Agessa, **101 588 personnes (48%) sont des auteurs du livre** : 97 290 à titre majoritaire (96% de ces auteurs du livre), 4 298 à titre minoritaire (4%).

Coefficients de redressement :

À partir de ces données, des coefficients de redressement ont été appliqués aux répondants de chacune des deux enquêtes permettant de consolider l'ensemble des résultats sur l'effectif total de la population des auteurs du livre, qu'ils soient affiliés ou précomptés non affiliés, à titre majoritaire ou minoritaire.

	Effectif total	Distribution des effectifs	Nbre de répondants	Distribution des répondants	Coefficient de redressement
Précomptés Livre Majoritaire	91 933	90,496%	832	43,29%	2,09
Précomptés Livre Minoritaire	3 751	3,692%	22	1,14%	3,24
Affiliés Livre Majoritaire	5 357	5,273%	991	51,56%	0,10
Affiliés Livre Minoritaire	547	0,538%	77	4,01%	0,13
Total Auteurs du livre	101 588	100,00%	1922	100,00%	-